



LES
DONNÉES

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2024

**LES
DONNÉES**

**Filière des plantes à parfum,
aromatiques et médicinales**

Panorama 2024

Table des matières

Méthodologie et sources des données.....	11
1. Synthèse.....	12
2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.....	15
2.1 La culture de PPAM.....	15
2.1.1 Évolution des surfaces.....	15
2.1.2 Évolution du nombre d'exploitations produisant des PPAM.....	15
2.1.3 Typologie des exploitations.....	16
2.1.4 Localisation par région.....	16
2.1.5 Production par plante.....	35
2.2 Les sigles officiels de qualité.....	54
2.2.1 L'agriculture biologique.....	54
2.2.2 Le thym de Provence IGP	83
2.2.3 Les Herbes de Provence « Label Rouge »	84
2.2.4 L'AOP Lavande de Haute-Provence.....	84
2.2.5 Les fleurs de Grasse	86
3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France.....	87
3.1 Secteur santé, beauté et bien-être.....	87
3.1.1 Marché global des compléments alimentaires.....	87
3.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie	88
3.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie.....	90
3.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio	95
3.1.5 Marché des infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité	97
3.1.6 Marché des infusions en magasins bio.....	99
3.1.7 Marché des infusions en pharmacie et parapharmacie.....	101
3.2 Secteur agro-alimentaire	108
3.2.1 Marché des épices en magasins bio	108
3.2.2 Marché du thym en GMS, magasins hard discount et de proximité.....	109
3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité	111
3.2.4 Marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité	114
4. Le commerce extérieur français	116
4.1 Les plantes aromatiques.....	116
4.1.1 Échanges mondiaux.....	116
4.1.2 Balance commerciale française.....	117
4.1.3 Commerce extérieur du thym en France	120
4.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France	121
4.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France	121
4.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France.....	122
4.1.7 Commerce extérieur du safran en France	123
4.2 Les plantes à usages non alimentaire	123
4.2.1 Échanges mondiaux	124
4.2.2 Balance commerciale française.....	124
4.3 Les huiles essentielles.....	126
4.3.1 Échanges mondiaux.....	126
4.3.2 Importations des États-Unis en huiles essentielles.....	127
4.3.3 Balance commerciale française des huiles essentielles.....	129
4.4 Les sucres et extraits végétaux	132
4.4.1 Échanges mondiaux.....	132
4.4.2 Balance commerciale française.....	133
4.5 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	135
Annexes.....	139
Quelques liens utiles.....	147

Index des tableaux

Tableau 1 : Tendances de certains marchés français (non exhaustif).....	13
Tableau 2 : Commerce extérieur français de certains produits de la filière PPAM en 2024.....	14
Tableau 3 : Évolution du nombre d'exploitations déclarant produire des PPAM de 2015 à 2024.....	16
Tableau 4 : Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utile (SAU) des exploitations en 2024.....	16
Tableau 5 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en PACA de 2022 à 2024.....	17
Tableau 6 : Évolution des surfaces par PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2020 à 2024.....	18
Tableau 7 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024.....	19
Tableau 8 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2022 à 2024.....	19
Tableau 9 : Évolution des surfaces par PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes de 2020 à 2024.....	20
Tableau 10 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024	21
Tableau 11 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Grand-Est de 2022 à 2024.....	21
Tableau 12 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM dans le Grand-Est selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024.....	22
Tableau 13 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Centre-Val de Loire de 2022 à 2024.....	22
Tableau 14 : Évolution des surfaces par PPAM en Centre-Val de Loire 2020 à 2024.....	23
Tableau 15 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM dans le Centre-Val-de-Loire selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024.....	24
Tableau 16 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Occitanie de 2022 à 2024.....	24
Tableau 17 : Évolution des surfaces par PPAM en Occitanie 2020 à 2024	25
Tableau 18 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Occitanie selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024.....	26
Tableau 19 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Nouvelle-Aquitaine de 2022 à 2024.....	26
Tableau 20 : Évolution des surfaces par PPAM en Nouvelle-Aquitaine 2020 à 2024	27
Tableau 21 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Nouvelle-Aquitaine selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024	27
Tableau 22 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC dans les Pays de la Loire de 2022 à 2024.....	28
Tableau 23 : Évolution des surfaces par PPAM en Pays-de-la-Loire 2020 à 2024	28
Tableau 24 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM dans les Pays-de-la-Loire selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024	29
Tableau 25 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Île-de-France de 2022 à 2024.....	29
Tableau 26 : Évolution des surfaces par PPAM en Île-de-France 2020 à 2024.....	30
Tableau 27 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bourgogne-Franche-Comté de 2022 à 2024	31
Tableau 28 : Évolution des surfaces par PPAM en Île-de-France 2020 à 2024.....	32
Tableau 29 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bretagne de 2022 à 2024.....	32
Tableau 30 : Évolution des surfaces par PPAM en Bretagne 2020 à 2024	33
Tableau 31 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Corse de 2022 à 2024	33
Tableau 32 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC dans les Hauts-de-France de 2022 à 2024	34
Tableau 33 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Normandie de 2022 à 2024.....	34
Tableau 34 : Évolution des surfaces par PPAM en Normandie 2020 à 2024.....	35
Tableau 35 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Normandie selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024.....	35
Tableau 36 : Évolution des surfaces par PPAM en France métropolitaine de 2019 à 2024.....	36

Tableau 37 : Évolution des surfaces en lavande et lavandin et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	37
Tableau 38 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2019 à 2024.....	40
Tableau 39 : Évolution de la production d'HE de lavande et de lavandin de 2018 à 2024.....	40
Tableau 40 : Répartition des surfaces en lavande et lavandin par exploitation en France métropolitaine en 2024.....	40
Tableau 41 : Évolution des surfaces en coriandre et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	41
Tableau 42 : Répartition des surfaces en coriandre par exploitation en France métropolitaine en 2024	42
Tableau 43 : Évolution des surfaces en persil et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024.....	42
Tableau 44 : Répartition des surfaces en persil par exploitation en France métropolitaine en 2024	43
Tableau 45 : Évolution des surfaces en thym et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024.....	44
Tableau 46 : Répartition des surfaces de thym par exploitation en France métropolitaine en 2024	45
Tableau 47 : Évolution des surfaces en fenouils et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	45
Tableau 48 : Répartition des surfaces de fenouil par exploitation en France métropolitaine en 2024	46
Tableau 49 : Évolution des surfaces en menthes et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	47
Tableau 50 : Répartition des surfaces de menthes par exploitation en France métropolitaine en 2024.....	48
Tableau 51 : Évolution des surfaces en estragon et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	48
Tableau 52 : Répartition des surfaces d'estragon par exploitation en France métropolitaine en 2024	49
Tableau 53 : Évolution des surfaces en origan/marjolaine et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	50
Tableau 54 : Répartition des surfaces d'origan et de marjolaine par exploitation en France métropolitaine en 2024	51
Tableau 55 : Évolution des surfaces en basilic et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	51
Tableau 56 : Répartition des surfaces basilic par exploitation en France métropolitaine en 2024	52
Tableau 57 : Évolution des surfaces en romarin et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	53
Tableau 58 : Répartition des surfaces romarin par exploitation en France métropolitaine en 2024	54
Tableau 59 : Part de la culture de PPAM bio dans la surface agricole utile (SAU) des exploitations en France métropolitaine en 2024.....	55
Tableau 60 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre de déclarants PAC en PACA de 2022 à 2024.....	56
Tableau 61 : Évolution des principales PPAM bio en PACA de 2020 à 2024	56
Tableau 62 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2022 à 2024.....	57
Tableau 63 : Évolution des principales PPAM bio en AURA de 2020 à 2024	58
Tableau 64 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Occitanie de 2022 à 2024.....	59
Tableau 65 : Évolution des principales PPAM bio en Occitanie de 2020 à 2024.....	60
Tableau 66 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Nouvelle-Aquitaine de 2022 à 2024	61
Tableau 67 : Évolution des principales PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine de 2020 à 2024	62
Tableau 68 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Centre-Val de Loire de 2022 à 2024	63
Tableau 69 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Corse de 2022 à 2024	63
Tableau 70 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Pays de la Loire de 2022 à 2024	64
Tableau 71 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bourgogne-Franche-Comté de 2022 à 2024	64
Tableau 72 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Grand-Est de 2022 à 2024.....	65

Tableau 73 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Île-de-France de 2022 à 2024.....	65
Tableau 74 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bretagne de 2022 à 2024.....	66
Tableau 75 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Normandie de 2022 à 2024.....	66
Tableau 76 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Hauts-de-France de 2022 à 2024.....	67
Tableau 77 : Évolution des surfaces bio par plante en France métropolitaine de 2020 à 2024	68
Tableau 78 : Évolution des surfaces en lavande et lavandin bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaines de 2015 à 2024.....	69
Tableau 79 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin bio par zone de production de 2020 à 2024.....	70
Tableau 80 : Répartition des surfaces en lavande et lavandin bio par exploitation en France métropolitaine en 2024.....	72
Tableau 81 : Évolution des surfaces en coriandre bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	72
Tableau 82 : Évolution des surfaces de coriandre bio par régions de 2020 à 2024	73
Tableau 83 : Répartition des surfaces en coriandre bio par exploitation en France métropolitaine en 2024	74
Tableau 84 : Évolution des surfaces en thym bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	75
Tableau 85 : Évolution des surfaces de thym bio par régions de 2020 à 2024	76
Tableau 86 : Répartition des surfaces de thym bio par exploitation en France métropolitaine en 2024	76
Tableau 87 : Évolution des surfaces en sauge bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	77
Tableau 88 : Répartition des surfaces de sauges bio par exploitation en France métropolitaine en 2024....	78
Tableau 89 : Évolution des surfaces en romarin bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	79
Tableau 90 : Répartition des surfaces de romarin bio par exploitation en France métropolitaine en 2024	80
Tableau 91 : Évolution des surfaces en fenouil bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	81
Tableau 92 : Répartition des surfaces de fenouil bio par exploitation en France métropolitaine en 2024	82
Tableau 93 : Évolution des surfaces en menthes bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	82
Tableau 94 : Évolution des surfaces de menthes bio par régions de 2020 à 2024	82
Tableau 95 : Répartition des surfaces en menthes bio par exploitation en France métropolitaine en 2024	83
Tableau 96 : Évolution des volumes certifiés d'huile essentielle de lavande de Haute-Provence AOP et du nombre de producteurs agréés de 2012 à 2024.....	85
Tableau 97 : Estimation des productions achetées par l'industrie de la parfumerie grasse et prix moyen constaté à la production en 2024.	86
Tableau 98 : Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024.....	93
Tableau 99 : Volume et prix moyen de vente de certaines huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024.....	94
Tableau 100 : Chiffre d'affaires HT des ventes des principales huiles essentielles en magasins bio en France en 2024.....	96
Tableau 101 : Ventes d'infusions en valeur et volume par circuit de distribution (GMS, magasins hard discount, magasin de proximité) de 2022 à 2024 en France métropolitaine.....	98
Tableau 102 : Chiffre d'affaires et prix moyen des plantes simples les plus vendues en pharmacie en France métropolitaine en 2024	104
Tableau 103 : Chiffre d'affaires par type de conditionnement des plantes en pharmacie en France métropolitaine en 2024.....	105
Tableau 104 : Principaux pays exportateurs de plantes aromatiques en 2024.....	116
Tableau 105 : Principaux pays importateurs de plantes aromatiques en 2024.....	116

Tableau 106 : Principaux pays fournisseurs de la France en plantes aromatiques en 2024.....	118
Tableau 107 : Importations de la France en plantes aromatiques par catégorie de produits en 2024.....	118
Tableau 108 : Principaux pays acheteurs de la France en plantes aromatiques en 2024.....	119
Tableau 109 : Exportations de la France en plantes aromatiques en 2024.....	119
Tableau 110 : Principaux pays exportateurs de plantes en l'état en 2024	124
Tableau 111: Principaux pays importateurs de plantes aromatiques en 2024.....	124
Tableau 112 : Principaux pays fournisseurs de la France en plantes en l'état en 2024	125
Tableau 113 : Principaux pays acheteurs de la France en plantes aromatiques en 2024	126
Tableau 114 : Principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en 2024.....	126
Tableau 115 : Principaux pays importateurs d'huiles essentielles en 2024.....	127
Tableau 116 : Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2024 par catégorie.....	128
Tableau 117 : Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2024 par pays fournisseur	128
Tableau 118 : Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume par pays de provenance de 2017 à 2024.....	129
Tableau 119 : Importations françaises d'huiles essentielles en 2024 par pays fournisseur	130
Tableau 120 : Importations françaises d'huiles essentielles en 2024 par catégorie	131
Tableau 121 : Exportations françaises d'huiles essentielles en 2024 par pays destinataire	131
Tableau 122 : Exportations françaises d'huiles essentielles en 2023 par catégorie.....	132
Tableau 123 : Principaux pays exportateurs de sucres et extraits végétaux en 2024.....	132
Tableau 124 : Principaux pays importateurs de sucres et extraits végétaux en 2024.....	133
Tableau 125 : Principaux pays fournisseurs de la France en sucres et extraits végétaux en 2024.....	134
Tableau 126 : Importations de la France en sucres et extraits végétaux par catégorie de produits en 2024	134
Tableau 127 : Principaux pays acheteurs de la France en sucres et extraits végétaux en 2024.....	135
Tableau 128 : Exportations de la France en sucres et extraits végétaux par catégorie de produits en 2024	135
Tableau 129 : Importations françaises de parfum et produits de toilette en 2024 par principaux pays fournisseur.....	137
Tableau 130 : Exportations françaises de parfum et produits de toilette en 2024 par principaux pays fournisseur.....	138

Index des illustrations

Figure 1: Répartition des surfaces PPAM en France en 2024.....	12
Figure 2 : Évolution des surfaces en PPAM déclarées en France métropolitaine de 2015 à 2024.....	15
Figure 3 : Évolution des surfaces en PPAM par région de 2022 à 2024.....	17
Figure 4 : Répartition des surfaces de PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024.....	18
Figure 5 : Répartition des surfaces de PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024	20
Figure 6 : Répartition des surfaces de PPAM en Centre-Val de Loire en 2024	23
Figure 7 : Répartition des surfaces de PPAM en Occitanie en 2024	25
Figure 8 : Répartition des surfaces de PPAM en Île-de-France en 2024	30
Figure 9 : Répartition des surfaces de PPAM en Franche-Comté en 2024.....	31
Figure 10 : Répartition des surfaces de PPAM en Bretagne en 2024	33
Figure 11 : Répartition des surfaces de PPAM en France métropolitaine en 2024.....	36
Figure 12 : Localisation des cultures de lavandin en France en 2024	38
Figure 13 : Localisation des cultures de lavande en France en 2024	38
Figure 14 : Localisation des principales zones de production historiques de lavande et de lavandin en France	39
Figure 15 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2015 à 2024.....	39
Figure 16 : Localisation des cultures de coriandre en France en 2024	41
Figure 17 : Localisation des cultures de persil en France en 2024	43
Figure 18 : Localisation des cultures de thym en France en 2024	44
Figure 19 : Localisation des cultures de fenouils en France en 2024	46
Figure 20 : Localisation des cultures de menthes en France en 2024	47
Figure 21: Localisation des cultures d'estragon en France en 2024.....	49
Figure 22 : Localisation des cultures d'origan/marjolaine en France en 2024	50
Figure 23 : Localisation des cultures de basilic en France en 2024.....	52
Figure 24 : Localisation des cultures de romarin en France en 2024.....	53

Figure 25 : Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de la filière des PPAM bio total en France depuis 2015	54
Figure 26 : Évolution des surfaces en PPAM bio par région en France métropolitaine de 2020 à 2024.....	55
Figure 27 : Répartition des surfaces de PPAM bio en PACA en 2024.....	57
Figure 28 : Répartition des surfaces de PPAM bio en PACA en 2024.....	58
Figure 29 : Évolution des surfaces de PPAM bio en Occitanie entre 2015 et 2024.....	59
Figure 30 : Répartition des surfaces de PPAM bio en Occitanie en 2024.....	60
Figure 31 : Évolution des surfaces de PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2024.....	61
Figure 32 : Répartition des surfaces de PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine en 2024.....	62
Figure 33 : Répartition des surfaces de PPAM bio en France métropolitaine en 2024	68
Figure 34 : Évolution des surfaces en lavande et lavandin bio et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2024.....	69
Figure 35 : Localisation de la lavande bio en France en 2024.....	71
Figure 36 : Localisation de la lavande bio en France en 2024.....	71
Figure 37 : Évolution des surfaces en coriandre bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	73
Figure 38 : Localisation de coriandre bio en France métropolitaine en 2024	74
Figure 39 : Évolution des surfaces en thym bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	75
Figure 40 : Localisation de thym bio en France en 2024	76
Figure 41 : Évolution des surfaces en sauges bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	77
Figure 42 : Localisation des cultures de sauges bio en France en 2024	78
Figure 43 : Évolution des surfaces en romarin bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	79
Figure 44 : Localisation des cultures de romarin bio en France en 2024.....	80
Figure 45 : Évolution des surfaces en fenouil bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024	81
Figure 46 : Évolution des volumes labellisés IGP Thym de Provence de 2019 à 2024.....	83
Figure 47 : Évolution des volumes labellisés d'Herbes de Provence Label Rouge de 2004 à 2024.....	84
Figure 48 : Évolution des volumes d'huile essentielle certifiée AOP et de la production nationale de lavande de population de 2012 à 2024.....	85
Figure 49 : Les PPAM : des marchés multiples.....	87
Figure 50 : Répartition du chiffre d'affaires des compléments alimentaires par circuit de distribution en 2024 et évolution par rapport à 2023	88
Figure 51 : Évolution des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2022 à 2024 en France métropolitaine.....	89
Figure 52 : Volume de ventes des principales plantes (bourgeons, jeunes pousses ou radicelles) utilisées en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2022 à 2024 en France métropolitaine	89
Figure 53 : Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024	90
Figure 54 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024	91
Figure 55 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024	91
Figure 56 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles (complexes et unitaires) en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024	92
Figure 57 : Volume des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024.....	93
Figure 58 : Répartition des ventes d'huiles essentielles unitaires et complexes par marque en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024.....	95
Figure 59: Évolution du chiffre d'affaires HT des ventes d'huiles essentielles en magasins bio en France de 2019 à 2024.....	95
Figure 60 : Volume de vente des principales huiles essentielles en magasins bio en France de 2020 à 2024.....	96
Figure 61 : Parts de marché en valeur des principales marques d'huiles essentielles en magasins bio en France en 2024.....	97

Figure 62 : Évolution des ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2022 à 2024 en France métropolitaine	98
Figure 63 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine en 2024.....	99
Figure 64 : Évolution des ventes d'infusions en magasins bio en France de 2018 à 2024.....	99
Figure 65 : Répartition des ventes d'infusions et de plantes à infuser en volume selon le format en magasins bio en France en 2024.....	100
Figure 66 : Ventes des principales plantes simples en volume en magasins bio en France de 2022 à 2024	100
Figure 67 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions en magasins bio en 2024.....	101
Figure 68 : Évolution des ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie de 2020 à 2024 en France métropolitaine.....	101
Figure 69 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en pharmacie de 2020 à 2024 en France métropolitaine.....	102
Figure 70 : Volume des ventes des principales plantes simples en pharmacie en France métropolitaine de 2022 à 2024.....	103
Figure 71 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions et plantes à infuser par allégation en pharmacie de 2022 à 2024 en France métropolitaine	105
Figure 72 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en pharmacie en France métropolitaine en 2024	106
Figure 73 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en parapharmacie de 2020 à 2024 en France métropolitaine	106
Figure 74 : Volume des ventes des principales plantes simples en parapharmacie en France métropolitaine de 2022 à 2024.....	107
Figure 75 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en parapharmacie en France métropolitaine en 2024.....	107
Figure 76 : Évolution des ventes d'épices en magasins bio en France de 2018 à 2024	108
Figure 77 : Volume de ventes des principales épices en magasins bio en France de 2022 à 2024.....	108
Figure 78 : Parts de marché en valeur des principales marques d'épices vendues en magasins bio en France en 2024.....	109
Figure 79 : Évolution des ventes globales de thym au rayon épices en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2024.....	109
Figure 80 : Évolution des ventes de thym bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2024	110
Figure 81 : Évolution des ventes de « thym de Provence » IGP en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2024.....	110
Figure 82 : Parts de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en 2024.....	111
Figure 83 : Évolution des ventes d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2024.....	112
Figure 84 : Évolution des ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2024	112
Figure 85 : Évolution des ventes d'herbes de Provence bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2024	113
Figure 86 : Parts de marché des différentes marques d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en 2024	113
Figure 87 : Évolution des ventes de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2021 à 2024 en France métropolitaine.....	114
Figure 88 : Parts de marché en valeur des principales marques de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine en 2024.....	115
Figure 89 : Évolution des importations et exportations françaises entre 2015 et 2024 pour les plantes aromatiques.....	117
Figure 90 : Évolution des importations et exportations françaises de thym de 2015 à 2024	120
Figure 91 : Évolution des importations et exportations françaises de graines de coriandre de 2015 à 2024	121
Figure 92 : Évolution des importations et exportations françaises de graines de fenugrec de 2015 à 2024	122

Figure 93 : Évolution des importations et exportations françaises de feuilles de laurier de 2015 à 2024	122
Figure 94 : Évolution des importations et exportations françaises de safran de 2015 à 2024	123
Figure 95 : Évolution des importations et exportations françaises entre 2015 et 2024 pour les plantes à usages non alimentaires.....	125
Figure 96 : Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles entre 2015 et 2024.....	127
Figure 97 : Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume de 2015 à 2024.....	129
Figure 98 : Évolution des importations et exportations françaises en huiles essentielles entre 2015 et 2024.....	130
Figure 99 : Évolution des importations et exportations françaises entre 2022 et 2024 pour les succs et extraits végétaux	133
Figure 100 : Évolution des importations et exportations françaises en parfums, cosmétiques et produits d'entretien entre 2015 et 2024.....	136
Figure 101 : Évolution des importations et des exportations françaises en savons, détergents et produits d'entretien entre 2015 et 2024.....	136
Figure 102 : Évolution des importations et des exportations françaises en parfum et produits pour la toilette entre 2015 et 2024.....	137

Méthodologie et sources des données

Rassemblant les données économiques disponibles sur la filière PPAM en France métropolitaine, cette étude a mobilisé différentes sources et nécessité des traitements de la part de FranceAgriMer.

- **Déclarations au titre des aides de la politique agricole commune (PAC)**

Cette source, très fiable, indique les surfaces par producteur déclarant à la PAC. Elle permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par unité géographique de manière assez fine.

Toutefois, ces données ne répertorient pas l'intégralité des exploitations car ne sont comptabilisées que les exploitations qui demandent une subvention. On estime cependant que plus de 90 % des surfaces de PPAM sont déclarées dans le cadre des aides PAC.

De plus, ces données sont plus ou moins détaillées par espèce ou groupe d'espèces en fonction des nomenclatures instaurées par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et de leurs évolutions. Depuis 2023, en lien avec la nouvelle programmation, les nomenclatures ont été modifiées détaillant davantage de cultures mais procédant également à de nombreux regroupements (cf. annexe 1).

- **Inventaire du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)**

L'Interprofession reconnue (CIHEF) dispose des données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin, les accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendant les déclarations de ces éléments obligatoires.

- **APAL**

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique...) et gère les données des opérateurs habilités. Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs habilités, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

- **Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France**

Les données présentées dans ce panorama portant sur les ventes de certains produits issus de la filière PPAM en France métropolitaine proviennent de différents panels (notamment Openhealth company pour les pharmacies et parapharmacies, BIOANALYTICS®GOOD pour les magasins bio et CIRCANA pour les Grandes et Moyennes Surface (GMS), les magasins de proximité et hard-discount). Sauf indication contraire, les ventes en valeurs sont exprimées Toutes Taxes Comprises (TTC).

- **Les échanges internationaux**

Les données fournies par Trade Data Monitor rassemblent les statistiques douanières de 120 pays selon les nomenclatures internationales et nationales. Pour la France, les données exposées comprennent les flux issus de métropole mais également des DROM. Pour l'analyse de ces données, six groupes de produits ont été constitués : plantes aromatiques, plantes en l'état (hors épices), huiles essentielles, sucs et extraits végétaux, savons, détergents et produits d'entretien et parfums et produits pour la toilette. Les nomenclatures concernées figurent en annexe 2.

1. Synthèse

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces et la commercialisation au stade production de plus de 3 000 produits.

En 2024, les surfaces cultivées en PPAM sont estimées à 69 200 ha pour un nombre de producteurs recensés de 6 900. Comparée à d'autres productions agricoles, la filière s'est caractérisée ces dernières années par une évolution particulière avec, entre 2015 (49 500 ha) et 2021 (67 500 ha), une croissance de 36 %. À partir de 2022, la tendance s'est inversée (environ -11 % entre 2021 et 2023). Cependant, en 2024, les surfaces sont à nouveau en augmentation en lien avec l'implantation massive de coriandre encouragée par des aides très attractives. Hors coriandre, les surfaces totales de PPAM restent en diminution.

Les exploitations ont des profils multiples, allant de la culture industrielle à de très petites exploitations en zones défavorisées ; les PPAM sont des cultures de diversification pour de nombreuses exploitations.

Les plantations exceptionnelles de coriandre mentionnées plus haut conduisent en 2024 à un pic des surfaces de PPAM certifiées bio et en conversion. Avec 26 300 ha, elles poursuivent leur croissance continue depuis plusieurs années ; la part de l'agriculture biologique dans la filière PPAM atteint 38 % des surfaces PPAM, contre 25 % en 2023.

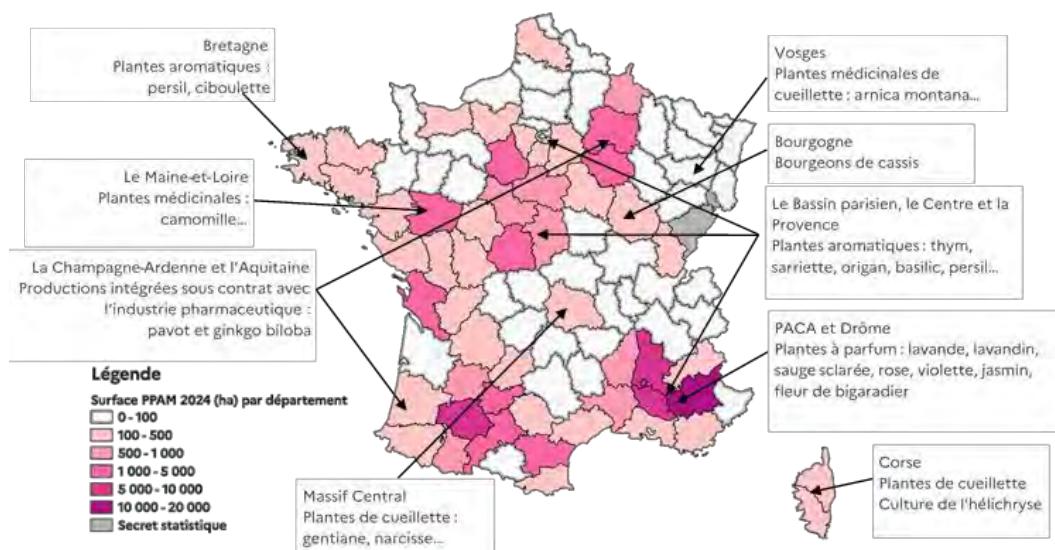
La localisation des PPAM

Les PPAM sont produites dans différents bassins :

- Les plantes à parfum sont cultivées majoritairement dans le Sud-Est et la Corse ;
- Les plantes aromatiques sont localisées en Bretagne, dans le bassin parisien et dans le Sud-Est ;
- Les plantes médicinales sont cultivées sur la diagonale allant des pays de la Loire à la Champagne-Ardenne ;
- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans l'ensemble des massifs montagneux de la métropole (Vosges, Pyrénées, Massif Central, Alpes...).

Des bassins spécialisés de production de PPAM

Figure 1 : Répartition des surfaces PPAM en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activité qui les regroupent selon leur usage principal : la parfumerie, y compris la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, l'aromathérapie, les épices, l'herboristerie, les compléments alimentaires, l'homéopathie, l'alopathie...

L'analyse de l'aval des marchés des PPAM pour l'année 2024 montre des situations très hétérogènes selon les différents produits et les circuits de distribution. En GMS, les marchés ont globalement continué de régresser à l'exception des infusions. Les ventes en magasins bio se sont globalement stabilisées après les baisses de ces dernières années. En pharmacie, l'évolution des chiffres d'affaires est très dépendante des produits visés.

Tableau 1 : Tendances de certains marchés français (non exhaustif)

Marchés	Chiffre d'affaires en France en 2023 (M€)	Chiffre d'affaires en France en 2024 (M€)	Tendance globale en France en 2024
Compléments alimentaires	2 800	2 900	↗
Gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie	4,6	4,6	↔
Huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie	Global 226	224	↘
	Bio 96	94	↘
Huiles essentielles en magasins bio*	20	19	↘
Infusions en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global 207	221	↗
	Bio 84	87	↗
Infusions en magasins bio*	40	40	↔
Infusions en pharmacie et parapharmacie	Global 28	27	↘
	Bio 20	19	↘
Épices en magasins bio*	15,6	16	↗
Herbes de Provence en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global 13,3	14	↘
	Label Rouge 1,8	2	↗
	Bio 0,72	0,67	↘
Thym en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global 7,9	7,8	↘
	IGP 0,67	0,73	↗
	Bio 0,28	0,31	↗
Plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global 22,1	21,8	↘
	Bio 2,8	2,5	↘

* Chiffre d'affaires hors taxes

Sources : Synadiet, FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company, de Circana et de BIOANALYTICS®GOOD

Le commerce extérieur

Tableau 2 : Commerce extérieur français de certains produits de la filière PPAM en 2024

	Huiles essentielles	Plantes à usage non alimentaire	Plantes aromatiques
Importations	France : 3 ^e importateur mondial • 9 557 t (+ 35 % en 10 ans) • 431 M€ (+ 39 % en 10 ans)	France : 8 ^e importateur mondial • 24 300 t (+ 35 % en 10 ans) • 138 M€ (+ 77 % en 10 ans)	France : 9 ^e importateur mondial • 56 833 t (+ 48 % en 10 ans) • 390 M€ (+ 44 % en 10 ans)
Exportations	France : 3 ^e exportateur mondial • 6 138 t (+ 30 % en 10 ans) • 438 M€ (+ 46 % en 10 ans)	France : 12 ^e exportateur mondial • 15 900 t (+ 14 % en 10 ans) • 78 M€ (+ 51 % en 10 ans)	France : 17 ^e exportateur mondial • 15 573 t (+ 8 % en 10 ans) • 156 M€ (+ 12 % en 10 ans)

À noter que ces flux de matières premières ne rendent pas compte de la totalité de la filière. En effet, les huiles essentielles et plantes en l'état sont fréquemment incorporées dans différents produits finis comme les parfums, cosmétiques et produits d'entretien pour lesquels la balance commerciale est très excédentaire. Par ailleurs, et pour de très nombreux produits (compléments alimentaires...), aucune donnée publique sur les échanges internationaux n'est disponible.

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

2.1 La culture de PPAM

La filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte plus de 120 espèces cultivées et plus de 300 communément cueillies.

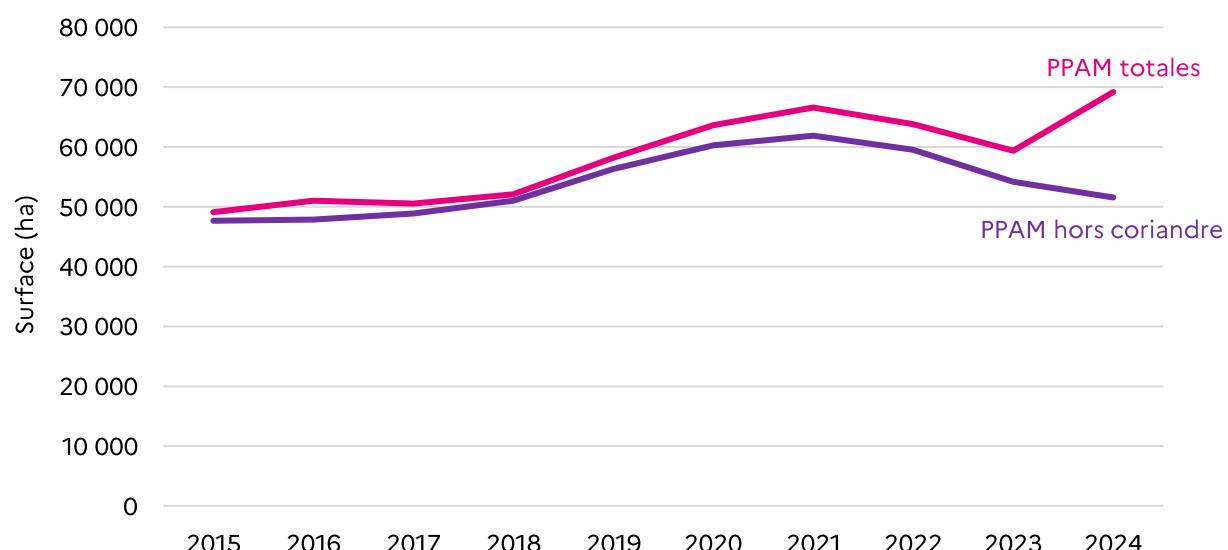
Les données présentées dans cette partie ne portent que sur la France métropolitaine.

2.1.1 Évolution des surfaces

La culture de PPAM occupe 69 200 ha en 2024 soit moins de 1 % des surfaces agricoles françaises. Cette filière s'est caractérisée ces dernières années par une évolution particulière par rapport à d'autres productions agricoles avec, entre 2015 (49 500 ha) et 2021 (66 500 ha), une croissance de 36 %. Si la tendance s'est inversée les années suivantes, les surfaces en PPAM diminuant d'environ 11 % entre 2021 et 2023, elles sont de nouveau en augmentation en 2024, en lien avec l'implantation massive de coriandre encouragée par des aides très attractives. Hors coriandre, les surfaces totales de PPAM restent en diminution.

Forte hausse des surfaces de PPAM en 2024 liée à l'implantation massive de coriandre

Figure 2 : Évolution des surfaces en PPAM déclarées en France métropolitaine de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.2 Évolution du nombre d'exploitations produisant des PPAM

Une partie des exploitations productrices de PPAM ne demande pas les aides « PAC » et ne fait donc aucune déclaration. Il s'agit notamment des petites exploitations, des viticulteurs et des arboriculteurs. De ce fait, le nombre de déclarants ne représente pas la totalité des producteurs de PPAM ; il permet cependant de définir les tendances d'évolution.

Le nombre d'exploitations recensées en PPAM suit approximativement l'évolution constatée pour les superficies (coriandre comprise). Il a ainsi fortement augmenté jusqu'en 2021 (+ 25 % depuis 2015), baissé en 2022 et 2023 (- 5 % entre 2021 et 2023) puis repart à la hausse en 2024 (+ 14 % par rapport à 2023), avec près de 7 000 exploitations.

Tableau 3 : Évolution du nombre d'exploitations déclarant produire des PPAM de 2015 à 2024

Année	Nombre de déclarants
2015	5 087
2016	5 262
2017	5 129
2018	5 206
2019	5 605
2020	5 979
2021	6 339
2022	6 257
2023	6 022
2024	6 888

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.3 Typologie des exploitations

Pour la très grande majorité des exploitations, les PPAM sont des cultures de diversification. En effet, environ 77 % des exploitations déclarant cultiver des PPAM leur consacrent moins de 20 % de leur SAU. Toutefois, près de 9 % des exploitations sont spécialisées (part consacrée aux PPAM > 50 % de leur SAU) et représentent 21 % des surfaces.

Tableau 4 : Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utile (SAU) des exploitations en 2024

Part de PPAM dans la SAU	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Superficie PPAM (ha) totale de la catégorie	Part des surfaces PPAM
0 - 5 %	2 738	40 %	6 924	10 %
5 - 10 %	1 432	21 %	13 822	20 %
10 - 20 %	1 128	16 %	14 305	21 %
20 - 30 %	464	7 %	7 120	10 %
30 - 40 %	307	4 %	6 062	9 %
40 - 50 %	219	3 %	6 485	9 %
50 - 60 %	157	2 %	5 056	7 %
60 - 70 %	123	2 %	3 221	5 %
70 - 80 %	69	1 %	2 261	3 %
80 - 90 %	76	1 %	2 127	3 %
90 - 100 %	175	3 %	1 813	3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

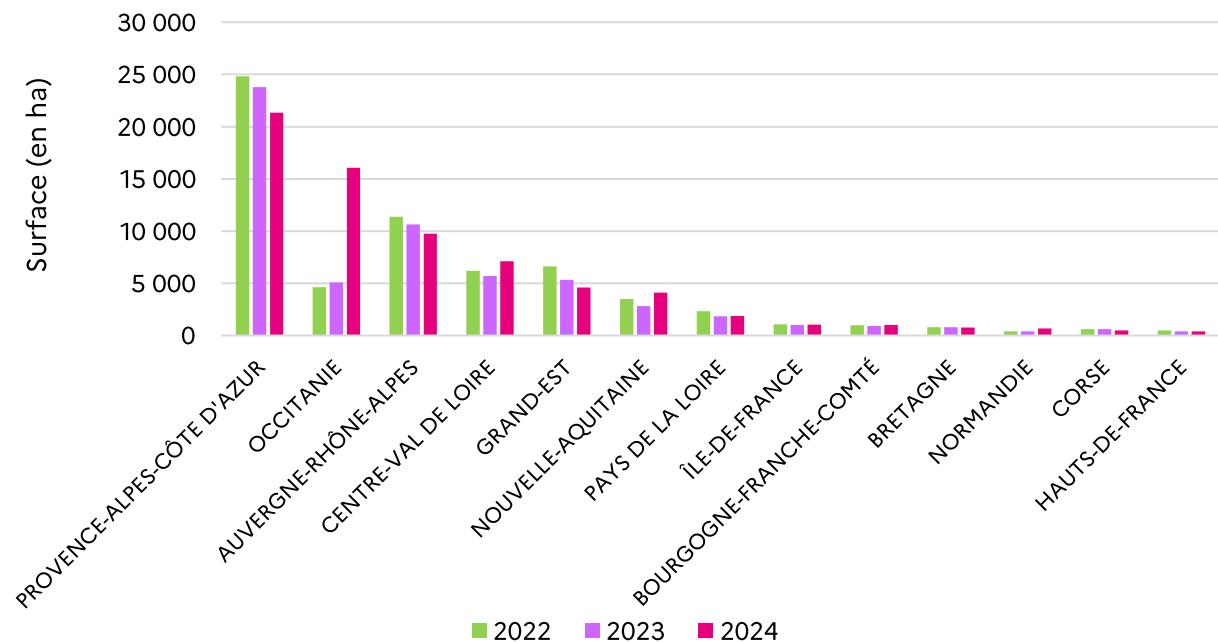
2.1.4 Localisation par région

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région qui comporte le plus de surfaces en PPAM. Elle est suivie par les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

L'évolution des surfaces pour chacune des régions est très hétérogène : en diminution en PACA, AURA, Grand Est, Corse et en Bretagne, elles sont en augmentation dans les autres régions et de manière plus marquée en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine et en Centre-Val-de-Loire.

PACA, AURA et Occitanie représentent près de 68 % des surfaces en PPAM en 2024

Figure 3 : Évolution des surfaces en PPAM par région de 2022 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les présentations et analyses des données de production par région qui suivent sont réalisées en fonction du niveau de détails des nomenclatures utilisées et des contraintes de secret statistique.

Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

La région PACA possède, en 2024, un peu plus de 21 000 ha de PPAM, localisés pour 94 % dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse. Il s'agit principalement de plantes destinées à la production d'huiles essentielles (lavande, lavandin, sauge sclarée, hélichryse, fenouil amer...) auxquelles s'ajoutent les plantes aromatiques typiques de la zone méditerranéenne (thym, sarriette, origan et romarin) qui sont commercialisées en plantes sèches mais dont une partie est également transformée en huiles essentielles.

Les surfaces de PPAM de la région sont en diminution depuis 2021 (- 17 % entre 2021 et 2024) du fait principalement de la réduction des cultures de lavandin et de lavande dans le contexte de surproduction actuel.

Tableau 5 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en PACA de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
04 Alpes-de-Haute-Provence	16 351	15 608	14 089	525	515	478
84 Vaucluse	7 052	6 764	6 053	441	426	407
05 Hautes-Alpes	460	484	470	98	96	102
13 Bouches-du-Rhône	513	524	402	71	69	72
83 Var	425	387	279	70	72	71
06 Alpes-Maritimes	23	25	29	18	22	22
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	24 824	23 792	21 321	1 187	1 167	1 118

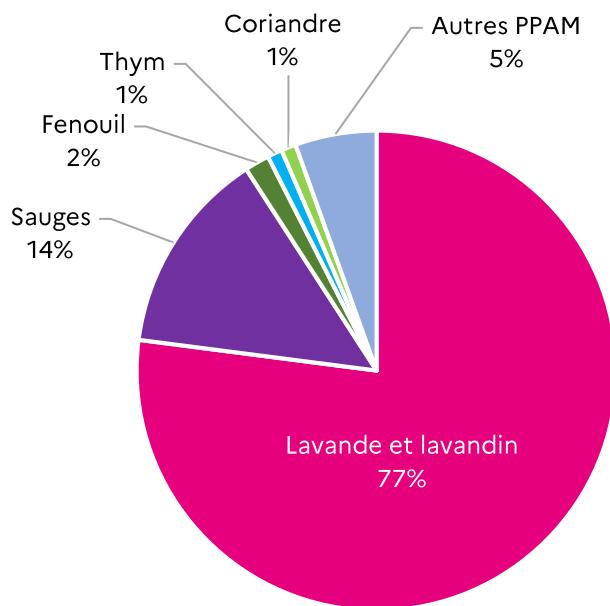
¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En PACA, lavande et lavandin représentent plus des trois-quarts des surfaces PPAM

Figure 4 : Répartition des surfaces de PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 6 : Évolution des surfaces par PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Lavande et lavandin	20 247	21 083	20 505	18 831	16 427	- 12,8 %
Sauge sclarée et officinale	3 207	2 791	2 510	2 929	2 944	0,5 %
Fenouils	177	219	278	299	356	19,0 %
Thym	161	196	256	231	212	- 8,0 %
Coriandre	165	86	8	177	211	19,2 %
Romarin	53	63	72	85	90	5,9 %
Origan et marjolaine	35	45	56	57	57	0,2 %
Estragon	35	48	55	58	57	- 1,8 %
Sarriette	29	35	37	41	36	- 11,9 %
Persil	28	20	24	26	36	34,7 %
Autres PPAM	1 217	1 096	1 022	1 058	896	- 15,3 %
TOTAL PPAM	25 354	25 683	24 824	23 792	21 321	- 10,4 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région PACA compte environ 1 100 exploitations déclarantes cultivant des PPAM, dont 16,4 % sont très spécialisées avec une part consacrée aux PPAM, notamment des plantes à parfum, supérieure à 50 % de leur SAU. À l'inverse, plus de la moitié des exploitations (57 %) dédie moins de 20 % de leurs surfaces à ces cultures. Dans cette région, les PPAM sont cultivées la plupart du temps en association avec des cultures fourragères destinées, soit à la vente, soit à l'alimentation du troupeau dans les exploitations en polyculture-élevage, ou des céréales (blé tendre, blé dur et orge). Environ 60 % des exploitations déclarant produire des PPAM ont également des productions arboricoles, en particulier des oliveraies, des truffières et des pommiers.

Tableau 7 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Vigne	Autres
0 %	-	39,1 %	34,9 %	74,2 %	74,2 %	22,8 %	75,8 %	15,6 %
0 – 5 %	30,0 %	34,3 %	9,8 %	10,7 %	14,7 %	9,7 %	3,3 %	41,9 %
5 – 10 %	12,0 %	8,1 %	11,6 %	6,5 %	3,0 %	8,1 %	1,6 %	20,0 %
10 – 20 %	14,6 %	7,5 %	16,6 %	5,0 %	3,0 %	11,3 %	1,6 %	12,3 %
20 – 30 %	8,9 %	3,8 %	11,5 %	2,1 %	1,8 %	8,7 %	2,6 %	3,8 %
30 – 40 %	9,5 %	1,5 %	8,3 %	1,0 %	0,7 %	5,8 %	2,0 %	3,2 %
40 – 50 %	8,6 %	1,6 %	3,8 %	0,4 %	0,7 %	5,5 %	2,5 %	1,0 %
> 50 %	16,4 %	3,9 %	3,4 %	0,1 %	1,9 %	28,1 %	10,6 %	2,1 %

Dans la cellule de la ligne [> 50 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 28,1 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 50 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

La région AURA approche les 10 000 ha de PPAM dont environ 8 500 ha se situent dans le département de la Drôme. Les plantes cultivées sont principalement la lavande et le lavandin (83 % de la surface) ainsi que des plantes aromatiques (basilic, thym, menthe, romarin, sarriette...). Comme en région PACA, les surfaces, en particulier de lavande et de lavandin, sont en diminution en raison de la crise constatée sur ces productions qui cumulent stocks importants et prix bas.

Tableau 8 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
26 Drôme	9 949	9 307	8 576	950	934	889
07 Ardèche	884	845	738	170	172	170
63 Puy-de-Dôme	181	161	150	54	51	56
38 Isère	177	138	99	60	61	59
69 Rhône	58	71	64	25	35	38
42 Loire	30	32	30	20	24	25
43 Haute-Loire	25	30	29	23	28	32
03 Allier	35	25	21	18	18	19
01 Ain	18	14	21	10	11	10
73 Savoie	9	9	5	11	15	17
15 Cantal et 74 Haute-Savoie	6	11	14	11	21	28
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	11 373	10 645	9 748	1 343	1 360	1 331

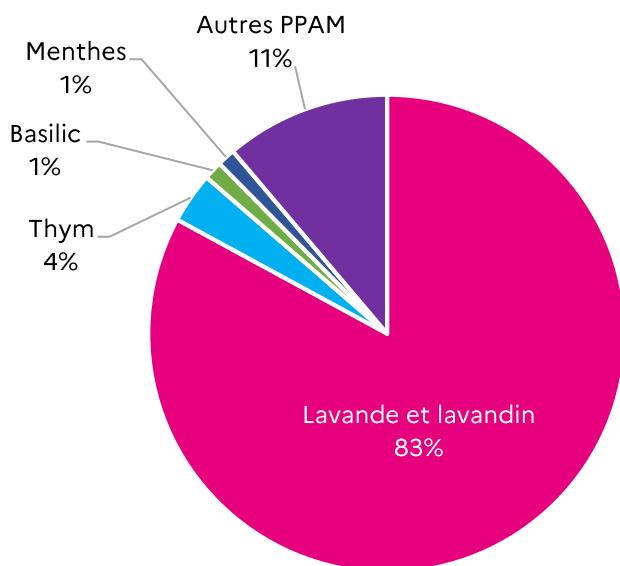
¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En AURA, lavande et lavandin représentent 83 % des surfaces PPAM

Figure 5 : Répartition des surfaces de PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 9 : Évolution des surfaces par PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes de 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Lavande et lavandin	9 159	9 621	9 512	8 827	8 133	- 7,9 %
Thym	322	404	419	365	285	- 22,1 %
Basilic	157	147	122	134	122	- 9,0 %
Menthes	80	101	117	130	119	- 8,6 %
Origan, Marjolaine	89	98	80	90	94	4,0 %
Sauge sclarée et officinale	159	115	110	87	80	- 8,7 %
Mélisse	157	156	132	72	77	8,2 %
Camomilles et chardon Marie	86	48	55	91	75	- 17,9 %
Aneth et Anis vert	33	13	34	36	56	55,2 %
Persil	56	66	61	68	55	- 18,2 %
Romarin	68	72	50	58	53	- 8,2 %
Sarriette	47	48	55	54	51	- 4,0 %
Autres PPAM	591	617	626	635	550	- 13,4 %
TOTAL PPAM	11 005	11 506	11 373	10 645	9 748	- 8,4 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les exploitations déclarant produire des PPAM en AURA ont une spécialisation assez proche de celle de la région PACA. Ainsi, 12 % des producteurs de PPAM sont spécialisés dans la culture de plantes à parfum (SAU > 50 %) alors qu'environ 66 % lui consacrent moins de 20 % de leur SAU, les associant à des cultures fourragères, céréalières (blé tendre, blé dur, orge et maïs) et arboricoles (notamment truffières, abricotiers et noyers).

Tableau 10 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Vigne	Autres
0 %	-	45,2 %	41,3 %	68,6 %	66,2 %	19,3 %	73,9 %	17,6 %
0 – 5 %	34,8 %	26,3 %	9,5 %	7,1 %	18,9 %	14,4 %	3,5 %	38,5 %
5 – 10 %	15,6 %	7,8 %	8,3 %	6,9 %	4,8 %	8,0 %	1,8 %	19,5 %
10 – 20 %	18,3 %	7,2 %	10,7 %	10,7 %	4,9 %	10,5 %	2,8 %	14,7 %
20 – 30 %	9,0 %	3,8 %	7,1 %	4,6 %	1,9 %	7,8 %	2,6 %	4,0 %
30 – 40 %	7,1 %	3,4 %	6,7 %	1,7 %	1,0 %	5,9 %	2,7 %	2,3 %
40 – 50 %	3,8 %	2,0 %	6,8 %	0,2 %	0,7 %	5,4 %	2,9 %	1,2 %
> 50 %	11,3 %	4,3 %	9,7 %	0,2 %	1,7 %	28,6 %	9,8 %	2,3 %

Dans la cellule de la ligne [> 50 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 28,6 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 50 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Grand-Est

La région Grand-Est compte 4 600 ha de PPAM. Il s'agit principalement de plantes médicinales, en particulier du pavot. Cette plante, cultivée dans les départements de l'Aube, de la Marne et des Ardennes, est destinée à l'industrie pharmaceutique et les données restent confidentielles. Depuis 2020, les productions globales de PPAM sont en diminution (- 44 % entre 2020 et 2024) dans cette région.

Tableau 11 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Grand-Est de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
10 Aube	3 998	3 273	2 708	340	285	245
51 Marne	1 811	1 361	1 218	172	136	127
08 Ardennes	630	538	518	82	73	64
67 Bas-Rhin	63	63	83	58	37	44
55 Meuse	29	20	27	23	16	18
54 Meurthe-et-Moselle	26	29	23	12	17	16
68 Haut-Rhin	35	23	10	21	23	21
88 Vosges	9	9	10	12	11	16
52 Haute-Marne	7	17	4	8	8	6
57 Moselle	6	9	1	10	9	8
GRAND-EST	6 614	5 343	4 601	733	611	562

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les exploitations déclarant produire des PPAM dans le Grand-Est sont très peu spécialisées ; elles sont fortement orientées grandes cultures (notamment blé tendre, betterave à sucre, orge, colza, maïs), productions fourragères et maraîchères (pomme de terre).

Tableau 12 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM dans le Grand-Est selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture et vigne	Céréales	Oléoprotéagineux	Maraîchage	Fourrage	Autres
0 %	-	79,5 %	10,1 %	30,1 %	18,5 %	11,6 %	11,0 %
0 – 5 %	40,7 %	13,3 %	1,4 %	8,7 %	5,7 %	15,1 %	66,5 %
5 – 10 %	44,5 %	1,4 %	0,5 %	21,0 %	9,6 %	27,8 %	12,5 %
10 – 20 %	10,5 %	2,3 %	1,1 %	32,6 %	32,7 %	27,9 %	7,8 %
20 – 30 %	1,6 %	0,5 %	1,2 %	5,3 %	24,0 %	6,8 %	1,4 %
> 30 %	2,7 %	2,8 %	85,6 %	2,3 %	9,4 %	10,9 %	0,7 %

Dans la cellule de la ligne [> 30 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 10,9 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 30 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire possède, en 2024, plus de 7 000 ha de PPAM situés en grande partie dans l'Eure-et-Loire et l'Indre. La PPAM la plus répandue en 2024 est la coriandre, plante qui, destinée majoritairement à la production de semences, s'est fortement développée dans la région atteignant 1 800 ha en 2020 et 2021. Après une baisse à 1 300 ha en 2022 et 2023, ses surfaces sont de nouveau en progression avec 1 600 ha en 2024. La culture du lavandin, apparue ces dernières années, représente 21 % des surfaces ; après avoir atteint 1 500 ha en 2023, elle s'est stabilisée en 2024. Les autres plantes principales sont le persil (8 %), le fenouil (3 %) et parmi les autres PPAM, le pavot.

Tableau 13 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Centre-Val de Loire de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
28 Eure-et-Loir	1 841	1 872	2 435	174	176	206
36 Indre	1 863	1 702	2 174	104	100	118
18 Cher	782	738	964	53	49	66
45 Loiret	724	717	759	96	94	91
41 Loir-et-Cher	764	591	651	85	61	65
37 Indre-et-Loire	230	94	130	40	24	30
CENTRE-VAL DE LOIRE	6 204	5 714	7 114	543	493	567

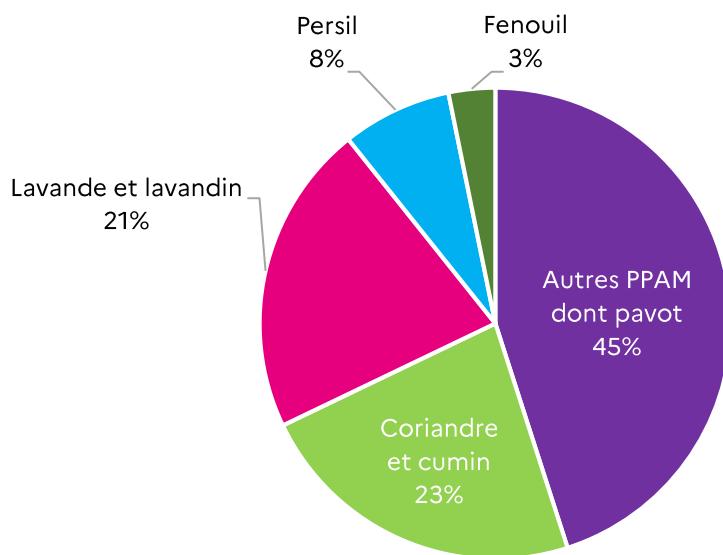
¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La coriandre est redevenue en 2024 la PPAM la plus répandue dans le Centre-Val-de-Loire

Figure 6 : Répartition des surfaces de PPAM en Centre-Val de Loire en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 14 : Évolution des surfaces par PPAM en Centre-Val de Loire 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Coriandre (+ cumin)	1 798	1 842	1 282	1 282	1 625	26,7 %
Lavande et lavandin	582	1 095	1 298	1 502	1 522	1,4 %
Persil	349	395	431	351	535	52,4 %
Fenouils	17	43	79	60	228	277,2 %
Camomilles et chardon Marie	123	152	144	72	117	61,6 %
Aneth et anis vert	68	66	60	39	65	67,4 %
Estragon	47	46	71	81	57	- 29,6 %
Angélique	84	69	57	46	42	- 9,4 %
Autres PPAM	3 378	3 178	2 783	2 280	2 923	28,2 %
TOTAL PPAM	6 446	6 885	6 204	5 714	7 114	24,5 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Dans la région Centre-Val de Loire, la production de PPAM est assurée par 570 exploitations pour la plupart spécialisées grandes cultures (en particulier blé tendre et dur d'hiver, orge de printemps et d'hiver, tournesol, colza) et diversifiées en PPAM (94 % ont moins de 20 % de leur SAU en PPAM).

Tableau 15 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM dans le Centre-Val-de-Loire selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture et vigne	Céréales	Oléoprotéagineux	Maraîchage	Fourrage	Autres
0 %	-	85,0 %	5,5 %	19,0 %	43,9 %	38,3 %	3,9 %
0 – 5 %	46,1 %	12,0 %	1,2 %	3,0 %	10,2 %	31,2 %	55,7 %
5 – 10 %	33,9 %	1,6 %	0,5 %	9,2 %	11,5 %	12,9 %	27,7 %
10 – 20 %	13,8 %	1,1 %	1,2 %	33,5 %	23,1 %	6,3 %	9,3 %
20 – 30 %	2,5 %	0,0 %	2,6 %	26,3 %	6,3 %	3,4 %	2,3 %
> 30 %	3,9 %	0,4 %	88,9 %	9,0 %	4,9 %	7,9 %	1,1 %

Dans la cellule de la ligne [> 30 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 7,9 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 30 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Occitanie

La production de PPAM en Occitanie s'est très fortement développée à partir de 2021 principalement dans les trois productions de lavande, lavandin et coriandre. Sur la superficie régionale de 16 000 ha en 2024, la coriandre en occupe ainsi 86 %, ses surfaces s'étant envolées du fait de l'attribution d'aides à la reconversion très attractives. Les productions de lavande et de lavandin sont quant à elles en régression depuis 2022 (- 12 %) au vu de la crise que traverse la filière.

Tableau 16 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Occitanie de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
32 Gers	1 595	1 962	7 762	138	151	531
31 Haute-Garonne	475	501	2 644	65	65	209
82 Tarn-et-Garonne	322	355	1 982	54	55	181
11 Aude	522	609	1 005	88	80	112
65 Hautes-Pyrénées	34	53	663	13	14	73
30 Gard	812	701	649	141	139	141
46 Lot	294	333	455	76	75	94
81 Tarn	152	134	447	47	44	72
66 Pyrénées-Orientales	126	133	139	44	46	43
34 Hérault	189	192	136	71	80	76
09 Ariège	41	16	93	16	23	33
12 Aveyron	54	75	79	26	34	39
48 Lozère	13	20	14	22	28	27
OCCITANIE	4 631	5 084	16 069	787	817	1 581

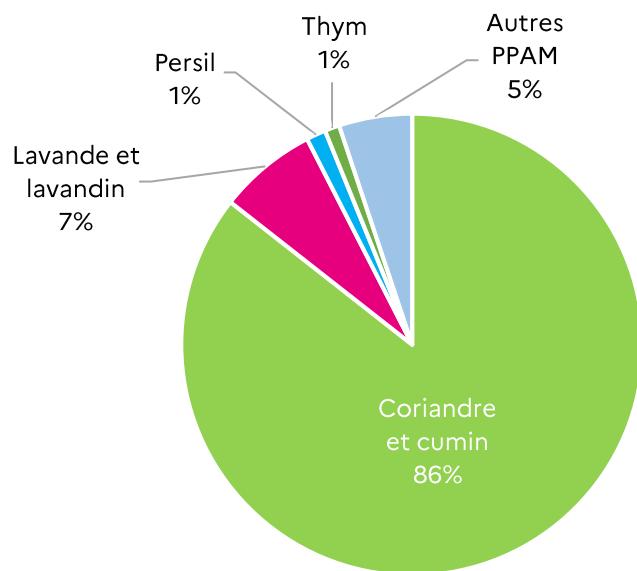
¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Occitanie, les surfaces de coriandre explosent

Figure 7 : Répartition des surfaces de PPAM en Occitanie en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 17 : Évolution des surfaces par PPAM en Occitanie 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Coriandre (et Cumin)	537	1 763	2 198	2 932	13 752	369,0 %
Lavande et lavandin	878	1 151	1 254	1 199	1 109	-7,5 %
Persil	243	204	268	103	218	112,5 %
Thym	122	143	160	150	167	11,4 %
Autres PPAM	704	890	749	700	823	17,6 %
TOTAL PPAM	2 485	4 151	4 631	5 084	16 069	216,1 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le nombre d'exploitations déclarant produire des PPAM en Occitanie a presque doublé en 2024. Les 750 exploitations supplémentaires ont implanté de la coriandre et ne produisent aucune autre PPAM.

Pour l'ensemble des exploitations, et surtout pour les nouvelles, les PPAM sont des cultures de diversification dans des systèmes de grande culture ou de polyculture élevage.

Seules 8 % des structures sont très spécialisées (surfaces en PPAM > 50 % de la SAU) ; il s'agit majoritairement d'exploitations de petite taille (inférieure à 20 ha).

Tableau 18 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Occitanie selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Vigne	Autres
0 %	-	73,7 %	37,3 %	51,5 %	75,2 %	17,1 %	80,3 %	14,5 %
0 – 5 %	31,3 %	13,2 %	3,2 %	3,2 %	14,7 %	12,7 %	3,9 %	38,2 %
5 – 10 %	20,2 %	3,9 %	5,7 %	5,8 %	4,2 %	9,7 %	0,9 %	23,3 %
10 – 20 %	24,5 %	3,0 %	8,5 %	13,3 %	2,9 %	11,8 %	2,8 %	13,4 %
20 – 30 %	9,4 %	2,0 %	10,2 %	12,5 %	0,6 %	8,5 %	2,7 %	4,9 %
30 – 40 %	4,0 %	1,4 %	11,3 %	8,5 %	0,4 %	7,0 %	1,9 %	2,6 %
40 – 50 %	2,8 %	0,9 %	11,0 %	2,6 %	0,6 %	7,1 %	1,2 %	1,0 %
> 50 %	7,8 %	2,0 %	12,8 %	2,6 %	1,3 %	26,1 %	6,3 %	2,1 %

Dans la cellule de la ligne [> 50 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 26,1 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 50 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Nouvelle-Aquitaine

Environ 4 100 ha de PPAM sont cultivés en Nouvelle-Aquitaine en 2024, principalement des plantes médicinales (notamment le pavot) et aromatiques (coriandre, persil, thym...). Comme pour la région Occitanie, les surfaces de coriandre ont fortement augmenté, passant de 530 ha à 1 650 ha, soit 40 % des superficies totales, suite à la diversification d'une centaine d'exploitations.

Tableau 19 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Nouvelle-Aquitaine de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
17 Charente-Maritime	899	886	1 132	112	118	132
47 Lot-et-Garonne	251	382	880	71	85	123
16 Charente	405	344	418	53	53	70
40 Landes	450	229	410	49	43	63
79 Deux-Sèvres	698	439	383	91	67	54
86 Vienne	481	250	279	75	61	66
24 Dordogne	107	149	276	55	66	77
64 Pyrénées-Atlantiques	39	42	185	28	41	62
33 Gironde	87	33	69	24	24	28
87 Haute-Vienne	21	26	35	17	21	27
19 Corrèze	21	22	26	15	19	19
23 Creuse	19	21	14	13	17	13
NOUVELLE-AQUITAINE	3 478	2 824	4 109	599	615	728

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 20 : Évolution des surfaces par PPAM en Nouvelle-Aquitaine 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Coriandre (et cumin)	254	382	395	526	1 641	211,9 %
Persil	86	70	77	38	95	149,2 %
Thym	58	66	69	68	56	- 16,7 %
Fenouils	24	21	21	31	32	4,5 %
Lavande et lavandin	18	29	25	31	32	3,4 %
Autres PPAM dont pavot	3 016	3 061	2 892	2 130	2 252	5,7 %
TOTAL PPAM	3 456	3 630	3 478	2 824	4 109	45,5 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Comme dans la plupart des régions, les PPAM sont une culture de diversification pour la majeure partie des exploitations en produisant en Nouvelle-Aquitaine, qui sont orientées grandes cultures ou polyculture-élevage.

Tableau 21 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Nouvelle-Aquitaine selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Vigne	Autres
0 %	-	69,0%	36,7%	47,3%	67,7%	15,8%	85,2%	20,2%
0 – 5 %	49,1%	14,4%	2,6%	3,4%	14,8%	20,3%	3,6%	38,5%
5 – 10 %	21,6%	4,5%	2,5%	5,9%	6,3%	10,2%	1,6%	21,4%
10 – 20 %	12,6%	5,2%	4,7%	13,6%	4,3%	12,1%	2,2%	11,0%
20 – 30 %	6,5%	2,3%	5,4%	14,1%	1,9%	8,4%	1,8%	3,7%
30 – 40 %	2,6%	0,7%	8,2%	11,1%	1,0%	5,2%	1,5%	1,9%
40 – 50 %	1,1%	1,0%	11,3%	3,4%	1,1%	4,8%	1,0%	1,1%
> 50 %	6,5%	2,9%	28,7%	1,1%	2,9%	23,2%	3,2%	2,2%

Dans la cellule de la ligne [> 50 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 23,2 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 50 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pays de la Loire

La majorité des PPAM produites dans la région Pays de la Loire, qui dispose de près de 2 000 ha déclarés, sont localisées dans le département du Maine-et-Loire et sont principalement des plantes médicinales (pavot, camomille, psyllium, valériane...). Certaines plantes aromatiques y sont également cultivées, notamment le persil, la coriandre et la menthe.

Tableau 22 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC dans les Pays de la Loire de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
49 Maine-et-Loire	1 647	1 357	1 249	211	165	161
85 Vendée	315	221	307	53	43	48
44 Loire-Atlantique	267	191	199	41	37	48
72 Sarthe	92	45	57	26	19	17
53 Mayenne	20	37	43	10	11	16
PAYS DE LA LOIRE	2 342	1 852	1 856	338	272	288

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 23 : Évolution des surfaces par PPAM en Pays-de-la-Loire 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Camomilles et chardon Marie	264	241	154	179	162	- 9,4 %
Persil	114	128	102	56	63	12,8 %
Coriandre (et cumin)	87	46	40	39	48	20,4 %
Menthes	48	54	46	49	44	- 8,4 %
Autres PPAM dont pavot	2 068	2 247	2 000	1 529	1 539	0,7 %
TOTAL PPAM	2 582	2 717	2 342	1 852	1 856	0,2 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Environ 290 exploitations ont déclaré produire des PPAM dans la région Pays-de-la-Loire en 2024. Parmi celles-ci, seulement 10 % sont relativement spécialisées dans ces productions (part des PPAM dans la SAU > 40 %) alors que 84 % des producteurs n'y consacrent pas plus de 20 %. Les PPAM sont en effet principalement, comme dans de nombreuses autres régions, une culture de diversification pour des exploitations de type grandes-cultures ou polyculture-élevage.

Tableau 24 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM dans les Pays-de-la-Loire selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture et vigne	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Autres
0 %	-	78,5 %	30,6 %	47,2 %	51,0 %	11,8 %	21,2 %
0 – 5 %	57,6 %	8,3 %	2,4 %	9,4 %	17,4 %	12,5 %	46,5 %
5 – 10 %	16,3 %	4,2 %	3,8 %	10,1 %	8,0 %	12,5 %	15,3 %
10 – 20 %	10,1 %	3,5 %	6,6 %	20,1 %	10,1 %	10,8 %	8,7 %
20 – 30 %	3,8 %	1,4 %	7,3 %	10,1 %	5,6 %	10,8 %	3,8 %
30 – 40 %	2,4 %	1,0 %	9,7 %	1,4 %	3,5 %	8,0 %	1,7 %
> 40 %	9,7 %	3,1 %	39,6 %	1,7 %	4,5 %	33,7 %	2,8 %

Dans la cellule de la ligne [> 30 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 33,7 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 40 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Île-de-France

La région Île-de-France avoisine les 1 000 ha de PPAM. Le lavandin, représentant 20 % des surfaces, est apparu dans la région en 2020 aux côtés des cultures historiques de plantes aromatiques (persil, estragon, menthe, thym...). Cette plante à parfum se maintient depuis 2022 sur environ 200 ha.

Tableau 25 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Île-de-France de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
77 Seine-et-Marne	537	544	492	56	55	47
91 Essonne	244	240	286	40	42	46
78 Yvelines	246	216	243	19	21	25
94 Val-de-Marne et 95 Val-d'Oise	36	24	25	18	12	13
ÎLE-DE-FRANCE	1 064	1 024	1 046	130	129	130

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 26 : Évolution des surfaces par PPAM en Île-de-France 2020 à 2024

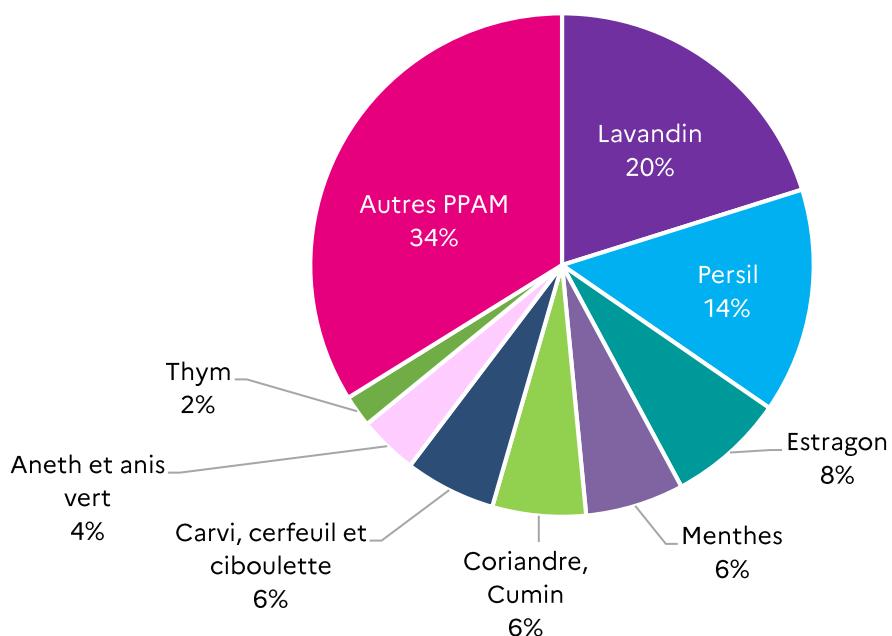
Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Lavandin	10	97	202	208	211	1,5 %
Persil	134	158	159	148	151	1,8 %
Estragon	97	104	128	86	79	- 8,5 %
Menthes	56	72	67	60	66	11,3 %
Coriandre (et cumin)	138	106	66	64	63	- 1,8 %
Carvi, cerfeuil et ciboulette	62	52	45	46	61	34,4 %
Aneth et anis vert	17	25	26	54	40	- 25,9 %
Thym	54	45	66	50	21	- 57,1 %
Autres PPAM	332	368	305	309	354	14,4 %
TOTAL PPAM	900	1 026	1 064	1 024	1 046	2,1 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Île de France, le lavandin se maintient aux côtés des plantes aromatiques historiques

Figure 8 : Répartition des surfaces de PPAM en Île-de-France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La production de PPAM est assurée par environ 130 exploitations orientées sur les céréales et diversifiées en PPAM, 92 % consacrant à ces cultures moins de 20 % de leur SAU.

Bourgogne-Franche-Comté

La production de PPAM en Bourgogne-Franche-Comté est d'environ 1 000 ha. Si la région est connue pour sa production de bourgeons de cassis, qui représente presque la moitié de ses surfaces et est destinée à l'extraction pour la parfumerie, l'aromatique et la gemmothérapie, elle possède également une grande variété de cultures de plantes aromatiques et médicinales.

Tableau 27 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bourgogne-Franche-Comté de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
21 Côte-d'Or	456	453	460	68	69	70
89 Yonne	261	145	204	29	24	32
39 Jura	46	107	118	10	23	26
58 Nièvre	100	85	84	13	15	13
71 Saône-et-Loire	58	71	63	14	21	23
70 Haute-Saône	49	56	63	7	10	11
25 Doubs et 90 Territoire de Belfort	12	3	7	7	9	9
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	982	919	999	146	168	180

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

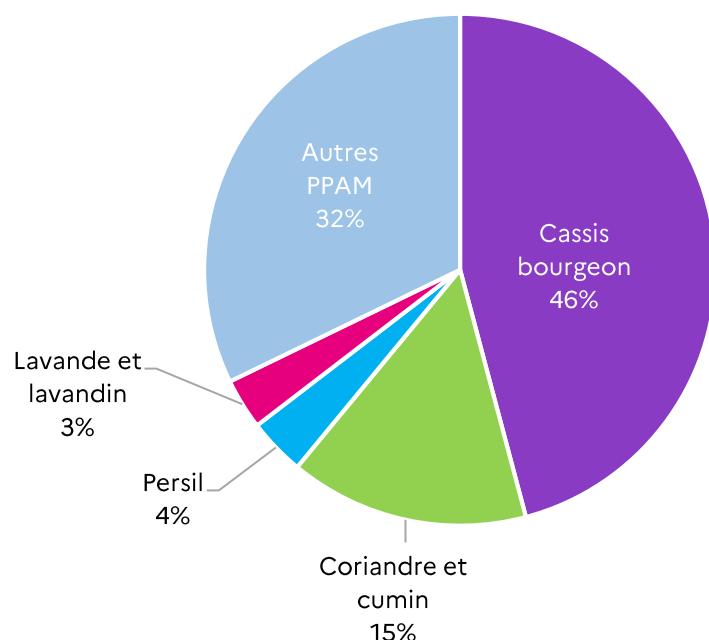
² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Bourgogne-Franche-Comté, 180 exploitations ont déclaré produire des PPAM en 2024. Ce sont des exploitations orientées grandes cultures ou production fourragère (polyculture-élevage) avec une diversification en PPAM. Ainsi, 81 % d'entre elles consacrent moins de 20 % de leur SAU aux PPAM.

La Bourgogne-Franche-Comté est spécialisée dans la production de bourgeons de cassis.

Figure 9 : Répartition des surfaces de PPAM en Franche-Comté en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 28 : Évolution des surfaces par PPAM en Île-de-France 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Coriandre (et Cumin)	119	133	116	81	151	85,6 %
Persil	14	17	14	32	36	14,2 %
Lavande et lavandin	9	25	32	32	32	0,7 %
Autres PPAM dont bourgeons de cassis	773	743	819	774	780	0,7 %
TOTAL PPAM	917	917	982	919	999	8,7 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Bretagne

La Bretagne produit de multiples plantes aromatiques dont les plus importantes sont le persil et la ciboulette. Les surfaces totales de PPAM sont ces dernières années comprises entre 700 et 800 ha.

Tableau 29 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bretagne de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
29 Finistère	402	370	357	101	98	92
22 Côtes-d'Armor	254	225	189	52	46	46
56 Morbihan	121	165	140	41	40	41
35 Ille-et-Vilaine	17	20	68	19	18	22
BRETAGNE	795	780	754	211	200	201

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

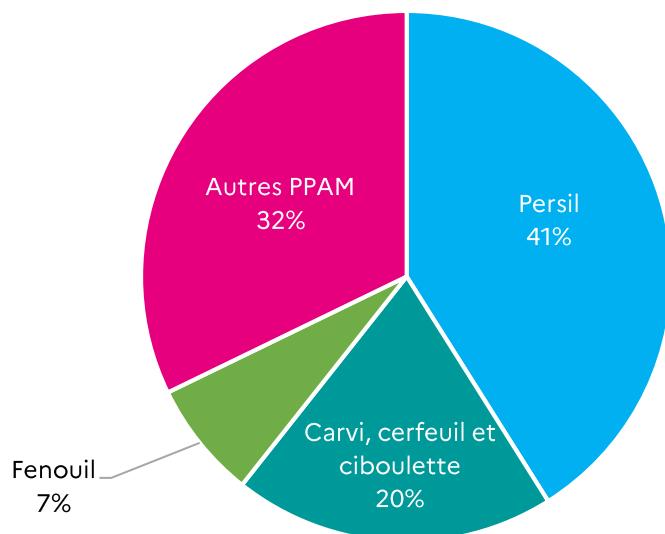
² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Dans cette région, 200 exploitations déclarent une production de PPAM. Il s'agit principalement d'exploitations de profil grande culture ou polyculture élevage avec des diversifications en production légumière (chou, haricot, épinard, petits pois, carotte, etc.) et en PPAM, 79 % d'entre elles consacrant moins de 20 % de leur SAU aux PPAM (et 66 % moins de 10 %). Néanmoins, environ 15 % sont spécialisées en PPAM (plus de 50 % de leur SAU en PPAM) même si l'il s'agit pour la plupart de petites surfaces (moins de 2 ha de SAU).

La Bretagne, un réservoir de plantes aromatiques

Figure 10 : Répartition des surfaces de PPAM en Bretagne en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 30 : Évolution des surfaces par PPAM en Bretagne 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Persil	316	293	307	361	310	- 14,2 %
Carvi, cerfeuil et ciboulette	160	158	203	153	148	- 3,5 %
Fenouils	48	84	63	51	54	7,0 %
Autres PPAM	204	185	222	216	243	12,6 %
TOTAL PPAM	728	720	795	780	754	- 3,3 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Corse

Les surfaces en PPAM s'élèvent environ à 500 ha en 2024 et sont localisées en majorité dans le nord de la région. Elles sont principalement consacrées à l'hélichryse, cultivée pour son huile essentielle.

Tableau 31 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Corse de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
2B Haute-Corse	419	453	353	56	60	57
2A Corse-du-Sud	188	157	137	41	35	34
CORSE	608	611	490	97	95	91

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Hauts-de-France

Environ 400 ha de PPAM sont cultivés dans la région Hauts-de-France, tant pour la production de plantes médicinales (pavot, chardon marie, angélique, etc.) que de plantes aromatiques (persil, menthe, coriandre...).

Tableau 32 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC dans les Hauts-de-France de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
62 Pas-de-Calais	128	140	162	33	27	24
02 Aisne	187	107	84	28	20	21
59 Nord	78	86	73	38	24	24
80 Somme	33	36	61	27	24	22
60 Oise	70	26	30	20	14	14
HAUTS-DE-FRANCE	496	394	409	145	107	103

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pour plus de 90 % des exploitations de Hauts-de-France, les PPAM sont une culture de diversification aux côtés des grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre, colza, lin, etc.), avec des surfaces en PPAM le plus souvent inférieure à 5 % de la SAU totale de l'exploitation.

Normandie

La région Normandie compte 680 ha de PPAM en 2024 principalement localisés dans le Calvados et l'Eure. Il s'agit en grande partie de fenouil, destiné à la fabrication d'huile essentielle, de pavot ainsi que d'autres plantes aromatiques comme la menthe ou le thym.

Tableau 33 : Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Normandie de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
14 Calvados	14	43	295	15	21	48
27 Eure	241	259	251	41	23	24
76 Seine-Maritime	79	72	90	20	13	12
50 Manche	26	19	24	23	19	21
61 Orne	31	17	22	13	9	13
NORMANDIE	391	410	682	112	85	117

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 34 : Évolution des surfaces par PPAM en Normandie 2020 à 2024

Surface (ha) ¹	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Fenouils	72	94	160	187	174	1,4 %
Menthes	38	28	31	13	23	52,4 %
Thym	13	10	10	13	23	277,2 %
Autres PPAM dont pavot	129	123	125	158	435	28,2 %
TOTAL PPAM	402	451	391	410	682	24,5 %

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Au moins une centaine d'exploitations cultivent des PPAM en Normandie avec des profils type grandes cultures et polyculture élevage dont la SAU en PPAM est inférieure à 20 %, et même à 5 % pour plus de la moitié d'entre elles.

Tableau 35 : Répartition des exploitations cultivant des PPAM en Normandie selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2024

Part de la SAU	PPAM	Arboriculture et vigne	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Autres
0 %	0,9 %	76,9 %	29,9 %	49,6 %	53,0 %	14,5 %	20,5 %
0 – 5 %	55,6 %	12,8 %	1,7 %	3,4 %	11,1 %	14,5 %	24,8 %
5 – 10 %	23,1 %	4,3 %	2,6 %	8,5 %	7,7 %	12,8 %	8,5 %
10 – 20 %	12,8 %	3,4 %	4,3 %	24,8 %	7,7 %	16,2 %	31,6 %
20 – 30 %	0,0 %	0,0 %	8,5 %	11,1 %	6,0 %	7,7 %	12,0 %
> 30 %	7,7 %	2,6 %	53,0 %	2,6 %	14,5 %	34,2 %	2,6 %

Dans la cellule de la ligne [> 30 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 34,2 % des exploitations cultivant des PPAM ont plus de 30 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

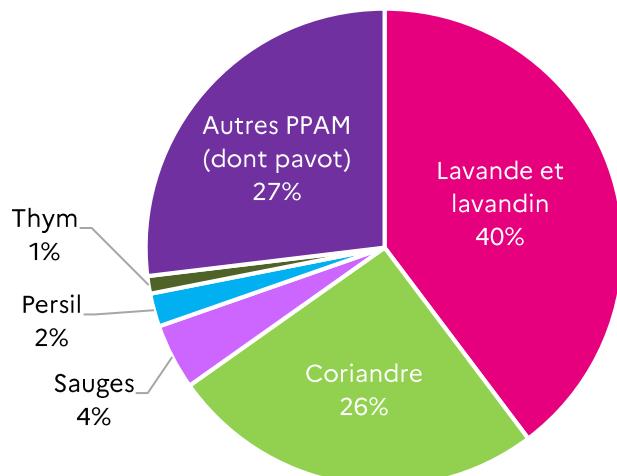
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.5 Production par plante

L'évolution des surfaces en 2024 est très variable selon les différentes PPAM considérées. Hormis la progression très importante de la coriandre, plusieurs plantes ont vu leur surface augmenter en 2024, telles l'aneth et l'anis vert, le persil, les psylliums, etc. À l'inverse elles se sont réduites pour de nombreuses autres comme la lavande et le lavandin, le basilic, l'angélique, la valériane...

Malgré la baisse des surfaces en 2024, lavande et lavandin restent les cultures de PPAM les plus répandues

Figure 11 : Répartition des surfaces de PPAM en France métropolitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 36 : Évolution des surfaces par PPAM en France métropolitaine de 2019 à 2024

Surface (ha)	2 019	2 020	2 021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Aneth et anis vert	266	190	276	256	244	314	28,9 %
Angélique	169	190	179	149	129	100	- 22,4 %
Bardane et Bleuet	58	74	72	60	57	47	- 16,3 %
Basilic	139	210	209	206	208	165	- 20,6 %
Camomilles et chardon marie	625	670	615	489	478	500	4,6 %
Carvi, cerfeuil et ciboulette	280	262	254	283	227	248	9,0 %
Coriandre	1 872	3 361	4 734	4 244	5 223	17 623	237,4 %
Estragon	227	197	221	271	241	203	- 15,8 %
Fenouils	456	476	640	774	746	1 013	35,7 %
Lavande et lavandin	27 945	30 909	33 109	32 841	30 653	27 494	- 10,3 %
Marguerite, mauve et millepertuis	35	36	41	64	61	56	- 9,1 %
Mélisse	250	283	259	240	136	146	7,2 %
Menthes	315	314	369	400	387	371	- 4,3 %
Origan et marjolaine	157	186	214	213	215	215	0,0 %
Ortie	28	31	28	27	16	16	0,4 %
Persil	1 532	1 377	1 420	1 503	1 256	1 556	24,0 %
Plantain psyllium et psyllium noir de Provence	167	150	146	274	104	189	82,4 %
Romarin	146	184	204	196	224	227	1,4 %
Sarriettes	93	96	103	114	115	109	- 4,6 %
Sauge	3 569	3 514	3 130	2 796	3 057	3 084	0,9 %
Thym	665	793	951	1 056	961	824	- 14,3 %
Valériane	21	18	32	43	47	32	- 33,1 %
Autres PPAM	19 188	20 119	19 422	17 301	14 605	14 665	0,4 %
TOTAL PPAM	58 200	63 639	66 625	63 800	59 391	69 197	16,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Lavande et lavandin

Avec 27 500 ha en 2024, la lavande et le lavandin sont les cultures les plus répandues dans la filière PPAM. Elles sont localisées à 84 % dans le Sud-Est de la France (PACA et Drôme). Les trois principaux producteurs sont les Alpes-de-Haute-Provence (10 200 ha), la Drôme (7 350 ha) et le Vaucluse (5 400 ha).

Entre 2015 et 2021, les surfaces ont fortement augmenté (+ 57 %). Elles ont non seulement beaucoup progressé dans les grands bassins de production (Plateau de Valensole, Plateau d'Albion...) mais se sont également étendues autour de ces bassins ainsi que dans de nouvelles zones, comme la région Centre-Val de Loire. Cette dynamique, qui a également lieu pour la lavande au-delà des frontières de l'hexagone, résulte des prix atteints sur le marché des huiles essentielles du fait d'une demande, en nette progression dépassant l'offre.

Depuis 2022, le déséquilibre entre l'offre et la demande s'est inversé entraînant une surproduction et une accumulation de stocks. Dans ce contexte, les superficies sont ainsi en baisse (- 17 % entre 2021 et 2024) globalement dans l'ensemble des secteurs (cf. états des lieux 2023 de la filière lavandicole¹).

Tableau 37 : Évolution des surfaces en lavande et lavandin et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

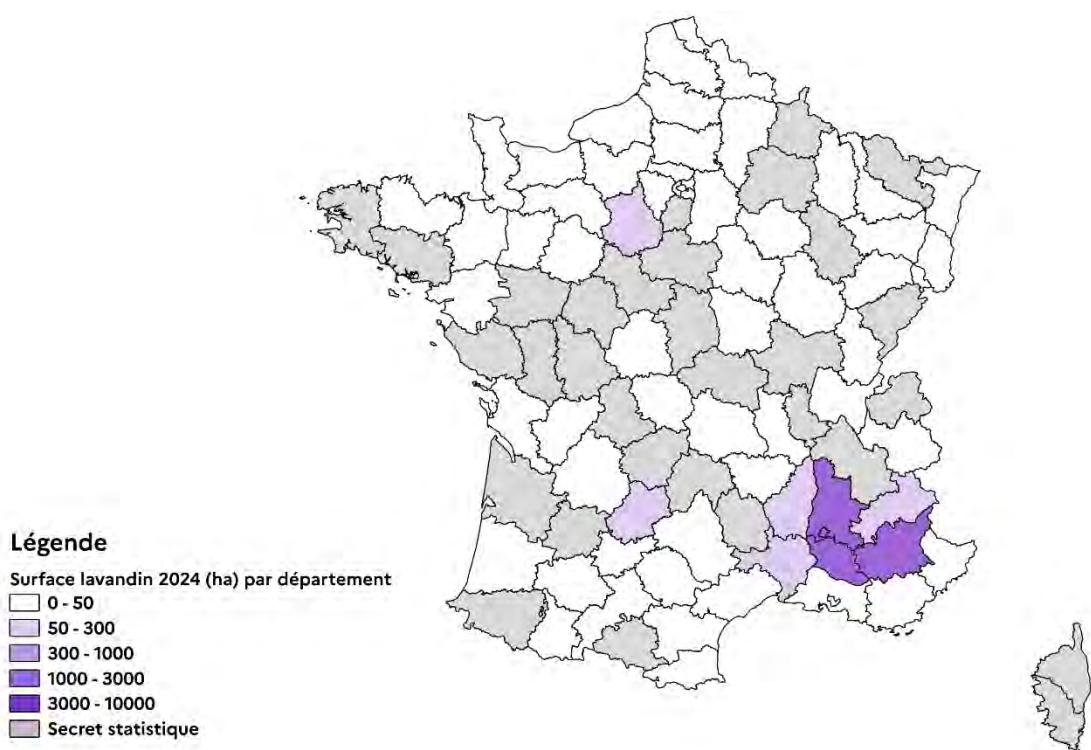
Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	20 929	1 351
2016	22 228	1 402
2017	24 335	1 497
2018	25 617	1 593
2019	27 945	1 750
2020	30 909	1 959
2021	33 109	2 139
2022	32 841	2 197
2023	30 653 dont - lavande 8 394 - lavandin 22 260	2 198
2024	27 494 dont - lavande 7 625 - lavandin 19 869	2 127

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

¹ « Huiles essentielles de lavande et de lavandin : production, marchés et enjeux pour la filière en 2023 » FranceAgriMer – [https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-07/Focus_Lavande_Lavandin_2023.pdf]

La culture du lavandin s'est déployée en dehors du Sud-Est

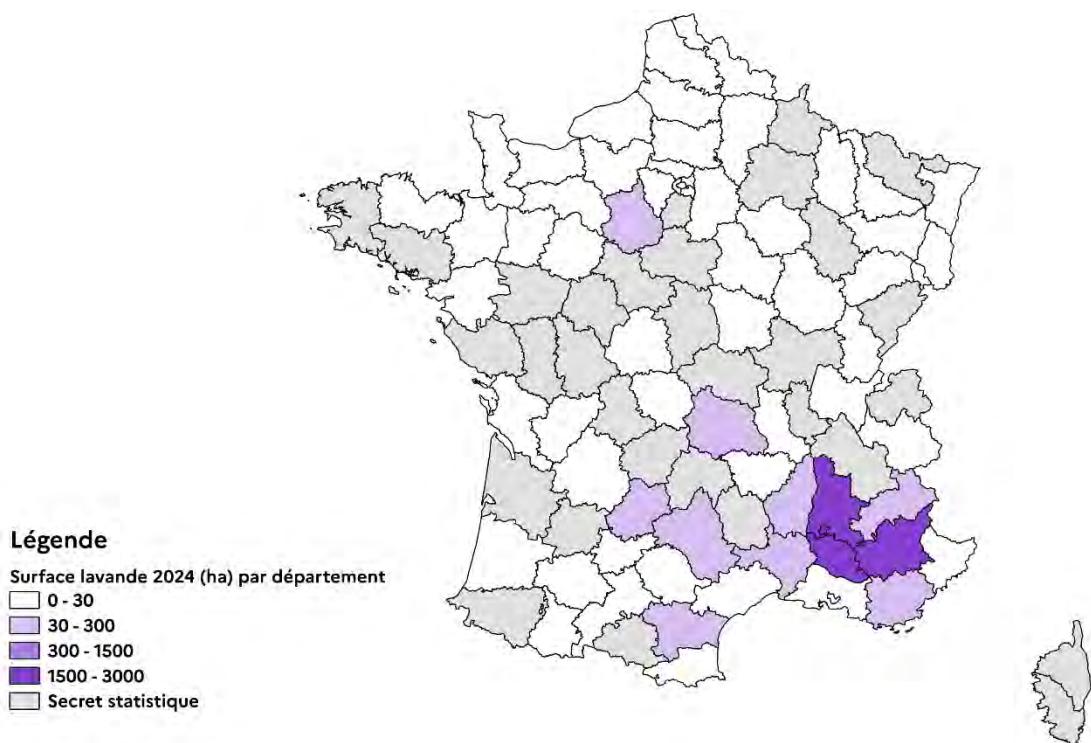
Figure 12 : Localisation des cultures de lavandin en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

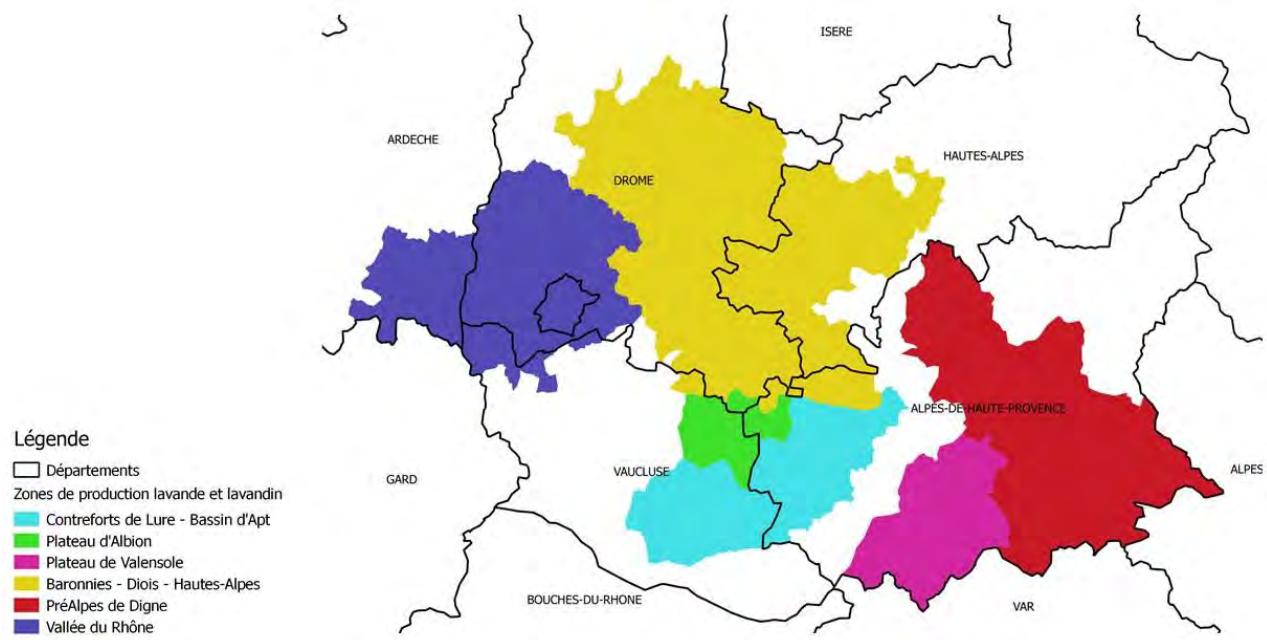
Emblématique du Sud-Est, la production de lavande s'éarpille dans d'autres régions

Figure 13 : Localisation des cultures de lavande en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

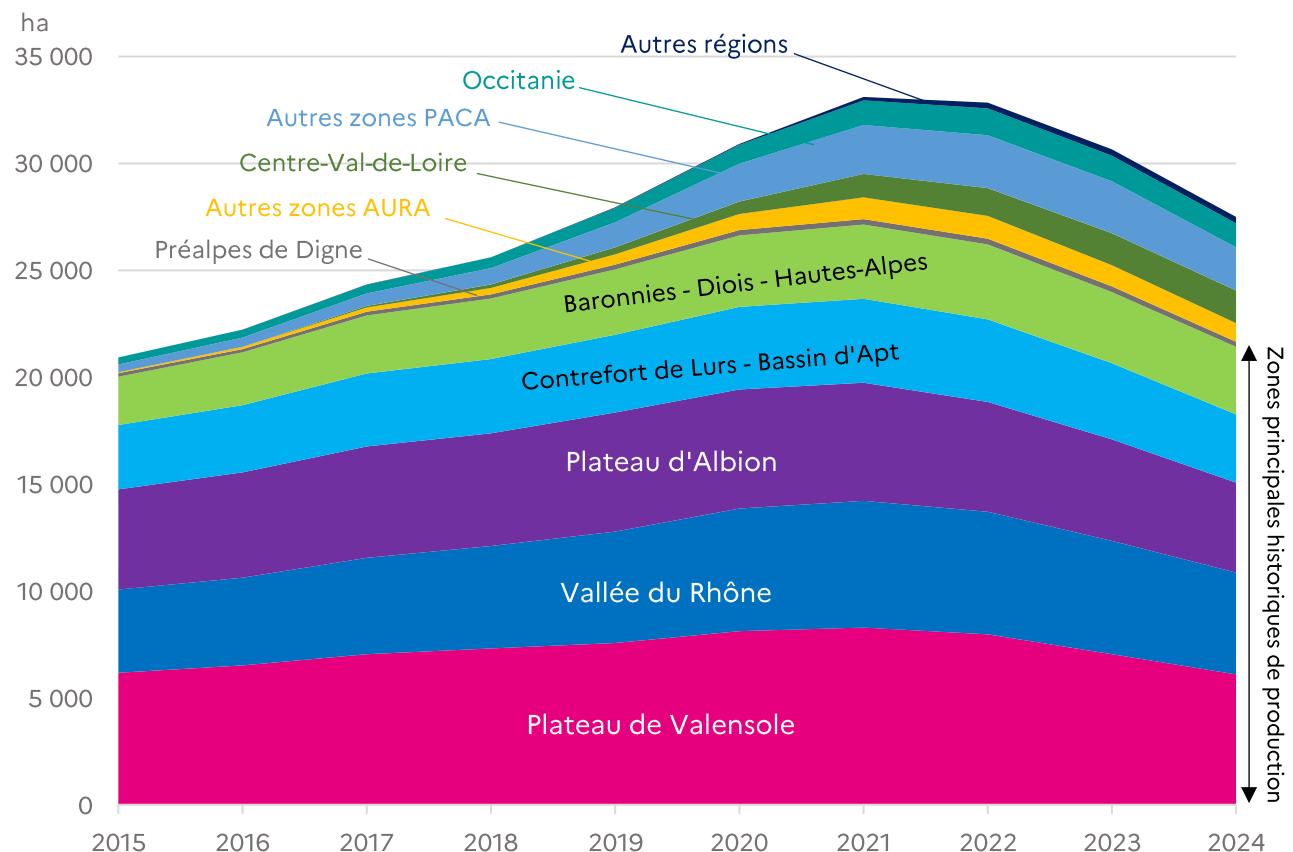
Figure 14 : Localisation des principales zones de production historiques de lavande et de lavandin en France



Source : FranceAgriMer

Bien que très minoritaires, les zones émergentes s'imposent dans la cartographie lavandicole

Figure 15 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2015 à 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 38 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2019 à 2024

Surface lavande et lavandin (ha) ¹	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plateau de Valensole	7 562	8 122	8 290	7 965	7 045	6 096
Autres zones	2 678	4 035	5 695	6 364	6 412	5 837
Vallée du Rhône	5 212	5 739	5 928	5 742	5 295	4 758
Plateau d'Albion	5 571	5 553	5 525	5 132	4 753	4 214
Contreforts de Lure - Bassin d'Apt	3 649	3 865	3 929	3 862	3 566	3 184
Baronnies – Diois – Hautes-Alpes	3 054	3 334	3 467	3 512	3 325	3 165
Préalpes de Digne	219	258	260	261	256	240
TOTAL GÉNÉRAL	27 946	30 906	33 094	32 838	30 653	27 494

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Selon les données du CIHEF, les productions d'huiles essentielles ont atteint des records en 2020 et 2021 avec 2 100 tonnes pour le lavandin et plus de 150 tonnes pour la lavande entraînant un contexte de surproduction. Depuis 2021, elles ont chuté respectivement de 21 % et de 49 %, les ramenant à 1 650 tonnes (lavandin) et moins de 80 tonnes (lavande). En plus de la diminution des surfaces, cette évolution résulte des conditions climatiques devenues défavorables de manière récurrente (gel, sécheresse, fortes chaleurs au moment de la floraison) et des attaques de ravageurs de plus en plus conséquentes (cécidomyies, noctuelle...) auxquelles doivent faire face les producteurs.

Tableau 39 : Évolution de la production d'HE de lavande et de lavandin de 2018 à 2024

Huile essentielle (t)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lavande	117	121	159	152	120	90	78
Lavandin	1 470	1 460	2 090	2 100	1 700	1 600	1 650

Source : CIHEF

En 2024, 2 127 exploitations ont déclaré cultiver de la lavande et/ou du lavandin. Parmi elles, 1 165 ont déclaré uniquement produire du lavandin, 490 uniquement de la lavande et 472 les deux.

La très grande majorité des exploitations (81 % pour le lavandin et 91 % pour la lavande) cultive une surface en lavande/lavandin inférieure à 20 ha. Cependant, les exploitations cultivant plus de 20 ha occupent un peu plus que la moitié des surfaces totales de lavande/lavandin (56 % pour la lavande et 55 % pour le lavandin).

Tableau 40 : Répartition des surfaces en lavande et lavandin par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Lavandin			Lavande		
	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Part de la surface totale de la classe	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Part de la surface totale de la classe
< 5 ha	551	41,4 %	7,3 %	638	66,3 %	13,9 %
5 – 10 ha	264	19,8 %	22,0 %	151	15,7 %	14,1 %
10 – 20 ha	270	20,3 %	15,5 %	85	8,8 %	16,0 %
20 – 30 ha	101	7,6 %	19,1 %	30	3,1 %	9,2 %
30 – 50 ha	88	6,6 %	24,2 %	31	3,2 %	15,5 %
> 50 ha	57	4,3 %	11,9 %	27	2,8 %	31,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Coriandre

La production de coriandre a connu, depuis 2018, une très forte progression avec des surfaces ayant atteint 17 600 ha en 2024, principalement dédiées à la production de graines (à des fins alimentaires) et de semences.

La culture est particulièrement présente en région Centre-Val de Loire, en Occitanie ainsi qu'en Nouvelle Aquitaine. Cependant, la progression exponentielle des surfaces et du nombre d'exploitations productrices en 2024 a eu lieu principalement dans les deux régions du Sud-Ouest en raison des aides accordées à la conversion en agriculture biologique pour cette culture.

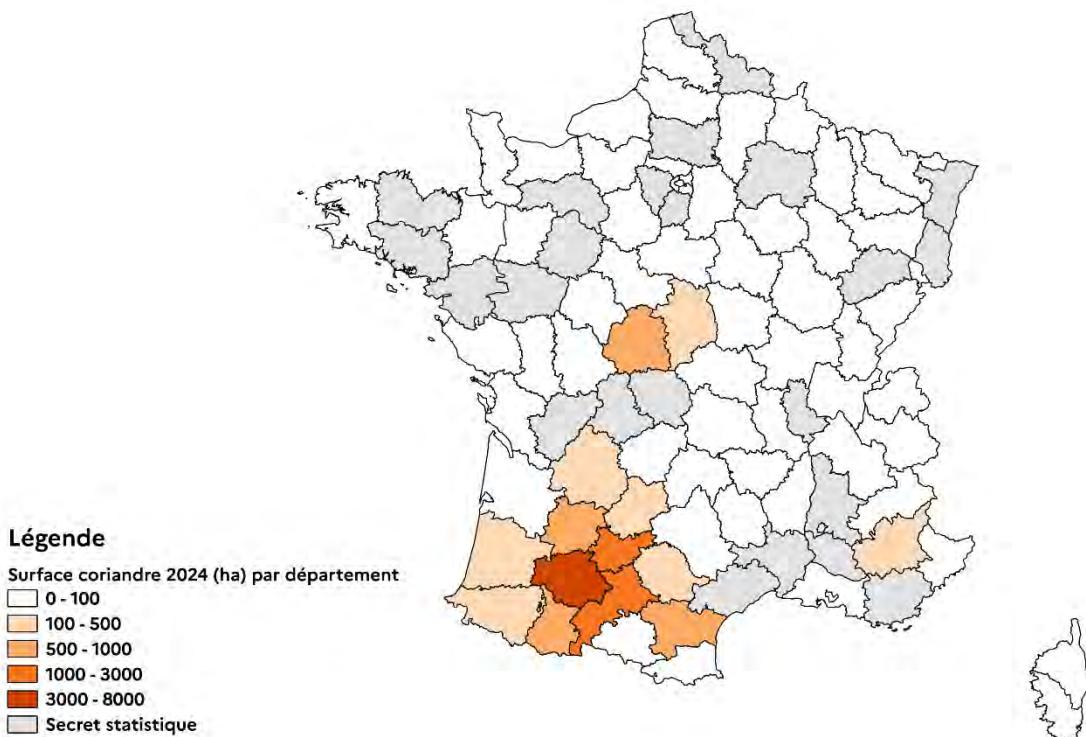
Tableau 41 : Évolution des surfaces en coriandre et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	1 428	198
2016	3 158	310
2017	1 694	250
2018	1 056	186
2019	1 850	226
2020	3 354	344
2021	4 695	378
2022	4 244	364
2023	5 223	432
2024	17 623	1 246

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La coriandre est surreprésentée dans le Sud-Ouest

Figure 16 : Localisation des cultures de coriandre en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La surface par exploitation allouée à la production de coriandre se situe principalement entre 5 et 50 hectares, peu d'exploitations étant au-delà 50 hectares.

Tableau 42 : Répartition des surfaces en coriandre par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 5 ha	214	17,2 %	526,9	3,0 %
5 - 10 ha	257	20,6 %	1 924,4	10,9 %
10 - 20 ha	516	41,4 %	7 986,2	45,3 %
20 – 50 ha	247	19,8 %	5 978,8	33,9 %
> 50 ha	12	1,0 %	1 206,7	6,8%

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Persil**

Les surfaces de persil en France sont destinées à la production d'herbes aromatiques sous différentes formes (fraîches, sèches, surgelées...) mais aussi de semences (780 ha en 2024 selon SEMAE). La culture est particulièrement ancrée dans les régions Centre-Val de Loire, Bretagne, Occitanie et Île-de-France avec une superficie plutôt constante ces dernières années à l'exception de 2023 où elle s'établissait à 1 250 ha.

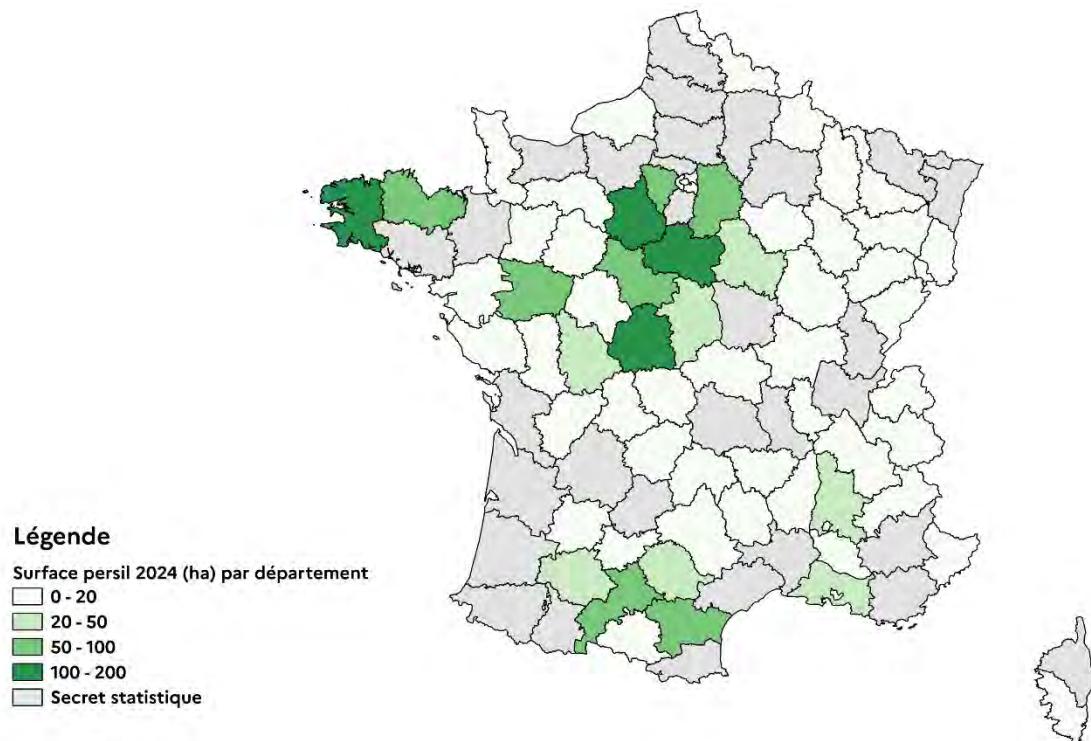
Tableau 43 : Évolution des surfaces en persil et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations déclarantes
2015	1 301	350
2016	1 301	321
2017	1 497	374
2018	1 613	378
2019	1 532	355
2020	1 377	342
2021	1 420	331
2022	1 503	332
2023	1 256	301
2024	1 556	328

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le quart Nord-Ouest regroupe la majorité des surfaces de persil

Figure 17 : Localisation des cultures de persil en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 44 : Répartition des surfaces en persil par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	81	24,7 %	27,8	1,8 %
1 - 5 ha	128	39,0 %	370,9	23,8 %
5 - 10 ha	72	22,0 %	478,4	30,7 %
> 10 ha	47	14,3%	679,4	43,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

• Thym

Les surfaces de thym, 824 ha en 2024, sont implantées en majorité dans le Sud-Est de la France, notamment dans la Drôme (246 ha), les Alpes-de-Haute-Provence (74 ha) et le Vaucluse (65 ha). Outre la valorisation en sec et en frais, le thym est distillé afin de produire en quantité significative de l'huile essentielle issue de ses divers chémotypes.

La culture a fortement progressé jusqu'en 2022, atteignant plus de 1 000 ha, puis s'est contractée, retrouvant en 2024 un niveau comparable à celui de 2020.

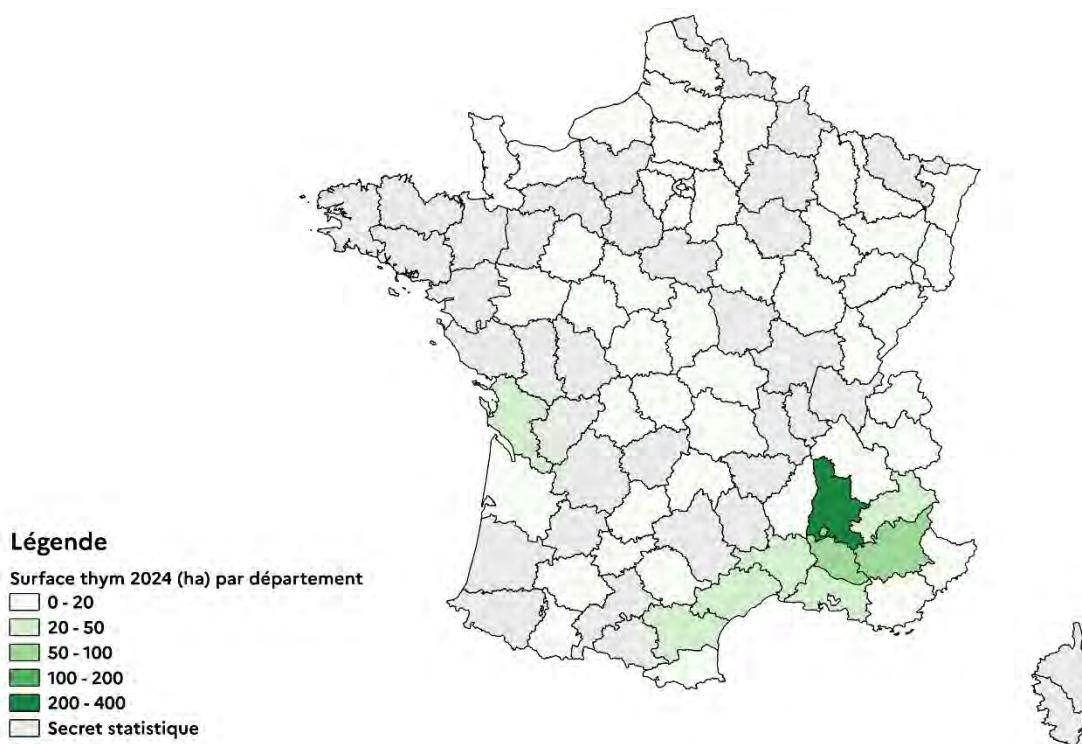
Tableau 45 : Évolution des surfaces en thym et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	380	212
2016	442	229
2017	544	299
2018	588	318
2019	665	354
2020	793	391
2021	951	465
2022	1 056	471
2023	961	454
2024	824	442

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La Provence, bassin de production du thym

Figure 18 : Localisation des cultures de thym en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Près de la moitié des exploitations cultivant du thym le font sur moins d'un hectare chacune et représentent, ensemble, à peine 10 % des de la production totale. Les structures exploitant entre 1 et 10 hectares détiennent 80 % des surfaces totales.

Tableau 46 : Répartition des surfaces de thym par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	208	47,1 %	78,2	9,5 %
1 - 4 ha	181	41,0 %	385,2	46,8 %
4 - 10 ha	46	10,4 %	270,8	32,9 %
> 10 ha	7	1,6 %	89,4	10,9 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Fenouils**

La production des différents fenouils se situe principalement dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'Eure, le Vaucluse et depuis 2024 en Eure-et-Loir. L'espèce la plus répandue est le fenouil amer, destiné à la production d'huile essentielle s'intégrant notamment à la fabrication de boissons alcoolisées anisées.

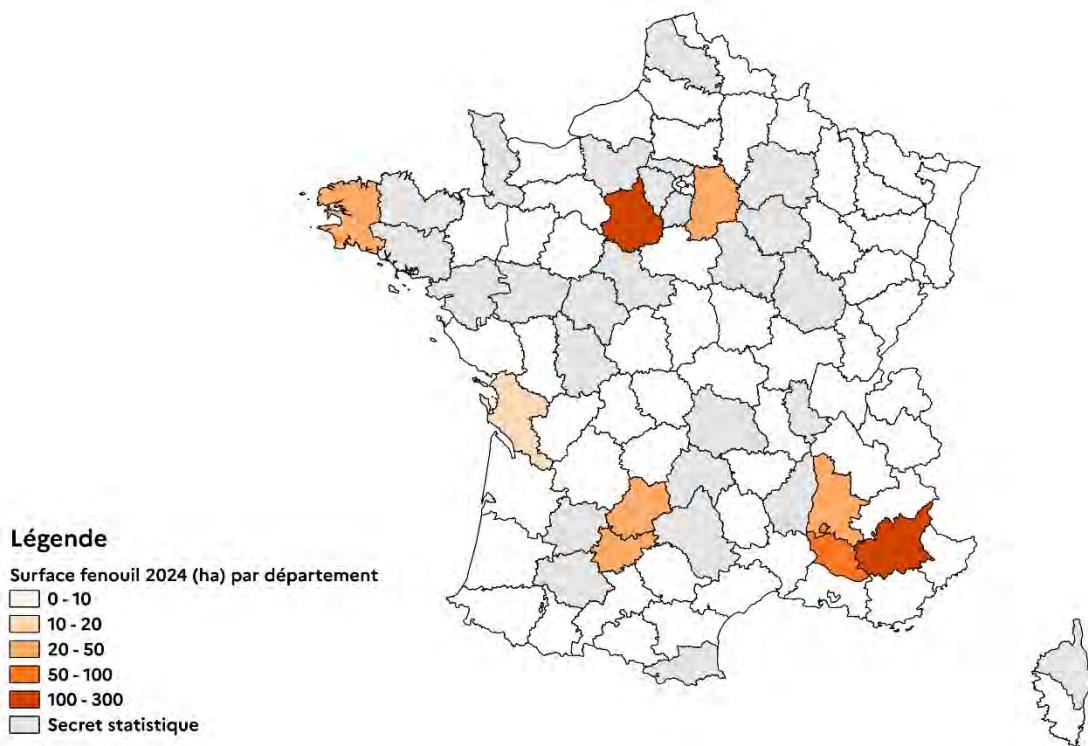
Tableau 47 : Évolution des surfaces en fenouils et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	366	118
2016	455	157
2017	452	135
2018	389	142
2019	456	152
2020	476	158
2021	640	179
2022	774	185
2023	746	129
2024	1 013	156

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le fenouil : une production très localisée

Figure 19 : Localisation des cultures de fenouils en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La moitié des exploitations déclarants produire du fenouil sur plus de 5 hectares sont principalement localisées en Provence et dans le bassin parisien. La production est destinée à l'huile essentielle de fenouil amer.

Tableau 48 : Répartition des surfaces de fenouil par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 5 ha	83	53,2 %	133,3	13,2 %
5 - 10 ha	47	30,1 %	332,2	32,8 %
10 - 20 ha	16	10,3 %	223,6	22,1 %
> 20 ha	10	6,4 %	323,5	31,9 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Menthes**

Les surfaces de menthes comprennent l'ensemble des espèces et variétés de cette plante. Elles se situent principalement dans la Drôme, la Seine-et-Marne et le Maine-et-Loire.

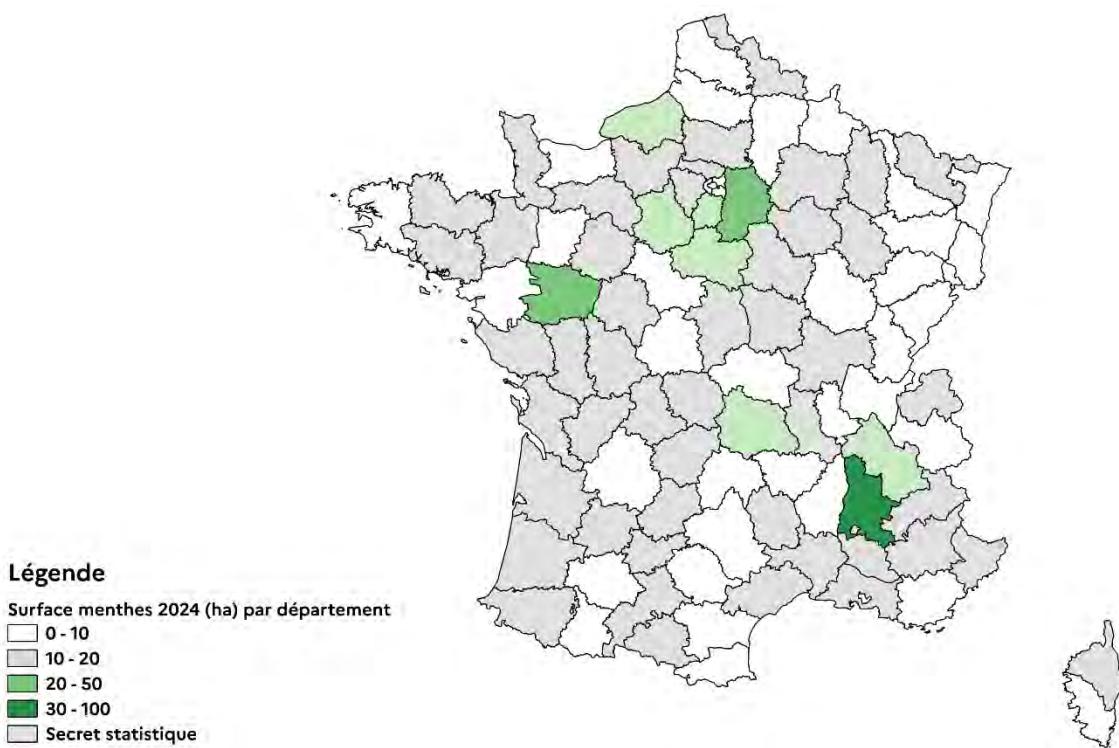
Tableau 49 : Évolution des surfaces en menthes et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	212	112
2016	275	122
2017	337	131
2018	321	144
2019	315	148
2020	314	149
2021	369	172
2022	400	177
2023	387	200
2024	371	206

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Rhône-Alpes, Bassin parisien, Maine et Loire : les trois pôles de production des menthes

Figure 20 : Localisation des cultures de menthes en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La majorité de production de menthes est répartie entre 80 exploitations et 200 déclarants. En parallèle, les 120 structures qui en exploitent moins d'un hectare ne représentent que 7 % de la surface totale.

Tableau 50 : Répartition des surfaces de menthes par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	124	60,2 %	25,6	6,9 %
1 - 5 ha	55	26,7 %	124,9	33,7 %
5 - 10 ha	21	10,2 %	143,9	38,8 %
> 10 ha	6	2,9 %	76,5	20,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Estragon**

La production d'estragon est localisée et se développe dans deux zones principales : le Bassin parisien (65 % des surfaces en 2024) et la Provence.

Tableau 51 : Évolution des surfaces en estragon et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	202	29
2016	188	32
2017	228	30
2018	188	38
2019	227	40
2020	197	43
2021	221	48
2022	271	53
2023	241	55
2024	203	52

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

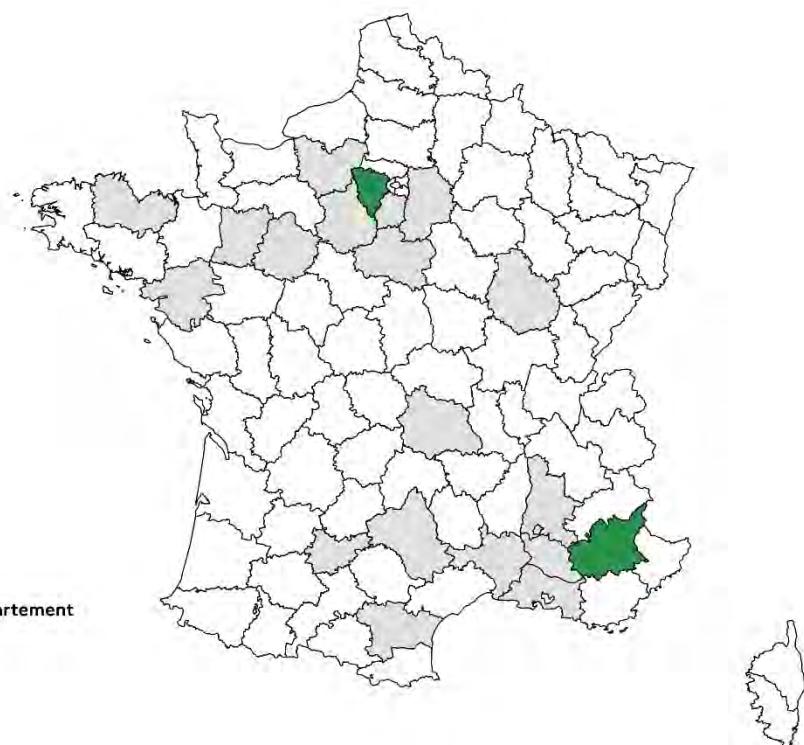
La culture d'estragon est concentrée dans le Bassin parisien et le Sud-Est

Figure 21 : Localisation des cultures d'estragon en France en 2024

Légende

Surface estragon 2024 (ha) par département

- 0 - 5
- 5 - 10
- 10 - 30
- 30 - 60
- Secret statistique



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Seulement 52 exploitations déclarent produire de l'estragon en France. Cependant 19 d'entre elles, situées majoritairement en Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire, représentent plus de 80 % des surfaces totales.

Tableau 52 : Répartition des surfaces d'estragon par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	22	42,3 %	5,7	2,8 %
1 - 5 ha	11	21,2 %	29,5	14,5 %
5 - 10 ha	14	26,9 %	103,8	51,2 %
> 10 ha	5	9,6 %	63,8	31,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Origan et marjolaine**

Après avoir augmenté jusqu'en 2021, les cultures d'origan (et marjolaine) se sont stabilisées aux alentours de 215 ha. Elles sont localisées principalement dans les départements de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence.

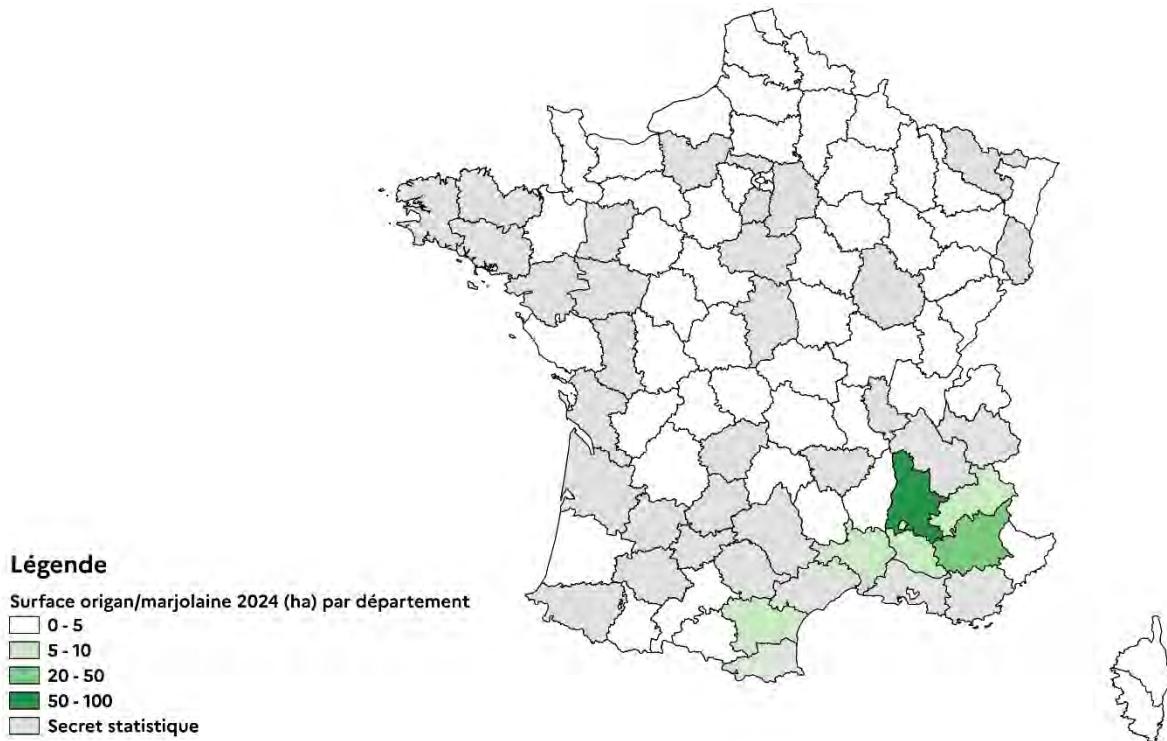
Tableau 53 : Évolution des surfaces en origan/marjolaine et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	40	46
2016	79	62
2017	98	67
2018	122	79
2019	157	101
2020	186	115
2021	214	126
2022	213	123
2023	215	147
2024	215	156

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

L'origan : une culture spécifique dans la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence

Figure 22 : Localisation des cultures d'origan/marjolaine en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Sur les 156 exploitations déclarant produire de l'origan et/ou de la marjolaine, 123 en cultivent moins de deux hectares et représentent moins de 40 % des surfaces totales.

Tableau 54 : Répartition des surfaces d'origan et de marjolaine par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	85	54,5 %	27,5	12,8 %
1 - 2 ha	38	24,4 %	52,0	24,2 %
2 - 3 ha	13	8,3 %	31,5	14,7 %
3 – 5 ha	14	9,0 %	52,3	24,3 %
> 5 ha	6	3,8 %	51,7	24,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Basilic**

Le basilic est cultivé dans de nombreux départements métropolitains mais dans des proportions très différentes. Premier département en nombre d'hectares depuis 2015, la Drôme concentre ainsi en 2024 les trois quarts des surfaces totales (74 %).

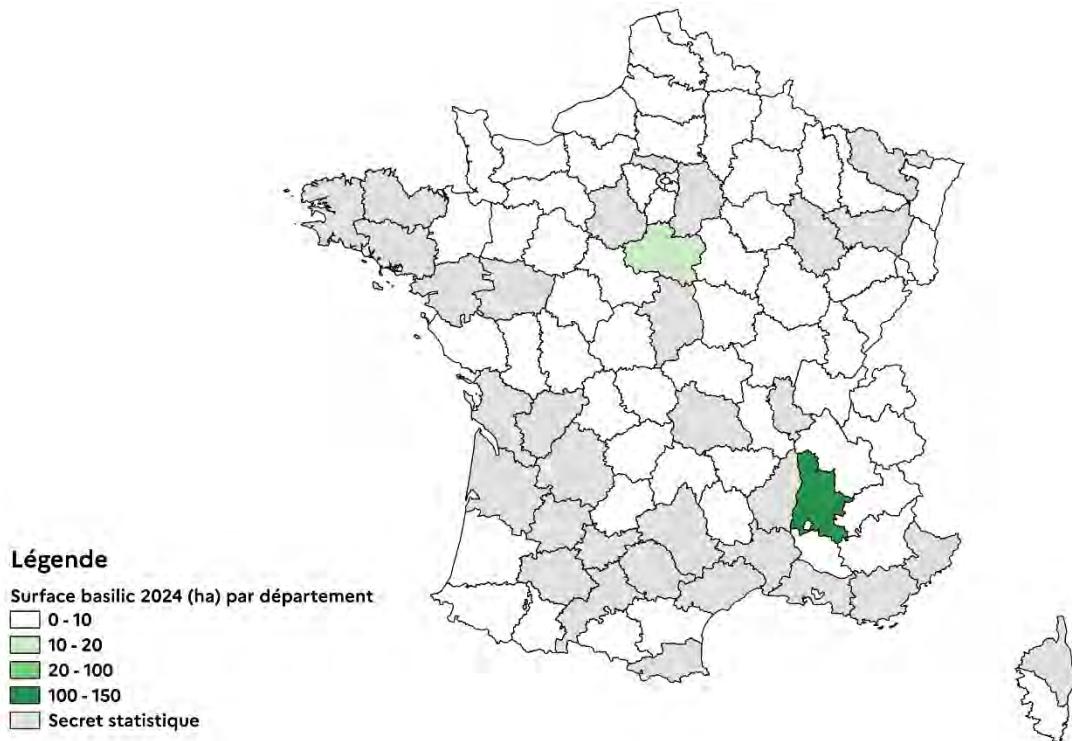
Tableau 55 : Évolution des surfaces en basilic et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	240	84
2016	153	63
2017	180	62
2018	142	62
2019	139	58
2020	210	74
2021	209	90
2022	209	82
2023	208	96
2024	165	97

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La culture du basilic est concentrée dans la Drôme

Figure 23 : Localisation des cultures de basilic en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les 59 % des exploitations qui produisent du basilic sur moins d'un hectare ne représentent au total que 7 % de la production nationale. En effet, une vingtaine de structures, possédant chacune d'elle plus de quatre hectares, détiennent les deux tiers de la production.

Tableau 56 : Répartition des surfaces basilic par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	57	58,8 %	10,9	6,6 %
1 - 4 ha	22	22,7 %	58,2	35,2 %
> 4 ha	18	18,6 %	96,3	58,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Romarin

La production de romarin est en augmentation ces dernières années. Elle s'est développée en particulier dans le Sud-Est de la France où elle était déjà majoritairement présente.

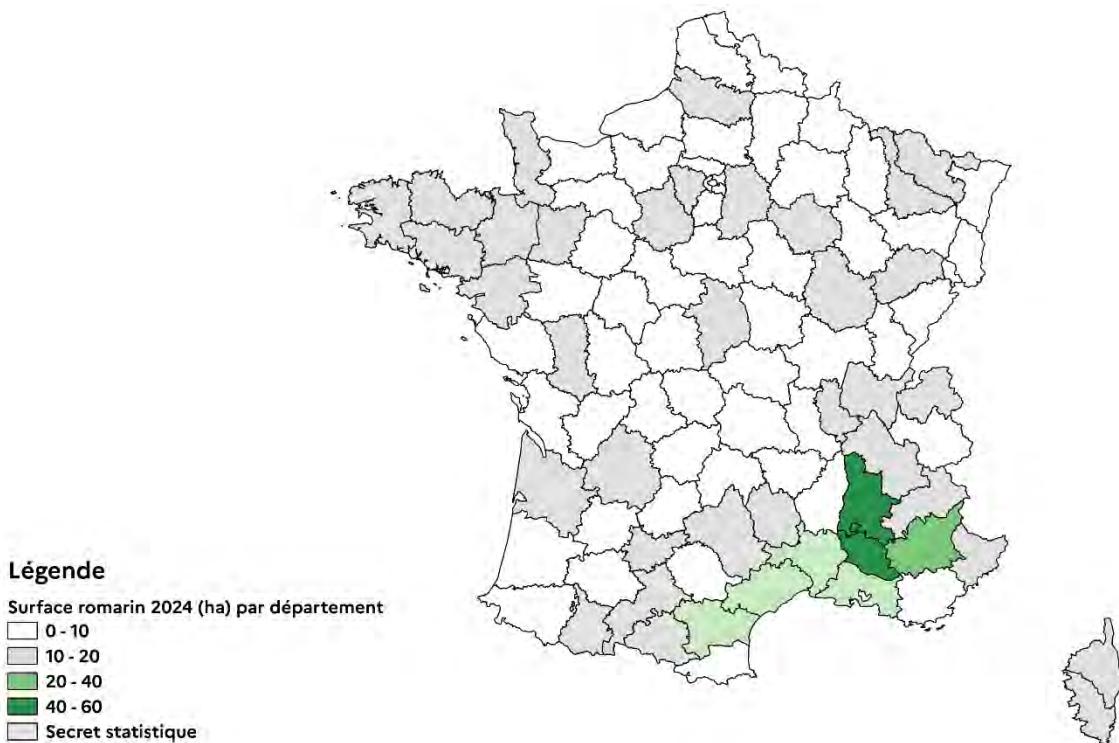
Tableau 57 : Évolution des surfaces en romarin et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	99	84
2016	102	87
2017	112	99
2018	122	109
2019	146	127
2020	184	140
2021	204	170
2022	196	170
2023	224	224
2024	227	240

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le romarin : un marqueur méditerranéen et provençal

Figure 24 : Localisation des cultures de romarin en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les exploitations produisant du romarin n'occupent pour leur très grande majorité (87 % d'entre elles) que des petites surfaces, inférieures à deux hectares.

Tableau 58 : Répartition des surfaces romarin par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	160	66,7 %	50,0	22,0 %
1 - 2 ha	48	20,0 %	66,7	29,4 %
2 - 3 ha	15	6,3 %	35,0	15,4 %
3 - 4 ha	10	4,2 %	35,9	15,8 %
> 4 ha	7	2,9 %	39,3	17,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.2 Les sigles officiels de qualité

2.2.1 L'agriculture biologique

- **Données générales**

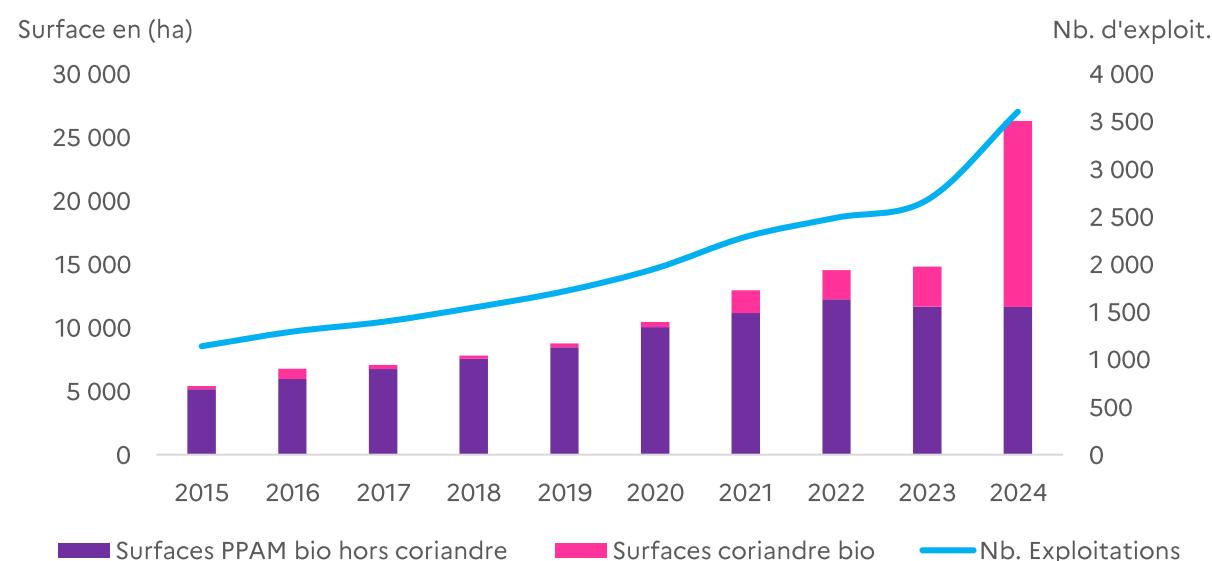
Les surfaces consacrées aux PPAM bio ont plus que triplé entre 2015 et 2023. Cette progression, bien que variable selon les campagnes, s'élève à + 100 % entre 2015 et 2020, puis à + 42 % entre 2020 et 2023.

En 2024, les surfaces de PPAM bio ont atteint 26 300 ha, soit 38 % des surfaces totales de la filière PPAM (25 % en 2023) pour 3 600 producteurs (+ 35 % par rapport à 2023). L'année se distingue particulièrement par l'essor de la culture de la coriandre (+ 360 % entre 2023 et 2024), dont les surfaces dépassent 14 600 ha et à laquelle se consacrent plus d'un millier d'exploitations. Comme indiqué plus haut, cette expansion s'explique par la mise en place d'aides à la reconversion en bio très attractives pour cette culture dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Hors coriandre, les surfaces en PPAM bio demeurent globalement stables entre 2023 et 2024, après avoir connu entre 2015 et 2022 une croissance régulière, passant d'environ 5 500 à plus de 12 000 ha. Le nombre d'exploitations suit une tendance similaire, augmentant progressivement pour s'établir à environ 2 400 exploitations en 2022. En 2023, les surfaces cultivées se stabilisent puis régressent légèrement en 2024, tandis que le nombre d'exploitations continue d'augmenter mais à un rythme plus modéré.

En 2024, la progression des PPAM bio résulte des plantations de coriandre

Figure 25 : Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de la filière des PPAM bio total en France depuis 2015



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Typologies des exploitations en PPAM bio

La culture des PPAM bio s'inscrit majoritairement dans une logique de diversification au sein des exploitations agricoles. En effet, en 2024, presque les trois quart (73 %) des exploitations cultivant des PPAM bio y consacrent moins de 20 % de leur SAU.

À l'inverse, 10 % des exploitations sont spécialisées dans ces cultures et y allouent une part supérieure à la moitié de leur SAU. Ces structures, bien que minoritaires en nombre, représentent 20 % des surfaces totales cultivées en PPAM bio.

Tableau 59 : Part de la culture de PPAM bio dans la surface agricole utile (SAU) des exploitations en France métropolitaine en 2024

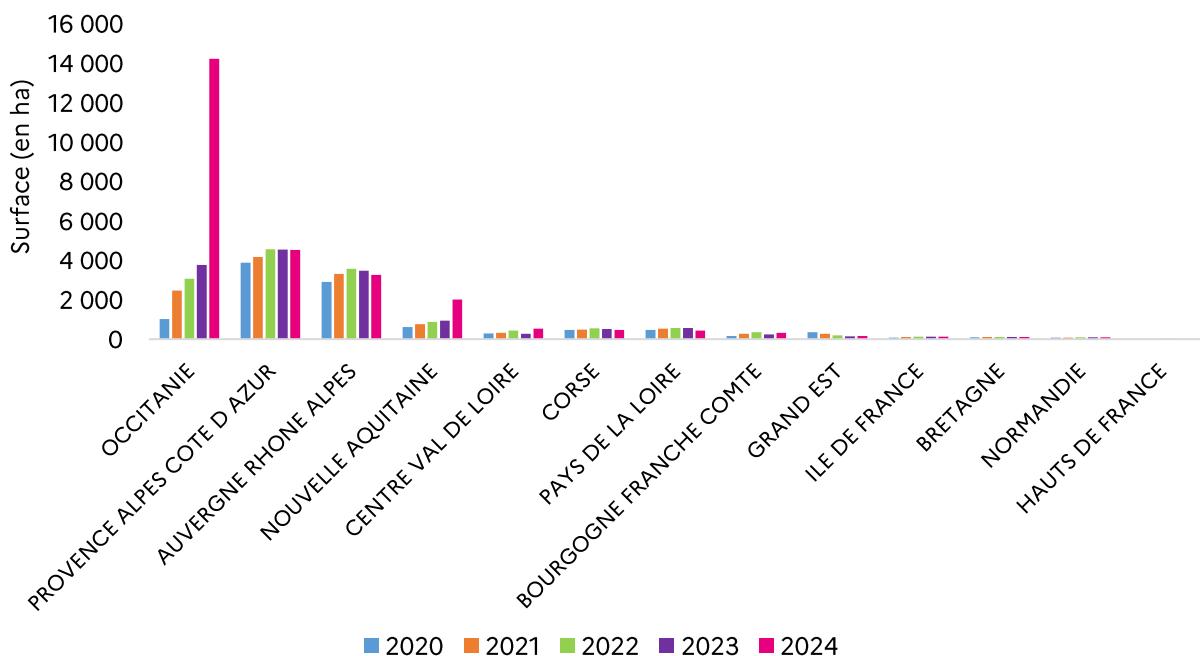
Part de PPAM bio dans la SAU	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Superficie PPAM bio (ha) totale de la catégorie	Part des surfaces PPAM bio
0 - 5 %	1 390	39 %	2 131	8 %
5 - 10 %	582	16 %	7 032	27 %
10 - 20 %	656	18 %	3 704	14 %
20 - 30 %	293	8 %	2 087	8 %
30 - 40 %	172	5 %	1 922	7 %
40 - 50 %	114	3 %	4 530	17 %
50 - 60 %	88	2 %	1 478	6 %
60 - 70 %	71	2 %	970	4 %
70 - 80 %	40	1 %	483	2 %
80 - 90 %	48	1 %	723	3 %
90 - 100 %	139	4 %	1 217	5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Localisation par région

Les PPAM bio se concentrent essentiellement en Occitanie, PACA et AURA

Figure 26 : Évolution des surfaces en PPAM bio par région en France métropolitaine de 2020 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur maintient sa place de 1^{ère} région productrice de PPAM bio. Sur les cinq dernières années, l'évolution des surfaces dans les différentes régions suit globalement la tendance haussière nationale, à l'exception de l'Auvergne-Rhône-Alpes où une diminution des surfaces se constate dès 2022.

Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

En 2024, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 4 500 ha de PPAM bio pour 470 exploitations, dont 87 % sont situés dans les départements du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Après une hausse de près de 18 % entre 2020 et 2022, ces surfaces se sont stabilisées et représentent environ 17 % de la surface totale dédiée aux PPAM bio.

Tableau 60 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre de déclarants PAC en PACA de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
84 Vaucluse	2 249	2 268	2 357	148	166	168
04 Alpes-de-Haute-Provence	1 733	1 684	1 586	141	144	144
13 Bouches-du-Rhône	260	258	229	48	49	51
05 Hautes-Alpes	173	195	224	50	52	65
83 Var et 06 Alpes-Maritimes	150	143	134	48	59	55
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4 565	4 548	4 529	427	462	472

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Historiquement, la lavande et le lavandin constituent les cultures dominantes en PPAM bio dans la région, représentant plus de 75 % des surfaces régionales ; cette part est restée stable depuis 2022. La sauge, avec 6 % des surfaces, se maintient comme troisième culture régionale ; elle renoue en 2024 avec ses surfaces de 2022 mais ne rattrape pas la baisse significative de 40 % par rapport à 2020. Les plantes aromatiques provençales (thym, romarin, origan et sarriette), dont le débouché est la plante sèche mais aussi l'huile essentielle, couvrent environ 5 % des surfaces régionales en PPAM bio, le thym s'affichant en recul depuis 2022.

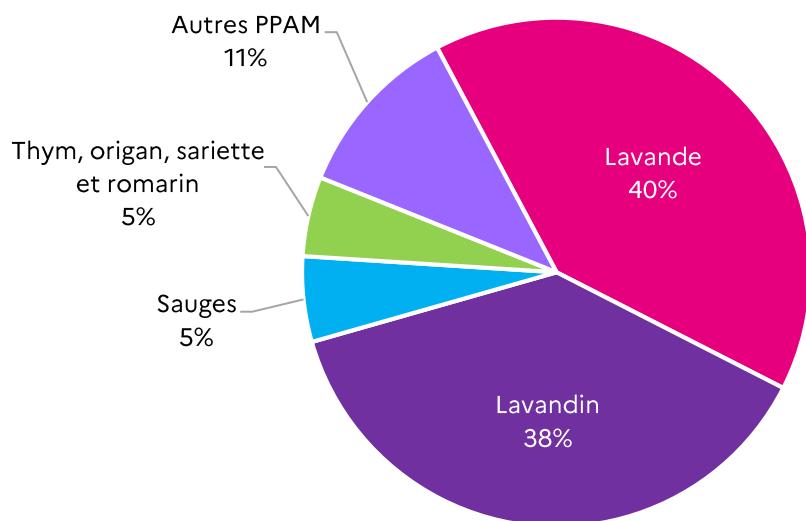
Tableau 61 : Évolution des principales PPAM bio en PACA de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Lavande	2 868	3 181	3 565	1 733	1 825	5 %
Lavandin				1 792	1 724	- 4 %
Sauges	405	301	247	273	246	- 10 %
Thym	94	116	152	131	123	- 6 %
Romarin	30	45	55	55	56	1 %
Origan et marjolaine	11	12	24	28	28	- 1 %
Sarriette	15	17	21	25	22	- 9 %
Autres PPAM	452	454	501	512	505	- 1 %
TOTAL PPAM	3 874	4 125	4 565	4 548	4 529	- 0,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Plus de ¾ des surfaces de PPAM bio en PACA sont consacrés à la lavande et au lavandin

Figure 27 : Répartition des surfaces de PPAM bio en PACA en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

Avec ses 3 200 ha de PPAM bio, la région AURA détient 12 % des surfaces de PPAM bio en 2024, une part en recul de 6 % par rapport à 2023. La Drôme, principal bassin de production régional, regroupe 80 % des surfaces et 55 % des exploitations en PPAM bio.

Tableau 62 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
26 Drôme	2 957	2 854	2 599	394	403	385
07 Ardèche	304	314	356	85	88	92
63 Puy-de-Dôme	150	131	134	39	36	40
38 Isère	65	71	50	34	36	38
43 Haute-Loire et 42 Loire	48	54	54	33	43	50
69 Rhône	15	10	27	15	20	25
01 Ain	2	9	10	5	7	6
15 Cantal et 03 Allier	20	15	16	20	20	25
73 Savoie et 74 Haute-Savoie	3	7	9	12	21	30
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3 563	3 464	3 255	632	669	685

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région AURA est l'un des bassins historiques de la culture lavandicole bio ; aujourd'hui encore, malgré la diminution constatée depuis 2022, 2 400 ha lui sont dédiés, soit près des ¾ des surfaces régionales en PPAM bio. La Drôme concentre à elle seule 84 % de ces productions (88 % pour la lavande et 81 % pour le lavandin), tandis que l'Ardèche compte 17 % des surfaces régionales de lavandin. Les plantes aromatiques provençales occupent des surfaces bien en baisse légère par rapport à 2023 pour l'ensemble des plantes.

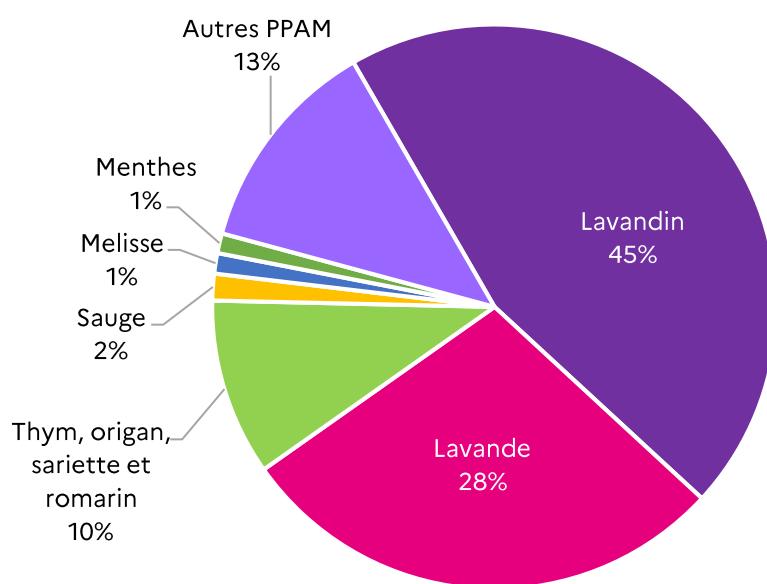
Tableau 63 : Évolution des principales PPAM bio en AURA de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Lavandin	2 019	2 373	2 621	1 531	1 471	- 4 %
Lavande				1 002	923	- 8 %
Thym, origan, sarriette et romarin	264	338	353	341	330	- 3 %
Sauges	99	78	73	59	50	- 15 %
Mélisse	100	92	62	48	38	- 20 %
Menthes	35	37	45	42	37	- 12 %
Autres PPAM	390	380	409	441	406	- 7 %
TOTAL PPAM	2 907	3 298	3 563	3 464	3 255	- 6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En AURA, lavande et lavandin occupent 74 % des surfaces PPAM bio

Figure 28 : Répartition des surfaces de PPAM bio en PACA en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

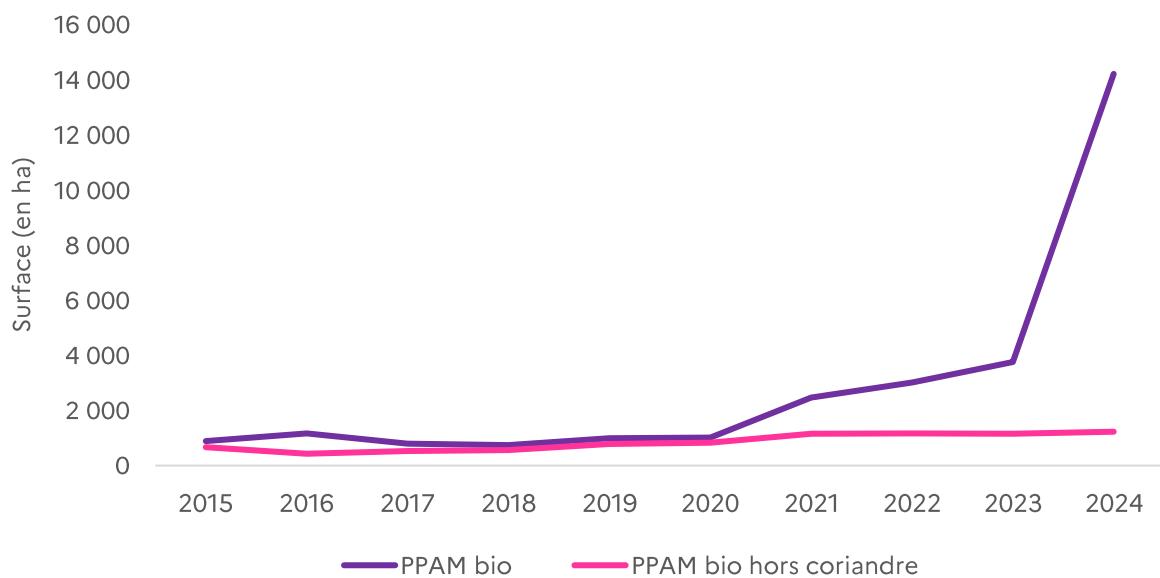
Occitanie

Entre 2015 et 2024, l'évolution des surfaces cultivées en PPAM biologiques en Occitanie révèle deux dynamiques distinctes. De 2015 à 2020, les surfaces totales en PPAM bio demeurent relativement stables, fluctuant entre 900 et 1 000 ha. À partir de 2021, une tendance haussière s'amorce, les surfaces approchant 4 000 ha en 2023 puis s'envolant en 2024 pour dépasser les 14 000 ha.

L'Occitanie s'est ainsi imposée en 2024 comme la première région française de surfaces cultivées en PPAM bio. Cette croissance est liée à la forte expansion de la culture de la coriandre biologique, encouragée par des aides à la reconversion très attractives pour cette culture dans le cadre de la PAC, qui croît de plus de 350 % entre 2023 et 2024.

La croissance des PPAM bio en Occitanie est portée par la coriandre

Figure 29 : Évolution des surfaces de PPAM bio en Occitanie entre 2015 et 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Tableau 64 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Occitanie de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
32 Gers	1 369	1 784	7 273	99	126	491
31 Haute-Garonne	300	381	2 365	37	46	180
82 Tarn-et-Garonne	119	153	1 768	32	35	161
11 Aude	337	493	844	62	66	97
65 Hautes-Pyrénées et 66 Pyrénées-Orientales	74	102	733	45	50	104
81 Tarn	104	106	370	28	29	53
46 Lot	161	213	325	44	52	71
30 Gard	308	273	227	75	76	80
34 Hérault et 09 Ariège	176	163	217	68	86	95
12 Aveyron	50	74	77	19	29	35
48 Lozère	12	16	11	15	18	20
OCCITANIE	3 010	3 757	14 210	514	601	1 344

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En 2024, la culture de la coriandre bio représente plus de 90 % des surfaces régionales en PPAM bio, avec une concentration géographique dans le Gers, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Les cultures de lavande et lavandin restent en revanche, avec 400 ha, marginales. Contrairement aux autres régions productrices, les surfaces de thym enregistrent, par rapport à 2023, une hausse de 15 % et représentent 27 % des surfaces métropolitaines de thym bio.

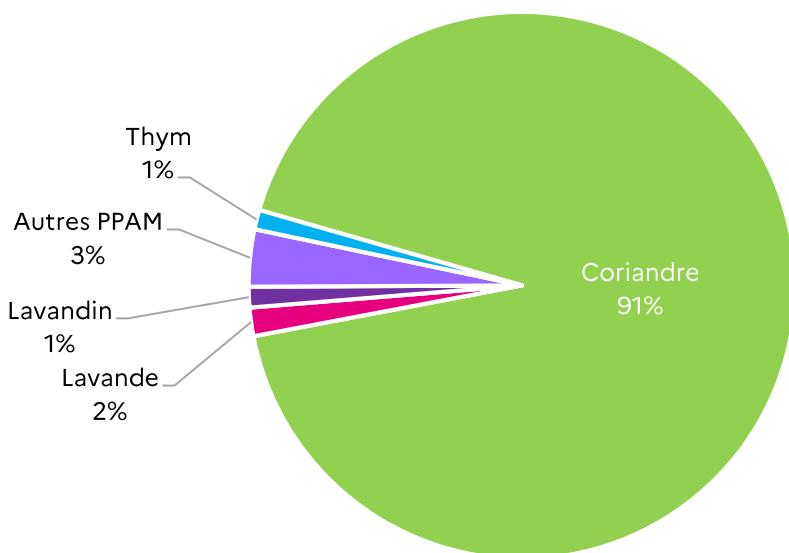
Tableau 65 : Évolution des principales PPAM bio en Occitanie de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Coriandre	184	1 315	1 841	2 601	12 981	399 %
Lavande	254	410	478	289	236	- 18 %
Lavandin				194	171	- 12 %
Thym	100	130	147	140	161	15 %
Autres PPAM	521	615	544	533	661	24 %
TOTAL PPAM	1 017	2 470	3 010	3 757	14 210	278 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Occitanie, la coriandre domine les surfaces de PPAM bio

Figure 30 : Répartition des surfaces de PPAM bio en Occitanie en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

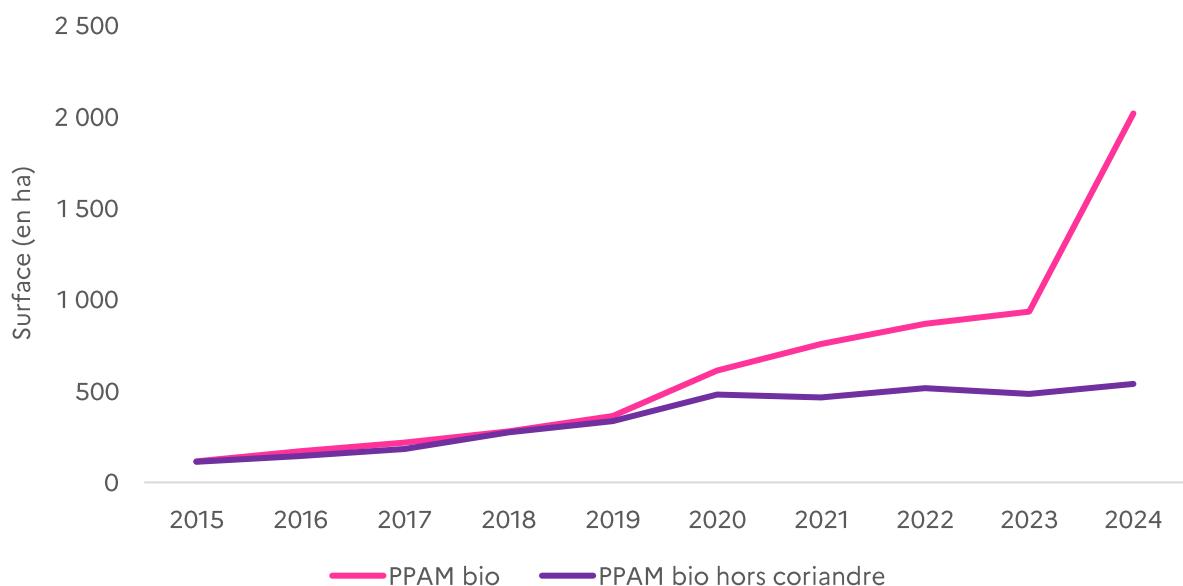
Nouvelle-Aquitaine

À l'instar de l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine a également été marquée en 2024 par une forte expansion de la culture de coriandre bio, dont les surfaces ont été multipliées par trois, passant de 400 ha en 2023 à près de 1 500 ha. Cette dynamique confère contribue à renforcer la place de la Nouvelle-Aquitaine à l'échelle nationale. Avec plus de 2 000 ha, la région représente désormais 8 % des surfaces de PPAM bio.

Parallèlement, les PPAM bio hors coriandre ont également progressé, enregistrant en 2024 une hausse de 11 % par rapport à 2023, passant de 485 à 540 ha.

La croissance des PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine est portée par la coriandre

Figure 31 : Évolution des surfaces de PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La croissance des surfaces bio régionales reste concentrée géographiquement, les deux-tiers des surfaces étant localisées dans trois départements : le Lot-et-Garonne, les Landes et la Dordogne.

Tableau 66 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Nouvelle-Aquitaine de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
47 Lot-et-Garonne	185	298	751	51	62	95
40 Landes	147	98	334	18	24	46
24 Dordogne	81	142	254	41	57	69
64 Pyrénées-Atlantiques	30	40	154	19	33	51
17 Charente-Maritime	93	108	136	32	32	38
86 Vienne et 87 Haute-Vienne	92	84	131	36	43	50
16 Charente	124	64	80	21	15	18
79 Deux-Sèvres	51	35	74	15	13	13
33 Gironde	26	23	66	20	19	23
19 Corrèze et 23 Creuse	38	42	39	22	32	29
NOUVELLE-AQUITAINE	867	934	2 018	274	330	428

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En 2024, la coriandre biologique domine largement les cultures de PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine, représentant 73 % des surfaces totales. Cette prédominance s'exprime particulièrement dans le Lot-et-Garonne, qui concentre 46 % de ces surfaces, suivi des Landes avec 22 % et de la Dordogne avec 16 %. Dans le même temps, le fenugrec connaît une dynamique remarquable, avec des surfaces ayant presque triplé, notamment dans les Deux-Sèvres. À l'opposé, bien qu'elles aient nettement augmenté à partir de 2022, les cultures de lavande et de lavandin, stabilisées en 2024, restent anecdotiques dans le paysage régional des PPAM bio, ne représentant qu'1 % des surfaces totales.

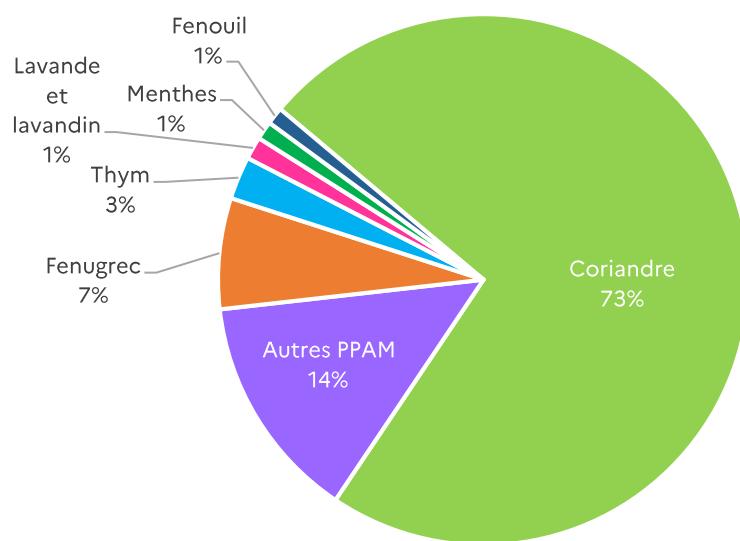
Tableau 67 : Évolution des principales PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Coriandre et cumin	131	291	351	449	1 479	+ 229 %
Thym	52	59	64	63	53	- 16 %
Lavande et lavandin	9	11	21	28	28	0 %
Fenouils	6	10	7	22	21	- 4 %
Camomilles et chardon marie	29	17	10	22	8	- 63 %
Autres PPAM	386	368	414	350	429	+ 22 %
TOTAL PPAM	613	756	867	934	2 018	+ 116 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Nouvelle-Aquitaine, la coriandre domine les surfaces de PPAM bio

Figure 32 : Répartition des surfaces de PPAM bio en Nouvelle-Aquitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire représente, en 2024, 2 % de la superficie totale des PPAM bio avec près de 530 ha dédiés à ces cultures, surface qui a presque doublé par rapport à 2023. Le département de l'Eure-et-Loir représente plus de 50 % de la superficie régionale en PPAM bio suivi du Loiret avec 18 % et de l'Indre-et-Loire avec 12 %.

Tableau 68 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Centre-Val de Loire de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
28 Eure-et-Loir	165	115	277	18	14	20
45 Loiret	112	79	92	22	22	19
37 Indre-et-Loire	76	34	62	13	11	13
18 Cher	39	8	47	8	4	7
36 Indre	29	24	35	13	10	12
41 Loir-et-Cher	16	15	14	9	9	5
CENTRE-VAL DE LOIRE	437	275	527	81	70	76

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Parmi les plantes cultivées, la lavande et le lavandin occupent désormais 9 % des surfaces consacrées aux PPAM bio dans la région, demeurent faibles à l'échelle nationale. Toutefois le basilic (4 %) connaissent également une augmentation de leurs surfaces par rapport à l'année précédente.

Corse

En 2024, la superficie dédiée aux PPAM bio en Corse atteint 465 ha, en baisse de 10 % par rapport à 2023, représentant moins de 2 % de l'ensemble des terres consacrées aux PPAM bio. La production est majoritairement située en Haute-Corse, où se concentrent 74 % des cultures. Couvrant les deux-tiers des surfaces en PPAM bio de l'île, l'hélichryse principalement destinée à la production d'huile essentielle, occupe une place prépondérante.

Tableau 69 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Corse de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
2B Haute-Corse	383	380	343	47	46	50
2A Corse-du-Sud	163	137	121	33	28	27
CORSE	547	516	465	80	74	77

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pays de la Loire

Les 440 ha de PPAM bio implantés en 2024 en région Pays de la Loire, tout juste 1,6 % de la surface totale de PPAM bio, sont pour près des trois-quarts situés dans le Maine-et-Loire. On constate dans la région à une diminution des surfaces de 23 % par rapport à 2023.

Tableau 70 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Pays de la Loire de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
49 Maine-et-Loire	412	408	322	60	64	57
85 Vendée	68	63	45	18	21	24
44 Loire-Atlantique	52	59	36	24	27	38
53 Mayenne et 72 Sarthe	19	41	37	14	18	20
PAYS DE LA LOIRE	551	571	440	115	127	138

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La camomille et le chardon-marie figurent parmi les plantes les plus cultivées dans la région, représentant ensemble environ 9 % des surfaces régionales de PPAM bio. Elle fait cependant partie des plantes dont les surfaces se sont contractées en 2024, à l'instar des a menthes et de la coriandre qui occupent respectivement 7 et 6 % des surfaces régionales, ou encore du thym. Seule la mélisse tire son épingle du jeu mais elle pèse moins de 5 % de la totalité des PPAM bio de la région.

Bourgogne-Franche-Comté

En 2024, la Bourgogne-Franche-Comté compte 315 ha de PPAM bio, soit moins de 2 % de la surface totale des PPAM bio. Sur le plan départemental, l'Yonne concentre près de 39 % des surfaces régionales de PPAM bio. Ses surfaces, après une forte chute en 2023, ont progressé de 75 % en 2024 principalement en raison de l'essor de la culture de coriandre.

En revanche, les départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre, qui approchent ensemble la moitié des surfaces régionales, n'ont pas connu d'évolution, de sorte que l'augmentation globale régionale n'a pas dépassé 30 %.

Tableau 71 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bourgogne-Franche-Comté de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
89 Yonne	185	69	122	16	13	19
21 Côte-d'Or	112	106	108	33	31	35
58 Nièvre	51	42	46	8	8	9
70 Haute-Saône et 25 Doubs	3	15	24	6	10	13
39 Jura	3	10	10	4	13	17
25 Doubs	2	2	7	4	5	6
71 Saône-et-Loire et 90 Territoire de Belfort	3	4	3	8	14	16
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	357	246	315	74	88	107

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Parmi les espèces cultivées dans la région, la coriandre se démarque depuis 2021 et atteint aujourd’hui près de 100 ha, soit 31 % des surfaces régionales consacrées aux PPAM bio. Le cassis, production typique de la région pour le bourgeon et la feuille, occupe 50 ha.

Grand-Est

En 2024, les surfaces en PPAM bio en Grand-Est ont augmenté de 9 % par rapport à 2023. Elles s’élèvent au total à 165 ha, soit moins de 1 % de la superficie globale des PPAM bio. Les départements de l’Aube et du Bas-Rhin, qui concentrent plus de 50 % des surfaces, ont connu une augmentation globale de 67 % par rapport à 2023, avec une croissance portée davantage par l’Aube, où les surfaces de PPAM bio ont presque doublé.

Tableau 72 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d’exploitations en Grand-Est de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d’exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
10 Aube	57	35	67	10	10	12
67 Bas-Rhin	17	18	22	13	14	14
55 Meuse	28	20	19	19	13	14
51 Marne	51	20	17	9	6	8
54 Meurthe-et-Moselle	13	22	17	6	13	12
88 Vosges et 68 Haut-Rhin	12	12	12	13	19	25
08 Ardennes	10	10	7	4	4	3
52 Haute-Marne et 57 Moselle	3	15	4	10	13	11
GRAND-EST	192	151	165	82	90	98

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d’exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région produit en majorité des plantes médicinales et aromatiques, sans qu’aucune espèce ne se démarque.

Île-de-France

Bien qu’en légère baisse sur ces trois dernières années, les surfaces dédiées aux PPAM bio en Ile de France se sont maintenues autour de 130 ha répartis entre une petite cinquantaine d’exploitations. La Seine-et-Marne concentre 43 % de ces cultures, suivie de l’Essonne avec 27 %.

Tableau 73 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d’exploitations en Île-de-France de 2022 à 2024

	Surface PPAM (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
77 Seine-et-Marne	53	55	53	14	19	19
91 Essonne	46	36	34	16	17	18
78 Yvelines et 95 Val-d’Oise	33	36	38	8	10	11
ÎLE-DE-FRANCE	132	127	125	37	45	47

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d’exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Parmi les plantes dominantes identifiables dans la région, on compte le lavandin, le thym, le persil et la coriandre.

Bretagne

Avec 110 ha, les surfaces consacrées aux PPAM bio en Bretagne en 2024 demeurent globalement stables par rapport à 2023, bien qu'en légère baisse par rapport à l'année précédente. Près de 90 % de ces cultures sont réparties assez équitablement dans les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan avec une dynamique toutefois contrastée.

Tableau 74 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bretagne de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
29 Finistère	32	38	39	35	40	38
22 Côtes-d'Armor	29	17	30	31	24	27
56 Morbihan	41	37	29	21	20	24
35 Ille-et-Vilaine	14	16	12	14	14	16
BRETAGNE	116	109	110	100	97	105

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le fenouil (doux et amer), avec 30 ha est la principale plante spécifique identifiée, notamment dans le département du Finistère. Les plantes médicinales et les autres plantes aromatiques couvrent les 60 % restants des surfaces de PPAM bio.

Normandie

En légère hausse depuis 2022, les surfaces de PPAM bio en 2024 en Normandie approchent 100 ha, dont près de la moitié se trouve dans le département de l'Eure.

Tableau 75 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Normandie de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre de déclarants ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
27 Eure	41	47	45	15	8	9
76 Seine-Maritime et 14 Calvados	26	24	30	15	10	14
61 Orne et 50 Manche	23	21	23	14	11	16
NORMANDIE	90	92	97	44	29	39

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Comme en région Bretagne, le fenouil (doux et amer) est la culture aromatique dominante en Normandie qui occupe aujourd'hui plus du tiers des surfaces. Menthes et autres plantes médicinales se répartissent les surfaces restantes.

Hauts-de-France

La plus petite région française en termes de culture de PPAM (0,08 % des surfaces totales de PPAM bio) a recouvré en 2024 son niveau de production de 2022, après une forte chute en 2023. Les départements de l'Oise et de la Somme concentrent 75 % de la superficie régionale.

Tableau 76 : Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Hauts-de-France de 2022 à 2024

	Surface PPAM bio (ha) ¹			Nombre d'exploitations ²		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
60 Oise	13	5	9	6	7	9
80 Somme	5	5	7	10	9	9
59 Nord	4	3	3	7	7	7
62 Pas-de-Calais et 02 Aisne	1	1	2	4	7	8
HAUTS-DE-FRANCE	23	14	21	27	29	32

¹ Une différence de 1 ha est possible entre la somme des lignes et la ligne de total en raison des arrondis.

² Nombre d'exploitations ayant déclarées au moins une parcelle de PPAM dans le département/la région. Une exploitation peut être présente dans plusieurs départements et est comptabilisée dans chacun.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Production par plante**

L'année 2024 se distingue par la hausse significative de la culture de coriandre bio, qui occupe désormais plus de 50 % des surfaces totales de PPAM bio. Cette progression a fait perdre à la lavande et au lavandin leur position dominante historique : bien que leurs surfaces restent à des niveaux relativement stables par rapport à 2023, elles ne représentent plus que 25 % (contre plus de 40 % par le passé) du total des surfaces totales de PPAM bio. Les autres espèces les plus cultivées comme le thym ou les sauges, bien en retrait, ne dépassent pas 3 % des surfaces totales, et de nombreuses autres n'atteignent pas 0,5 %.

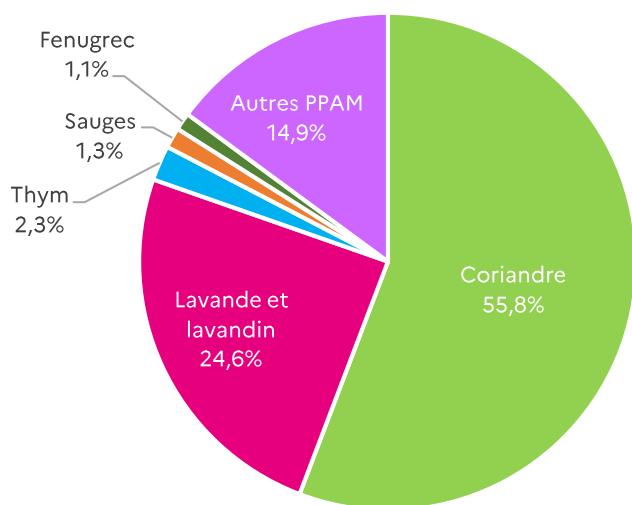
Tableau 77 : Évolution des surfaces bio par plante en France métropolitaine de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Aneth et anis vert	46	85	102	30	30	--
Bardane, et bleuet	46	29	28	28	29	4 %
Basilic	32	37	49	38	33	- 13 %
Camomille et chardon Marie	188	111	173	198	209	5 %
Coriandre (et cumin)	392	1 780	2 293	3 155	14 657	365 %
Estragon	12	23	28	30	25	- 16 %
Fenouils	125	206	228	170	148	- 13 %
Lavande et lavandin	5 163	6 061	6 737	6 622	6 458	- 2 %
Marguerite, mauve et millepertuis	28	24	31	42	36	- 15 %
Mélisse	161	145	108	84	77	- 8 %
Menthes	108	125	152	157	136	- 13 %
Origan et marjolaine	89	106	100	113	119	5 %
Ortie	26	21	20	14	14	2 %
Persil	62	63	60	54	54	--
Plantain psyllium et psyllium noir de Provence	16	19	47	66	132	100 %
Romarin	90	130	147	149	160	7 %
Sarriette	61	64	73	81	76	- 6 %
Sauges	585	524	457	357	350	- 2 %
Thym	461	595	673	628	597	- 5 %
Autres PPAM	2 722	2 774	2 941	2 789	2 936	+ 5 %
TOTAL PPAM bio	10 436	12 937	14 525	14 803	26 276	78%

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La coriandre arrive en tête des surfaces cultivées en 2024

Figure 33 : Répartition des surfaces de PPAM bio en France métropolitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Lavande et lavandin

En 2024, les surfaces cultivées atteignent ainsi plus de 6 400 ha, en légère baisse (- 2 %) par rapport à 2023, et sont exploitées par 800 structures.

Les parts du bio (surfaces et déclarants) augmentent depuis plusieurs années. Ainsi les surfaces lavandicoles bio sont passées, entre 2015 et 2024, de 13 à 23 % des surfaces totales lavandicoles.

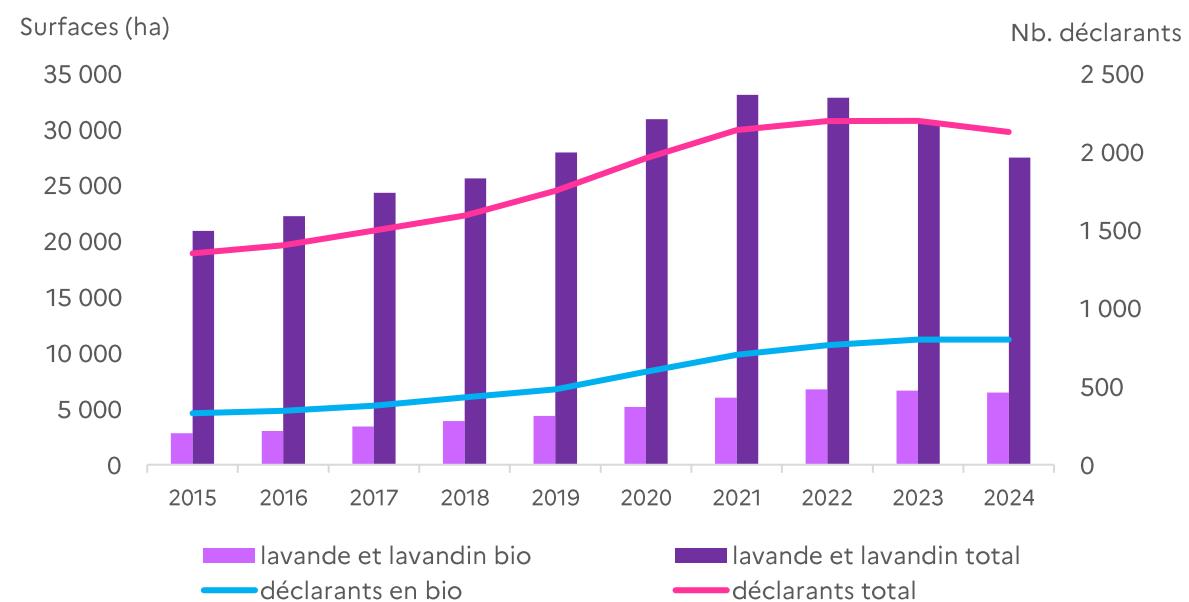
Tableau 78 : Évolution des surfaces en lavande et lavandin bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaines de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants en bio
2015	2 817	13 %	329
2016	3 021	14 %	344
2017	3 434	14 %	377
2018	3 905	15 %	430
2019	4 366	16 %	482
2020	5 163	17 %	595
2021	6 013	18 %	702
2022	6 737	21 %	764
2023	6 622 dont - lavande 3 050 - lavandin 3 572	22 %	800
2024	6 458 dont - lavande 3 027 - lavandin 3 431	23 %	800

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Maintien des surfaces bio de lavande et lavandin malgré la diminution globale

Figure 34 : Évolution des surfaces en lavande et lavandin bio et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2024



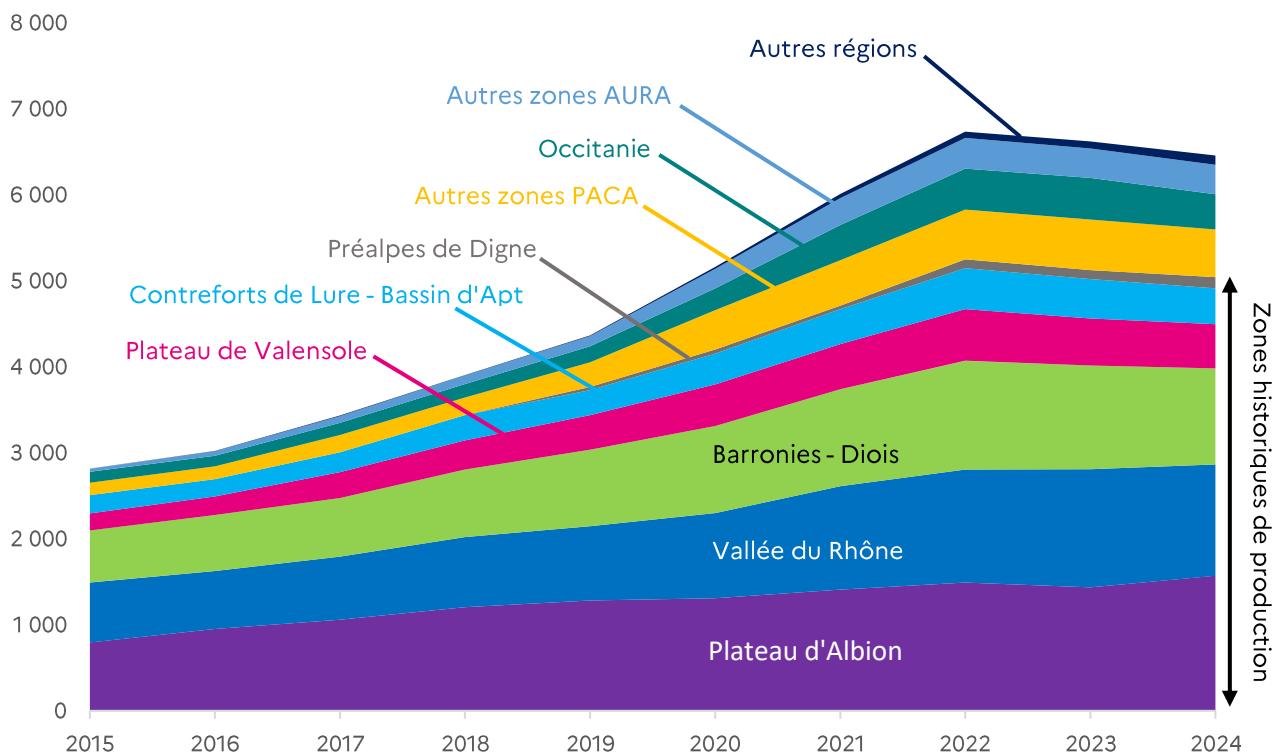
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les cultures lavandicoles restent majoritaires dans le Sud-Est, qui concentre 85 % des superficies. Le trio de tête des départements producteurs est constitué du Vaucluse (32 %), de la Drôme (31 %) et des Alpes-de-Haute-Provence (17 %).

On constate une nette progression des cultures dans l'ensemble des territoires jusqu'en 2022, du fait des prix élevés atteints sur ces marchés. Cette évolution présente toutefois des disparités selon les territoires : alors que la majorité des grands bassins historiques de production (Plateau de Valensole, Barronies-Diois) enregistre une contraction de ses superficies entre 2023 et 2024, d'autres progressent encore, comme le plateau d'Albion, et certains nouveaux secteurs émergent.

La culture lavandicole bio s'étend également en dehors des bassins historiques

Figure 33 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin bio par zone de production de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

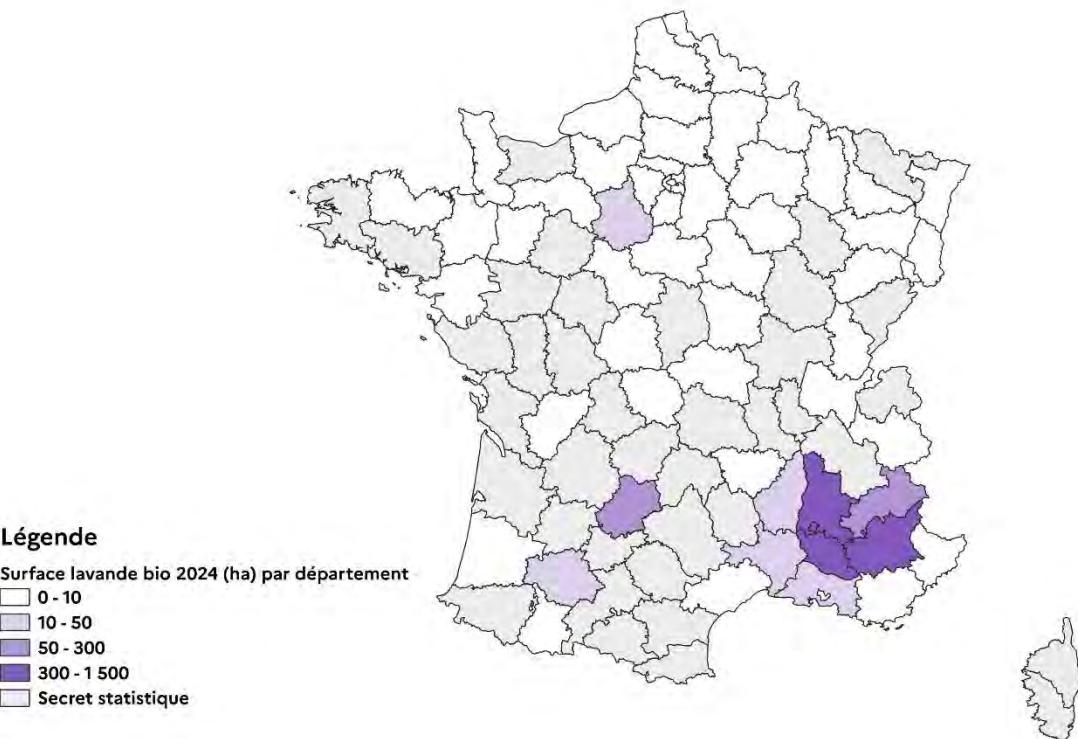
Tableau 79 : Évolution des surfaces de lavande et de lavandin bio par zone de production de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024
Plateau d'Albion	1 310	1 408	1 493	1 435	1 572
Autres zones	961	1 302	1 485	1 496	1 414
Vallée du Rhône	991	1 205	1 314	1 373	1 294
Baronnies - Diois	1 013	1 127	1 263	1 209	1 118
Plateau de Valensole	483	525	602	545	514
Contreforts de Lure - Bassin d'Apt	356	407	476	458	417
Préalpes de Digne	48	39	103	106	129
TOTAL GÉNÉRAL	5 163	6 013	6 737	6 622	6 458

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La lavande bio conquiert de nouveaux territoires

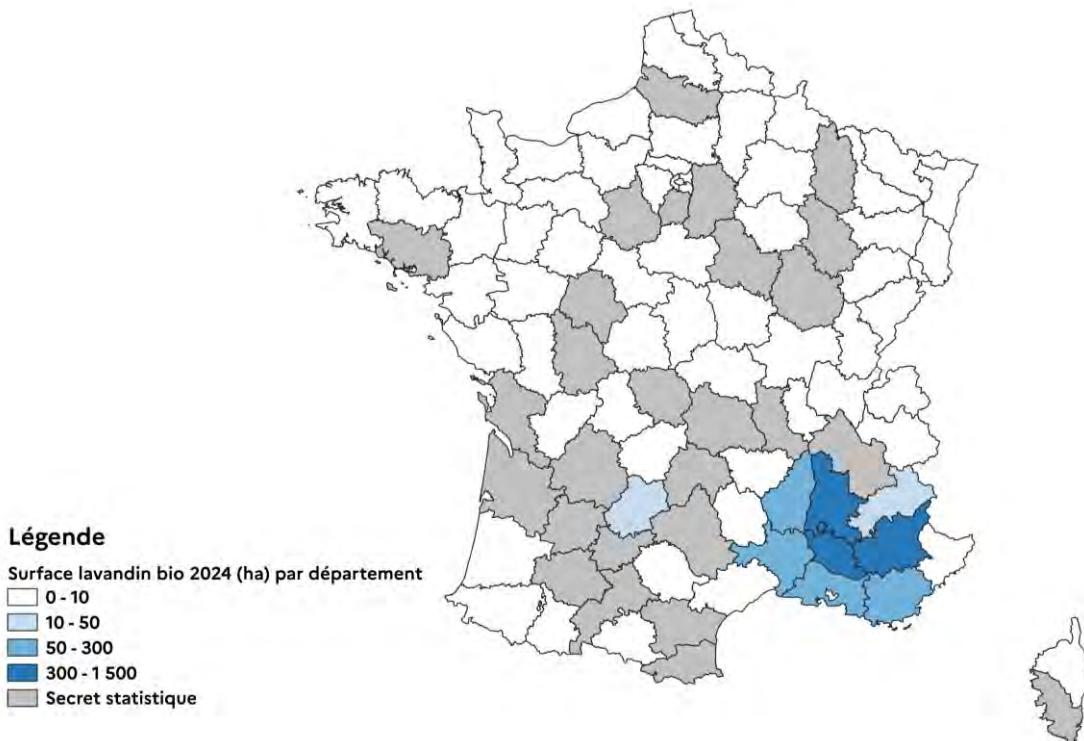
Figure 35 : Localisation de la lavande bio en France en 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le lavandin bio s'étend au-delà des limites du Sud-Est

Figure 36 : Localisation de la lavande bio en France en 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En 2024, le nombre d'exploitations lavandicoles bio reste stable, avec environ 800 exploitations, où dominent les structures disposant de moins de 10 ha. Ainsi, 88 % des exploitations de lavande bio et 77 % des exploitations de lavandin bio occupent chacun environ un tiers des surfaces totales cultivées en bio.

Les grandes exploitations sont très peu nombreuses et exploitent, en lavande une part importante des surfaces.

Tableau 80 : Répartition des surfaces en lavande et lavandin bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Lavande			Lavandin		
	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Part de la surface totale de la classe	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Part de la surface totale de la classe
< 5 ha	404	76,2 %	20,3 %	298	60,6 %	15,6 %
5 – 10 ha	63	11,9 %	14,8 %	79	16,1 %	16,6 %
10 – 20 ha	32	6,0 %	15,1 %	73	14,8 %	29,8 %
20 – 30 ha	13	2,5 %	10,3 %	29	5,9 %	21,1 %
30 – 50 ha	10	1,9 %	12,7 %	10	2,0 %	11,3 %
> 50 ha	8	1,5 %	26,9 %	3	0,6 %	5,6 %
TOTAL	530	100 %	3 027	492	100 %	3 431

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Coriandre**

La croissance de la culture de coriandre bio a été constatée depuis 2021, avec le franchissement du seuil des 1 500 ha. Portée par les dispositifs d'aide à la conversion vers l'agriculture biologique, cette dynamique s'est maintenue au cours des années suivantes et en 2024, les surfaces cultivées atteignent près de 15 000 ha, soit plus de la moitié des surfaces des PPAM bio et plus de 80 % des surfaces totales de coriandre.

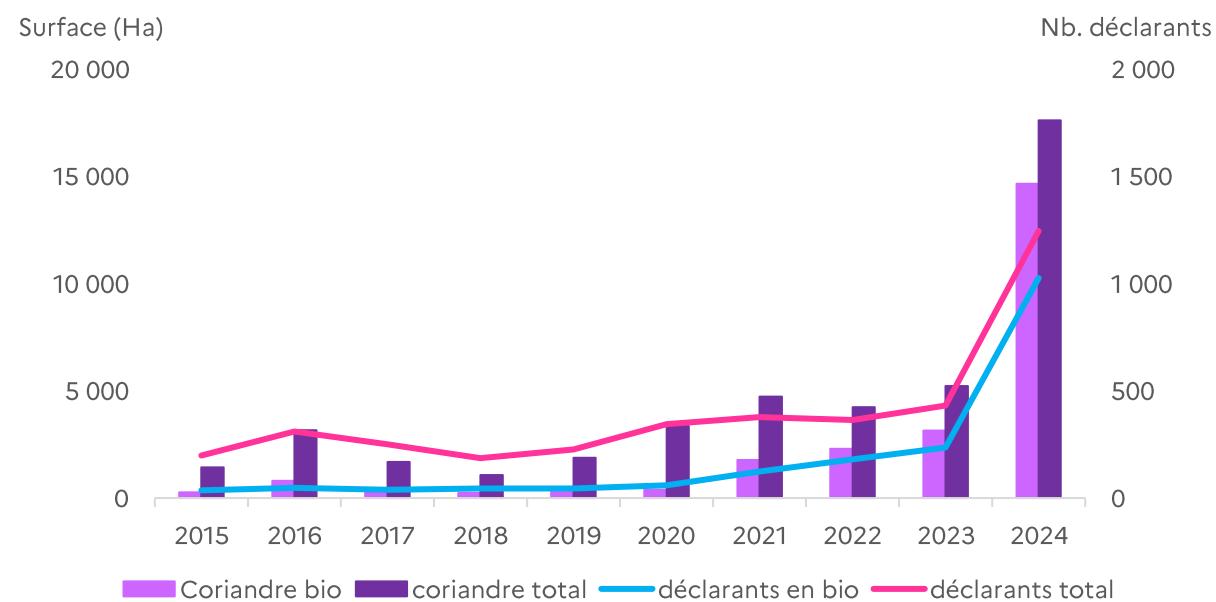
Tableau 81 : Évolution des surfaces en coriandre bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants
2015	259	18 %	36
2016	803	25 %	48
2017	325	19 %	38
2018	236	22 %	45
2019	290	16 %	44
2020	392	12 %	59
2021	1 748	37 %	124
2022	2 291	54 %	181
2023	3 155	60 %	236
2024	14 657	83 %	1 026

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les surfaces et le nombre d'exploitations en coriandre bio explosent en 2024

Figure 37 : Évolution des surfaces en coriandre bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région Occitanie concentre près de 90 % de la production nationale de coriandre bio, avec environ 13 000 ha, répartis principalement entre le Gers, qui représente à lui seul 48 % des superficies totales, la Haute-Garonne (16 %) et le Tarn-et-Garonne (12 %). La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région productrice, avec 10 % des surfaces, localisées majoritairement dans le Lot-et-Garonne.

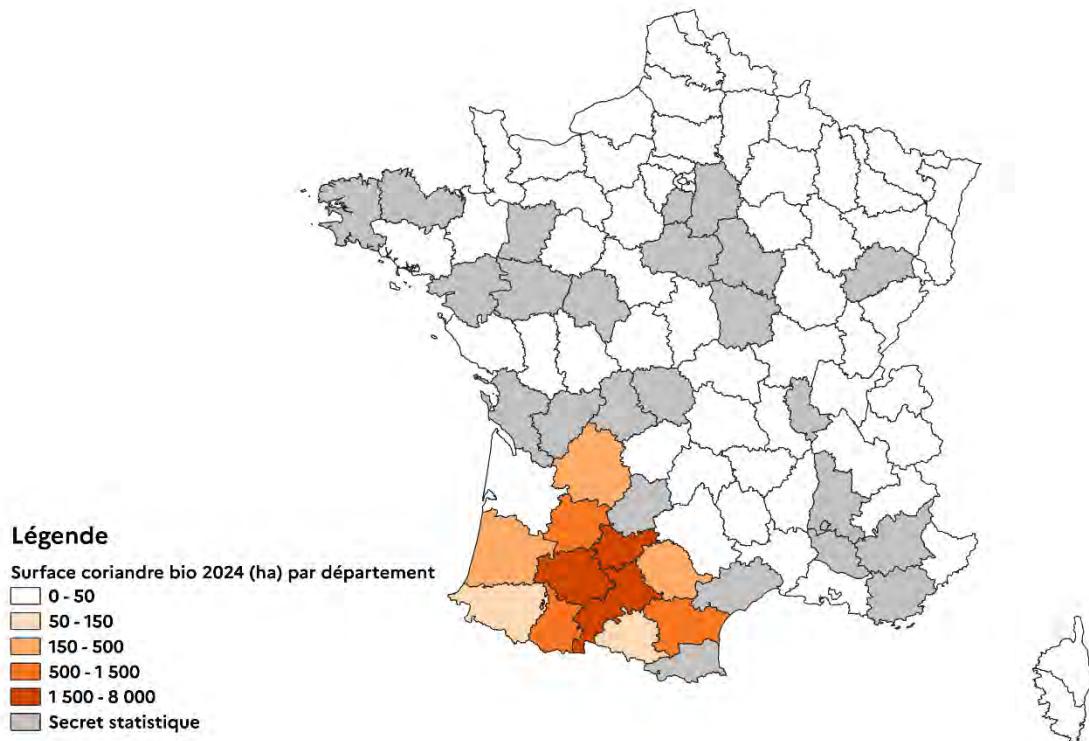
Tableau 82 : Évolution des surfaces de coriandre bio par régions de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024
Occitanie	184	1 315	1 841	2 601	12 981
Nouvelle-Aquitaine	131	291	351	449	1 479
Bourgogne-Franche-Comté	7	59	40	31	97
Autres régions	33	50	56	74	100
TOTAL GÉNÉRAL	392	1 748	2 291	3 155	14 657

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le Sud-Ouest, centre de la production de coriandre bio en 2024

Figure 38 : Localisation de coriandre bio en France métropolitaine en 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En 2024, la culture de la coriandre bio en France est dominée par des exploitations dont les surfaces sont comprises entre 5 et 20 ha qui représentent près de 80 % des superficies total de cette production. Les grandes exploitations (> 50 ha) restent marginales et occupent seulement 8 % des surfaces totales.

Tableau 83 : Répartition des surfaces en coriandre bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 5 ha	170	16,6 %	441	3,0 %
5 - 10 ha	217	21,2 %	7 253	49,5 %
10 - 20 ha	456	44,4 %	4 184	28,5 %
20 - 50 ha	172	16,8 %	1 624	11,1 %
> 50 ha	11	1,1 %	1 155	7,9 %

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

• Thym

Les surfaces bio de cette plante emblématique du Sud-Est de la France, sont en déclin depuis un pic en 2022, avec une diminution de 11 % entre 2023 et 2024. Elles représentent aujourd'hui 2 % des surfaces de PPAM bio et 72 % des surfaces totales dédiées à cette culture, y compris en conventionnel.

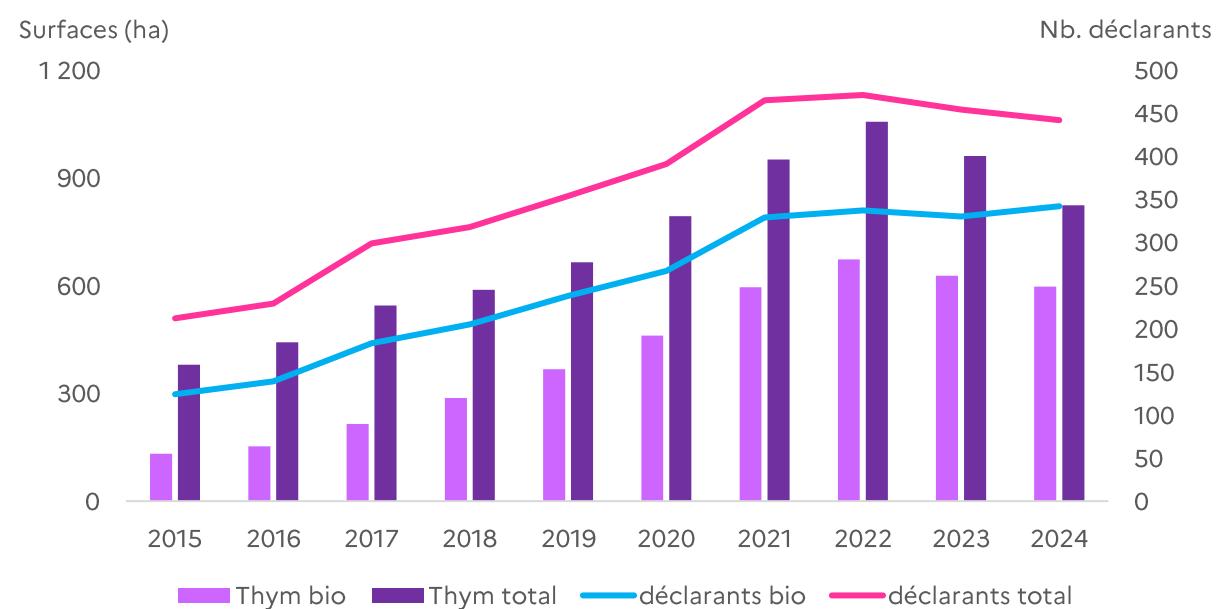
Tableau 84 : Évolution des surfaces en thym bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants
2015	132	35 %	124
2016	152	34 %	139
2017	215	39 %	183
2018	287	49 %	205
2019	367	55 %	238
2020	461	58 %	267
2021	595	63 %	329
2022	673	64 %	337
2023	628	65 %	330
2024	597	72 %	342

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Contrairement aux surfaces, le nombre d'exploitations cultivant le thym bio progresse en 2024

Figure 39 : Évolution des surfaces en thym bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les principaux bassins de production de thym bio se situent dans le Sud de la France.

Bien qu'enregistrant une diminution depuis 2022, la région AURA concentre 35 % des surfaces nationales, situées pour leur grande majorité dans la Drôme (180 ha).

La région Occitanie, en progression, occupe la deuxième place, suivie de la région PACA qui affiche une baisse notable de ses superficies (- 20 %) mais compte le deuxième département producteur après la Drôme, les Alpes-de-Haute-Provence.

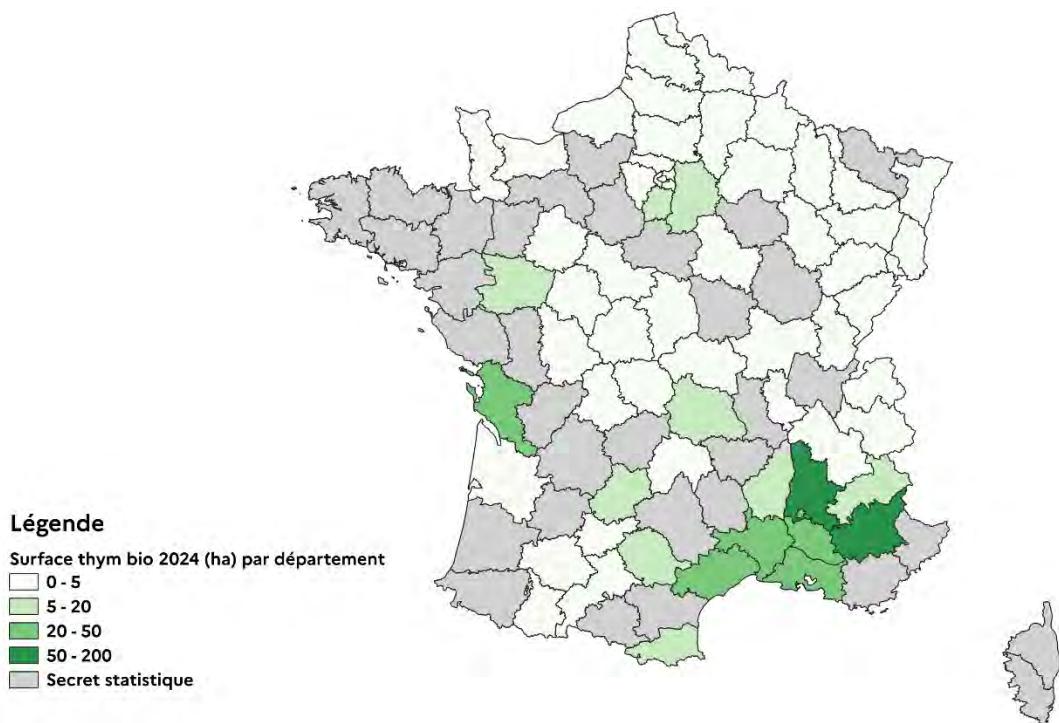
Tableau 85 : Évolution des surfaces de thym bio par régions de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	163	224	245	230	211
Occitanie	100	130	147	140	161
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94	116	152	131	123
Nouvelle-Aquitaine	52	59	64	63	53
Autres régions	52	66	65	64	49
TOTAL GÉNÉRAL	461	595	673	628	597

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le Sud-Est de la France reste le bassin de production de thym bio en France en 2024

Figure 40 : Localisation de thym bio en France en 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En 2024, la production française de thym bio demeure marquée par la prépondérance des exploitations occupant de petites surfaces (< 4 ha) représentant 90 % du nombre total de déclarants et près de 60 % des surfaces. Ainsi, les 37 exploitations de plus de 4 ha concentrent les 40 % de surfaces restantes.

Tableau 86 : Répartition des surfaces de thym bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie*	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	173	50,6 %	66	11,1 %
1 - 4 ha	132	38,6 %	280	46,9 %
4 - 10 ha	32	9,4 %	188	31,4 %
> 10 ha	5	1,5 %	64	10,6 %
TOTAL	342	100 %	597	100 %

* Le changement d'échelle des classes a été effectué en raison de la présence de secrets statistiques dans certaines catégories.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Sauge sclarée et officinale**

Ne représentant qu'un peu plus de 1 % des surfaces totales de PPAM bio, la culture de la sauges bio (sclarée et officinale) couvre environ 350 ha en 2024. Bien que les superficies soient restées stables par rapport à 2023, elles enregistrent un recul marqué depuis 2020, avec une diminution de 40 % sur la période 2020-2024 qui illustre un retournement de tendance, les surfaces ayant plus que doublé entre 2015 et 2020.

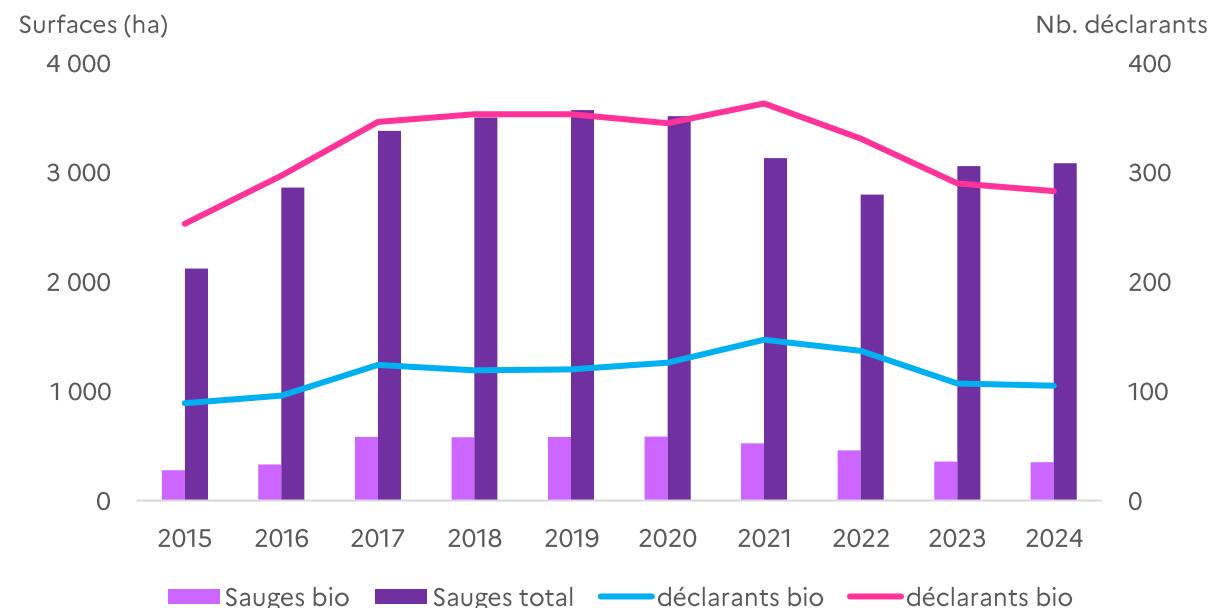
Tableau 87 : Évolution des surfaces en sauge bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants
2015	278	13 %	89
2016	330	12 %	96
2017	581	17 %	124
2018	580	17 %	119
2019	582	16 %	120
2020	585	17 %	126
2021	524	17 %	147
2022	457	16 %	137
2023	357	12 %	107
2024	350	11 %	105

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La part des sauges bio en régression continue depuis 2020

Figure 41 : Évolution des surfaces en sauges bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

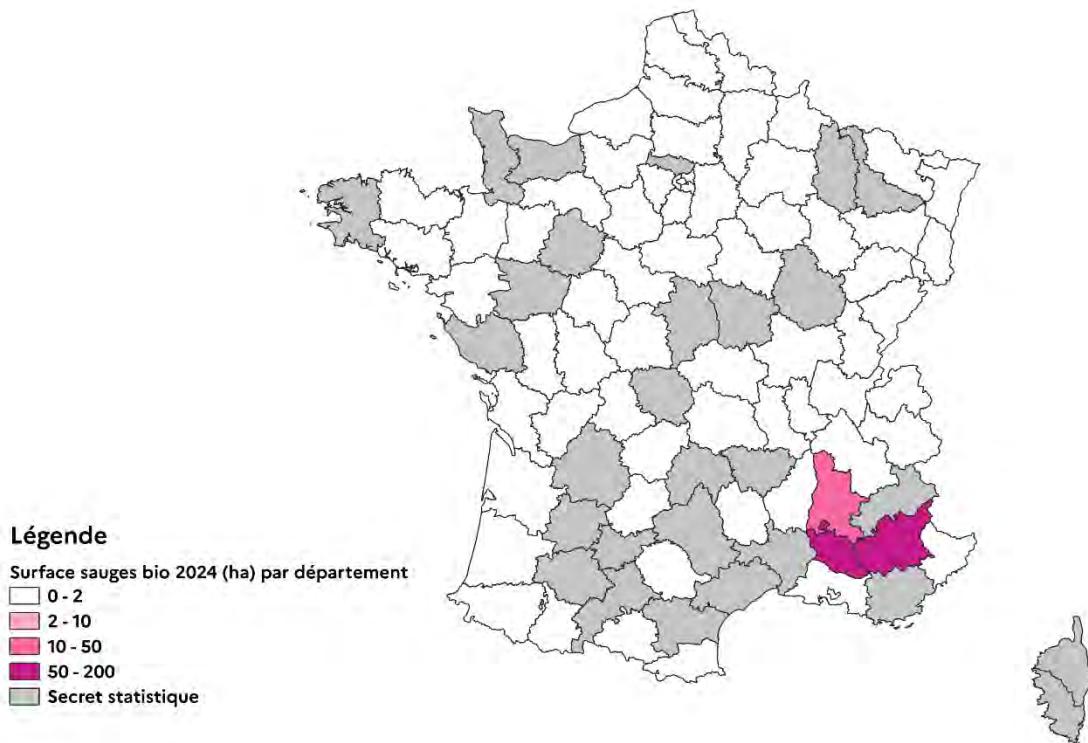


FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Près de 80 % des surfaces nationales de sauges bio, se situe dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence (38 %), du Vaucluse (37 %) et de la Drôme (14 %).

Une culture de sauges bio fortement ancrée dans le quart Sud-Est

Figure 42 : Localisation des cultures de sauges bio en France en 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En 2024, la production française de sauge bio se caractérise par une concentration de plus de la moitié des surfaces dans les grandes exploitations de plus de 10 ha. Cette répartition souligne une structuration de la filière autour de producteurs spécialisés et de grande taille, moteurs de la production nationale de sauge bio. En effet, bien que les petites structures (< 1 ha) soient les plus nombreuses (près de 49 % des exploitations), elles ne représentent qu'une part marginale des surfaces (moins de 3 %).

Tableau 88 : Répartition des surfaces de sauges bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie*	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	51	48,6 %	9	2,6 %
1 - 4 ha	28	26,7 %	57	16,4 %
4 - 10 ha	17	16,2 %	104	29,7 %
> 10 ha	9	8,6 %	180	51,3 %
TOTAL	105	100 %	350	100 %

* Le changement d'échelle des classes a été effectué en raison de la présence de secrets statistiques dans certaines catégories.

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Romarin

Les surfaces de romarin bio couvrent environ 160 ha, soit 0,6 % de la surface totale de PPAM bio, mais elles ont presque doublé depuis 2020, et ont progressé de 7 % entre 2023 et 2024, preuve du dynamisme de la culture qui est utilisée à la fois pour la plante sèche entrant dans la composition des herbes de Provence, et pour son huile essentielle. Plus de 180 exploitations s'y consacrent aujourd'hui, un nombre qui, à l'instar des surfaces, a doublé depuis 2020.

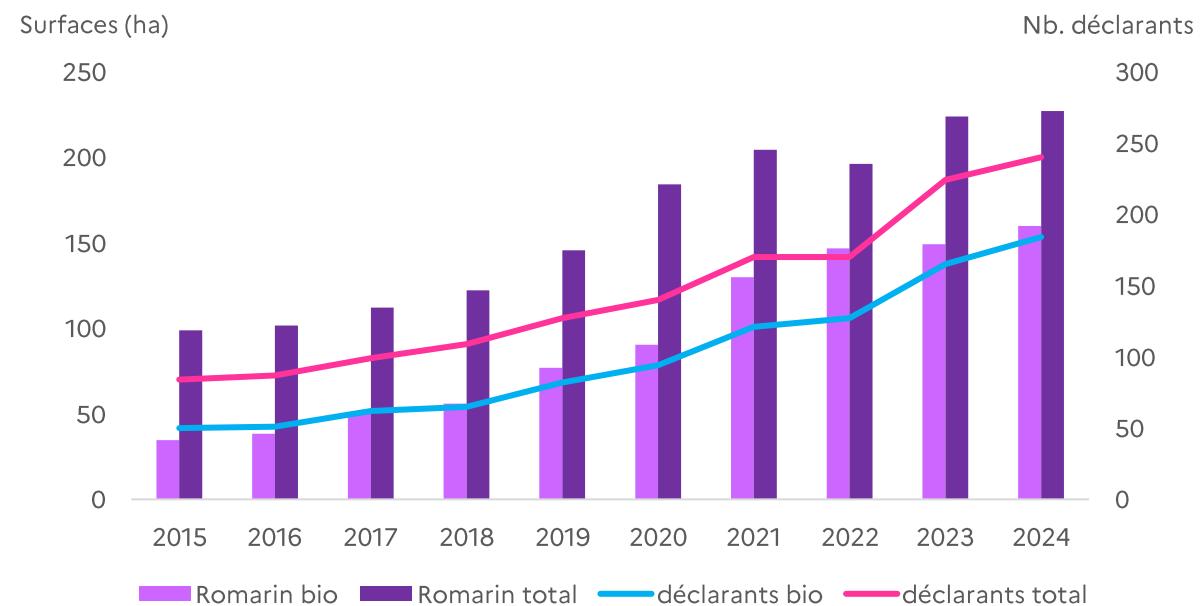
Tableau 89 : Évolution des surfaces en romarin bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants
2015	35	35 %	50
2016	38	38 %	51
2017	50	45 %	62
2018	56	46 %	65
2019	77	53 %	82
2020	90	49 %	94
2021	130	64 %	121
2022	147	75 %	127
2023	149	67 %	165
2024	160	70 %	184

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le nombre d'exploitations du romarin bio est en progression continue

Figure 43 : Évolution des surfaces en romarin bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

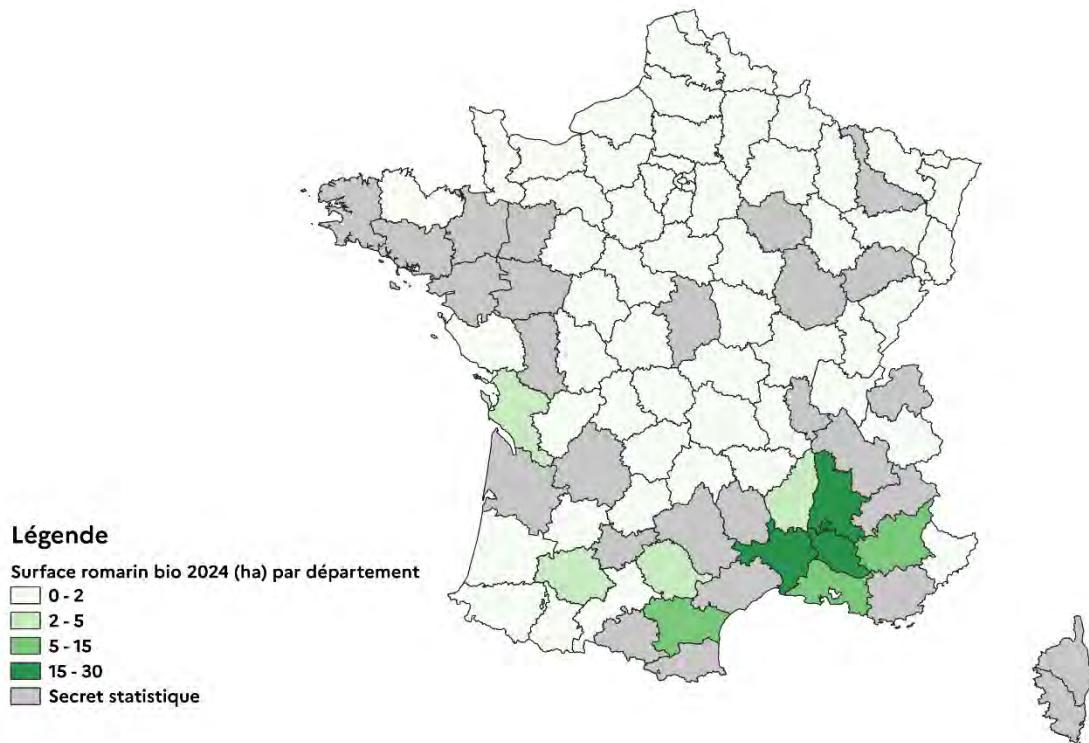


FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Comme les surfaces globales, les surfaces en agriculture biologique de romarin sont localisées dans les régions du Sud de la France.

Le romarin bio se concentre dans l'arc méditerranéen

Figure 44 : Localisation des cultures de romarin bio en France en 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Environ 88 % des 183 exploitations de romarin bio occupent moins de 4 ha ; elles représentent plus de la moitié de la surface totale dédiée à cette culture.

Tableau 90 : Répartition des surfaces de romarin bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	133	72,3 %	42	26,2 %
1 - 4 ha	28	15,2 %	39	24,6 %
4 - 10 ha	18	9,8 %	53	33,0 %
> 10 ha	5	2,7 %	26	16,1 %
TOTAL	184	100 %	160	100 %

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Fenouils**

Les surfaces dédiées à la culture du fenouil bio (doux et amer) en France, 150 ha en 2024, affichent une tendance à la baisse depuis 2021 (- 28 % sur la période 2021-2024) qui s'est établie à - 13 % entre 2024 et 2023.

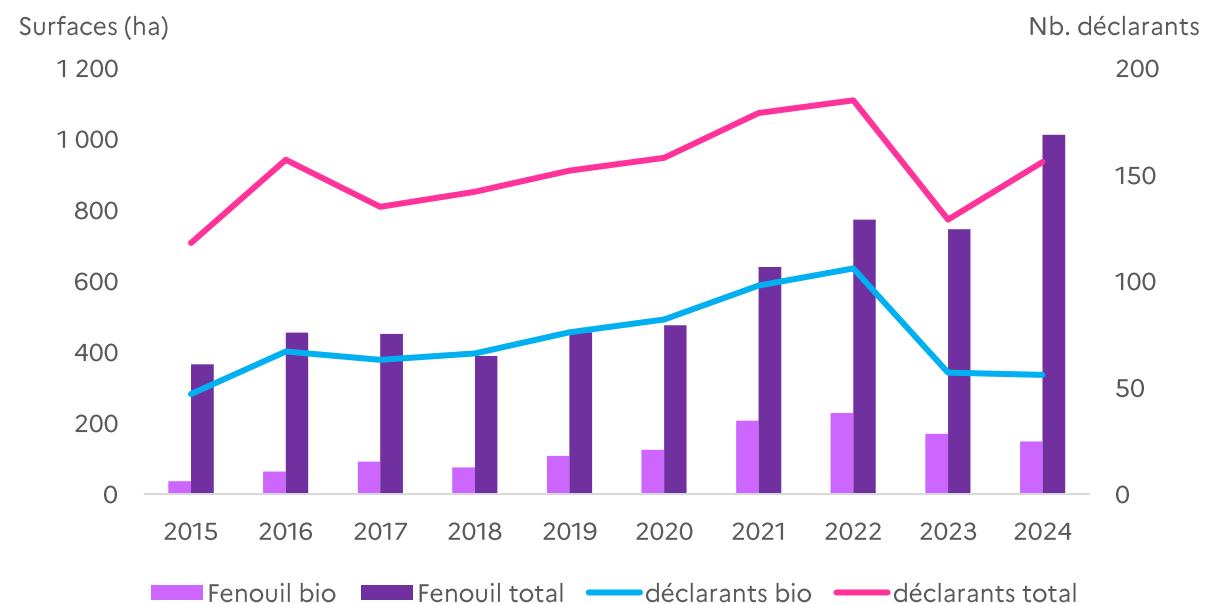
Tableau 91 : Évolution des surfaces en fenouil bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants
2015	36	10 %	47
2016	63	14 %	67
2017	91	20 %	63
2018	75	19 %	66
2019	108	24 %	76
2020	125	26 %	82
2021	206	32 %	98
2022	228	30 %	106
2023	170	23 %	57
2024	148	15 %	56

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le fenouil bio en régression depuis 2022

Figure 45 : Évolution des surfaces en fenouil bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024



FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La majorité des exploitations (+ de 60 %) cultivant du fenouil bio le font sur une surface inférieure à 2 ha qui au total couvre moins de 20 % de la surface de cette culture. À l'opposé, une faible part des exploitations recensées (20 %), occupant chacune plus de cinq hectares de fenouil, concentre plus de 60 % de ces surfaces totales.

Tableau 92 : Répartition des surfaces de fenouil bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	21	37,5 %	8	5,6 %
1 - 2 ha	14	25,0 %	19	12,6 %
2 - 5 ha	9	16,1 %	31	20,7 %
> 5 ha	12	21,4 %	91	61,1 %
TOTAL	56	100 %	148	100 %

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Menthes**

Après une forte progression de 45 % des surfaces de menthe bio en France entre 2021 et 2023, l'année 2024 marque un fléchissement, la surface totale portée à près de 140 ha ayant diminué de 13 % par rapport à l'an dernier.

Tableau 93 : Évolution des surfaces en menthes bio et du nombre d'exploitations en France métropolitaine de 2015 à 2024

Année	Surfaces (ha)	Part de la surface bio / surface totale de la culture	Nombre de déclarants
2015	40	19 %	64
2016	72	26 %	70
2017	122	36 %	76
2018	119	37 %	78
2019	129	41 %	87
2020	108	35 %	88
2021	125	34 %	105
2022	152	38 %	112
2023	157	41 %	133
2024	136	37 %	146

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Les régions AURA et les Pays de la Loire constituent les deux plus grands bassins de production et regroupent ensemble la moitié des surfaces nationale de menthe bio.

Tableau 94 : Évolution des surfaces de menthes bio par régions de 2020 à 2024

Surface (ha)	2020	2021	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	35	37	45	42	37
Pays de la Loire	34	45	42	41	31
Autres régions	39	43	65	74	68
TOTAL GÉNÉRAL	108	125	152	157	136

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Seulement 6 % des producteurs détiennent des surfaces de plus de 4 ha, occupant près de la moitié des surfaces totales allouées à la culture de menthes bio en 2024. En outre, 86 % des structures cultivent des surfaces de moins de 2 ha représentant 30 % du potentiel total en menthes bio.

Tableau 95 : Répartition des surfaces en menthes bio par exploitation en France métropolitaine en 2024

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Surface totale de la classe (ha)	Part de la surface totale de la classe
< 1 ha	110	75,3 %	22	16,3 %
1 - 2 ha	16	11,0 %	21	15,4 %
2 - 4 ha	11	7,5 %	29	21,3 %
> 4 ha	9	6,2 %	64	47,0 %
TOTAL	146	100 %	136	100 %

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

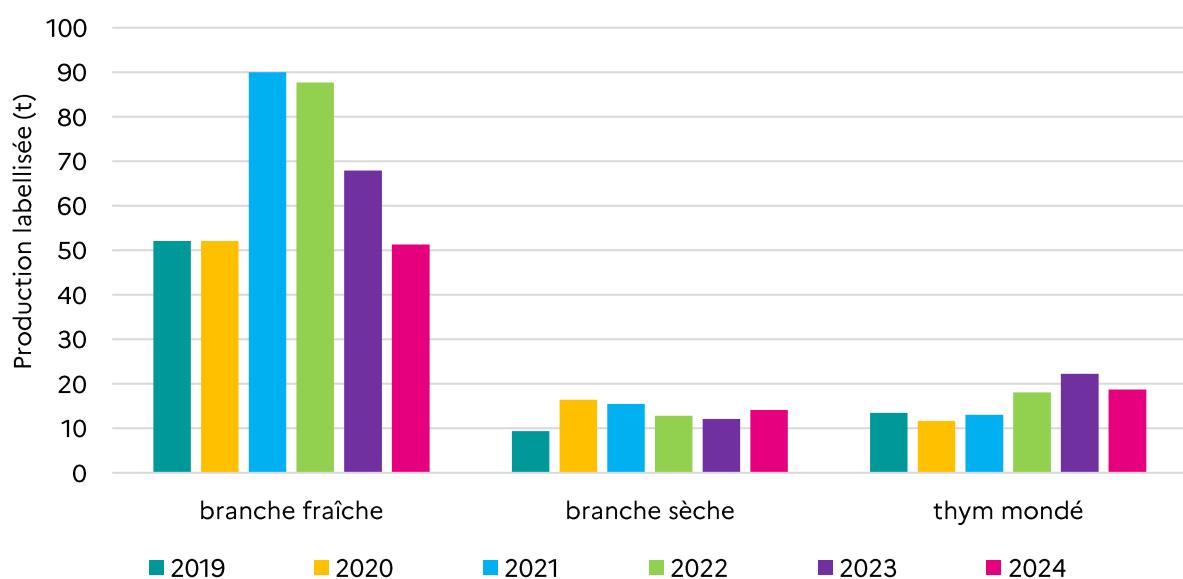
2.2.2 Le thym de Provence IGP

Le thym étant historiquement présent et utilisé en Provence, une Indication Géographique Protégée (IGP) « Thym de Provence » a été reconnue par l'INAO en février 2018. Ce signe de qualité garantit l'origine de la production et met en valeur ses caractéristiques et sa spécificité. En outre, il apporte une réponse à la demande des consommateurs envers des produits de qualité et de proximité.

Le thym IGP est valorisé par les producteurs sous trois formes : la branche fraîche, la branche sèche et le thym mondé. La labellisation, après avoir diminué ces dernières années pour les branches sèches et augmenté pour le thym mondé, semble se stabiliser en 2024 pour ces deux marchés. En revanche, celui des branches fraîches, en nette progression en 2021 et 2022, a diminué depuis pour retrouver en 2024 son niveau de 2019 et de 2020. La branche fraîche est en effet destinée à la transformation (huile aromatisée...), produits pour lesquels le label n'est pas valorisé sur l'étiquetage par les opérateurs.

Le thym IGP de Provence : trois marchés distincts

Figure 46 : Évolution des volumes labellisés IGP Thym de Provence de 2019 à 2024



Source : FranceAgriMer selon les données de l'AIHP

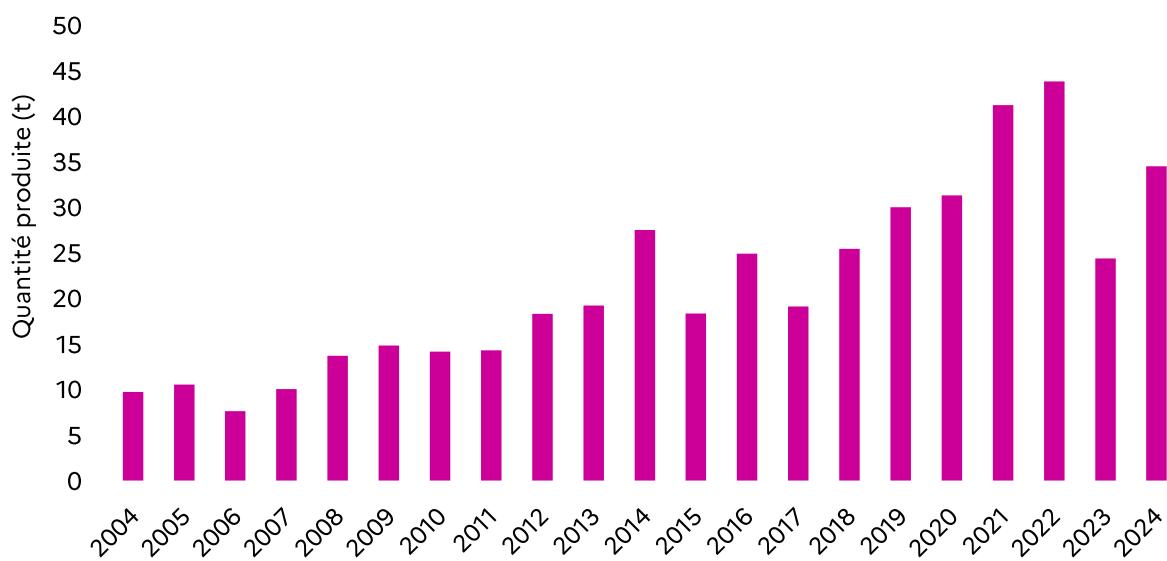
2.2.3 Les Herbes de Provence « Label Rouge »

Le mélange « Herbes de Provence Label Rouge », créé en 2003, est géré et promu par l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence (AIHP). Ce label garantit au consommateur une qualité organoleptique supérieure et une composition fixe comprenant 19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette et 27 % d'origan. Le cahier des charges, très précis, encadre la production, la transformation et le conditionnement du mélange.

Les quantités produites « Herbes de Provence Label Rouge » ont suivi une tendance nettement haussière dès la création du label en 2003 et jusqu'en 2022. En 2023, malgré un maintien de la production, les quantités labellisées ont fortement chuté, en lien avec un ralentissement des ventes couplé à des stocks importants chez les industriels issus des années précédentes. En 2024, les volumes se sont à nouveau orientés à la hausse sans pour autant retrouver le niveau de 2022.

Les volumes d'Herbes de Provence labellisés Label Rouge en hausse en 2024

Figure 47 : Évolution des volumes labellisés d'Herbes de Provence Label Rouge de 2004 à 2024



Source : FranceAgriMer selon les données de l'AIHP

2.2.4 L'AOP Lavande de Haute-Provence

L'Appellation d'Origine Protégée « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été reconnue par l'INAO en 1981 afin de différencier l'huile essentielle de lavande de population de type française (fine) de celle d'autres lavandes de type clonales (par exemple « lavande maillette » et « lavande matherone ») ainsi que des lavandes d'origine bulgare. Les critères de conformité reposent sur les analyses des composés chimiques de la plante, les caractéristiques olfactives de l'huile et le lieu de production.

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse inscrites dans le cahier des charges de l'appellation. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) et qui ont été distillées dans l'aire délimitée peuvent bénéficier de l'appellation d'origine.

L'AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute-Provence), reconnue organisme de gestion (ODG).

En 2024, une cinquantaine de producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche pour une surface potentielle de production (parcelles de lavande de population comprises dans le périmètre AOP et exploitées par des producteurs engagés) d'environ 1 500 ha.

Les volumes certifiés sont très variables d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques. Cependant ils sont orientés à la baisse depuis plusieurs années et le nombre de producteurs agréés est lui aussi en forte diminution. Une des raisons en est que la lutte contre le dépérissement et le changement climatique a favorisé l'implantation de lavandes de population plus résistantes mais dont l'huile essentielle qui en est issue n'est pas systématiquement conforme aux normes imposées par le cahier des charges. À l'initiative de l'APAL, une modification du cahier des charges a été entérinée en août 2024 par l'INAO, élargissant les fourchettes admises pour certains des composés chimiques. La démarche s'est traduite dès 2024 par une augmentation des volumes agréés, établis à 9,4 tonnes.

Tableau 96 : Évolution des volumes certifiés d'huile essentielle de lavande de Haute-Provence AOP et du nombre de producteurs agréés de 2012 à 2024

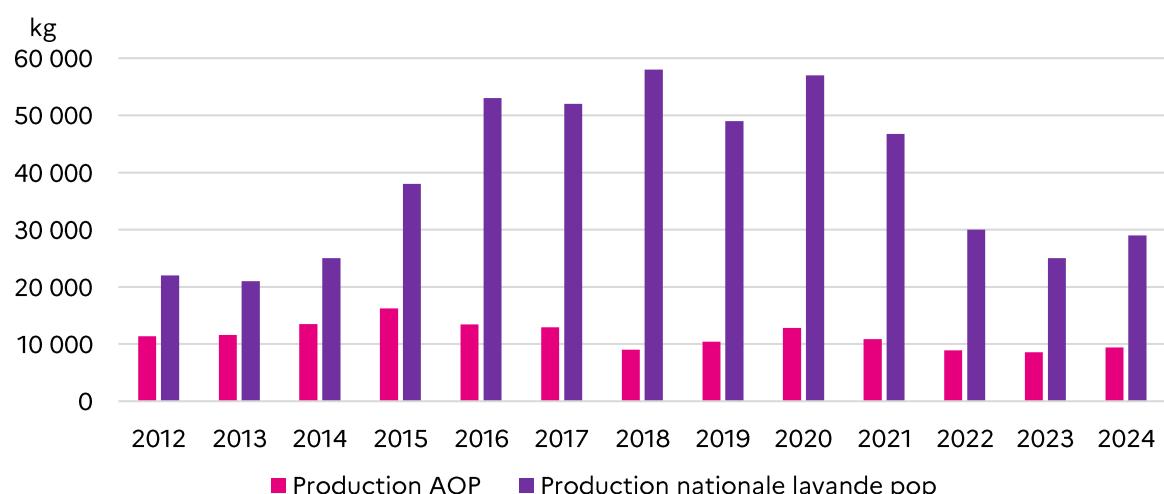
Année	Volumes certifiés (kg)	Nombre de producteurs agréés
2012	11 380	34
2013	11 599	35
2014	13 517	34
2015	16 247	32
2016	13 460	28
2017	12 961	20
2018	9 017	12
2019	10 432	14
2020	12 803	17
2021	10 866	15
2022	8 900	19
2023	8 552	19
2024	9 388	17

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

La production française de lavande de population, en forte baisse depuis 2020 en lien avec les conditions de productions difficiles (sécheresses, attaques de ravageurs...), est estimée à 29 tonnes en 2024. Ainsi la production d'huile essentielle sous appellation AOP ne représente que 32 % de la production nationale alors que la part était de plus de 50 % avant 2015.

La part d'huile essentielle AOP en diminution depuis 2015

Figure 48 : Évolution des volumes d'huile essentielle certifiée AOP et de la production nationale de lavande de population de 2012 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL et du CIHEF

2.2.5 Les fleurs de Grasse

Le Pays de Grasse, célèbre pour ses plantes à parfum, a obtenu en 2018 l'inscription par l'UNESCO de ses savoir-faire sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette distinction souligne l'importance historique de la région dans la culture de plantes emblématiques qui sont au cœur de l'industrie de la parfumerie. Pourtant, malgré une demande croissante des maisons de luxe pour ces plantes, les producteurs locaux rencontrent des obstacles importants.

Deux défis majeurs freinent l'expansion de la production, l'accès au foncier d'une part, qui rend difficile l'augmentation des surfaces, et les conditions climatiques défavorables récurrentes d'autre part, qui compromettent l'offre. Ces difficultés s'ajoutent à la concurrence accrue des matières premières synthétiques, menaçant la viabilité économique des cultures traditionnelles.

Pour surmonter ces défis, plusieurs initiatives ont vu le jour, concrétisées notamment par la création du label « Fleurs d'exception du Pays de Grasse », porté par une association de producteurs, et par l'obtention en 2020 de l'Indication Géographique (IG) « Absolue Pays de Grasse ». Par ailleurs, cette IG est en cours de transition vers le régime européen des IGP, ce qui permettra de la rattacher aux produits industriels issus des produits agricoles, comme le sont les huiles essentielles. Ces mesures visent à protéger et à promouvoir la production locale, tout en attirant des investissements pour revitaliser durablement le secteur et à renforcer la compétitivité du territoire grassois sur la scène internationale.

L'enjeu est de préserver non seulement les plantes, mais aussi le savoir-faire ancestral transmis de génération en génération et qui fait la renommée mondiale de Grasse.

Tableau 97 : Estimation des productions achetées par l'industrie de la parfumerie grassoise et prix moyen constaté à la production en 2024.

Plantes	Partie utilisée	Volume (t)	Prix réglé à la production (€/kg)
Fleur d'oranger	Fleur fraîche	5,0	s
Rose centifolia	Fleur fraîche	100,8	13,5 - 15,5
Violette	Feuille	52,9	2 - 2,9
Jasmin	Fleur fraîche	11,8	95 -105
Iris	Rhizome frais	100	s
Mimosa sauvage	Fleur fraîche	95,2	1,75 - 2
Narcisse	Fleur fraîche	32,4	s
Tubéreuse	Fleur fraîche	3,7	90 - 116

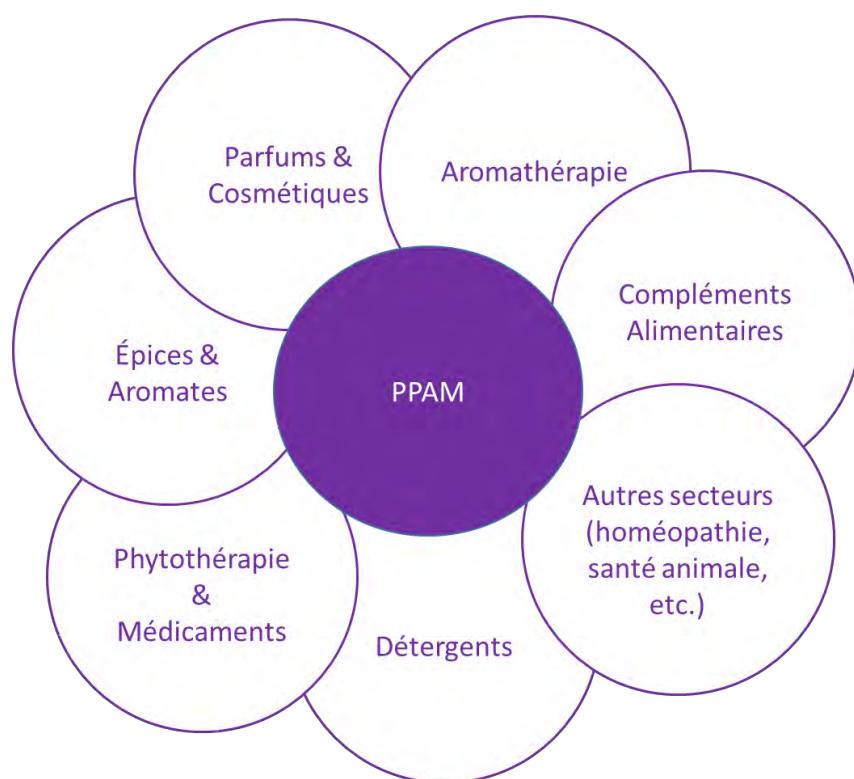
s : secret statistique

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des premiers acheteurs

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extrait...), alimentent après transformations (cf. annexe 2) plusieurs secteurs d'activités dont les principaux sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie...), le secteur agro-alimentaire (épices et aromates), le secteur cosmétique et de la parfumerie et le secteur des détergents.

Figure 49 : Les PPAM : des marchés multiples



Sont présentés ci-dessous les chiffres généraux de ces secteurs, dans la limite des données actuellement disponibles. Selon le marché considéré, il peut être en effet difficile d'isoler les diverses PPAM utilisées (par exemple les épices incorporées dans des plats préparés, les plantes incluses dans les médicaments...) ou l'usage d'une même PPAM (par exemple sur le marché des huiles essentielles où un même produit est destiné à des usages divers : alimentaires, cosmétiques...).

Enfin, certains marchés annexes (teintures, colorants, insecticides...) ne sont pas développés dans la présente étude.

3.1 Secteur santé, beauté et bien-être

3.1.1 Marché global des compléments alimentaires

Selon le Ministère de la Santé et de la Prévention², les compléments alimentaires (CPAL) sont « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Les compléments alimentaires sont constitués de produits très divers parmi lesquels des plantes ou des préparations à base de plantes.

² « Compléments alimentaires » - Ministère de la Santé et de la Prévention [<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/denrees-alimentaires/article/complements-alimentaires>]

Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les CPAL dans leur globalité, c'est-à-dire non seulement ceux à base de PPAM mais aussi ceux préparés à partir d'autres ingrédients (minéraux, vitamines, produits de la ruches...).

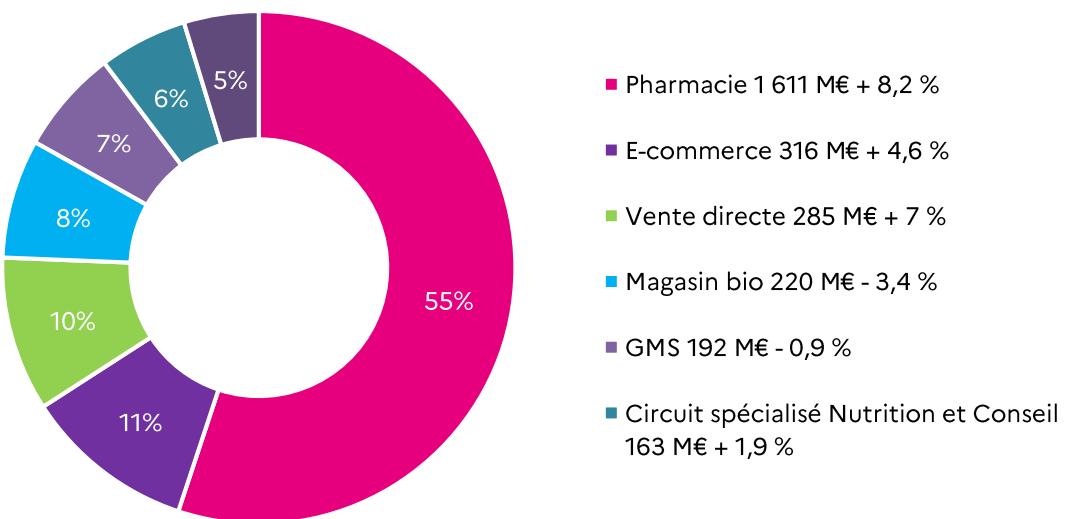
D'après le Synadet³, les compléments alimentaires ont généré en France 2,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC) en 2024. Le marché, en croissance de 5,7 % par rapport à 2023, progresse depuis plus de quinze ans.

Cette évolution est principalement portée par les pharmacies, premier canal de distribution des CPAL (55 % des ventes en 2024). Circuit de référence pour les consommateurs en matière de produits de santé, ces dernières enregistrent une hausse de 8,2 % de leurs chiffres d'affaires par rapport à 2023 (+ 101 % par rapport à 2015), atteignant 1,6 milliard d'euros en 2024.

Les ventes à distance et la vente directe, les circuits spécialisés nutrition et conseil et les parapharmacies augmentent également et représentent 32 % du marché, à 902 M€. À l'inverse, les chiffres d'affaires en GMS et en magasins bio baissent en 2024 respectivement de 1 % et 3 %.

Les officines, premier circuit de distribution des compléments alimentaires en France métropolitaine

Figure 50 : Répartition du chiffre d'affaires des compléments alimentaires par circuit de distribution en 2024 et évolution par rapport à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données du Synadet

Les quatre principales allégations qui portent le marché des compléments alimentaires sont la vitalité/immunité, la digestion, le stress/sommeil et les voies respiratoires, qui enregistrent en 2024 des progressions respectives de 16 %, 3 %, 5 % et 15 %.

3.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie

La gemmothérapie est l'utilisation de produits à base de tissus embryonnaires de végétaux (bourgeons, jeunes pousses et radicelles). Elle fait partie intégrante de la phytothérapie.

Les ventes de produits de gemmothérapie s'élèvent en 2024 à 3,9 millions d'euros en pharmacie et à 730 000 euros en parapharmacie, soit un total de 4,6 millions d'euros pour un volume total de 8 000 litres, dont 6 800 en pharmacie.

L'évolution des ventes de ces trois dernières années n'est pas identique en pharmacie et en parapharmacie. En effet le chiffre d'affaires en pharmacie a augmenté en 2023 (+ 21 % par rapport à 2022) puis s'est stabilisé en 2024. En parapharmacie, les ventes ont été continuellement en

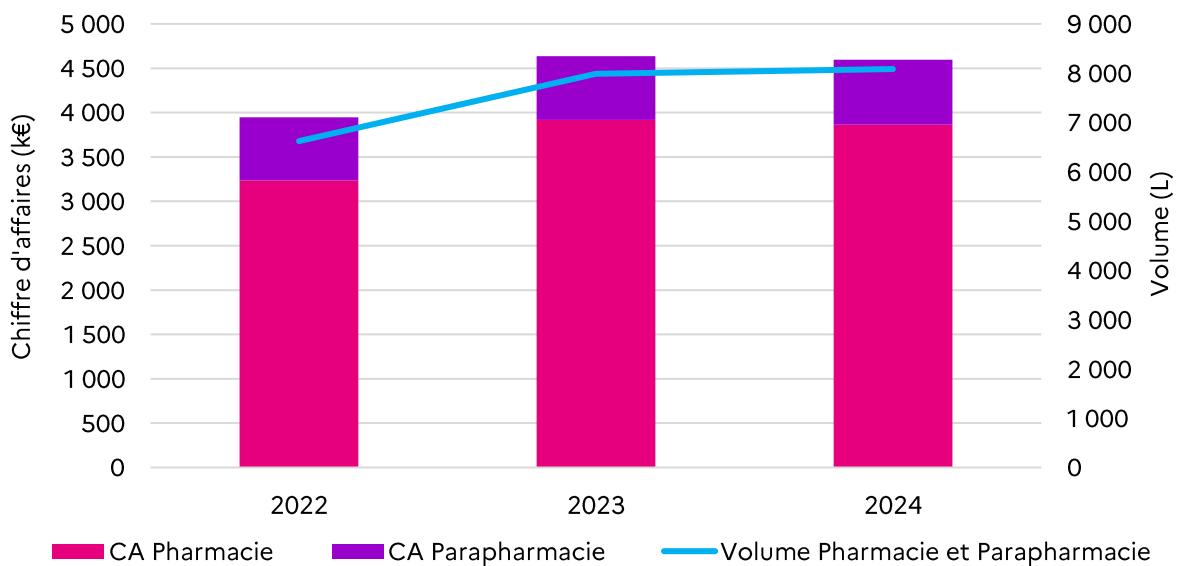
³ « Les compléments alimentaires : Les chiffres » - Synadet [<https://www.synadet.org/observatoire-2024-et-chiffres-du-marche-2023-des-complements-alimentaires/>]

hausse (+ 3,7 % entre 2022 et 2024) ; cependant ce circuit ne représente qu'un cinquième du chiffre d'affaires total des officines.

Les produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie sont quasi intégralement labellisés agriculture biologique ; seuls 3 % des volumes vendus ne revendiquent pas cette certification.

Les ventes de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie se stabilisent en 2024

Figure 51 : Évolution des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2022 à 2024 en France métropolitaine

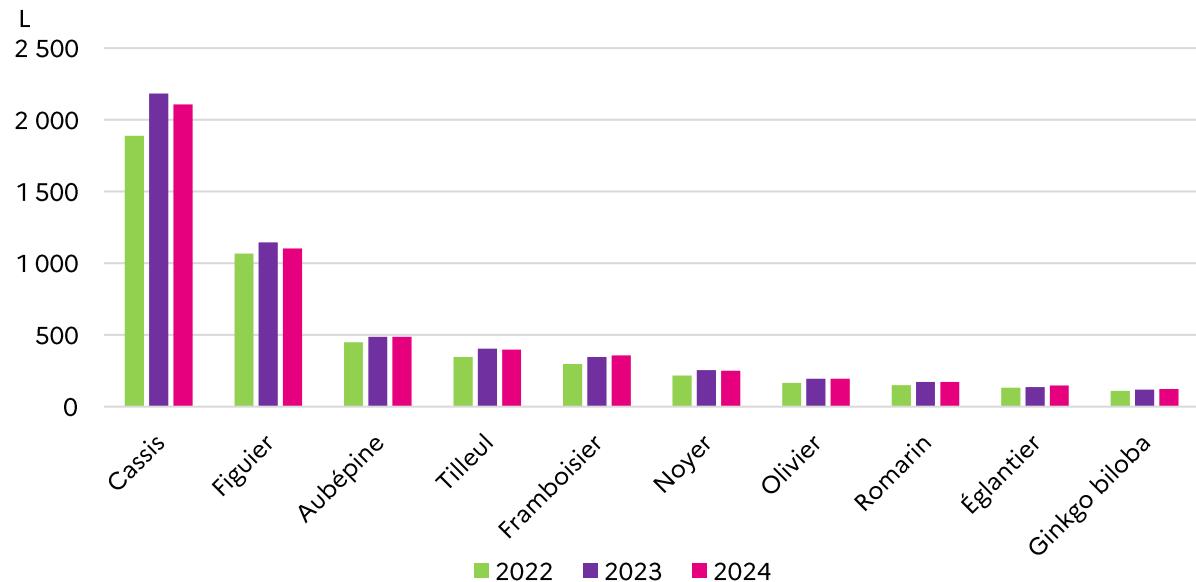


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Parmi les produits commercialisés en pharmacie et parapharmacie, les plantes les plus utilisées en gemmothérapie sont le cassis, le figuier, l'aubépine, le tilleul et le framboisier.

Malgré une baisse des volumes en 2024, le bourgeon de cassis reste le produit le plus utilisé en gemmothérapie

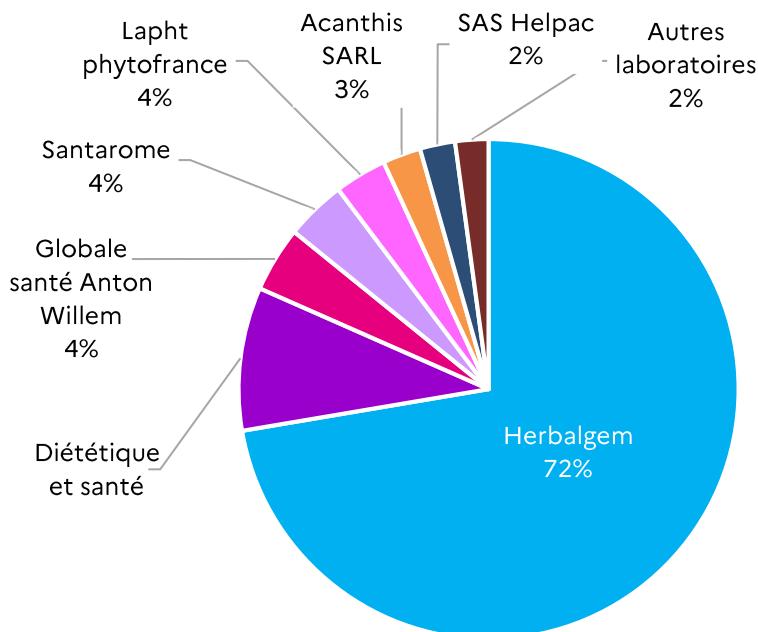
Figure 52 : Volume de ventes des principales plantes (bourgeons, jeunes pousses ou radicelles) utilisées en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2022 à 2024 en France métropolitaine



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Une quinzaine de laboratoires se partagent le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie ; il est dominé par le laboratoire Herbalgem qui représente 72 % des ventes, suivi de Diététique et Santé avec 9 %.

Le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie est dominé par un laboratoire
Figure 53 : Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

3.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

L'huile essentielle est définie comme une substance odorante volatile produite par certaines plantes et pouvant être extraite sous forme liquide, par distillation à la vapeur d'eau, à sec, ou encore mécaniquement par pressage à froid.

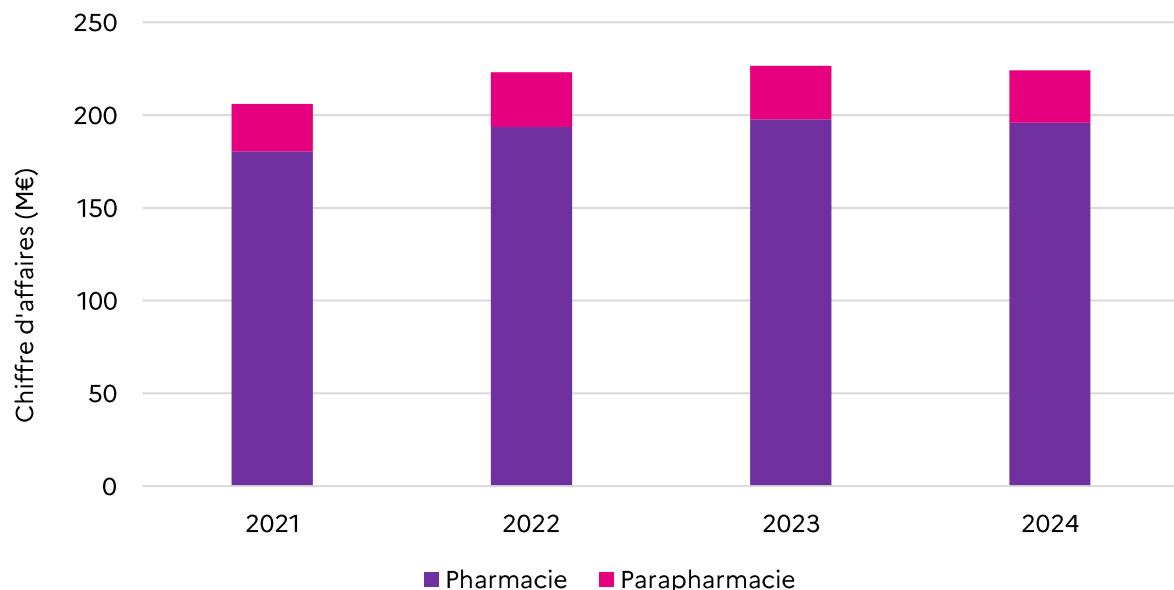
On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires, qui sont les huiles essentielles issues d'une seule plante, et les complexes, qui sont soit des mélanges de plusieurs huiles essentielles, soit des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles (gel, baume, pastilles, huiles...).

D'après les données de vente d'Openhealth Company, le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie s'élève, en 2024, à 224 millions d'euros, dont près de 200 millions d'euros pour la seule pharmacie.

Après leur forte augmentation en 2020, en raison de la pandémie de Covid 19, les ventes avaient accusé une baisse en 2021. Depuis 2022, la situation se stabilise que ce soit en pharmacie ou en parapharmacie.

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie se stabilise

Figure 54 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024

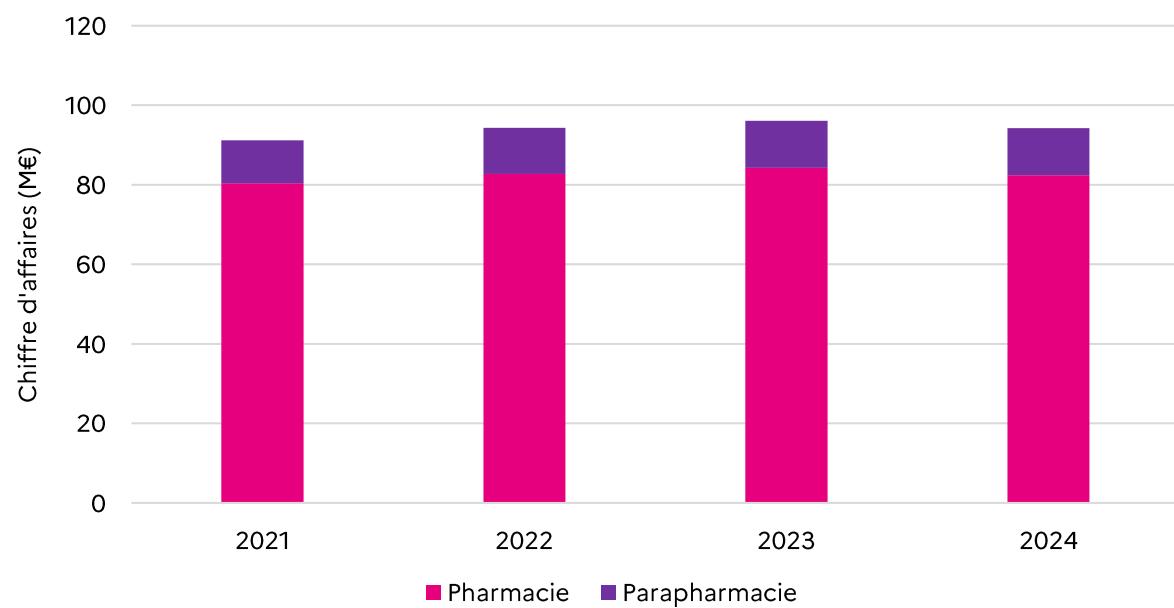


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le chiffre d'affaires des produits labellisés bio en pharmacie et parapharmacie est de 94 millions d'euros en 2024 (42 % de la valeur totale des ventes), suivant les mêmes tendances que le marché global des huiles essentielles dans ces circuits au cours de ces trois dernières années.

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie se stabilise depuis 2022

Figure 55 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024



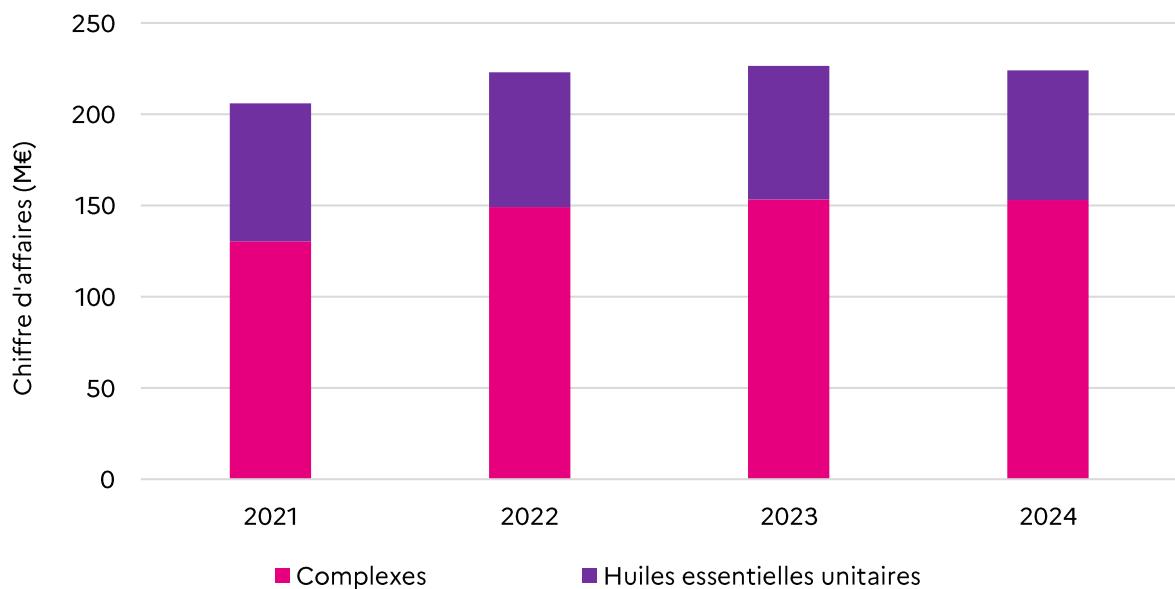
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les ventes les plus importantes concernent les complexes, avec un chiffre d'affaires de 153 millions d'euros (136 millions d'euros en pharmacie et 17 millions d'euros en parapharmacie) en 2024, stabilisé après la progression constatée de 2021 à 2023.

Les ventes d'huiles essentielles unitaires représentent quant à elles 71 millions d'euros (11 millions d'euros en parapharmacie et 60 millions d'euros en pharmacie) en 2024, pour un volume estimé de 90 000 litres. Après une forte hausse en 2020 en lien avec la pandémie de Covid 19, elles sont depuis 2021 orientées à la baisse tant en valeur qu'en volume (- 6 % entre 2021 et 2024).

Les complexes confortent leurs positions face aux unitaires en pharmacie et parapharmacie

Figure 56 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles (complexes et unitaires) en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024

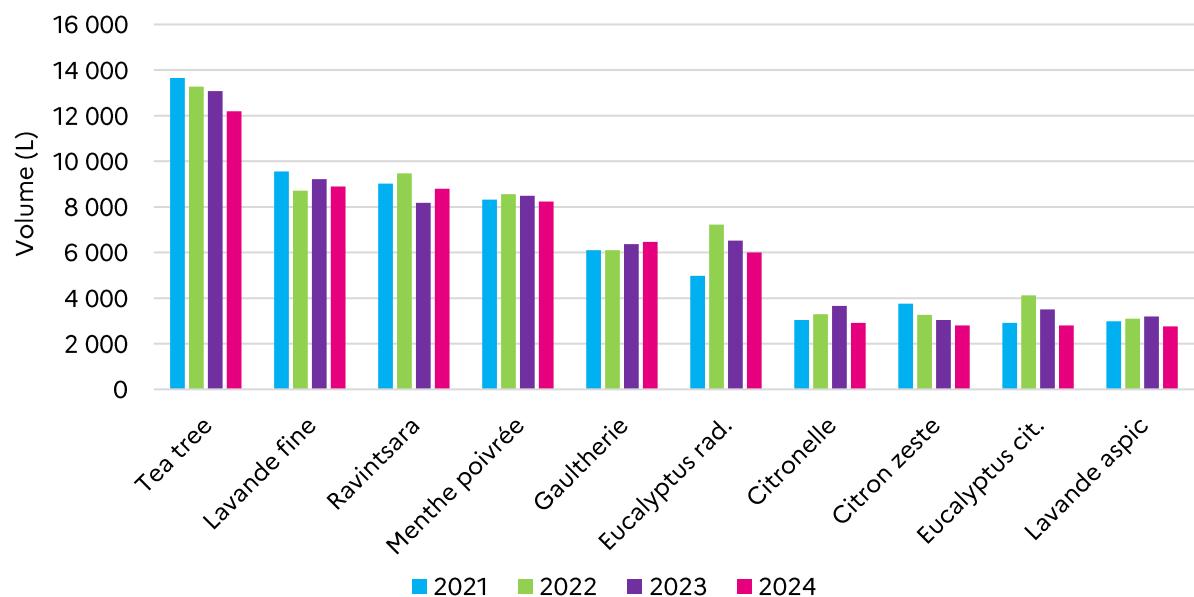


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les principales huiles essentielles commercialisées, en termes de volume vendu, en pharmacie et parapharmacie sont le tea tree, la lavande fine, le ravintsara, la menthe poivrée, la gaulthérie et l'eucalyptus radié. L'évolution des ventes est très variable d'une huile essentielle à une autre.

Tea tree : l'huile essentielle la plus vendue en pharmacie et parapharmacie

Figure 57 : Volume des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine de 2021 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les prix des huiles essentielles variant de manière significative selon les plantes et leur conditionnement (type et volume du flacon...), le classement des plantes en termes de chiffre d'affaires n'est pas exactement identique bien que le trio de tête demeure le même. Ainsi, l'huile essentielle qui génère le plus de valeur est le ravintsara, immédiatement suivie par le tea tree et la lavande fine. Viennent ensuite la menthe poivrée, l'hélichryse et la gaulthérie.

Tableau 98 : Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2024 (M€)	Part du chiffre d'affaires 2024
Ravintsara	7,9	11,1 %
Tea tree	7,4	10,4 %
Lavande fine	7,2	10,1 %
Menthe poivrée	6,1	8,5 %
Hélichryse	5,9	8,4 %
Gaulthérie	4,0	5,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Tableau 99 : Volume et prix moyen de vente de certaines huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024

Huile essentielle	Prix moyen* de vente 2024 (€/l)	Volume de vente 2024 (l)
Rose de Damas	26 035	6
Hélichryse	4 702	1 265
Camomille matricaire	4 284	14
Thym thujanol	3 663	236
Camomille romaine	3 196	404
Sarriette des montagnes	1 935	120
Vétiver	1 887	14
Carotte	1 830	47
Genévrier	1 639	122
Romarin verbénone	1 588	274
Gingembre	1 505	284
Ylang-ylang	1 495	578
Estragon	1 391	211
Géranium bourbon	1 389	493
Bois de rose	1 347	111
Origan	1 273	229
Laurier noble	1 253	650
Patchouli	1 249	321
Géranium rosat	1 225	246
Sauge officinale	1 186	6
Myrte	1 184	39
Sauge sclarée	1 172	295
Thym linalol	1 155	552
Épinette noire	1 032	164
Ravintsara	901	8 800
Coriandre	895	28
Fenouil	893	34
Pin sylvestre	856	458
Cyprès	817	708
Lavande fine	804	8 889
Menthe poivrée	738	8 237
Romarin camphre	707	670
Lavande aspic	678	2 756
Gaulthérie	622	6 471
Tea tree	610	12 190
Romarin cinéole	607	1 586
Thym thymol	603	631
Eucalyptus globulus	476	2 178
Lavandin super	451	1 422
Eucalyptus radiata	437	6 005

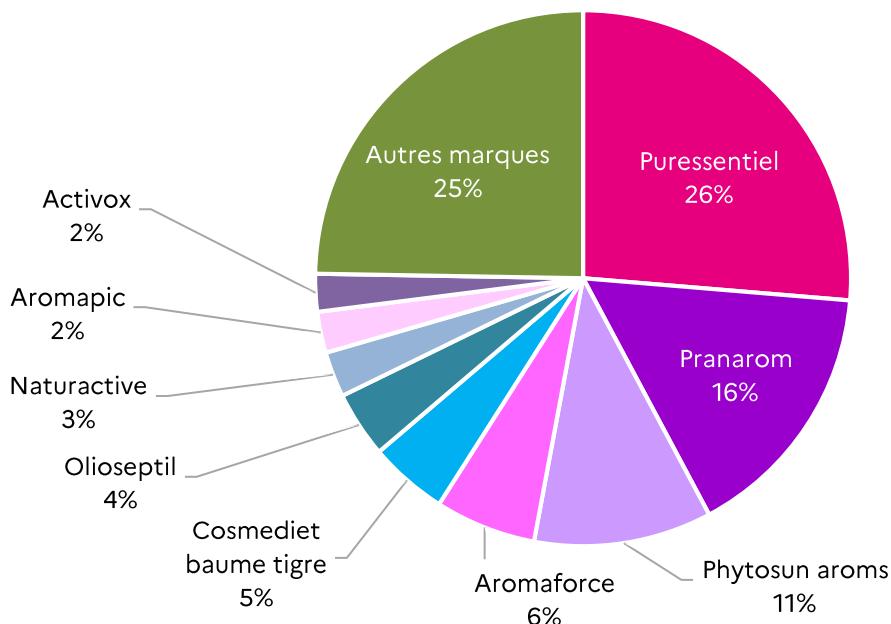
* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le marché des huiles essentielles (unitaires et complexes) en pharmacie et parapharmacie est réparti entre 350 marques environ dont les principales sont Puressentiel, qui représente 26 % des ventes en valeur, puis Pranarom (16 %) et Phytosum aroms (11 %).

De nombreuses marques se disputent le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

Figure 58 : Répartition des ventes d'huiles essentielles unitaires et complexes par marque en pharmacie et parapharmacie en France métropolitaine en 2024



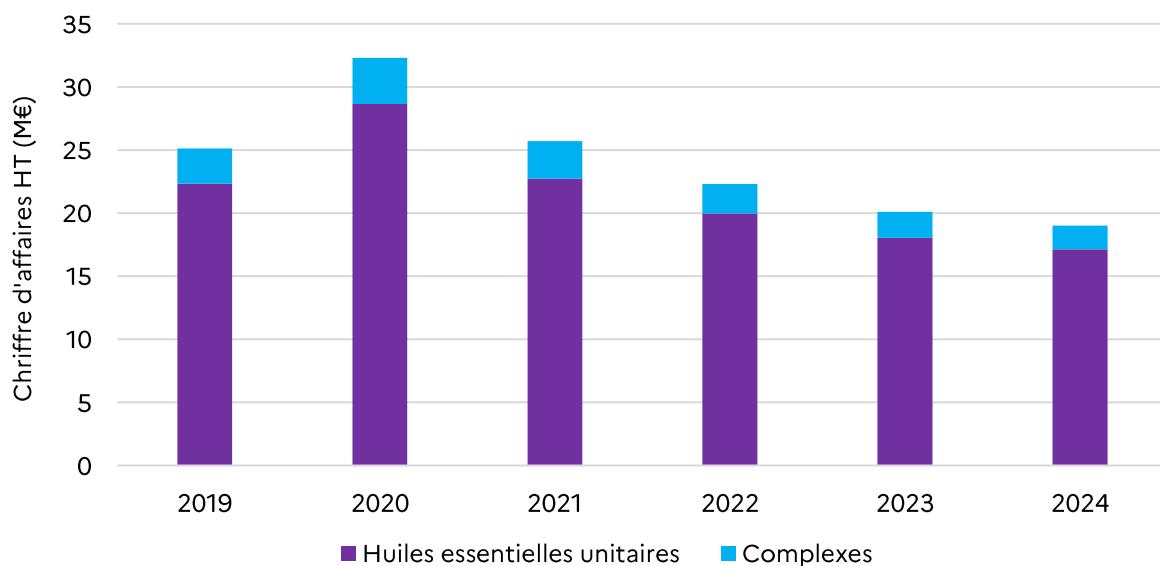
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

3.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio

D'après les données de BIOANALYTICS®GOOD, les ventes d'huiles essentielles en magasins bio représentent 19 millions d'euros hors taxe en 2024. Ce marché avait exceptionnellement augmenté en 2020, en lien avec la crise sanitaire et la croissance importante des achats d'huiles essentielles de tea tree et de ravintsara, réputées antiseptiques. S'il a retrouvé en 2021 un niveau similaire à celui de 2019, il s'est en revanche clairement orienté à la baisse depuis 2022. On constate ainsi une diminution des ventes de - 21 % entre 2021 et 2024 qui touche l'ensemble des plantes, à certaines exceptions près comme le romarin.

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles en magasin bio reste orienté à la baisse depuis 2021

Figure 59 : Évolution du chiffre d'affaires HT des ventes d'huiles essentielles en magasins bio en France de 2019 à 2024



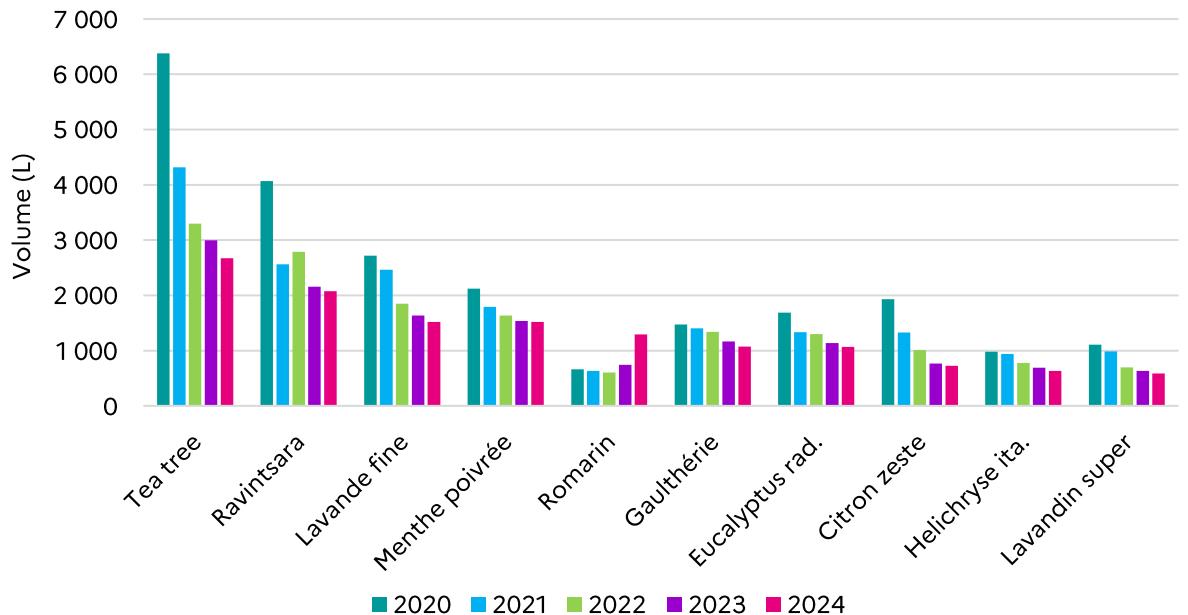
Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

À l'inverse de ce qui s'observe sur le marché pharmaceutique, les ventes les plus importantes en réseau bio concernent les huiles essentielles unitaires, qui réalisent un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros hors taxe pour un volume estimé de 22 100 litres.

Les principales huiles essentielles commercialisées en volume sont le tea tree, le ravintsara, la lavande fine, la menthe poivrée et le romarin.

Comme dans le réseau pharmaceutique, le Tea tree est l'huile essentielle la plus vendue en magasin bio

Figure 60 : Volume de vente des principales huiles essentielles en magasins bio en France de 2020 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

En termes de chiffre d'affaires, les huiles essentielles générant le plus de valeur correspondent à celles dont les volumes vendus sont également les plus importants, soit le tea tree suivie de la lavande fine, du ravintsara et de la menthe poivrée. L'hélichryse, arrivant en 5^e position, fait exception

Tableau 100 : Chiffre d'affaires HT des ventes des principales huiles essentielles en magasins bio en France en 2024

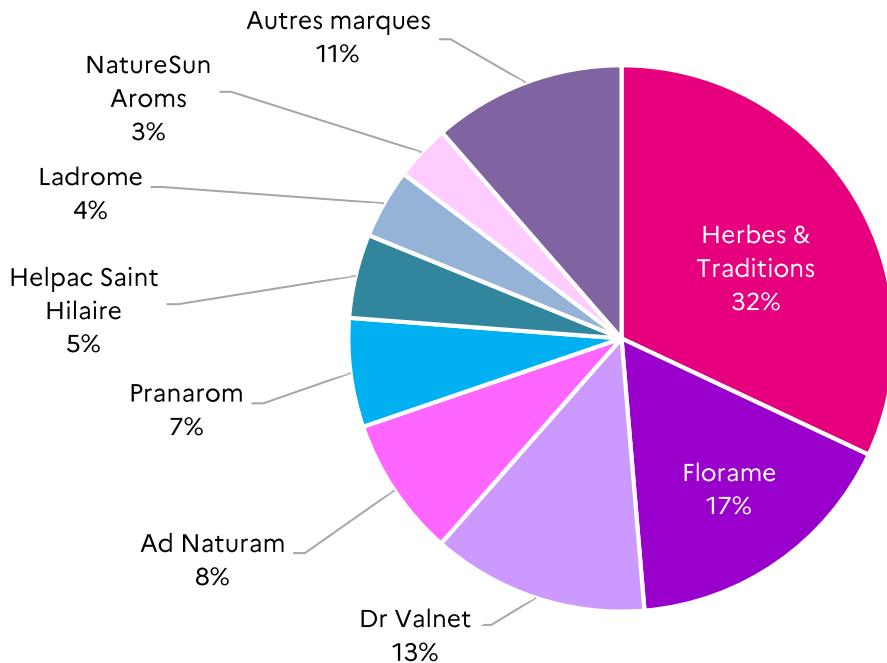
Huile essentielle	Chiffre d'affaires HT 2024 (M€)	Part du chiffre d'affaires 2024	Évolution 2024/2023
Tea Tree	1,5	8,7 %	- 10,7 %
Ravintsara	1,5	8,5 %	- 4,6 %
Lavande fine	1,3	7,4 %	- 6,9 %
Menthe poivrée	1,1	6,6 %	- 1,1 %
Hélichryse	1,0	6,1 %	- 9,7 %
Gaultherie	0,74	4,3 %	- 3,1 %
Romarin	0,66	3,9 %	+ 55,0 %
Eucalyptus radiata	0,60	3,5 %	- 4,0 %
Lavande aspic	0,42	2,4 %	- 11,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS®GOOD

Différentes marques se partagent le marché des huiles essentielles en magasins bio : Herbes & Traditions, qui réalise le chiffre d'affaires le plus important avec 32 % de part de marché ; suivie de Florame (17 %), Dr Valnet (13 %), Ad Naturam (8 %) et Pranarom (7 %).

Le marché des huiles essentielles en magasins bio est partagé entre différentes marques

Figure 61 : Parts de marché en valeur des principales marques d'huiles essentielles en magasins bio en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS®GOOD

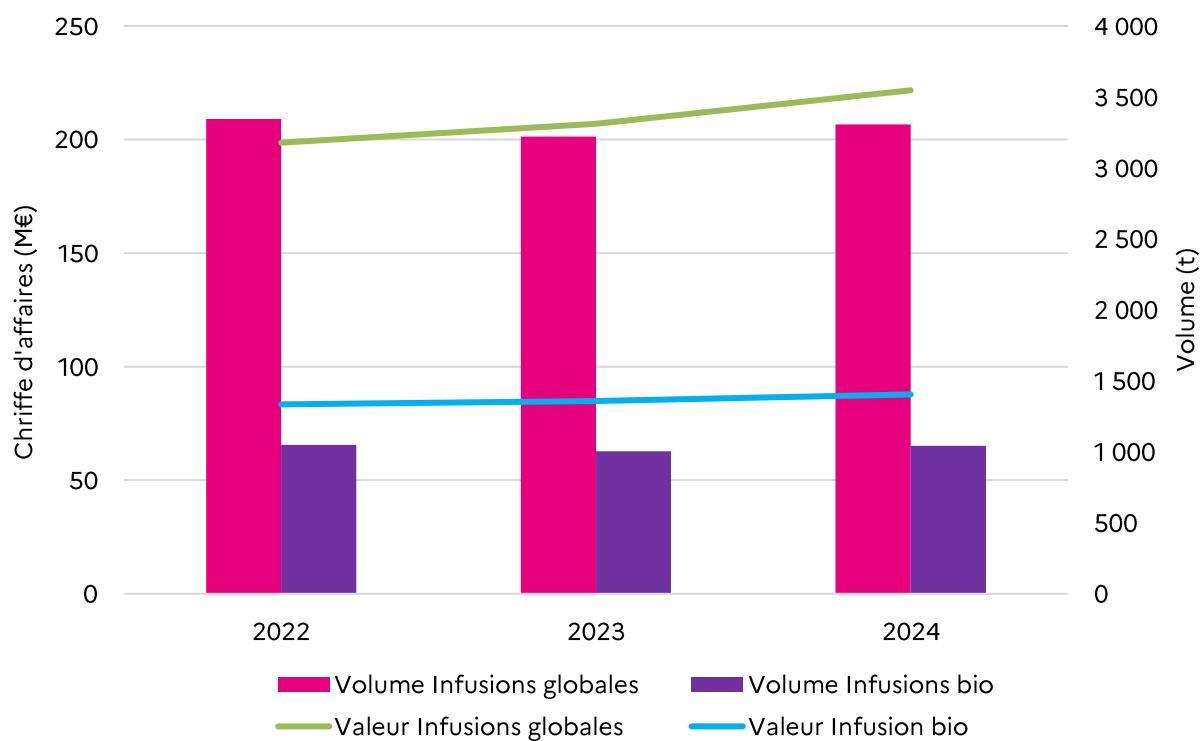
3.1.5 Marché des infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité

Les ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité représentent, en 2024, 222 millions d'euros pour un volume de 3 300 tonnes. Elles sont en augmentation de 12 % en valeur et en diminution de 1 % en volume par rapport à 2023.

Parmi ces trois circuits de distribution, la GMS concentre 85 % des ventes en valeur et près de 79 % en volume (189 millions d'euros et 2 600 tonnes).

Les ventes d'infusions bio suivent la même tendance que celle constatée pour les ventes globales d'infusions. Elles représentent cependant un marché bien moindre, de 1 000 tonnes, soit 32 % du volume total, et de 88 millions d'euros, soit à peine plus de 40 % du total du marché en valeur.

L'inflation provoque la hausse du chiffre d'affaires des infusions en GMS, hard discount et proxy
 Figure 62 : Évolution des ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2022 à 2024 en France métropolitaine



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Tableau 101 : Ventes d'infusions en valeur et volume par circuit de distribution (GMS, magasins hard discount, magasin de proximité) de 2022 à 2024 en France métropolitaine

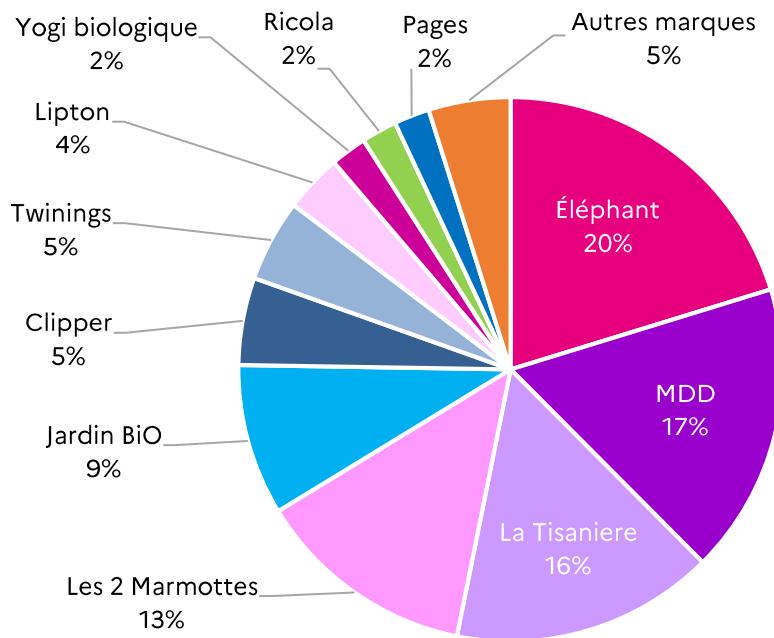
	Chiffre d'affaires (M€)				Volume de vente (t)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
GMS	Global	172	177	189	2 728	2 584	2 614
	Bio	75	76	79	902	863	907
Magasins hard-discount	Global	19	22	25	509	534	589
	Bio	6	7	6	125	118	111
Magasins de proximité	Global	7	7	8	107	103	104
	Bio	2	2	2	22	21	24

Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Les principales marques d'infusions commercialisées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité sont Éléphant, qui emporte 20 % des parts de marché suivie de marques distributeurs (17 %), La Tisanière (16 %), Les 2 Marmottes (13 %) et Jardin Bio (9 %).

De multiples acteurs sur le marché des infusions en GMS, hard discount et proxy

Figure 63 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

3.1.6 Marché des infusions en magasins bio

Le marché des infusions en magasins bio représente, en 2024, 40 millions d'euros hors taxe et 378 tonnes. Après avoir augmenté en 2020 sous l'effet de la pandémie de Covid 19, les ventes ont diminué entre 2020 et 2022 (- 18 % en valeur et - 22 % en volume) puis se sont stabilisées, mais à un niveau inférieur à celui d'avant crise.

Les ventes d'infusion en magasin bio se stabilisent à un niveau inférieur à la période pré-Covid

Figure 64 : Évolution des ventes d'infusions en magasins bio en France de 2018 à 2024

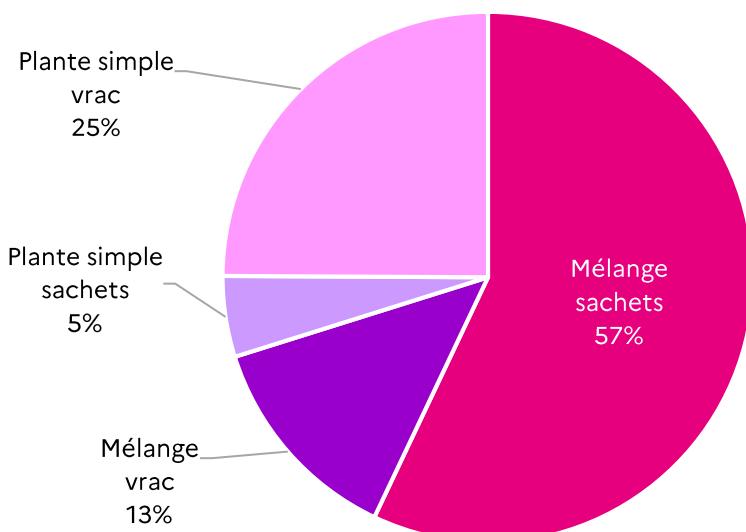


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les analyses qui suivent distinguent les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusettes) et ceux vendus en vrac dans un seul sachet, au volume unitaire plus important. En volume, les plantes sont principalement vendues en mélange et sous format de sachets.

En magasin bio, les mélanges et les infusettes dominent le marché des infusions

Figure 65 : Répartition des ventes d'infusions et de plantes à infuser en volume selon le format en magasins bio en France en 2024

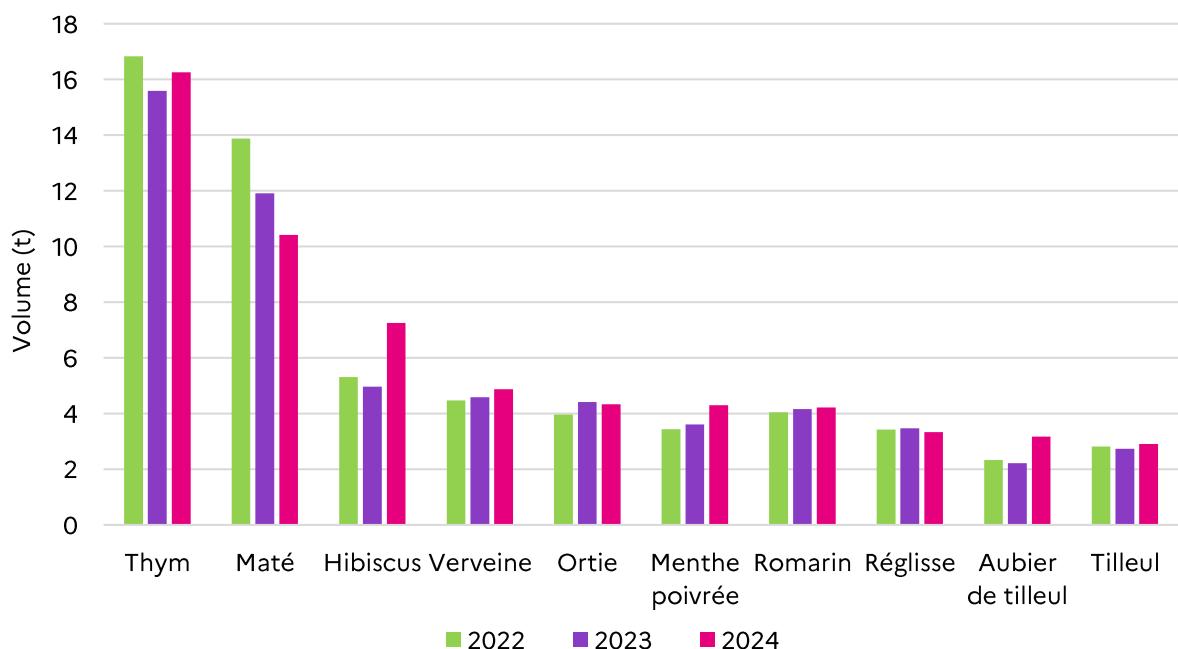


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les principales plantes unitaires vendues sont le thym suivi du maté, de l'hibiscus, de la verveine et de l'ortie.

Les plantes simples les plus vendues en magasins bio sont le thym et le maté

Figure 66 : Ventes des principales plantes simples en volume en magasins bio en France de 2022 à 2024

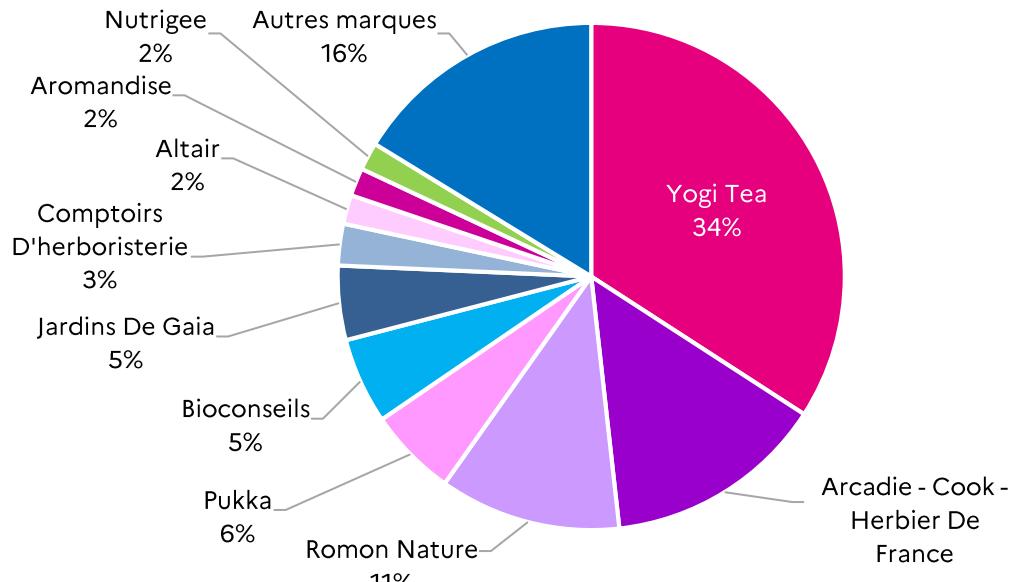


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Le marché des infusions en magasins bio se partage entre une centaine de marques : avec 34 % des parts du marché, Yogi Tea réalise le chiffre d'affaires le plus important, suivie d'Arcadie-Cook-Herbier de France (14 %), de Romon Nature (11 %), de Pukka (6 %) et de Bioconseils (5 %).

Le marché des infusions en magasin bio en France : un foisonnement de marques

Figure 67 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions en magasins bio en 2024



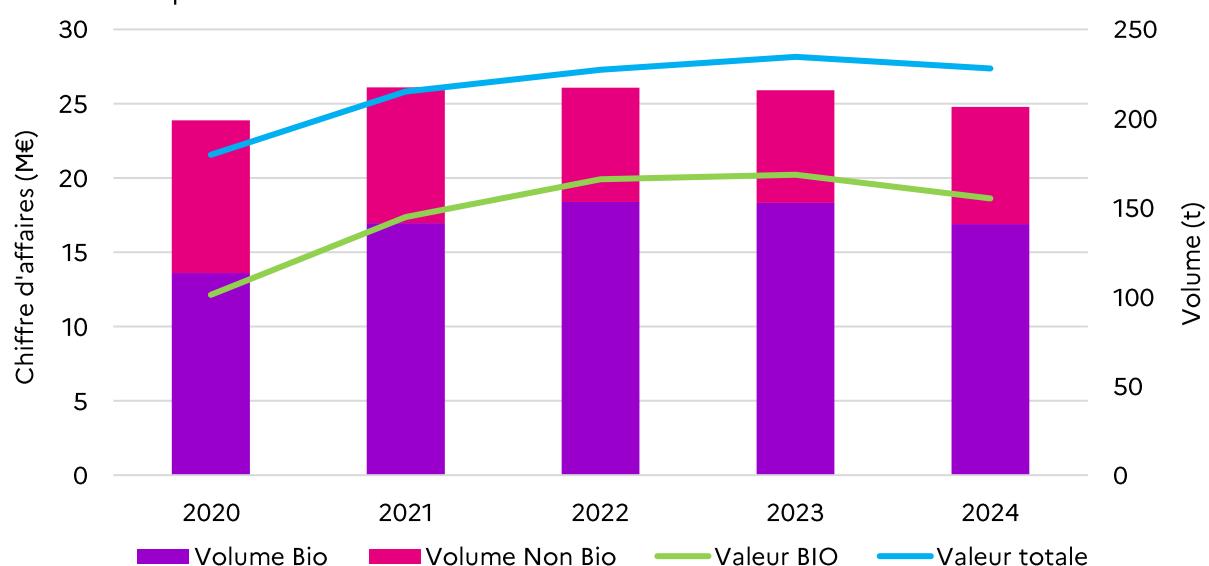
Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS®GOOD

3.1.7 Marché des infusions en pharmacie et parapharmacie

Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie représente 27,4 millions d'euros (24,5 millions d'euros en pharmacie et 2,9 millions d'euros en parapharmacie), pour un volume de vente estimé à 216 t en 2024. Après une augmentation entre 2020 et 2023, le chiffre d'affaires du secteur est en diminution en 2024 alors que la progression des volumes vendus a marqué le pas dès 2021, une tendance baissière s'étant installée depuis 2022.

Les ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie se réduisent en 2024

Figure 68 : Évolution des ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie de 2020 à 2024 en France métropolitaine



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Une grande part des infusions vendues en pharmacie et parapharmacie sont labellisées agriculture biologique (68 % en valeur et 71 % en volume en 2024), part en très forte augmentation depuis 2020 où elle ne représentait que 56 % en valeur et 57 % en volume.

La valeur des ventes des infusions bio suit ainsi l'évolution constatée au niveau global : de 12 millions d'euros en 2020, elle atteint 20 millions d'euros en 2023 puis baisse à 19 millions d'euros en 2024. Il en est de même pour les volumes, passés de 113 tonnes en 2020 à 153 tonnes en 2023 puis 141 tonnes en 2024.

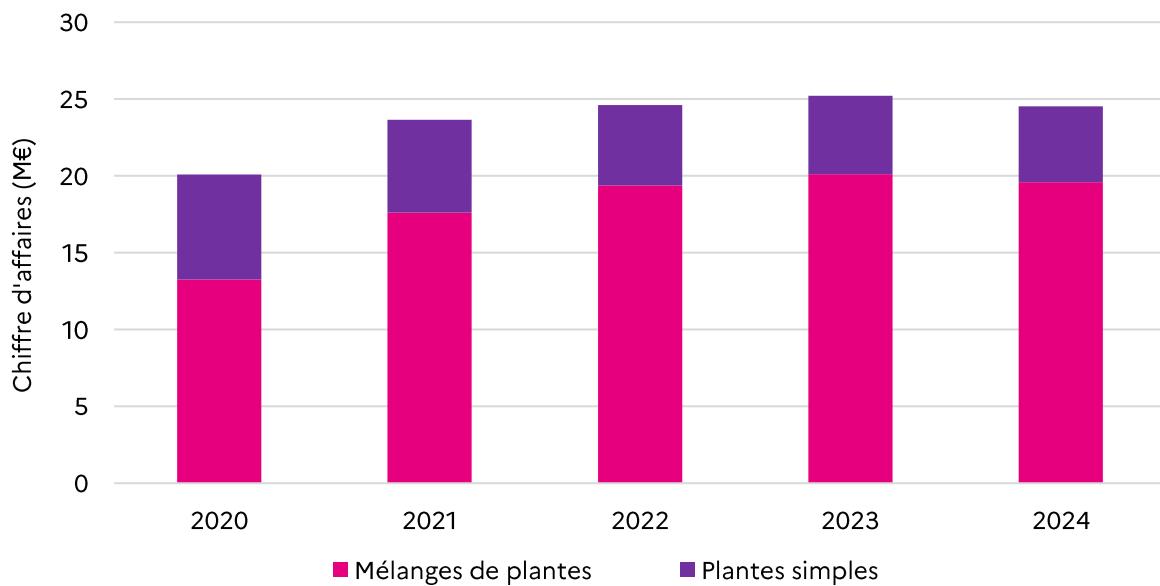
Les données qui suivent distinguent les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusette) et en vrac (dans un seul sachet au volume unitaire plus important).

- **Pharmacie**

En pharmacie, le marché tend à se stabiliser en 2024. Les ventes les plus importantes concernent les mélanges de plantes, qui pèsent 80 % du marché des infusions, pour 19,6 millions d'euros. Après avoir augmenté entre 2020 et 2023 (+ 52 %), elles sont en légère baisse (- 3 %) en 2024. Les ventes de plantes simples représentent quant à elles 4,9 millions d'euros en 2024 et sont en recul depuis 2020 (- 28 % entre 2020 et 2024), mais de manière moins marquée depuis 2022.

La stabilisation des ventes d'infusions concerne tant les mélanges de plantes que les plantes à l'unité

Figure 69 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en pharmacie de 2020 à 2024 en France métropolitaine



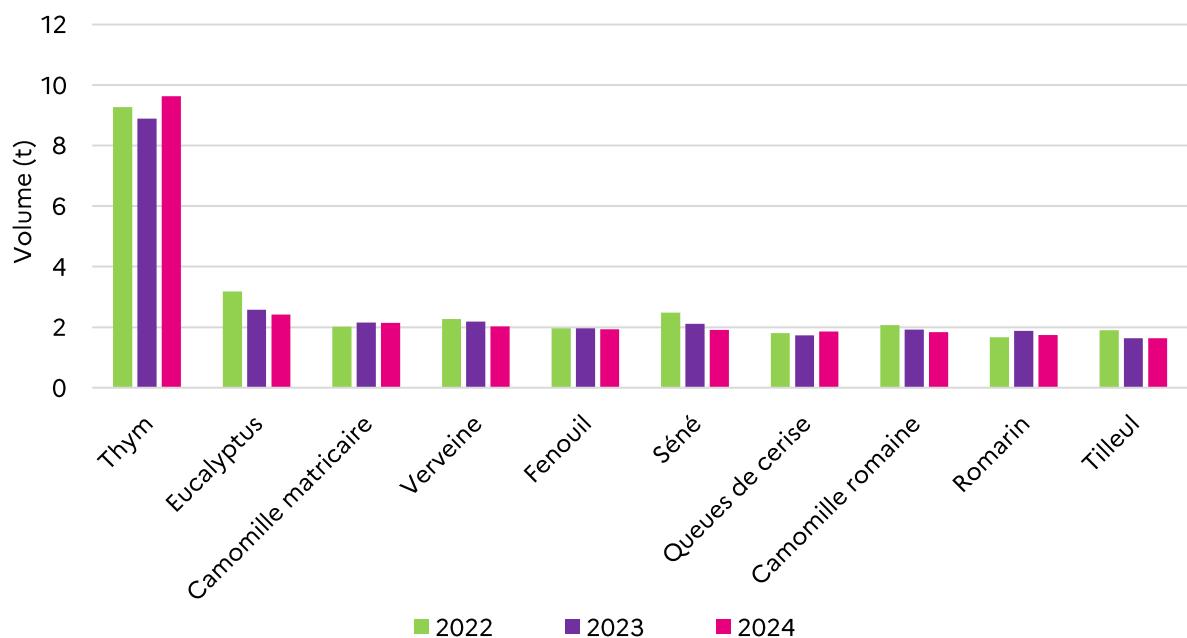
Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les principales plantes simples vendues en pharmacie, en termes de volume, sont le thym, l'eucalyptus, la camomille matricaire, la verveine et le fenouil.

En valeur, le thym reste en 1^{ère} position mais le classement n'est ensuite pas exactement le même car le prix est très variable selon la plante et son conditionnement : se positionnent ainsi derrière le thym la camomille romaine, la verveine, la camomille matricaire, l'eucalyptus puis le tilleul.

Le thym domine les plantes simples vendues en pharmacie

Figure 70 : Volume des ventes des principales plantes simples en pharmacie en France métropolitaine de 2022 à 2024



NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ainsi pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Tableau 102 : Chiffre d'affaires et prix moyen des plantes simples les plus vendues en pharmacie en France métropolitaine en 2024

Plante simple	Chiffre d'affaires 2024 (€)	Part des ventes plantes simples	Prix moyen (€/kg)*
Thym	977 256	19,8 %	101
Camomille romaine	408 900	8,3 %	222
Verveine	256 666	5,2 %	126
Camomille matricaire	233 075	4,7 %	109
Eucalyptus	202 768	4,1 %	84
Tilleul	193 728	3,9 %	119
Queue cerise	174 666	3,5 %	94
Fenouil	169 218	3,4 %	88
Romarin	163 241	3,3 %	94
Framboisier	143 787	2,9 %	93
Séné	133 918	2,7 %	70
Tilleul aubier	98 544	2,0 %	70
Chicorée	80 930	1,6 %	124
Thé vert	75 377	1,5 %	74
Sauge officinale	71 211	1,4 %	83
Menthe poivrée	64 425	1,3 %	88
Mélisse	57 735	1,2 %	141
Ortie piquante	55 973	1,1 %	98
Vigne rouge	51 343	1,0 %	103
Reine des près	51 207	1,0 %	96
Badiane	51 132	1,0 %	139
Hibiscus	46 684	0,9 %	97
Aubépine	46 385	0,9 %	120
Mate	40 788	0,8 %	117
Mauve	40 486	0,8 %	139
Valériane	38 709	0,8 %	94
Épilobe	37 471	0,8 %	116
Anis vert	36 468	0,7 %	83
Olivier	31 648	0,6 %	68
Pissenlit	31 187	0,6 %	89
Bruyère	31 006	0,6 %	125
Prêle	27 623	0,6 %	84
Lin	24 399	0,5 %	41
Passiflore	23 059	0,5 %	80
Oranger	22 300	0,5 %	128
Bourdaine	19 666	0,4 %	67

* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les plantes en pharmacie sont majoritairement vendues en mélange et en infusettes. En revanche, les plantes simples sont davantage commercialisées en vrac, et plus spécifiquement en sachet de 100 g et de 50 g.

Tableau 103 : Chiffre d'affaires par type de conditionnement des plantes en pharmacie en France métropolitaine en 2024

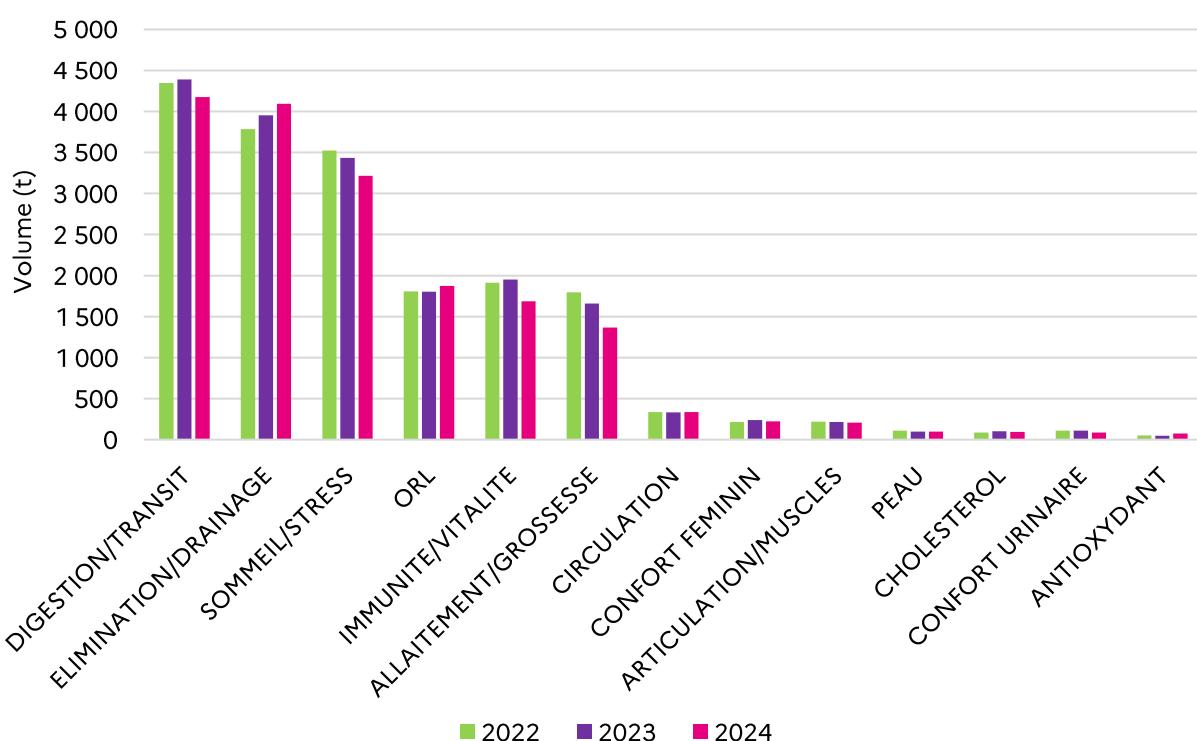
Conditionnement	Plantes simples	Mélanges de plantes
Infusettes	2,0 M€	18,5 M€
Vrac	3,0 M€ dont 100 g 915 000 € 50 g 644 000 € 250 g 381 000 € 25 g 172 000 € Autres poids 8856 000 €	1,1 M€ dont 100 g 226 000 € 50 g 213 000 € 80 g 208 000 € 32 g 92 000 € Autres poids 328 000 €

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

La présence d'allégations santé est confirmée comme étant un critère d'achat. Ainsi, 69 % des ventes en valeur de plantes en pharmacie concernent des produits pour lesquels le fabricant a indiqué au moins une allégation santé. Les allégations qui génèrent le chiffre d'affaires le plus élevé sont « digestion/transit » puis « élimination/drainage » et enfin « sommeil/stress ».

Digestion, détox et détente : les trois premières allégations des infusions vendues en pharmacie

Figure 71 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions et plantes à infuser par allégation* en pharmacie de 2022 à 2024 en France métropolitaine



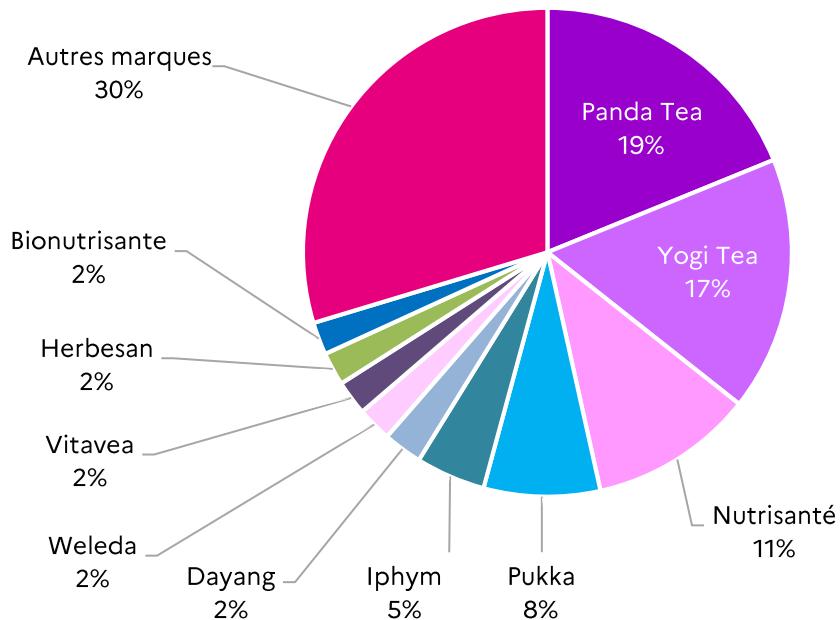
* Allégation indiquée par le fabricant. Si un produit possède plusieurs allégations, les ventes de ce dernier sont comptabilisées dans chacune d'entre elles.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en pharmacie est représenté par 190 marques différentes, dont la plus vendue est Panda Tea avec 19 % des parts de marché, suivie de Yogi Tea (17 %) et Nutrisanté (11 %).

Une grande diversité de marques d'infusions en pharmacie

Figure 72 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en pharmacie en France métropolitaine en 2024



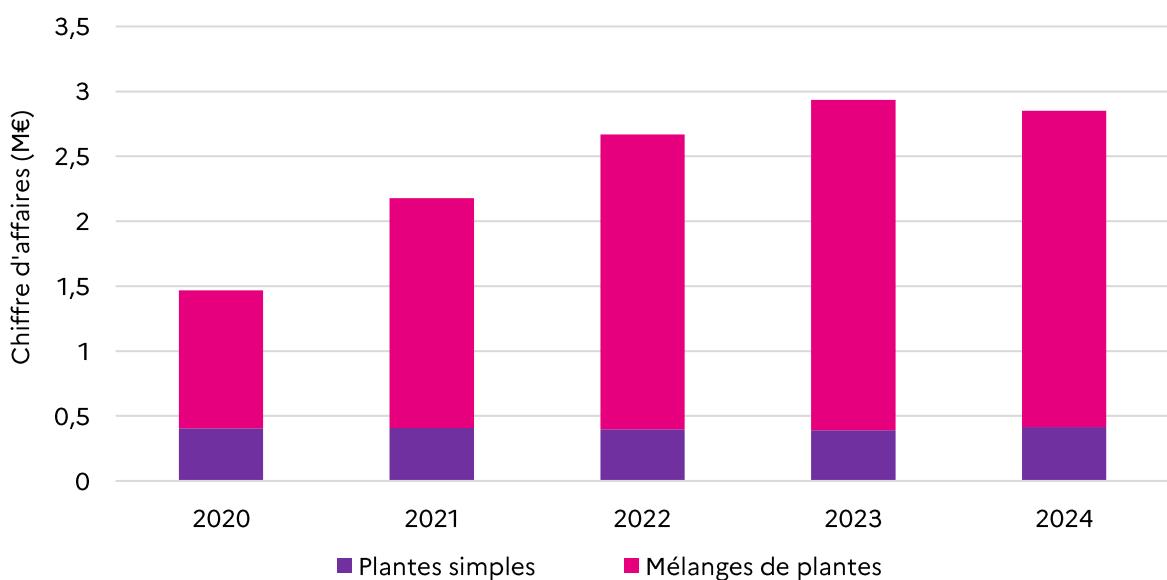
Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

- **Parapharmacie**

La part des ventes des mélanges de plantes est également très importante en parapharmacie. En 2023, ces ventes représentent 2,4 millions d'euros soit 85 % du total des ventes d'infusions en parapharmacie. Elles ont progressé entre 2020 et 2023 et sont en diminution en 2024 (- 4 %). Le chiffre d'affaires des plantes simples se situe, depuis 2020, aux alentours de 400 000€ et augmente légèrement en 2024 (+ 7 %).

Les mélanges responsables de la baisse des ventes des plantes à infuser en parapharmacie en 2024

Figure 73 : Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en parapharmacie de 2020 à 2024 en France métropolitaine

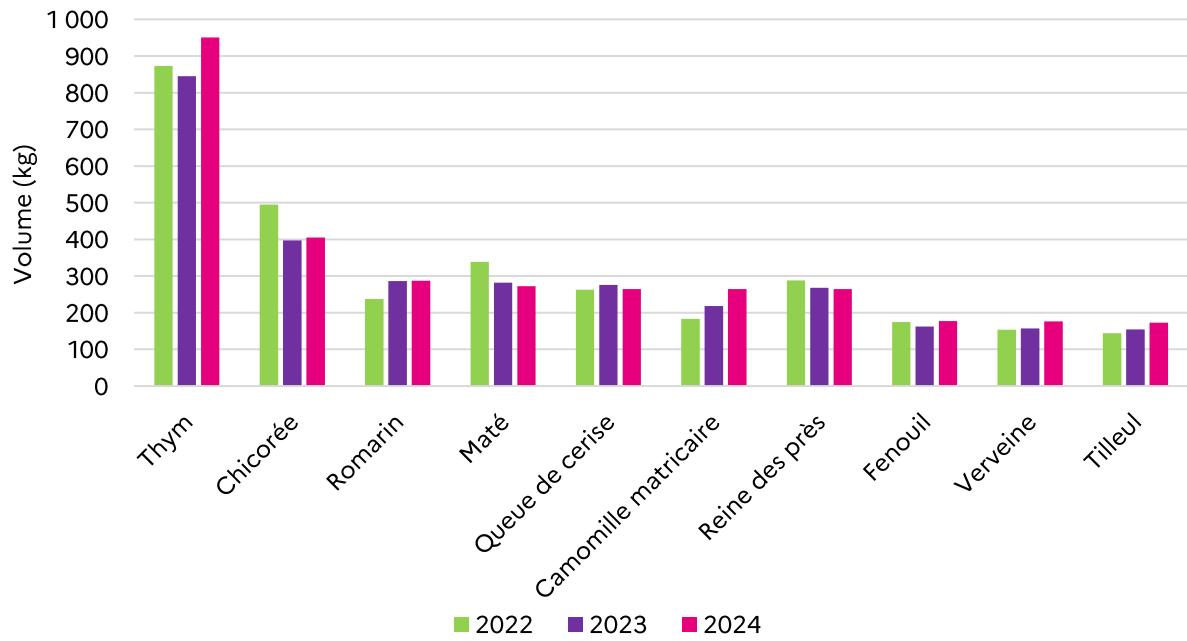


Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Comme en pharmacie, le thym en tant que plante simple est la plante la plus vendue en parapharmacie, mais le classement diffère ensuite et figurent, par ordre d'importance des volumes vendus, la chicorée, le romarin, le maté, la queue de cerise et la camomille matricaire.

Comme en pharmacie, le thym est la plante simple la plus vendue en parapharmacie

Figure 74 : Volume des ventes des principales plantes simples en parapharmacie en France métropolitaine de 2022 à 2024



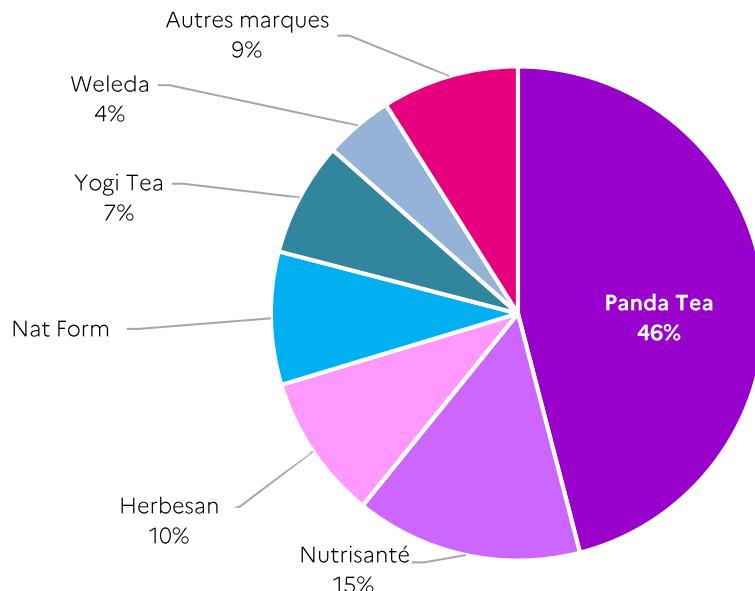
NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ici pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions en parapharmacie est dominé par quatre marques qui concentrent ensemble près de 80 % des parts de marché et au sein desquelles domine Panda Tea (46 % des parts de marché), suivie de Nutrisanté (15 %), Herbesan (10 %) et Natform (9 %).

En parapharmacie, une seule marque pour près de la moitié du marché des infusions

Figure 75 : Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en parapharmacie en France métropolitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

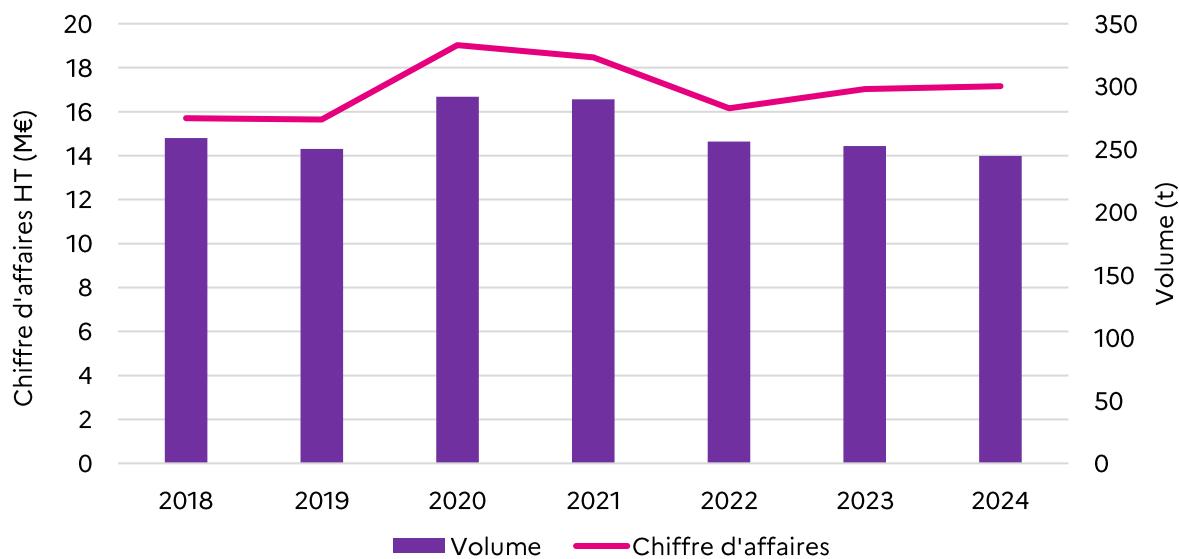
3.2 Secteur agro-alimentaire

3.2.1 Marché des épices en magasins bio

Le marché des épices en magasin bio pèse en 2024 près de 17 millions d'euros hors taxe et 245 tonnes. Ce marché, après avoir connu une forte hausse en 2020 et 2021 en lien avec la pandémie, est revenu depuis 2022 à un niveau en volume comparable à celui d'avant Covid 19 et affiche un léger repli encore en 2024. En valeur, passée la remise à niveau post Covid de 2022, les ventes progressent sous l'effet de la crise inflationniste malgré la contraction des volumes.

Malgré une baisse en volumes des épices vendus en magasins bio, l'inflation conforte leur chiffre d'affaires

Figure 76 : Évolution des ventes d'épices en magasins bio en France de 2018 à 2024

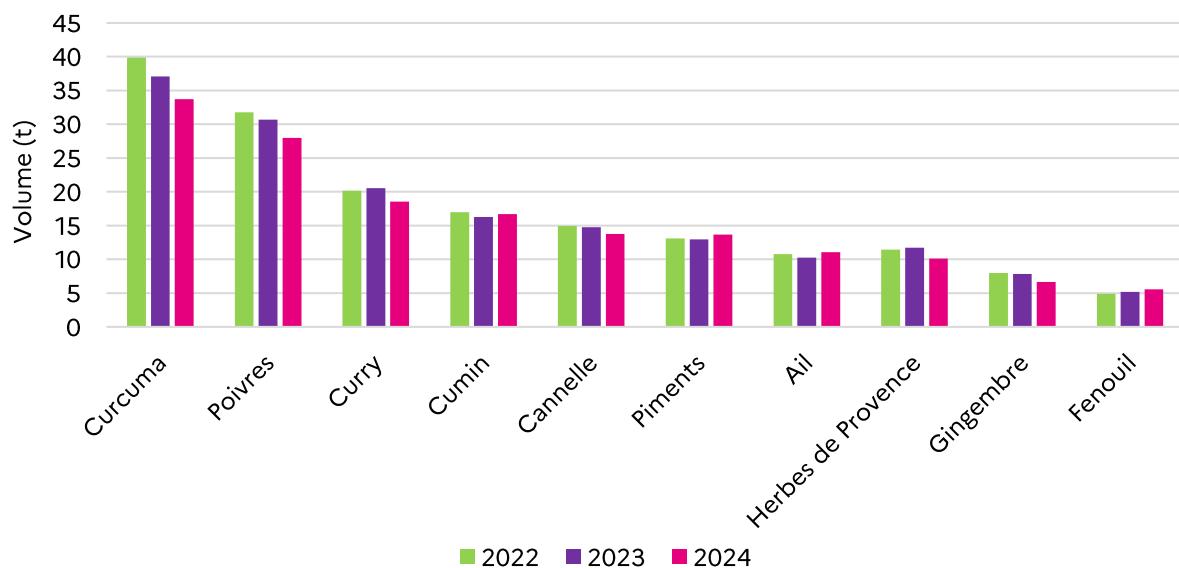


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les principales épices vendues en magasins bio, en volume, sont des plantes aromatiques importées : le curcuma, les poivres, le curry, le cumin et la cannelle.

La baisse des ventes en volume en magasin bio concerne un grand nombre d'épices dont les plus importantes

Figure 77 : Volume de ventes des principales épices en magasins bio en France de 2022 à 2024

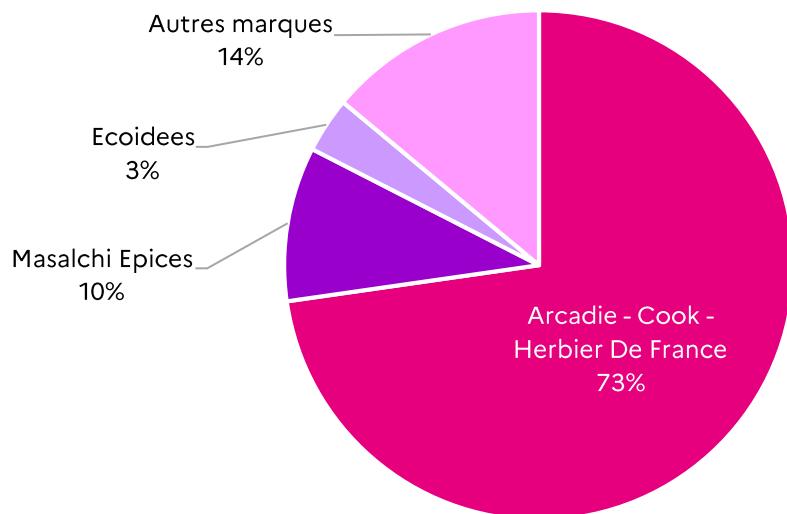


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Le marché des épices en magasins bio est dominé par les marques Cook et Herbier de France, appartenant toutes les deux à la société française SA Arcadie et qui représentent 73 % du chiffre d'affaires en 2024. Elles sont suivies par Masalchi Epices (10 %) et Ecoidees (3 %).

Une entreprise s'impose sur le marché des épices en magasin bio

Figure 78 : Parts de marché en valeur des principales marques d'épices vendues en magasins bio en France en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

3.2.2 Marché du thym en GMS, magasins hard discount et de proximité

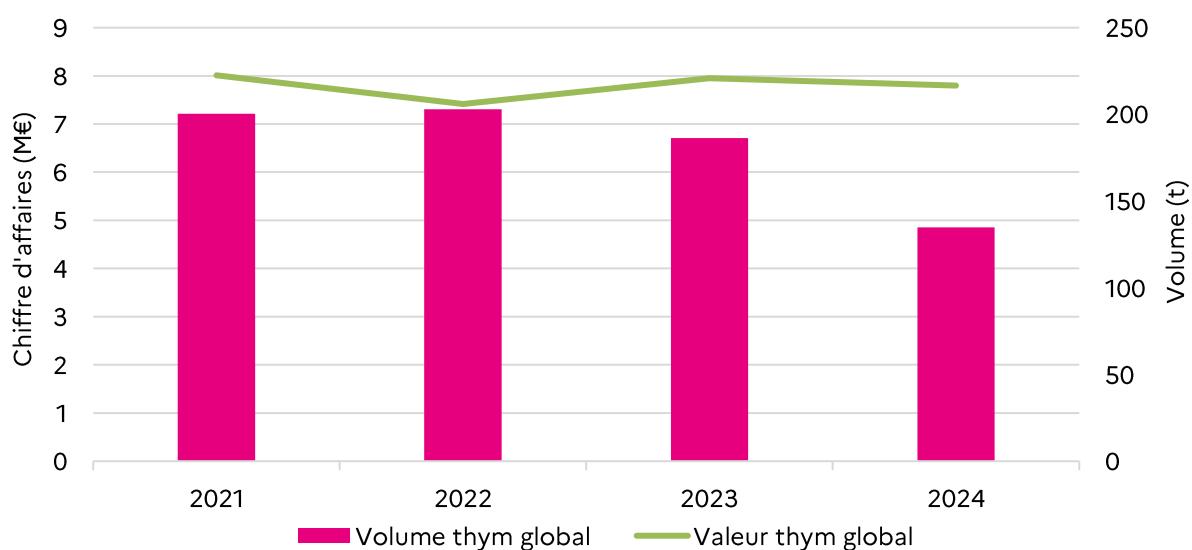
Le marché étudié ici correspond uniquement au thym conditionné seul et vendu au rayon épices.

- Marché global du Thym**

Le marché du thym au rayon épices en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) représente, en 2024, 135 tonnes et 7,8 millions d'euros. Les ventes sont en diminution en volume depuis 2022 (- 34 % entre 2022 et 2024) alors que le chiffre d'affaires est en augmentation (+ 5 % entre 2022 et 2024) en lien avec la hausse du prix moyen.

En GMS, magasins hard discount et de proximité, l'inflation préserve la valeur du marché du thym

Figure 79 : Évolution des ventes globales de thym au rayon épices en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2024



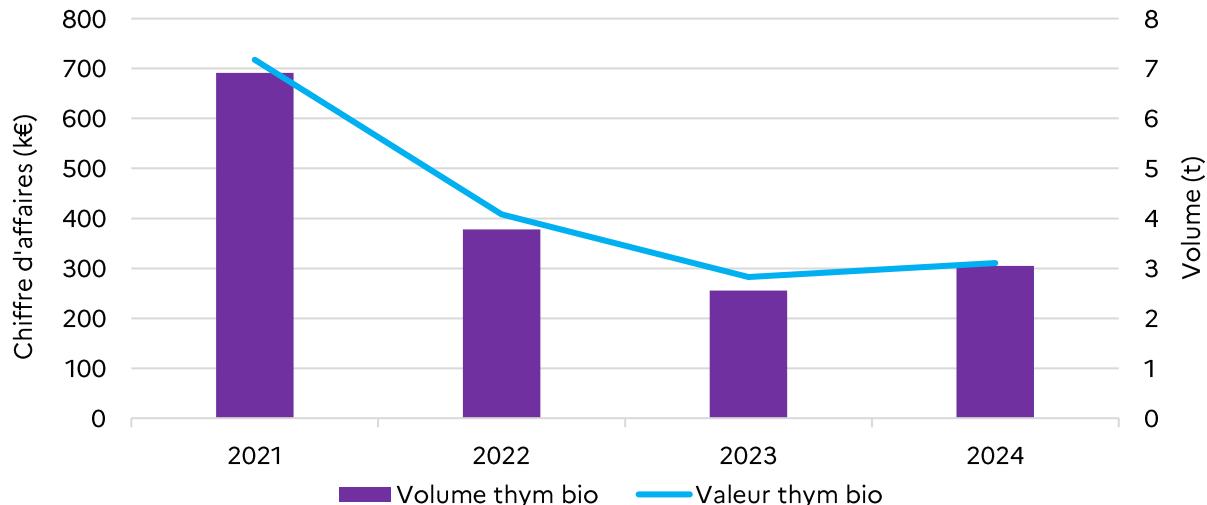
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Thym bio**

Le thym labellisé agriculture biologique commercialisé en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité, représente en 2024 à 3 tonnes pour près de 310 000 €, soit 2 % en volume et 4 % en valeur des ventes globales de thym dans ces trois circuits de distribution. Après avoir chuté drastiquement entre 2021 et 2023, les ventes affichent une légère hausse, de 10 % en valeur et de 20 % en volume, entre 2023 et 2024.

Remontée des ventes de thym bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2024

Figure 80 : Évolution des ventes de thym bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2024



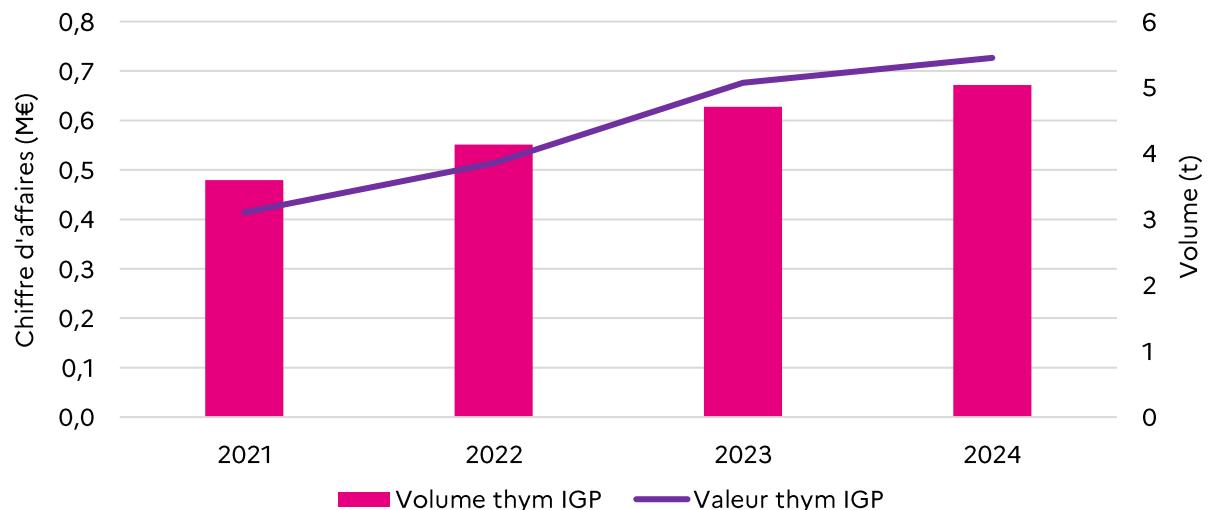
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Thym de Provence IGP**

Les ventes de « thym de Provence » IGP (hors marques distributeurs) s'établissent, en 2024, à 5 tonnes et 730 000 euros. Ce label obtenu en 2018, il y a à peine 6 ans, comporte encore très peu de références ; cependant, contrairement à la tendance générale du marché du thym, ses ventes continuent de progresser et ont augmenté de 40 % en volume et de 76 % en valeur entre 2021 et 2024.

Succès confirmé du thym IGP en GMS, magasins hard discount et de proximité

Figure 81 : Évolution des ventes de « thym de Provence » IGP en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2024



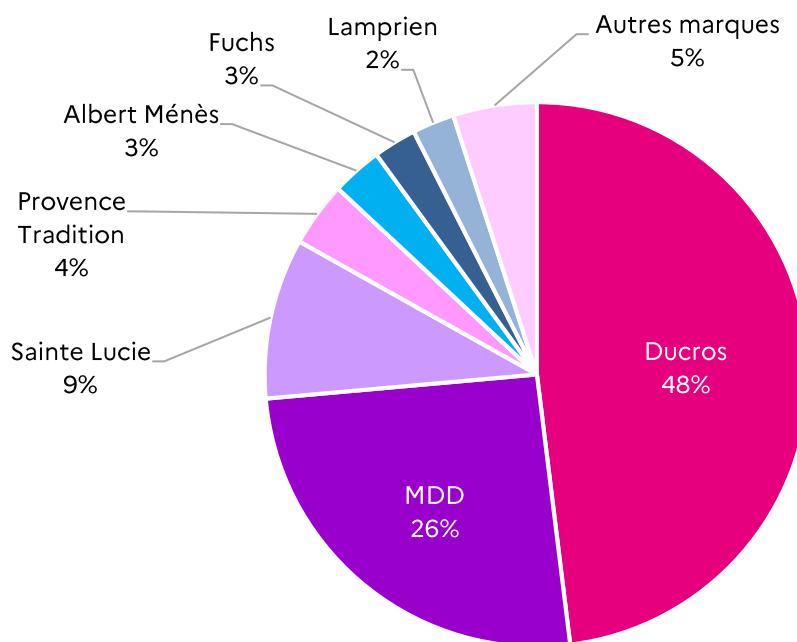
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Fournisseurs de thym**

Le marché du thym en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité est dominé par la marque Ducros qui, en 2024, réalise 48 % du chiffre d'affaires de l'ensemble de ces trois circuits, suivie, à hauteur de 26 %, par les marques de distributeurs (MDD).

Ducros et les MDD tiennent le marché du thym sec en GMS, magasins hard discount et de proximité

Figure 82 : Parts de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

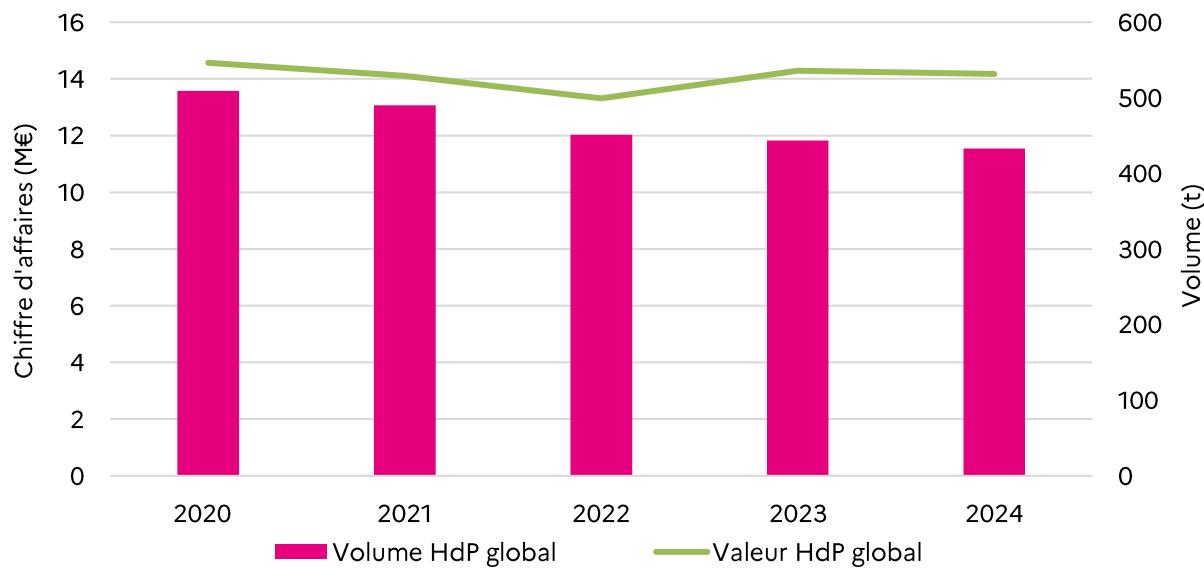
3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité

- **Marché global des herbes de Provence**

Le marché des herbes de Provence (HdP) en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France hors Corse représente, en 2024, 433 tonnes et 14,2 millions d'euros. Après avoir atteint des niveaux très élevés en 2020 liés à la crise du Covid 19 qui avait favorisé la consommation à domicile, les volumes vendus sont restés orientés à la baisse (-15 % entre 2020 et 2024). Le chiffre d'affaires, bien qu'en régression entre 2020 et 2022, augmente toutefois de 5 % entre 2022 et 2024. Cette hausse est liée à la progression du prix moyen au kg, elle-même résultant, d'une part de l'inflation générale, d'autre part de la baisse des ventes plus importante pour les produits dont les prix sont les plus bas.

Un chiffre d'affaires sauvegardé pour les herbes de Provence vendues en GMS en 2024

Figure 83 : Évolution des ventes d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2024



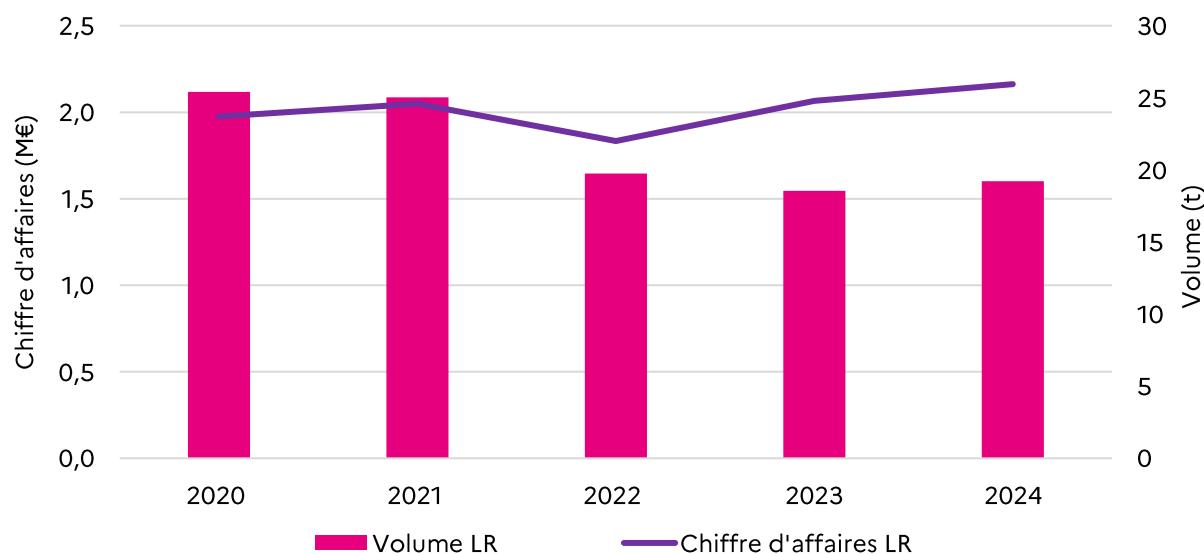
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Herbes de Provence Label Rouge**

En 2024, le marché des herbes de Provence Label Rouge (LR) en GMS, magasins hard-discount et de proximité représente 19,2 tonnes et 2,2 millions d'euros, soit 4 % en volume et 15 % en valeur des ventes totales d'herbes de Provence. En progression depuis la création du label en 2003 jusqu'en 2020, année de forte croissance liée à l'augmentation des achats des ménages pendant la pandémie, les ventes ont marqué le pas en volumes à partir de 2022 et sont restées depuis relativement stables. En parallèle, le chiffre d'affaires a continué de croître, du fait de l'inflation, à + 5 % entre 2023 et 2024.

L'inflation explique la hausse du chiffre d'affaires des herbes de Provence Label Rouge en GMS

Figure 84 : Évolution des ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2024



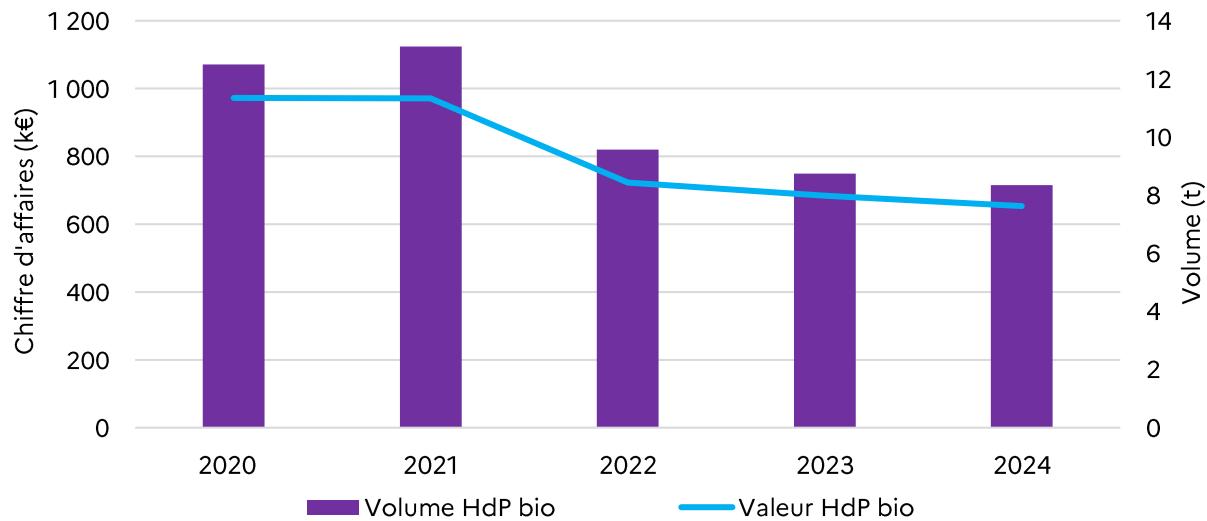
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Herbes de Provence bio**

Avec 8 tonnes pour 650 000 €, les ventes d'herbes de Provence labellisées agriculture biologique en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France en 2024, sont toujours en repli. Contrairement à la baisse de la consommation observée généralement après 2020, les volumes d'herbes de Provence bio vendus avaient augmenté en 2021 ; ils se sont cependant très nettement contractés en 2022 (- 27 % par rapport à 2021) et la tendance baissière s'est poursuivie en 2023 et 2024 (- 4,5 % entre ces deux années).

Le marché des herbes de Provence bio en GMS en repli depuis 2022

Figure 85 : Évolution des ventes d'herbes de Provence bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2024



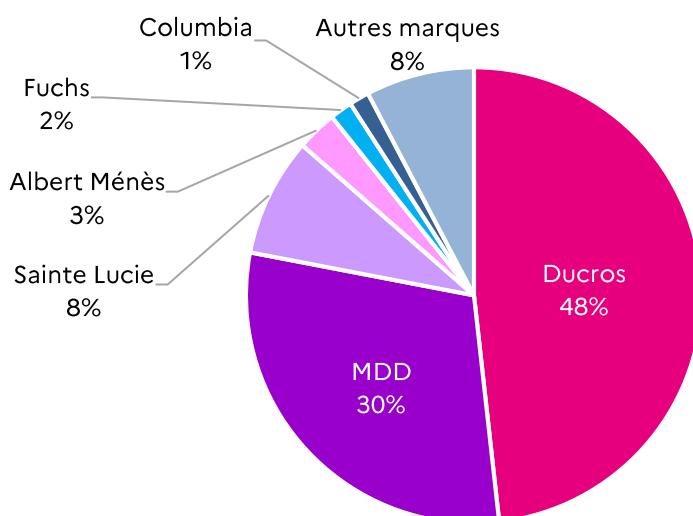
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Fournisseurs d'herbes de Provence**

Comme pour le thym, Ducros est la marque la plus commercialisée d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité, avec 48 % des parts de marché en 2024. Elle est pour 30 % des parts de marché, suivie par l'ensemble des marques de distributeur, qui maintiennent à l'égal de Ducros leurs positions par rapport à 2022 et 2023.

Ducros et les MDD se partagent plus des trois quarts du marché des Herbes de Provence

Figure 86 : Parts de marché des différentes marques d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

3.2.4 Marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité

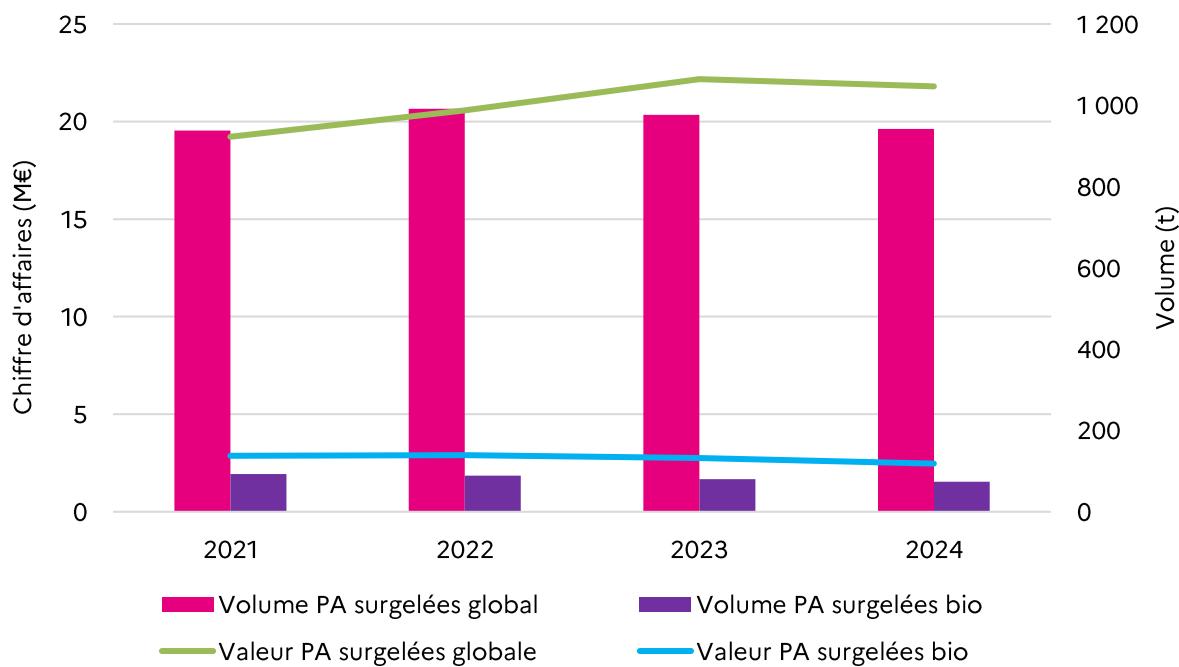
Le marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité représentent, en 2024, 21,8 millions d'euros pour un volume de 870 tonnes.

Que ce soit en volume ou en valeur, les ventes ont été en croissance entre 2021 et 2022. À partir de 2023, l'inflation a eu des effets contrastés sur les ventes en volume et sur celles en valeur : alors que les premières régressaient (- 5 % entre 2021 et 2024), les secondes ont progressé en 2023 (+ 8 % comparé à 2022) et marqué le pas (- 1,5 %) en 2024.

Les ventes de produits bio, quant à elles, sont en diminution tant en valeur (- 14 % entre 2021 et 2024) qu'en volume (- 20 % sur la même période). Elles s'élèvent en 2024 à 74 tonnes, soit 8 % du volume total de plantes aromatiques surgelées, et 2,5 millions d'euros, soit 11 % du marché en valeur.

Les ventes de plantes aromatiques surgelées bio restent très minoritaires

Figure 87 : Évolution des ventes de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2021 à 2024 en France métropolitaine

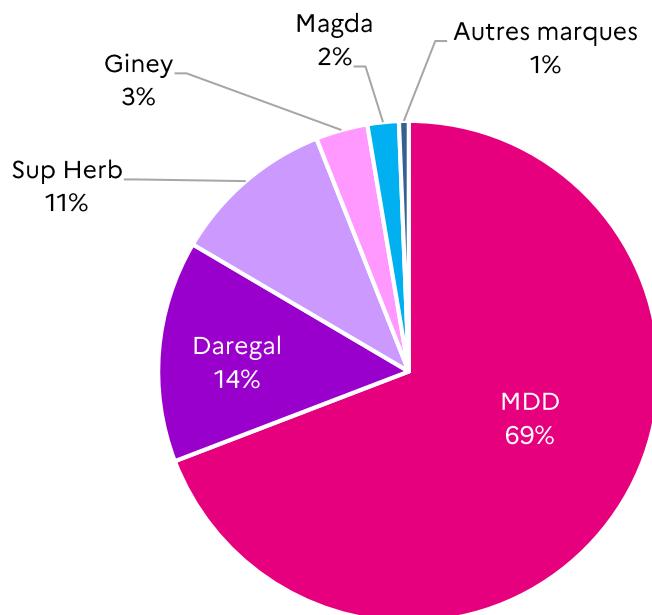


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Le marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France regroupent seulement une quinzaine de marques (hors marques distributeurs). Représentent 69 % du marché, les marques distributeurs sont suivies par Darégal (14 %) et Sup Herb (11 %).

Plus des deux tiers du marché des plantes aromatiques surgelées en GMS à la main des MDD

Figure 88 : Parts de marché en valeur des principales marques de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine en 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

4. Le commerce extérieur français

Ce chapitre présente les données relatives aux échanges internationaux des PPAM selon les nomenclatures douanières disponibles. Le détail des rubriques utilisées figure annexe 2.

4.1 Les plantes aromatiques

4.1.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

L'Inde, la Chine et le Vietnam sont incontestablement les premiers pays exportateurs de plantes aromatiques au niveau mondial. Ils représentent à eux trois 48 % du marché et sont suivis de l'Indonésie et des Pays-Bas, la France occupant le dix-septième rang.

Tableau 104 : Principaux pays exportateurs de plantes aromatiques en 2024

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	Inde	3 120	23,5 %	+ 16,5 %
2	Chine	1 816	13,7 %	- 0,3 %
3	Vietnam	1 425	10,7 %	+ 21,0 %
4	Indonésie	930	7,0 %	+ 63,8 %
5	Pays-Bas	530	4,0 %	+ 10,2 %
6	Espagne	497	3,8 %	+ 7,6 %
7	Guatemala	470	3,5 %	+ 35,1 %
8	Sri Lanka	398	3,0 %	+ 14,9 %
9	Madagascar	391	3,0 %	- 23,5 %
10	Allemagne	364	2,7 %	+ 1,9 %
...				
17	France	156	1,2 %	- 0,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les plus gros pays importateurs de plantes aromatiques (hors café et thé) au niveau mondial sont les États-Unis, la Chine et l'Inde. La France se situe en neuvième position.

Tableau 105 : Principaux pays importateurs de plantes aromatiques en 2024

Rang	Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	États-Unis	1 878	15,5 %	+ 15,8 %
2	Chine	897	7,4 %	+ 13,9 %
3	Inde	863	7,1 %	+ 6,9 %
4	Arabie Saoudite	648	5,4 %	+ 28,9 %
5	Allemagne	628	5,2 %	+ 12,0 %
6	Pays-Bas	527	4,4 %	+ 12,9 %
7	Vietnam	416	3,4 %	+ 101,0 %
8	Royaume-Uni	400	3,3 %	+ 11,1 %
9	France	390	3,2 %	+ 10,5 %
10	Espagne	373	3,1 %	+ 23,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

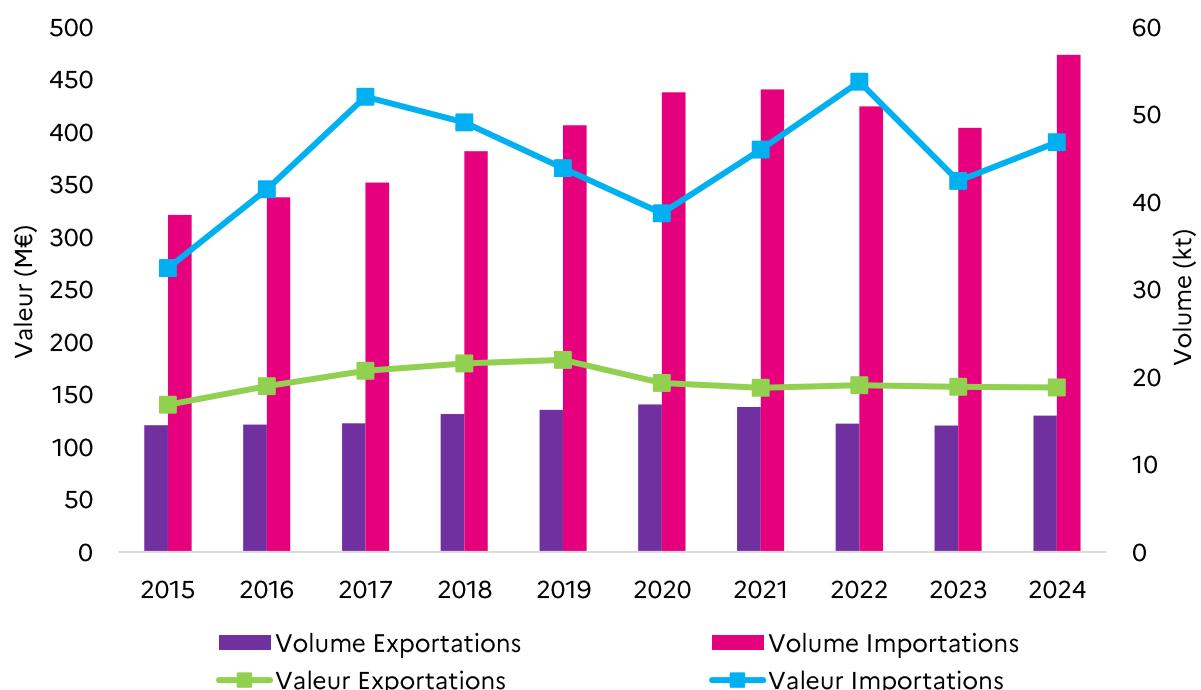
4.1.2 Balance commerciale française

Selon les données des douanes, les exportations par la France de plantes aromatiques sont évaluées à 15 600 tonnes et 157 millions d'euros en 2024. Elles étaient en augmentation en volume jusqu'en 2021, en baisse en 2022 et 2023 puis de nouveau en hausse en 2024 (+ 8 % par rapport à 2023). En valeur, l'évolution est très différente, les exportations ont été en progression jusqu'en 2019, ont diminué en 2020 en raison de la baisse de la valeur des exportations de vanille puis se sont stabilisées.

En hausse progressive jusqu'en 2021, les importations en volume ont reculé en 2022 et 2023 puis se sont redressées de 3 % en 2024. En valeur, on observe ces dix dernières années, derrière leur grande variabilité, une tendance haussière. Ces orientations résultent de l'évolution du coût moyen des plantes importées. Les importations françaises de plantes aromatiques représentent 390 millions d'euros et 56 800 tonnes en 2024.

La France importe des volumes conséquents de plantes aromatiques

Figure 89 : Évolution des importations et exportations françaises entre 2015 et 2024 pour les plantes aromatiques



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les importations françaises**

Les premiers fournisseurs de la France en plantes aromatiques sont à la fois des pays tiers (Madagascar, Vietnam, Inde, Indonésie, Chine, Brésil) et certains pays européens (Espagne, Allemagne, Pays-Bas).

Tableau 106 : Principaux pays fournisseurs de la France en plantes aromatiques en 2024

Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation 2024/2023
Madagascar	100,1	25,7%	- 3,4 %
Vietnam	37,1	9,5 %	+ 56,8 %
Espagne	33,6	8,6 %	- 1,6 %
Allemagne	32,5	8,3 %	+ 7,7 %
Inde	22,7	5,8 %	+ 37,5 %
Indonésie	19,7	5,1 %	+ 7,6 %
Chine	17,3	4,4 %	+ 43,1 %
Belgique	16,2	4,2 %	+ 1,3 %
Pays-Bas	15,8	4,1 %	- 11,8 %
Brésil	13,2	3,4 %	+ 13,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Tableau 107 : Importations de la France en plantes aromatiques par catégorie de produits en 2024

Plantes	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
Total plantes aromatiques	390,2	-	10,4 %	56 833	+ 17,2 %
Poivre	78,5	20,1 %	38,1 %	13 128	23,1 %
Piments	39,9	10,2 %	21,7 %	9 613	27,7 %
Cannelle et fleurs de cannelier	8,1	2,1 %	-12,7 %	1 582	- 5,8 %
Vanille	110,3	28,3 %	- 9,8 %	2 212	170,1 %
Girofles	5,4	1,4 %	41,1 %	541	34,9 %
Noix de muscade	7,5	1,9 %	14,9 %	742	30,9 %
Macis	0,7	0,2 %	- 21,9 %	35	- 78,5 %
Amomes et cardamones	4,4	1,1 %	59,5 %	231	4,5 %
Cumin (graines)	13,9	3,5 %	19,1 %	2 109	- 14,4 %
Safran	10,9	2,8 %	8,4 %	89	1,1 %
Coriandre (graines)	3,9	1,0 %	- 0,3 %	1 939	10,0 %
Curcuma	9,7	2,5 %	50,3 %	2 643	21,0 %
Gingembre	27,7	7,1 %	32,0 %	9 710	29,6 %
Thym	3,0	0,8 %	- 2,1 %	745	- 0,9 %
Laurier (feuilles)	2,2	0,6 %	24,4 %	250	39,7 %
Fenugrec (graines)	2,0	0,5 %	16,4 %	1 247	23,1 %
Autres plantes aromatiques	62,1	16,0 %	6,3 %	10 017	- 4,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les exportations françaises

Si ses exportations sont majoritairement destinées à des pays européens (Royaume-Uni, Pologne, Italie, Allemagne, Suisse, Belgique, Pays-Bas et Portugal), la France fournit également des pays hors Europe comme les États-Unis et le Nigeria.

Tableau 108 : Principaux pays acheteurs de la France en plantes aromatiques en 2024

Plantes	Valeurs des exports 2024 (M€)	Part de la valeur des exports 2024	Variation 2024/2023
Royaume-Uni	25,9	16,5 %	+ 37,6 %
Pologne	19,4	12,4 %	+ 7,1 %
Italie	18,7	12,0 %	- 1,2 %
États-Unis	15,3	9,8 %	- 32,4 %
Allemagne	8,7	5,6 %	- 15,3 %
Suisse	8,4	5,4 %	+ 0,7 %
Belgique	8,1	5,2 %	- 6,4 %
Pays-Bas	7,6	4,9 %	+ 0,4 %
Portugal	7,5	4,8 %	- 4,1 %
Nigeria	4,3	2,8 %	- 0,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Tableau 109 : Exportations de la France en plantes aromatiques en 2024

Plantes	Valeurs des exports 2024 (M€)	Part de la valeur des exports 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
Total plantes aromatiques	156,5	-	- 0,6 %	15 572	7,9 %
Poivres	37,1	23,7 %	6,9 %	5 388	11,1 %
Piments	16,6	10,6 %	7,5 %	1 882	- 8,1 %
Cannelle et fleurs de cannelier	6,7	4,3 %	- 9,1 %	693	- 4,1 %
Vanille	38,9	24,9 %	- 18,9 %	512	58,2 %
Girofles	2,3	1,5 %	- 0,8 %	189	- 17,8 %
Noix de muscade	2,1	1,4 %	6,3 %	148	8,0 %
Macis	0,3	0,2 %	16,3 %	9	42,9 %
Amomes et cardamome	1,6	1,0 %	- 13,9 %	69	- 13,9 %
Cumin (graines)	4,5	2,9 %	17,5 %	516	- 6,0 %
Safran	4,0	2,6 %	14,0 %	8	- 33,3 %
Coriandre (graines)	2,6	1,6 %	11,2 %	601	- 21,6 %
Curcuma	4,3	2,7 %	27,4 %	655	2,2 %
Gingembre	4,3	2,8 %	45,7 %	868	64,7 %
Thym	1,5	0,9 %	- 29,4 %	168	- 23,0 %
Laurier (feuilles)	0,9	0,6 %	64,8 %	52	36,8 %
Fenugrec (graines)	0,4	0,3 %	25,6 %	96	4,3 %
Autres plantes aromatiques	28,4	18,2 %	7,1 %	3 718	16,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.3 Commerce extérieur du thym en France

Il existe plus de 300 espèces de thym. Bien que la nomenclature douanière ne les distingue pas, les prix dépendent de l'espèce considérée ainsi que de sa qualité visuelle (herboristerie), ou de sa teneur en huile essentielle et du chémotype concerné (molécule active majoritaire du thym : linalol, carvacrol, thymol...).

Globalement, en France, le *Thymus vulgaris* (thym vulgaire) est l'espèce la plus couramment cultivée, tandis que l'Espagne produit du *Thymus zygis* et *mastichina*, le Maroc du *Thymus satureoïdes* ou *pulegioides* et la Turquie du *Thymus capitatus*.

Les importations françaises de thym sec en volume ont augmenté jusqu'en 2017 puis elles se sont stabilisées autour de 750 tonnes en exceptant deux hausses ponctuelles en 2018 et 2021. La valeur d'importation est ainsi de 3 millions d'euros pour 745 tonnes en 2024.

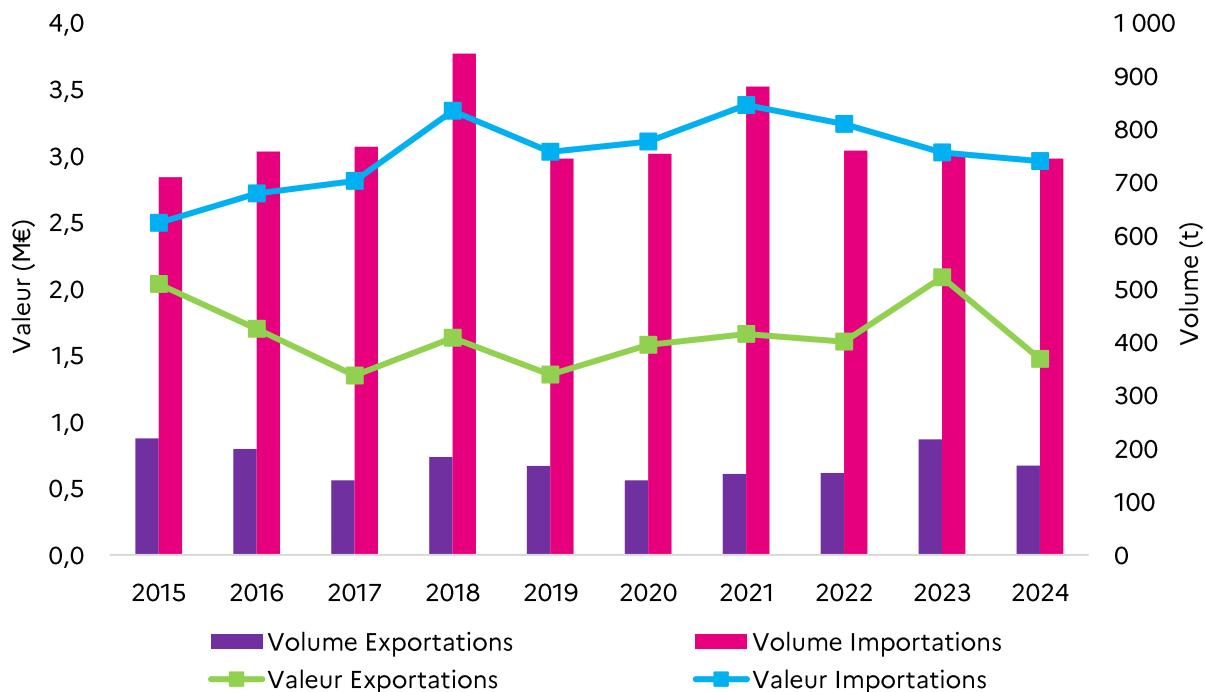
En 2024 le thym importé provient principalement d'Égypte (47 %), de Pologne (21 %), d'Allemagne (8 %), d'Espagne (6 %) et de Turquie (6 %).

Les exportations françaises de thym sont très inférieures à ses importations, que ce soit en volume ou en valeur, et s'élèvent en 2024 à 170 tonnes pour 1,5 millions d'euros. On constate ainsi que le prix à la tonne du thym exporté est nettement plus élevé que celui du thym importé.

Les principales destinations du thym exporté par la France sont des pays européens (Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Suisse) ; en 2024 cependant, la Tunisie s'est révélée être un importateur ponctuel significatif (36 tonnes).

La balance extérieure de la France toujours déficitaire en thym sec

Figure 90 : Évolution des importations et exportations françaises de thym de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France

Les échanges de graines de coriandre regroupent les graines à destination alimentaire et les semences.

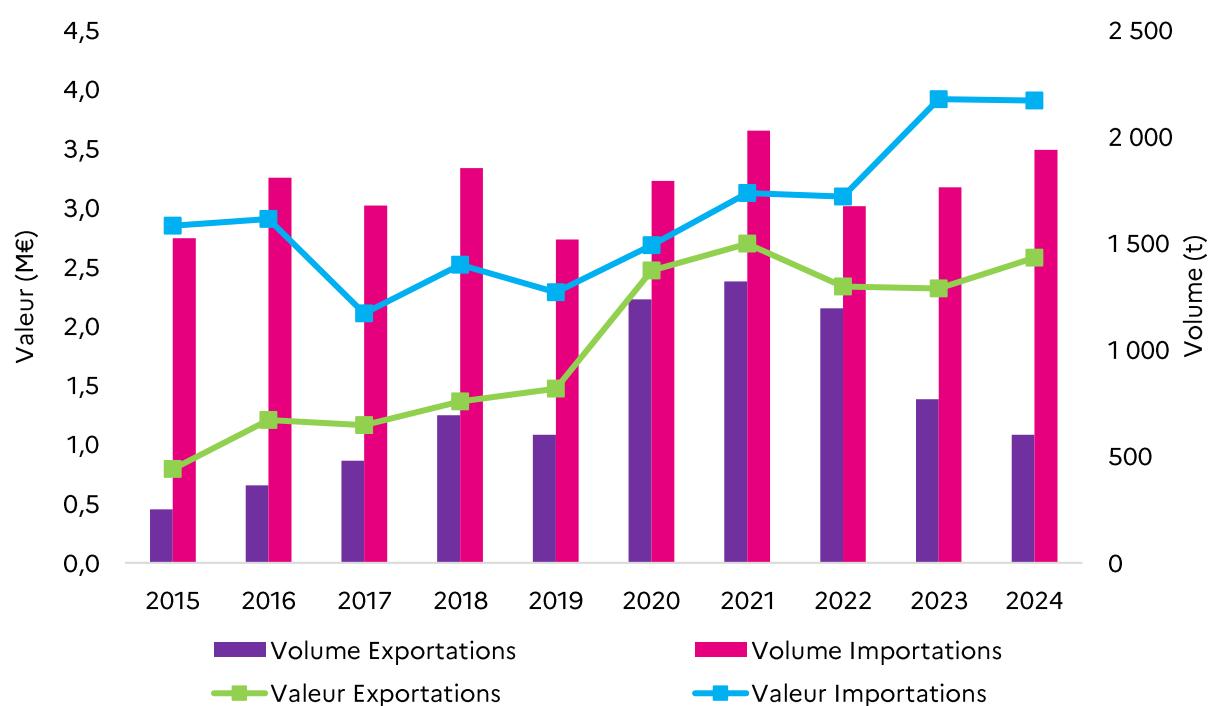
La France importe davantage de graines de coriandre qu'elle n'en exporte. En effet, les importations sont de 1940 tonnes et 3,9 millions d'euros en 2024 alors que les exportations s'élèvent à 600 tonnes et 2,6 millions d'euros.

Les importations, bien que très variables d'une année sur l'autre, affichent une tendance haussière, très nette en valeur, durant la dernière décennie (+ 27,2 % en volume et + 37 % en valeur entre 2015 et 2024). Elles proviennent en grande partie de pays de l'Est de l'Europe (Bulgarie, Roumanie, Russie) mais également de pays européens voisins (Allemagne, Espagne, Pays-Bas) ainsi que de l'Inde et du Maroc.

Les exportations ont fortement progressé jusqu'en 2021, d'importantes quantités de graines de coriandre étant expédiées en Inde, puis se sont repliées avec le déclin de ce marché passé de 853 tonnes en 2021 à 45 tonnes en 2024. Les deux principaux clients de la France en 2023 restent des pays voisins (Royaume-Uni et Suisse) vers lesquels les flux sont assez réguliers.

Nette diminution des exportations de graines de coriandre depuis 2022

Figure 91 : Évolution des importations et exportations françaises de graines de coriandre de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France

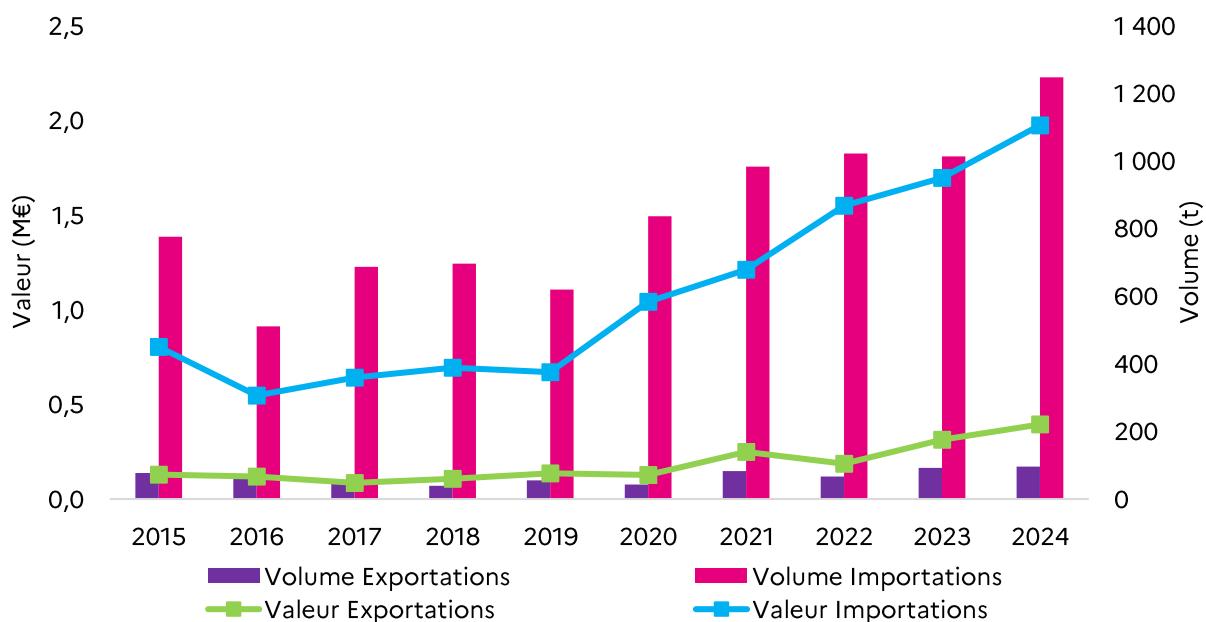
La balance commerciale de la France pour les graines de fenugrec est très grandement déficitaire. En 2024, 1 250 tonnes, pour une valeur d'environ 2 millions d'euros, ont été importées alors que seulement 100 tonnes, pour 400 000 euros, ont été exportées.

Les importations, en forte augmentation depuis 2019, proviennent principalement d'Inde, premier producteur mondial, et du Canada.

Les exportations, également en progression, sont destinées à des pays européens voisins : les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et République-Tchèque. Les principaux acheteurs européens de graines de fenugrec semblent se fournir directement en Inde.

Les importations de fenugrec ne faiblissent pas

Figure 92 : Évolution des importations et exportations françaises de graines de fenugrec de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

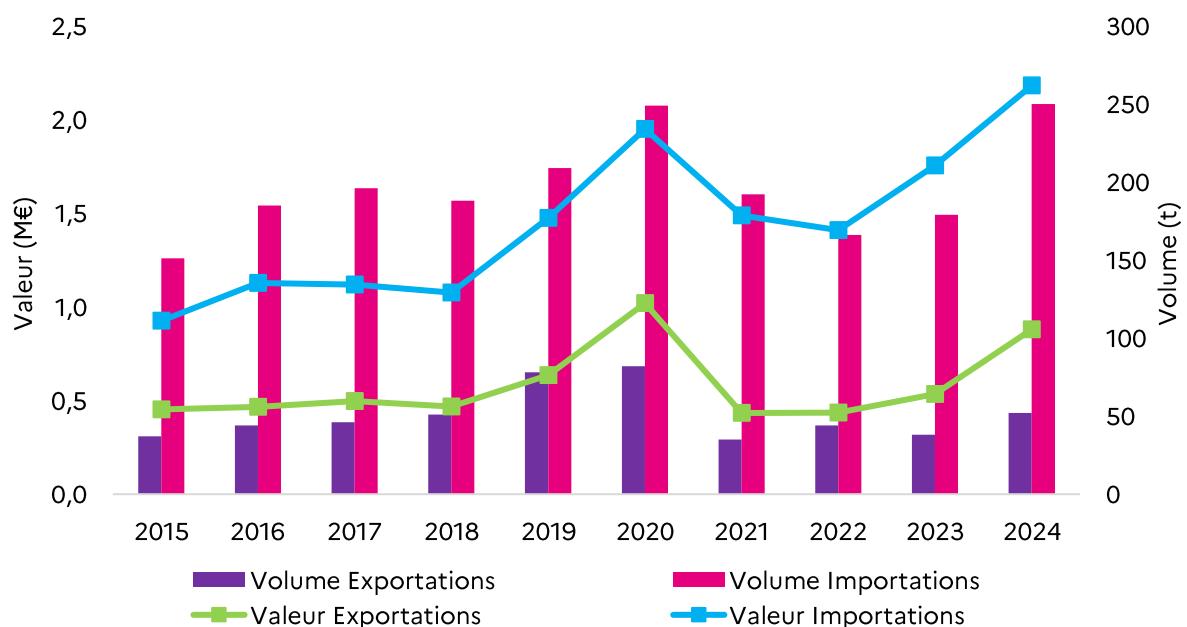
4.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France

Le commerce extérieur français des feuilles de laurier présente également une balance commerciale déficitaire. En effet, la France est très peu productrice et doit donc se fournir sur les marchés extérieurs.

Elle a importé, en 2024, 250 tonnes de feuilles de laurier d'une valeur de 2,2 millions d'euros et provenant en grande partie de Turquie, producteur important. Pour la même année, les exportations françaises, évaluées à 52 tonnes et 880 000 euros, sont à destination de pays européens voisins tels le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie et l'Espagne.

La balance commerciale française des feuilles de laurier est largement déficitaire

Figure 93 : Évolution des importations et exportations françaises de feuilles de laurier de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.7 Commerce extérieur du safran en France

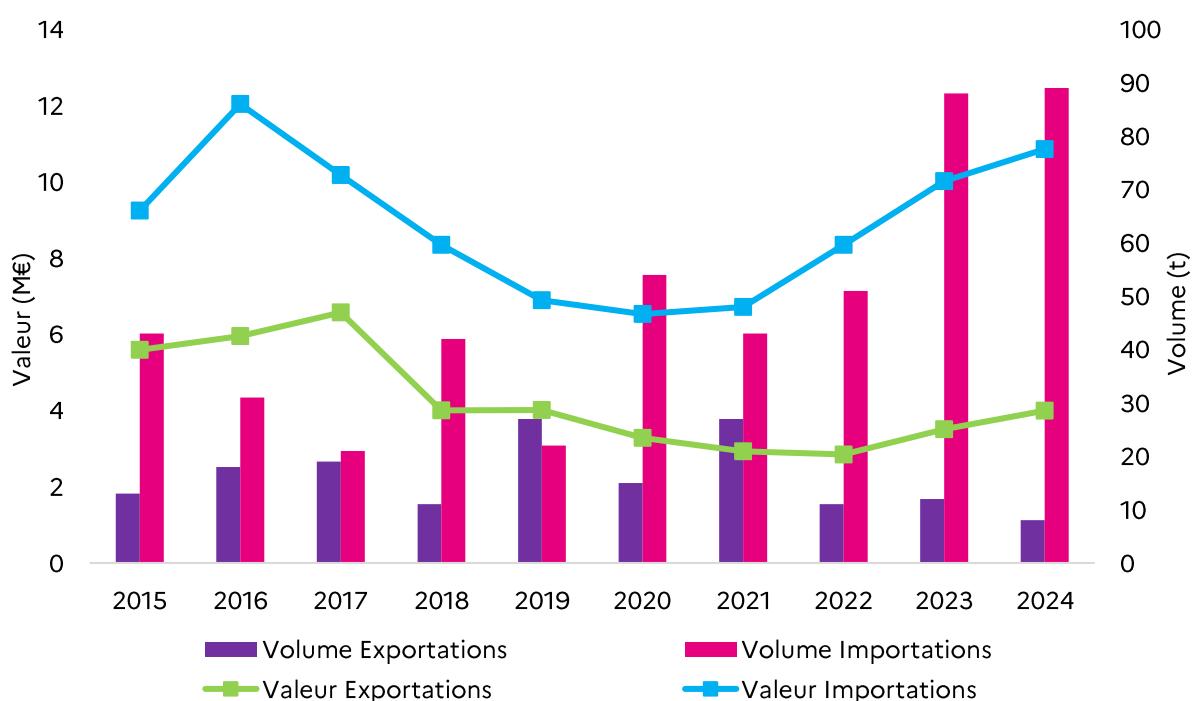
Bien que productrice de safran, la France est importatrice nette, avec une balance commerciale également déficitaire.

En 2024, elle a ainsi importé 89 tonnes de safran pour une valeur de 11 millions d'euros, via des pays européens voisins tels que l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique. En effet, le safran importé en France est originaire de l'Iran, premier producteur mondial, et ne fait que transiter par ces pays. Les volumes des importations françaises de safran sont globalement en hausse ces dix dernières années.

Pour la même année, les exportations sont évaluées à 8 tonnes pour 4 millions d'euros. À destination de pays européens (Belgique, Royaume-Uni, Pologne), elles sont cependant très variables d'une année sur l'autre.

La France augmente très fortement ses importations de safran

Figure 94 : Évolution des importations et exportations françaises de safran de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.2 Les plantes à usages non alimentaire

Les plantes à usages non alimentaires sont ici définies comme des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) utilisées majoritairement à des fins non-alimentaire (médicinale, parfum, insecticide, etc.) comme le pavot, les racines de ginseng, l'éphédra, etc. Cependant les nomenclatures douanières ne permettant ni de lister les plantes de cette catégorie ni de déterminer individuellement leurs flux, elles seront présentées ici globalement.

4.2.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

L'Inde et la Chine sont sans conteste les premiers pays exportateurs de plantes en l'état à usages non alimentaires au niveau mondial et représentent à eux deux un tiers du marché. Ils sont suivis du Canada, de l'Allemagne et de l'Égypte, la France occupant le douzième rang.

Tableau 110 : Principaux pays exportateurs de plantes en l'état en 2024

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	Chine	909	21,7 %	- 0,3 %
2	Inde	503	12,0 %	+ 20,6 %
3	Canada	318	7,6 %	+ 21,5 %
4	Allemagne	255	6,1 %	+ 13,8 %
5	Égypte	182	4,3 %	+ 3,4 %
6	États-Unis	152	3,6 %	- 8,0 %
7	Espagne	116	2,8 %	+ 0,3 %
8	Pologne	109	2,6 %	+ 0,1 %
9	République Tchèque	99	2,4 %	+ 11,8 %
10	Corée du Sud	94	2,2 %	- 8,3 %
...				
12	France	78	1,9 %	+ 11,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les plus gros pays importateurs de plantes à usages non alimentaires au niveau mondial sont les États-Unis, l'Allemagne et la Chine. La France se situe en huitième position.

Tableau 111 : Principaux pays importateurs de plantes aromatiques en 2024

Rang	Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	États-Unis	503	11,7 %	+ 8,6 %
2	Allemagne	485	11,3 %	+ 16,6 %
3	Chine	311	7,2 %	+ 1,5 %
4	Japon	310	7,2 %	+ 6,7 %
5	Australie	170	3,9 %	+ 29,6 %
6	Hong Kong	150	3,5 %	- 15,1 %
7	Taiwan	150	3,5 %	- 2,6 %
8	France	138	3,2 %	+ 7,2 %
9	Inde	121	2,8 %	+ 14,7 %
10	Corée du Sud	120	2,8 %	- 4,3 %

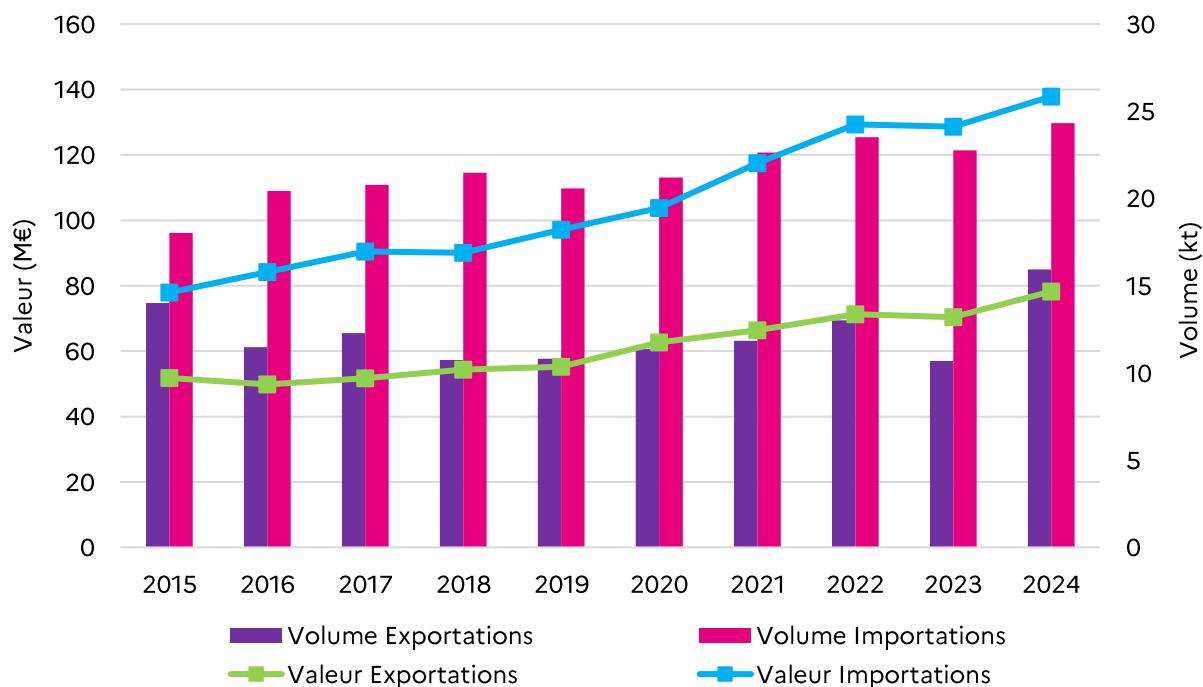
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.2.2 Balance commerciale française

Les exportations françaises de plantes à usages non alimentaires, sont de 15 900 tonnes pour 78 millions d'euros en 2024, sont inférieures à ses importations qui sont de 24 300 tonnes pour 138 millions d'euros. Que ce soit en volume ou en valeur, les exportations et les importations sont globalement à la hausse sur ces dix dernières années.

La France importe d'importants volumes de plantes à usages non alimentaires

Figure 95 : Évolution des importations et exportations françaises entre 2015 et 2024 pour les plantes à usages non alimentaires



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les importations françaises**

Les premiers fournisseurs de la France en plantes sont à la fois des pays européens, (Allemagne, Espagne, Belgique, Pologne et République Tchèque) et des pays tiers (Inde, Maroc, Chine, Turquie et Brésil).

Tableau 112 : Principaux pays fournisseurs de la France en plantes en l'état en 2024

Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation 2024/2023
Allemagne	17,7	12,8 %	+ 7,7 %
Inde	17,2	12,5 %	+ 19,5 %
Maroc	11,2	8,1 %	+ 2,3 %
Chine	9,4	6,8 %	+ 6,7 %
Espagne	7,8	5,6 %	- 8,4 %
Turquie	6,0	4,4 %	+ 4,8 %
Belgique	5,5	4,0 %	+ 107,1 %
Brésil	5,5	4,0 %	+ 29,2 %
Pologne	4,4	3,2 %	+ 2,1 %
République Tchèque	4,4	3,2 %	+ 19,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les exportations françaises**

Les exportations sont majoritairement destinées aux États-Unis ainsi qu'à divers pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Belgique, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Pologne et Irlande).

Tableau 113 : Principaux pays acheteurs de la France en plantes aromatiques en 2024

Plantes	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de la valeur des exportations 2024	Variation 2024/2023
États-Unis	10,2	13,1 %	+ 44,7 %
Allemagne	10,0	12,8 %	+ 28,7 %
Pays-Bas	7,8	10,0 %	+ 30,3 %
Suisse	7,6	9,8 %	- 0,7 %
Belgique	7,1	9,1 %	+ 6,2 %
Italie	6,6	8,5 %	- 3,5 %
Royaume-Uni	5,6	7,2 %	+ 44,3 %
Espagne	5,6	7,2 %	+ 15,1 %
Pologne	4,7	6,1 %	- 29,2 %
Irlande	2,2	2,8 %	+ 9,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.3 Les huiles essentielles

Les différentes nomenclatures douanières ne permettent pas de suivre les échanges entre les pays de toutes les huiles essentielles. Elles distinguent cependant l'huile essentielle d'orange, de citron, d'« autres agrumes », des menthes et de menthe poivrée. Toutes les autres huiles sont regroupées dans la rubrique « autres huiles essentielles » (cf. page 9).

4.3.1 Échanges mondiaux

- **Les pays exportateurs**

Les États-Unis sont l'exportateur d'huiles essentielles le plus important en valeur, avec 593 millions d'euros ; il est suivi du Brésil et de la France.

Plusieurs des principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en volume sont des producteurs majeurs : le Brésil exporte ainsi sa production d'huiles essentielles d'orange, l'Argentine celle de citron, la France celles de lavande et de lavandin, l'Inde celle de menthes, etc. D'autres exportateurs sont des pays de négoce et de transit comme les Pays-Bas et l'Allemagne.

Tableau 114 : Principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en 2024

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	États-Unis	593	12,8 %	+ 0,7 %
2	Brésil	456	9,8 %	+ 22,9 %
3	France	438	9,4 %	+ 19,6 %
4	Inde	338	7,3 %	+ 7,9 %
5	Pays-Bas	270	5,8 %	+ 9,5 %
6	Chine	246	5,3 %	+ 25,2 %
7	Italie	233	5,0 %	+ 13,0 %
8	Allemagne	227	4,9 %	+ 5,7 %
9	Argentine	206	4,4 %	+ 21,3 %
10	Indonésie	201	4,3 %	+ 43,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les pays importateurs**

Les États-Unis sont également le premier importateur en valeur, avec plus d'un milliard d'euros ; l'Allemagne et la France occupent le 2^e et 3^e rang. Les dix principaux importateurs représentent plus de 70 % de la valeur des échanges mondiaux.

Tableau 115 : Principaux pays importateurs d'huiles essentielles en 2024

Rang	Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	États-Unis	1 029	21,0 %	+ 15,0 %
2	Allemagne	446	9,1 %	+ 24,3 %
3	France	431	8,8 %	+ 17,2 %
4	Irlande	334	6,8 %	+ 2,0 %
5	Pays-Bas	306	6,2 %	+ 7,2 %
6	Chine	293	6,0 %	+ 16,9 %
7	Royaume-Uni	237	4,8 %	+ 17,8 %
8	Inde	184	3,8 %	- 0,7 %
9	Suisse	160	3,3 %	+ 11,8 %
10	Singapour	156	3,2 %	+ 27,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

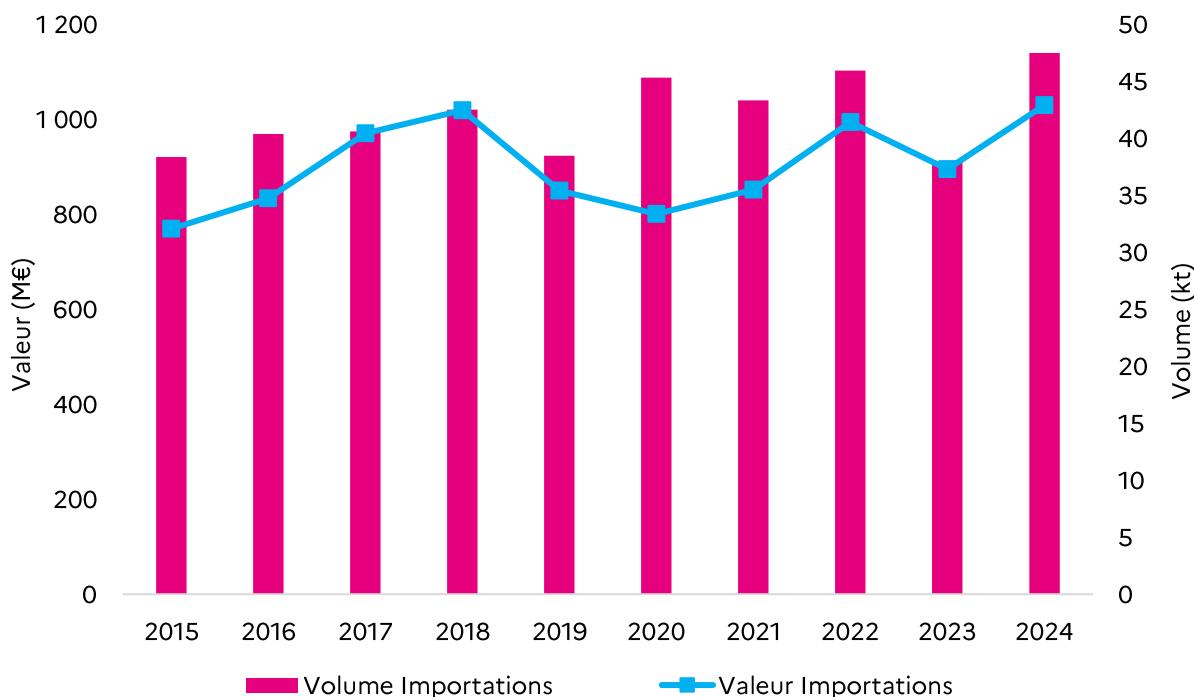
Il est à noter qu'une part non quantifiable de flux d'échanges internationaux relève d'une activité de négoce et de transit.

4.3.2 Importations des États-Unis en huiles essentielles

Les États-Unis sont le premier acheteur mondial d'huiles essentielles (plus d'un milliard d'euros et de 47 500 tonnes en 2024) et ses importations sont globalement en augmentation sur les dix dernières années.

Les importations d'huiles essentielles par les États-Unis augmentent depuis dix ans

Figure 96 : Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles entre 2015 et 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les huiles essentielles d'orange représentent 51 % des volumes importés en 2024 et celles entrant dans la catégorie « Autres huiles essentielles », qui comprend une multitude de plantes (rose, vétiver, eucalyptus, citronnelle, lavande, romarin...), 24 %.

Tableau 116 : Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2024 par catégorie

Huile essentielle	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
HE Orange	297	28,9 %	+ 41,3 %	24 370	+ 36,3 %
HE Citron	108	10,5 %	+ 40,9 %	4 418	+ 39,8 %
HE Autres agrumes	180	17,5 %	- 16,1 %	3 341	- 24,1 %
HE Menthe poivrée	24	2,3 %	- 9,8 %	946	+ 1,9 %
HE Menthes (hors menthe poivrée)	52	5,1 %	+ 7,8 %	2 929	+ 12,3 %
Autres HE	369	35,8 %	+ 15,6 %	11 452	+ 27,9 %
Total HE	1 030	-	+ 15,0 %	47 456	+ 25,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Le Brésil est, tant en valeur qu'en volume, le premier fournisseur d'huiles essentielles auprès des États-Unis, principalement d'orange. Outre ce pays, les plus gros fournisseurs des États-Unis en valeur sont le Mexique pour les huiles essentielles d'agrumes, l'Inde pour celles de menthes, l'Argentine pour celle de citron, la France pour la lavande et le lavandin et enfin la Chine qui exporte des huiles essentielles diverses, notamment d'eucalyptus, de romarin, d'ail, de cèdre et d'anis.

Tableau 117 : Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2024 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part des importations 2024	Variation 2024/2023
Monde	1 029	-	+ 15,0 %
Brésil	194	18,9 %	+ 63,7 %
Mexique	126	12,3 %	- 20,0 %
Inde	96	9,4 %	+ 2,2 %
Argentine	85	8,3 %	+ 50,9 %
France	67	6,5 %	+ 17,9 %
Chine	54	5,3 %	+ 25,2 %
Italie	54	5,3 %	- 23,0 %
Indonésie	50	4,8 %	+ 41,4 %
Allemagne	39	3,8 %	+ 33,3 %
Canada	35	3,4 %	+ 5,5 %

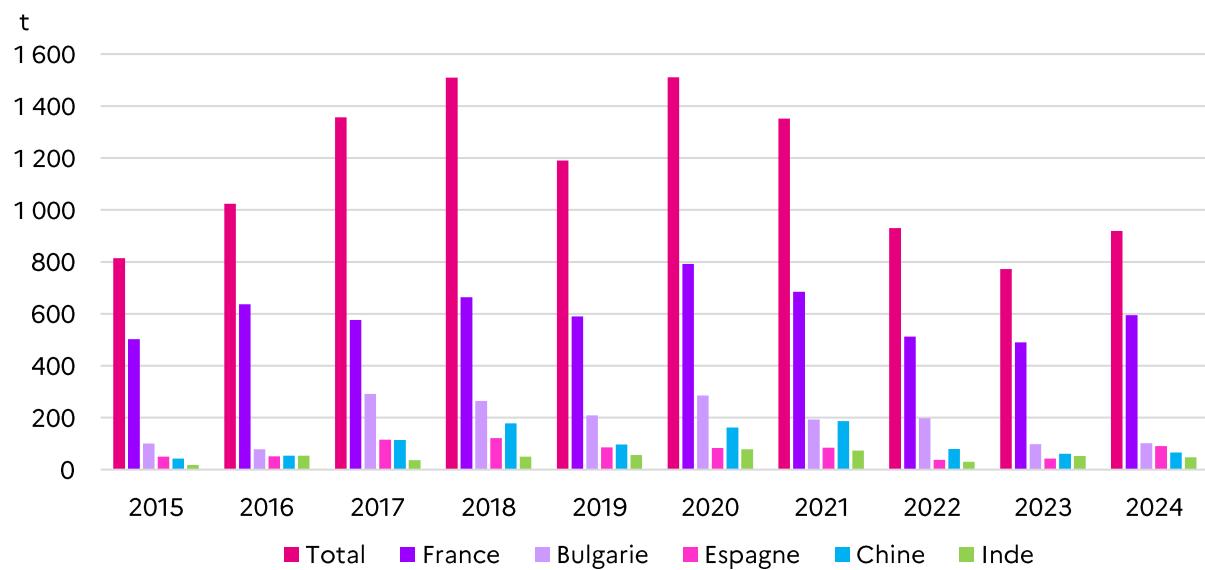
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Depuis 2013, les États-Unis ont fortement augmenté leurs importations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin non seulement de France, leur principal fournisseur, mais aussi en provenance de Bulgarie, de Chine, d'Espagne et d'Inde, sans toutefois que les volumes issus de ces pays n'atteignent le niveau des achats en France.

Elles ont ensuite, entre 2020 et 2023, fortement chuté (- 50 %) mais ont retrouvé en 2024 leur niveau de 2022 à savoir 900 tonnes, grâce à des volumes supplémentaires importées de France et d'Espagne.

Les États-Unis rehaussent leurs importations d'huile essentielle de lavande et de lavandin en 2024

Figure 97 : Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume de 2015 à 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Tableau 118 : Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume par pays de provenance de 2017 à 2024

Pays de provenance	Importations américaines HE lavande et lavandin (t)								Évolution 2024/2023 (%)
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
France	576	664	590	792	685	512	490	595	21,4
Bulgarie	291	264	209	285	193	198	98	102	4,1
Espagne	115	121	86	83	85	37	43	90	109,3
Chine	114	178	97	162	187	79	61	66	8,2
Inde	36	50	56	78	73	30	52	48	- 7,7
Autres	224	234	152	111	129	75	27	16	- 40,7
TOTAL	1 356	1 511	1 190	1 511	1 352	931	771	917	19,0

Source : FranceAgriMer d'après les données de Trade Data Monitor

4.3.3 Balance commerciale française des huiles essentielles

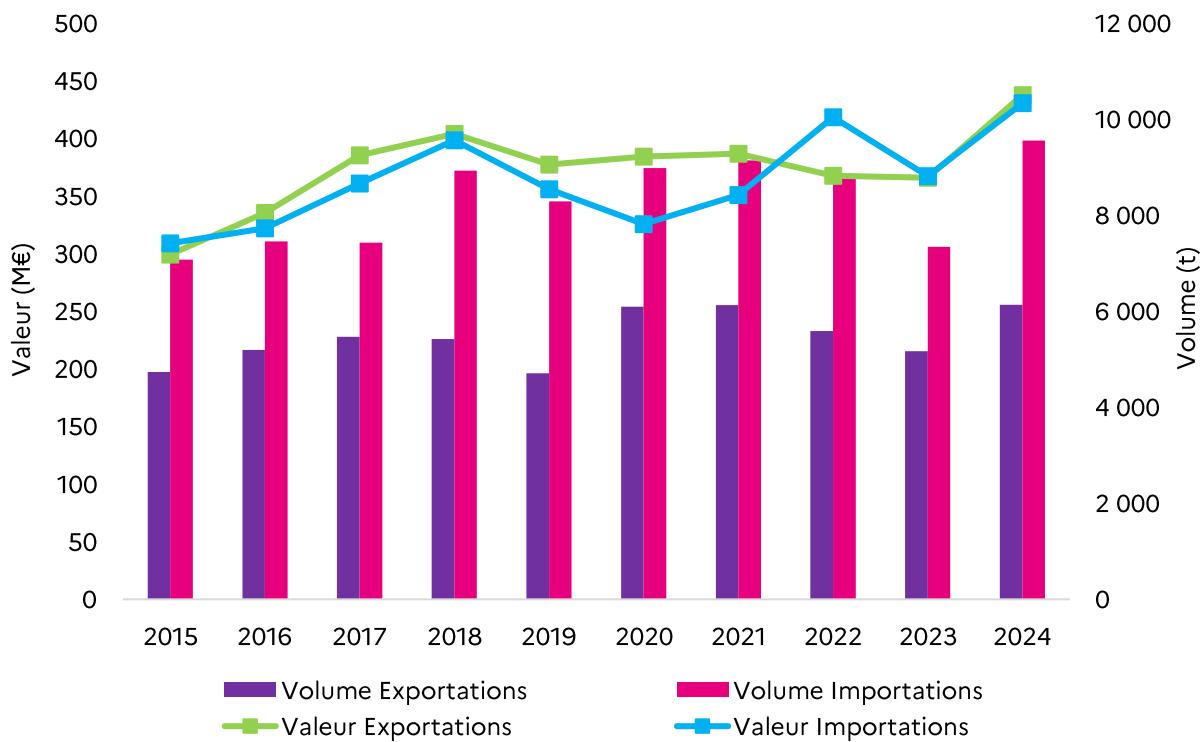
Très variable en valeur, car fonction de l'évolution des prix des produits importés et exportés, la balance commerciale française pour les huiles essentielles est en revanche toujours déficitaire en volume.

La France a importé en 2024 plus de 9 600 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 430 millions d'euros. Les importations sont globalement orientées à la hausse, malgré les variations d'une année sur l'autre. En 2024, elles sont en nette augmentation (+ 17 % en valeur et + 30 % en volume) par rapport à 2023, année où elles ont accusé une baisse significative ; elles atteignent ainsi un record tant en volume qu'en valeur.

Les exportations françaises d'huiles essentielles affichent également une hausse ces dix dernières années, et notamment en 2024 (+ 20 % en valeur et + 19 % en volume par rapport à 2023) avec les valeurs record de 438 millions d'euros et 6 140 tonnes.

Une balance commerciale plutôt équilibrée pour les huiles essentielles

Figure 98 : Évolution des importations et exportations françaises en huiles essentielles entre 2015 et 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les importations françaises**

Les principaux fournisseurs d'huiles essentielles de la France sont l'Inde pour les menthes, l'Italie pour les agrumes, puis la Turquie et l'Indonésie pour les autres huiles.

Tableau 119 : Importations françaises d'huiles essentielles en 2024 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part des importations 2024	Variation 2024/2023
Monde	430	-	+ 17,2 %
Inde	41	9,5 %	+ 28,6 %
Italie	37	8,6 %	+ 10,6 %
Indonésie	35	8,2 %	+ 58,0 %
Turquie	30	7,0 %	+ 24,4 %
Royaume-Uni	26	6,0 %	+ 17,4 %
Espagne	21	5,0 %	+ 10,6 %
Chine	21	4,9 %	+ 14,4 %
Bulgarie	20	4,7 %	+ 27,7 %
Brésil	20	4,6 %	+ 21,0 %
Maroc	19	4,3 %	+ 3,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2024, la France a importé, pour l'ensemble des catégories, davantage d'huiles essentielles qu'en 2023. Par contre, la valeur des importations ne progresse pas au même rythme que les volumes du fait du recul des prix.

Tableau 120 : Importations françaises d'huiles essentielles en 2024 par catégorie

HE	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
HE Orange	45	10,6 %	+ 13,2 %	3 323	+ 58,8 %
HE Citron	13	3,1 %	+ 8,8 %	1 046	+ 44,9 %
HE Autres agrumes	52	12,0 %	+ 0,5 %	729	+ 11,6 %
HE Menthe poivrée	9	2,0 %	+ 3,8 %	225	+ 8,2 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	7	1,6 %	+ 3,9 %	374	+ 5,8 %
Autres HE	304	70,7 %	+ 17,8 %	3 859	+ 16,4 %
Total HE	430	-	+ 17,2 %	9 557	+ 30,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les exportations françaises**

La France exporte principalement des huiles essentielles de la catégorie « autres HE » dans laquelle figurent la lavande et le lavandin. Elle est également un pays de transit et de négoce. Les principaux pays de destination sont les États-Unis, l'Allemagne et la Suisse.

Tableau 121 : Exportations françaises d'huiles essentielles en 2024 par pays destinataire

Pays	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part des exportations 2024	Variation 2024/2023
Monde	438	-	+ 19,6 %
États-Unis	75	17,1 %	+ 21,0 %
Allemagne	54	12,5 %	+ 26,5 %
Suisse	40	9,2 %	+ 10,2 %
Pays-Bas	35	8,0 %	+ 24,3 %
Royaume-Uni	30	7,0 %	+ 17,8 %
Espagne	26	6,1 %	+ 22,7 %
Italie	23	5,2 %	+ 33,2 %
Japon	19	4,4 %	+ 12,2 %
Brésil	19	4,3 %	+ 39,2 %
Inde	15	2,8 %	+ 24,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les exportations sont également en hausse tant en volume qu'en valeur, à l'exception de l'huile essentielle de menthe poivrée qui régresse par rapport à 2023.

Tableau 122 : Exportations françaises d'huiles essentielles en 2023 par catégorie

HE	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de la valeur des exportations 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
HE Orange	19	4,3 %	+ 12,7 %	833	+ 31,0 %
HE Citron	9	2,1 %	+ 12,6 %	616	+ 44,9 %
HE Autres Agrumes	40	9,2 %	+ 44,2 %	665	+ 45,8 %
HE Menthe poivrée	5	1,1 %	- 15,9 %	101	- 50,5 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	7	1,5 %	+ 23,8 %	200	+ 27,2 %
Autres HE	358	81,9 %	+ 18,5 %	3 724	+ 13,1 %
Total HE	438	-	+ 19,6 %	6 138	+ 18,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.4 Les sucres et extraits végétaux

Les sucres et les extraits végétaux sont issus d'un processus d'extraction, le plus souvent par pression pour les premiers et par solvant pour les seconds. Ils sont utilisés comme matière premières dans des préparations qui soit alimentaires, médicamenteuses ou pour d'autres usages.

4.4.1 Échanges mondiaux

- **Les pays exportateurs**

La Chine, l'Inde et les États-Unis sont les trois premiers pays exportateurs de sucres et extraits végétaux au niveau mondial et représentent ensemble plus de 50 % du marché. Ils sont suivis par des pays européens dont la France.

Tableau 123 : Principaux pays exportateurs de sucres et extraits végétaux en 2024

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	Chine	1 356	32,3 %	- 5,3 %
2	Inde	509	12,1 %	+ 24,9 %
3	États-Unis	427	10,2 %	+ 7,6 %
4	France	370	8,8 %	+ 12,8 %
5	Allemagne	319	7,6 %	+ 0,3 %
6	Espagne	263	6,3 %	+ 13,7 %
7	Italie	121	2,9 %	+ 4,4 %
8	Pays-Bas	75	1,8 %	+ 0,4 %
9	Suisse	63	1,5 %	+ 12,2 %
10	Royaume-Uni	61	1,5 %	+ 13,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les pays importateurs**

Les plus gros pays importateurs de sucres et extraits végétaux au niveau mondial sont les États-Unis, l'Allemagne et la Corée du Sud. La France se situe en quatrième position.

Tableau 124 : Principaux pays importateurs de sucs et extraits végétaux en 2024

Rang	Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de marché 2024	Variation 2024/2023
1	États-Unis	1052	27,4 %	+ 22,1 %
2	Allemagne	312	8,1 %	+ 9,5 %
3	Corée du Sud	207	5,4 %	- 11,3 %
4	France	168	4,4 %	+ 6,2 %
5	Italie	149	3,9 %	- 1,1 %
6	Espagne	143	3,7 %	+ 3,8 %
7	Pays-Bas	125	3,3 %	- 8,8 %
8	Chine	114	3,0 %	- 4,1 %
9	Canada	107	2,8 %	+ 10,6 %
10	Japon	101	2,6 %	- 18,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

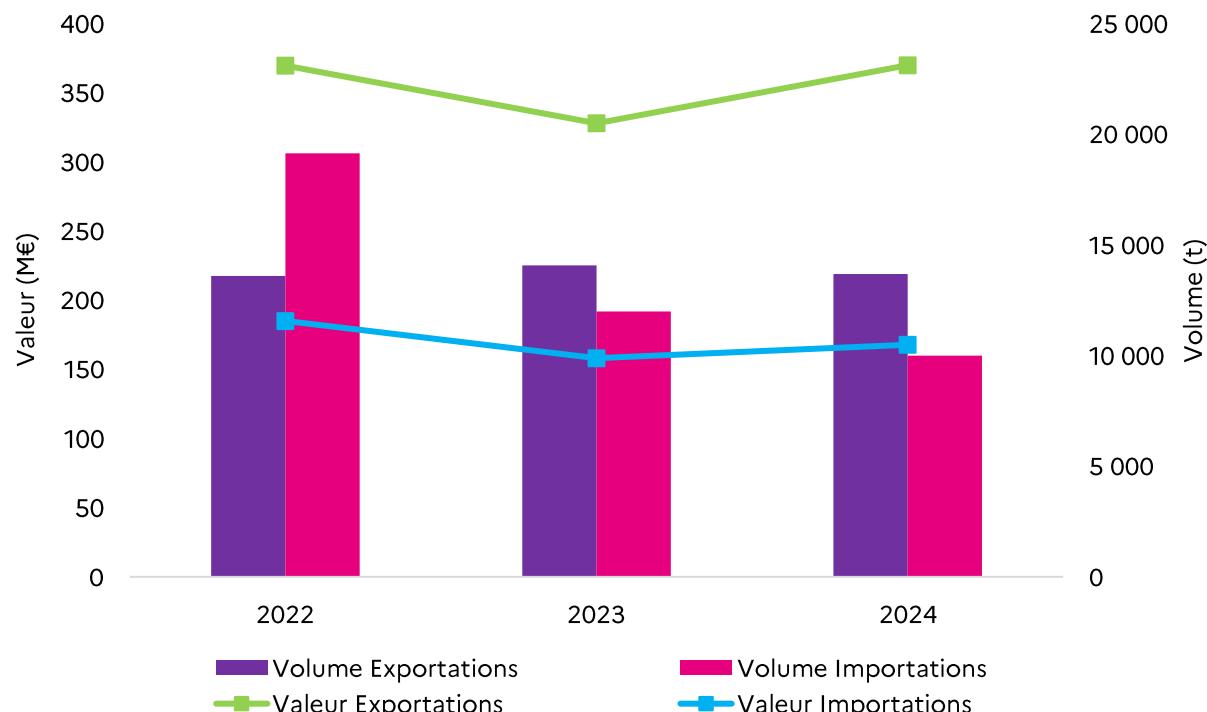
4.4.2 Balance commerciale française

Pour les sucs et les extraits végétaux, la balance commerciale française est excédentaire. Les exportations françaises, relativement stables ces trois dernières années, sont de 13 682 tonnes et 370 millions d'euros en 2024. Les importations, avec 9 992 tonnes et 168 millions d'euros, reculent en revanche très nettement en volume et en valeur (respectivement de - 48 % et - 9 % entre 2022 et 2024).

La majorité des échanges de la France s'effectue dans la catégorie « autres sucs et extraits » et ne permet pas une analyse fine des évolutions.

La France valorise ses sucs et extraits végétaux à l'export

Figure 99 : Évolution des importations et exportations françaises entre 2022 et 2024 pour les sucs et extraits végétaux



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les importations françaises**

Les premiers fournisseurs de la France en sucs et extraits végétaux sont à la fois des pays d'Asie (Chine, Inde, Indonésie), d'Afrique (Maroc, Madagascar) et d'Europe (Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse).

Tableau 125 : Principaux pays fournisseurs de la France en sucs et extraits végétaux en 2024

Pays	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation 2024/2023
Chine	22,3	13,3%	+ 19,4 %
Italie	18,2	10,9 %	+ 3,9 %
Espagne	15,7	9,3 %	- 4,4 %
Allemagne	13,1	7,8 %	- 6,8 %
Inde	10,7	6,4 %	- 14,6 %
Indonésie	10,4	6,2 %	+ 213,2 %
Royaume-Uni	9,9	5,9 %	+ 40,6 %
Maroc	7,7	4,6 %	- 9,4 %
Suisse	7,7	4,6 %	- 7,5 %
Madagascar	7,5	4,5 %	+ 81,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Tableau 126 : Importations de la France en sucs et extraits végétaux par catégorie de produits en 2024

Plantes	Valeurs des importations 2024 (M€)	Part de la valeur des importations 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
Total sucs et extraits végétaux	167,9	-	6,2 %	9 992	- 16,7 %
Opium	1,0	0,6 %	74,8 %	8	95 %
Extraits de réglisse	16,7	10,0 %	- 4,1 %	3 387	1,6 %
Extrait de houblon	15,9	9,5 %	21,9 %	1 365	55,6 %
Extrait d'éphédra	1,4	0,8 %	149,9 %	16	117,1 %
Oléorésine de vanille	16,5	9,8 %	44,9 %	54	105,2 %
Autres extraits	116,4	69,4 %	1,1 %	5 162	- 33,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les exportations françaises**

Les exportations françaises se font en grande partie en direction des États-Unis, de la Chine et de pays européens notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne

Tableau 127 : Principaux pays acheteurs de la France en sucs et extraits végétaux en 2024

Plantes	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de la valeur des exportations 2024	Variation 2024/2023
États-Unis	85,3	23,1 %	+ 20,7 %
Allemagne	54,8	14,8 %	+ 6,5 %
Chine	25,9	7,0 %	+ 19,2 %
Italie	23,1	6,2 %	+ 7,8 %
Espagne	18,5	5,0 %	+ 2,2 %
Belgique	14,2	3,8 %	+ 23,9 %
Pays-Bas	11,1	3,0 %	+ 33,8 %
Pologne	10,1	2,7 %	- 2,2 %
Royaume-Uni	9,9	2,7 %	- 9,2 %
Suisse	9,4	2,5 %	+ 23,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Tableau 128 : Exportations de la France en sucs et extraits végétaux par catégorie de produits en 2024

Plantes	Valeurs des exportations 2024 (M€)	Part de la valeur des exportations 2024	Variation valeur 2024/2023	Volume 2024 (t)	Variation volume 2024/2023
Total sucs et extraits végétaux	369,8	-	+ 12,8 %	13 681	- 2,8 %
Extraits de réglisse	31,3	8,5 %	+ 10,8 %	3 844	+ 11,5 %
Extrait de houblon	7,9	2,1 %	+ 45,4 %	865	+ 91,2 %
Oléorésine de vanille	16,2	4,4 %	+ 38,6 %	241	+ 105,6 %
Autres extraits	314,4	85,0 %	+ 11,4 %	8 731	- 13,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.5 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien

Les parfums, cosmétiques et produits d'entretien ne comportent globalement qu'une faible part de plantes issues de la filière. Cependant l'analyse des échanges internationaux permet d'apprécier l'activité et la demande en plantes des entreprises françaises de ces secteurs.

La balance commerciale française pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien est très largement excédentaire. En 2024, la valeur totale exportée par la France, 24,7 milliards d'euros, est un nouveau record, les importations s'étant élevées à 7,6 milliards d'euros.

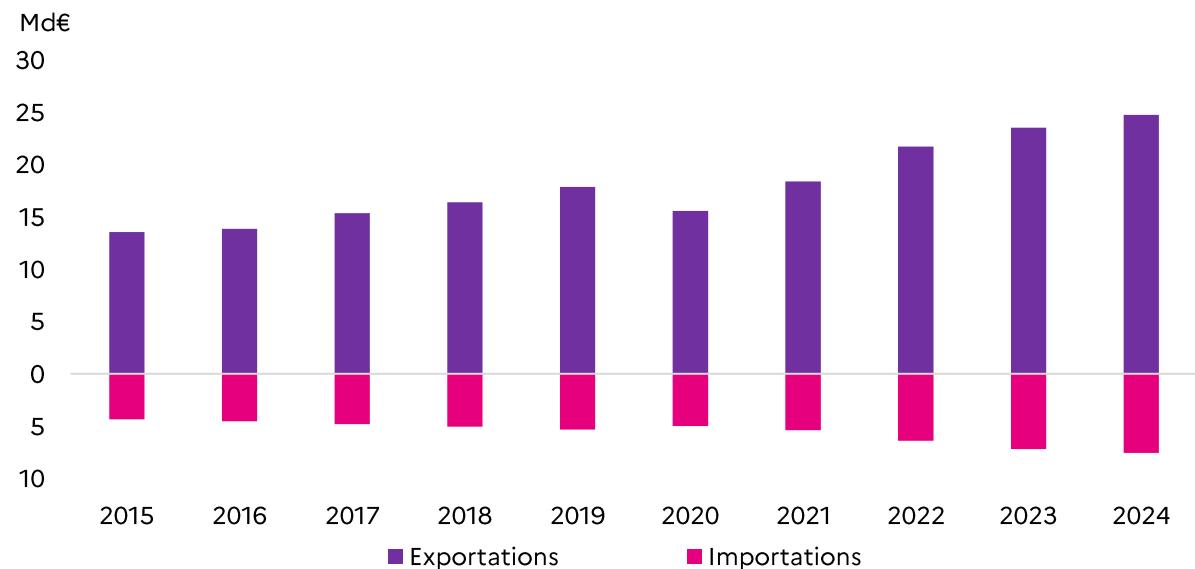
Les exportations et les importations sont en forte augmentation depuis plus de dix ans (respectivement + 83 % et + 74 % entre 2015 et 2024). Peu impactés en 2020 par la crise sanitaire (- 13 % sur les exports et - 6 % sur les imports), les échanges ont repris à la hausse dès 2021.

L'excédent est principalement le fait du secteur du parfum et des produits pour la toilette. Pour les savons, les détergents et les produits d'entretien, l'écart entre les exportations et importations est beaucoup moins marqué.

Il convient enfin de noter que tous ces produits incorporent des matières premières, notamment des huiles essentielles, produites en France ou importées, ce qui conduit à relativiser les résultats du commerce extérieur évoqués dans les chapitres précédents : en effet, si au niveau des matières premières le commerce extérieur français est légèrement déficitaire, il est en fait très largement excédentaire à mesure que l'on avance dans les chaînes de valeur.

Les parfums, cosmétiques et produits d'entretien français génèrent un fort excédent commercial

Figure 100 : Évolution des importations et exportations françaises en parfums, cosmétiques et produits d'entretien entre 2015 et 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

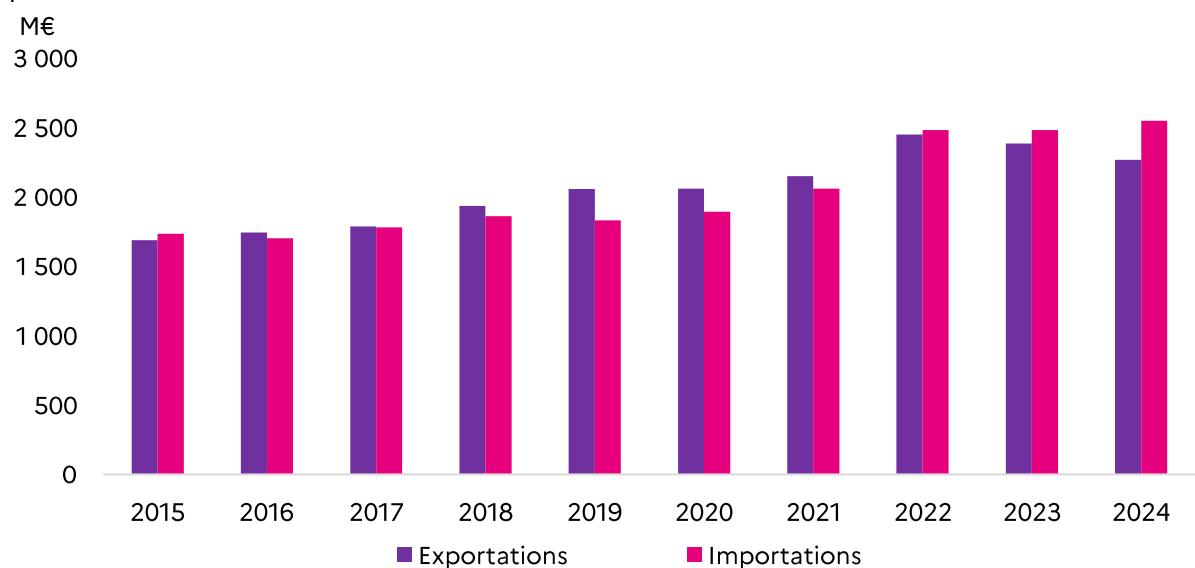
- **Les savons, détergents et produits d'entretien**

Les importations et exportations de savons (non compris les savons pour la toilette), détergents et produits d'entretien sont en progression depuis plus de dix ans (respectivement de + 47 % et + 34 % entre 2015 et 2024). En 2024, les exportations s'établissent à 2,3 milliards d'euros et les importations à 2,5 milliards d'euros. Si ces dernières continuent leur progression, les premières reculent depuis 2022. La balance commerciale des savons, détergents et produits d'entretien est ainsi devenue déficitaire à partir de 2022, phénomène qui s'intensifie depuis chaque année.

Que ce soit pour les imports ou les exports, les échanges s'effectuent principalement avec des pays européens voisins tels l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et la Pologne.

Le déficit de la balance commerciale française des savons et détergents se creuse

Figure 101 : Évolution des importations et des exportations françaises en savons, détergents et produits d'entretien entre 2015 et 2024



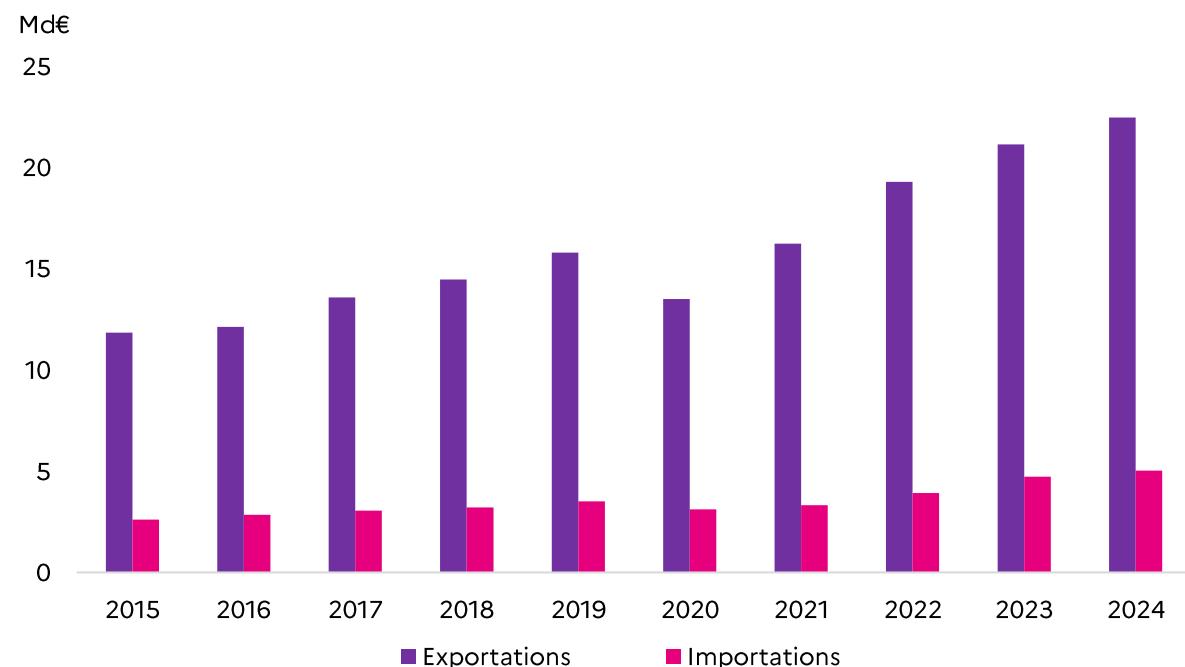
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les parfums et produits pour la toilette**

La balance commerciale des parfums et produits pour la toilette est en croissance depuis 2015, suivant la tendance observée pour le secteur parfum, cosmétiques et produits d'entretien dans sa globalité. Elle affiche une augmentation de 90 % des exportations de 93 % des importations sur les dix dernières années.

L'augmentation des exportations françaises de parfums et produits de toilette se poursuit

Figure 102 : Évolution des importations et des exportations françaises en parfum et produits pour la toilette entre 2015 et 2024



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les importations s'élèvent en 2024 à 5 milliards d'euros, en progression de 6 % par rapport à 2023. Elles proviennent principalement de pays européens (Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni...) et des États-Unis.

Tableau 129 : Importations françaises de parfum et produits de toilette en 2024 par principaux pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2024	Part des importations 2024	Variation 2024/2023
Monde	5,0 Md€	-	+ 6,3 %
Italie	925 M€	18,4 %	+ 14,8 %
Espagne	607 M€	12,1 %	+ 7,3 %
États-Unis	500 M€	10,0 %	+ 5,9 %
Allemagne	471 M€	9,4 %	+ 0,3 %
Pays-Bas	289 M€	5,8 %	+ 22,4 %
Royaume-Uni	273 M€	5,4 %	+ 6,0 %
Pologne	246 M€	4,9 %	- 0,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Avec 22,5 milliards d'euros, les exportations françaises de parfum et de produits pour la toilette ont atteint un nouveau record en 2024 et sont en hausse de 6 % par rapport à 2023. Leur destination première sont les États-Unis, suivis par l'Allemagne et l'Espagne.

Tableau 130 : Exportations françaises de parfum et produits de toilette en 2024 par principaux pays fournisseur

Pays	Valeurs des exportations 2024	Part des exportations 2024	Variation 2024/2023
Monde	22,5 Md€	-	+ 6,3 %
États-Unis	2,9 Md€	12,9 %	+ 19,8 %
Allemagne	2,1 Md€	9,5 %	- 2,4 %
Espagne	2,0 Md€	8,8 %	+ 17,2 %
Chine	1,8 Md€	8,0 %	- 8,2 %
Singapour	1,4 Md€	6,4 %	+ 3,0 %
Royaume-Uni	1,3 Md€	6,0 %	+ 9,5 %
Italie	1,2 Md€	5,2 %	+ 0,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Annexes

Annexe 1 : Liste des nomenclatures PAC pour les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Plantes	Nomenclature de 2015 à 2022	Nomenclature depuis 2023	Remarques
Aneth, anis vert	ANE Aneth ANI Anis	AAR001 Aneth, Anis vert	
Angélique	ANG Angélique	AME001 Angélique	
Bardane, bleuet	BAR Bardane BLT Bleuet	AME002 Bardane, bleuet	
Basilic	BAS Basilic	AAR002 Basilic	
Camomilles, chardon marie	CMM Camomilles CHR Chardon marie	AME003 Camomilles, chardon marie	
Carvi, cerfeuil, ciboulette	CAV Carvi CRF Cerfeuil CIB Ciboulette	AAR003 Carvi, cerfeuil, ciboulette	
Coriandre, cumin	CRD Coriandre CUM Cumin	AAR004 Coriandre, cumin	Au vu des très faibles surfaces de cumin, il est considéré que l'intégralité des surfaces de la nomenclature AAR004 correspond uniquement aux cultures de coriandre en 2023.
Estragon	EST Estragon	ARP001 Estragon	
Fenouils	FNO Fenouils	ARP005 Fenouils	
Lavande, lavandin	LAV Lavande, lavandin	LAV001 Lavande LAV002 Lavandin	
Marguerite, mauve, millepertuis	MRG Marguerite MAV Mauve MLP Millepertuis	AME005 Marguerite, mauve, millepertuis	
Mélisse	MLI Mélisse	PME003 Mélisse	
Menthes	MTH Menthes	AAR006 Menthes	
Marjolaine/Origan	MRJ Marjolaine/Origan	ARP002 Marjolaine/Origan	
Ortie	ORT Ortie	AME006 Ortie	
Persil	PSL Persil	PSL Persil	
Plantain psyllium, psyllium noir de Provence	PSY Plantain psyllium PSN Psyllium noir de Provence	AME008 Plantain psyllium, psyllium noir de Provence	
Romarin	ROM Romarin	ARP003 Romarin	
Sarriette	SRI Sarriette	AAR008 Sarriette des jardins ARP004 Sarriette des montagnes	
Sauge sclarée et officinale	SGE Sauges	PME004 Sauge sclarée et officinale	
Thym	THY Thym	ARP005 Thym	
Valériane	VAL Valériane	AME009 Valériane	

Annexe 1 (Suite)

Plantes	Nomenclature de 2015 à 2022	Nomenclature depuis 2023	Remarques
Autres PPAM	FNU Fenugrec OEI Œillette (pavot) BUR Bugle rampant GAI Gaillet PAQ Pâquerette PSE Pensée PMV Primevère VER Véronique PPA Autres PPAM annuelles PPP Autres PPAM pérennes	FNU Fenugrec OEI Œillette (pavot) PME006 Autres plantes médicinales pérennes PPP007 Autre plante médicinale pérenne AME010 Autres plantes médicinales ou à parfum non pérennes (< 5 ans) PRF006 Autre plante à parfum pérenne (5ans et plus) AAR009 Autre plante aromatique herbacée ARP006 Autre plante aromatique pérenne non arbustive ou arborée (> 5 ans) TBT002 Curcuma TBT003 Gingembre	La nomenclature OEI ne regroupe pas toutes les déclarations de surface en pavot. Certaines surfaces notamment de pavot médicinal sont inclus dans d'autres nomenclatures en PPAM. Le curcuma et le gingembre, étant des épices, sont inclus dans les PPAM même s'ils sont mis dans la filière des fruits et légumes au niveau de la PAC.

Annexe 2 : Liste des nomenclatures PAC pour les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

- **Plantes aromatiques**

0904 11 00	Poivre du genre 'piper », non broyé ni pulvérisé
0904 12 00	Poivre du genre 'piper », broyé ou pulvérisé
0904 21 00	Piments du genre capsicum ou du genre pimenta, séchés, non broyés ni pulvérisés
0904 22 00	Piments du genre capsicum ou du genre pimenta, broyés ou pulvérisés
0905 10 00	Vanille, non broyée ni pulvérisée
0905 20 00	Vanille, broyée ou pulvérisée
0906 11 00	Cannelle 'cinnamomum zeylanicum blume', non broyées ni pulvérisées
0906 19 00	Cannelle, non-broyées ni pulvérisées (à l'excl. De la cannelle 'cinnamomum zeylanicum blume')
0906 20 00	Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées
0907 10 00	Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés
0907 20 00	Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés
0908 11 00	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées
0908 12 00	Noix muscades, broyées ou pulvérisées
0908 21 00	Macis, non broyés ni pulvérisés
0908 22 00	Macis, broyés ou pulvérisés
0908 31 00	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés
0908 32 00	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés
0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet <i>Thymus serpyllum</i> , non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet)
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges).

- Plantes en l'état

1207 91 00	Graines d'œillette ou de pavot, même concassées
1211 11 00	Racines de réglisse, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
1211 20 00	Racines de ginseng, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
1211 30 00	Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
1211 40 00	Paille de pavot, fraîche ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211 50 00	Éphédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211 60 00	Écorce de cerisier africain « <i>Prunus africana</i> », fraîche, réfrigérée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211 90 00	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot ainsi que des espèces du genre <i>Ephédra</i>)

- Huiles essentielles

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [<i>Mentha piperita</i>])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)

- Sucs et extraits végétaux

1302 11 00	Opium
1302 12 00	Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)
1302 13 00	Extraits de houblon
1302 14 00	Sucs et extraits d'éphédra
1302 19 05	Oléorésine de vanille
1302 19 70	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium et des sucs et extraits végétaux de réglisse et de houblon)

- Savons, détergents et produits d'entretien**

Les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2041 : (https://lekiisque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

1520 00 00	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses
3307 41 00	'Agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
3307 49 00	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)
3401 19 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)
3401 20 10	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres
3401 20 90	Savons liquides ou pâteux
3402 11 10	Solution aqueuse contenant en poids >= 30% mais <= 50% d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium (à l'excl. des savons)
3402 11 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et d'une solution aqueuse contenant en poids >= 30% mais <= 50% d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium)
3402 12 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 13 00	Agents de surface organiques, non-ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 19 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non-ioniques)
3402 20 20	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 20 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 31 00	Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels
3402 39 10	Solution aqueuse contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium
3402 39 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail [à l'exclusion des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et de leurs sels et des solutions aqueuses contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium]
3402 41 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail
3402 42 00	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons)
3402 49 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)
3402 50 10	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 50 90	Préparations pour lessives, y compris les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)

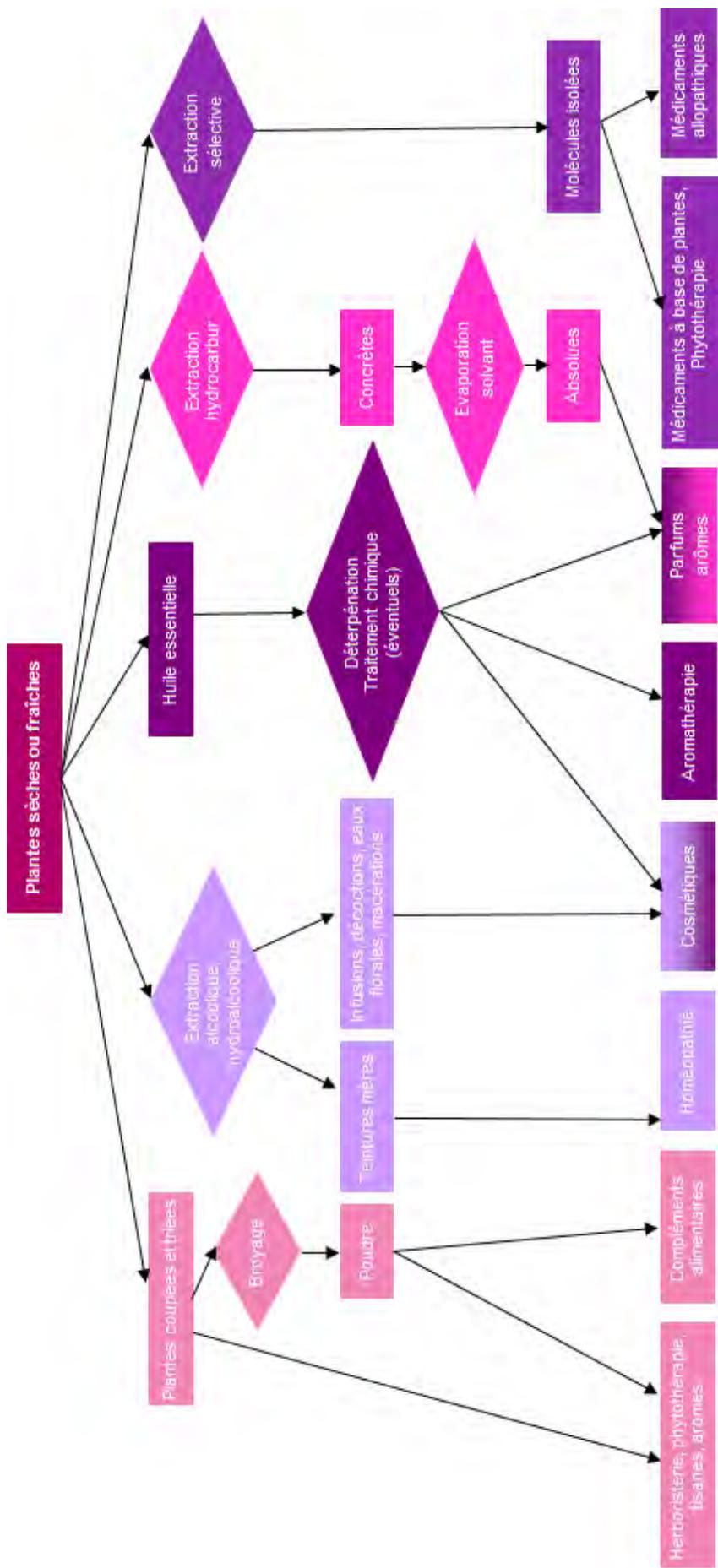
3402 90 10	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3404 20 00	Cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycol]
3404 90 00	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycols])
3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 20 00	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 30 00	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 10	Brillants pour métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 90	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations

- Parfums et produits pour la toilette

Les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2042 : (https://lekiisque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

3303 00 10	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3303 00 90	Eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3304 10 00	Produits de maquillage pour les lèvres
3304 20 00	Produits de maquillage pour les yeux
3304 30 00	Préparations pour manucures ou pédicures
3304 91 00	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)
3304 99 00	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)
3305 10 00	Shampooings
3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent
3305 30 00	Laques pour cheveux
3305 90 00	Préparations capillaires (à l'excl. des shampooings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)
3306 10 00	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes
3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail
3306 90 00	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces inter dentaires [fils dentaires])
3307 10 00	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après rasage
3307 20 00	Désodorisants corporels et antisudoraux
3307 30 00	Sels parfumés et autres préparations pour bains
3307 90 00	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.
3399 20 00	Marchandises du chapitre 33 transportées par la Poste ou par colis postaux (extra) / code reconstitué pour la diffusion statistique
3401 11 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux
3401 30 00	Produits et préparations organiques tensioactifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon

Annexe 3 : Schéma des principales destinations des PPAM



Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
AGENCE BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'ALLIANCE 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
COSMEBIO	Association française de la cosmétique bio : https://www.cosmebio.org
COSMED	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
COSMETIC VALLEY	Pôle de compétitivité de la filière parfumerie et cosmétique : www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
CRIEPPAM	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.criepam.fr
EUROPAM	European Herb Growers Association : www.europam.net
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
LES SIMPLES	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
PHYTOLIA	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
INNOV'ALLIANCE	Pôle de compétitivité dans les secteurs de l'alimentation, le bien-être et la naturalité : www.pole-innovalliance.com

PPAM DE FRANCE	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com
PRODAROM	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
SNIAA	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
SYNABIO	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
SYNADIET	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
VEGEPOLYS VALLEY	Pôle de compétitivité dans le domaine du végétal : www.vegepolys-valley.eu

LES DONNÉES

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Panorama 2024
édition décembre 2025

Directeur de la publication : Martin Gutton
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photo : ©Marc - stock.adobe.com
ISSN : 2803-0133 (en ligne) / 2743-6748 (imprimé)

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER